Health Canada Santé Canada

A1. SANTÉ CANADA UNITÉ DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS BÂTIMENT DU CENTRE FÉDÉRAL DE DOCUMENTS

Les enveloppes de soumission doivent être livrées à l'adresse suivante avant, janvier 29, 2020 14:00h

161, promenade Goldenrod, pré Tunney
Quai de chargement du bâtiment #18,
Ottawa (Ontario) K1A 0K9 CANADA
Heures d'ouverture : 7 h 30 à 16 h 30

À l'attention de :Diana Seguin
Téléphone : 613-941-2103
Nº de la demande de soumissions :
1000218046

A2. TITRE **Édifice Sir Frederick Banting – Amélioration d'une cuisinette et deux salles de toilettes**	
A3. NUMÉRO DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS 1000218046	**A4. DATE DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS** 2020-01-14
A5. AUTORITÉ L'autorité responsable de cet appel d'offres : Diana Seguin Agente principale de l'approvissonement et des contrats Direction Générale du Dirigeant Principal des Finances Ottawa, Ontario Téléphone : 613-941-2103 Courriel : diana.seguin@canada.ca	

Appel d'offres

CET APPEL D'OFFRES CONTIENT UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Canada

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS SPÉCIALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IS)
IS01 Dispositions relatives à l'intégrité – déclaration de condamnation à une infraction
IS02 Documents d'appel d'offres
IS03 Demandes de renseignements pendant la période de demande de soumissions
IS04 Visite sur place *obligatoire/optionnelle*
IS05 Révision des soumissions
IS06 Évaluation des soumissions
IS07 Financement insuffisant
IS08 Période de validité des soumissions
IS09 Documents de construction
IS10 Exigences relatives à la sécurité
IS11 Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES – SERVICES DE CONSTRUCTION – EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2015-07-03)

Les IG suivantes sont incluses par référence et sont disponibles sur le site Web suivant https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

IG01 Dispositions relatives à l'intégrité – Soumission
IG02 La soumission
IG03 Identité ou capacité juridique du soumissionnaire
IG04 Taxes applicables
IG05 Frais d'immobilisation
IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09 Livraison des soumissions
IG10 Révision des soumissions
IG11 Rejet des soumissions
IG12 Coûts relatifs aux soumissions
IG13 Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14 Respect des lois applicables
IG15 Approbation des matériaux de remplacement
IG16 Évaluation du rendement
IG17 Conflit d'intérêts/Avantage indu

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)
CS01 Exigences relatives à la sécurité
CS02 Condition d'assurance

(DC) DOCUMENTS CONTRACTUELS

(FO) FORMULAIRE DE SOUMISSION

SA01 Identification
SA02 Nom et adresse de l'entreprise du soumissionnaire
SA03 L'offre
SA04 Période de validité des soumissions
SA05 Acceptation et contrat
SA06 Temps de construction
SA07 Garantie de l'offre
SA08 Signature

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉ

ANNEXE 2 – DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – LISTE DES NOMS

ANNEXE 3 – POUVOIR DU REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL

ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

ANNEXE B – ÉTENDUE DES TRAVAUX

ANNEXE C – LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ (LVERS)

ANNEXE D – ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE E – CONDITIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

ANNEXE F – LISTE DES SOUS-TRAITANTS

APPEL D'OFFRES
AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

CE DOCUMENT CONTIENT UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
Pour d'autres instructions, veuillez consulter les « Instructions spéciales aux soumissionnaires », IS10, « Exigences relatives à la sécurité » et « Conditions supplémentaires » CS1 « Exigences relatives à la sécurité, protection des documents ».

SOUTENIR LE RECOURS AUX APPRENTIS
Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada 2013, le gouvernement du Canada propose d'appuyer l'emploi des apprentis dans les projets fédéraux de construction et d'entretien. Se reporter aux IS11.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – SOUMISSION
D'importantes modifications ont été apportées aux dispositions relatives à l'intégrité - soumission en date du 3 juillet 2015. Pour de plus amples renseignements, voir l'IG1, Disposition relative à l'intégrité – Soumission du R2710T des Instructions générales.

SECTION I – INSTRUCTIONS SPÉCIALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IS)

SI1. DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – DÉCLARATION DE CONDAMNATION À UNE INFRACTION

Le cas échéant, conformément à l'IG1 de la Déclaration de culpabilité, paragraphe 10 (copie ci-dessous) des Instructions générales R2710T, le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission, une copie dûment remplie du *Formulaire de déclaration*, afin d'examiner davantage cette question dans le cadre du processus d'achat.

> ***Déclaration de culpabilité***
> *Lorsqu'un soumissionnaire ou un membre de son groupe n'est pas en mesure de certifier qu'il n'a pas été déclaré coupable d'une des infractions mentionnées dans les sous-sections Infractions canadiennes entraînant une incapacité légale, Infractions canadiennes et Infractions étrangères, le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission le Formulaire de déclaration, afin d'examiner davantage cette question dans le cadre du processus d'achat.*

SI2. DOCUMENTS DE SOUMISSION

SI2.1 Voici les documents de soumission :

a. Appel d'offres – Page couverture;
b. Instructions spéciales aux soumissionnaires;
c. R2710T Instructions générales – Services de construction (2019-05-30)
d. Clauses et conditions identifiées dans les « Documents contractuels »;
e. Dessins et spécifications;
f. Le formulaire d'appel d'offres et d'acceptation et les annexes connexes; et
g. Toute modification émise avant la clôture de la demande de soumissions.

La soumission d'une offre constitue une reconnaissance que le soumissionnaire a lu et accepte d'être lié par ces documents.

SI2.2 Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T est incorporé par renvoi et figure dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA), publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC : https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

SI3. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT LA PÉRIODE DE DEMANDE DE SOUMISSIONS

1. Les demandes de renseignements concernant cette soumission doivent être soumises par écrit à l'agent de négociation des contrats dont le nom figure sur l'appel d'offres le plus tôt possible pendant la période de la demande de soumissions. À l'exception de l'approbation des matières de remplacement décrites dans la directive IG15 du R2710T, les demandes de renseignements doivent être reçues au plus tard cinq (5) jours civils avant la date fixée pour la clôture de la demande de soumissions afin de laisser suffisamment de temps pour fournir une réponse. Les demandes de renseignements reçues après ce délai peuvent ne pas donner lieu à une réponse.

2. Pour assurer la cohérence et la qualité des informations fournies aux soumissionnaires, l'agent de négociation des contrats examine le contenu de la demande de renseignements et décide s'il y a lieu ou non d'apporter une modification.

3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications relatives à la présente soumission envoyées tout au long de la période de l'appel d'offres doivent être adressées

UNIQUEMENT à l'agent de négociation des contrats nommé pour l'appel d'offres – page 1. Si cette exigence n'est pas respectée, la soumission pourrait être déclarée irrecevable.

SI4. VISITE SUR PLACE OBLIGATOIRE

IL Y AURA UNE VISITe sur place le 21 janvier à 10 :00h. Les soumissionnaires intéressés doivent se rencontrer à le hall d'entrée de l'édifice Sir Frederick Banting (251 SIR FREDERICK BANTING, Ottawa, ON K1Y 0M1).

La visite sur place pour ce projet est OBLIGATOIRE. Le représentant du soumissionnaire devra signer la feuille de présence lors de la visite sur place. Les soumissions soumises par des **soumissionnaires qui n'ont pas signé la feuille de présence ne seront pas acceptées.Les visiteurs doivent obligatoirement porter des vêtements de protection en matière de santé et de sécurité.**

SI5. RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par courriel à l'autorité contractante conformément à l'IG10 du R2710T.

SI6. PROCÉDURES D'ÉVALUATION

a) Les soumissions seront évaluées conformément à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation technique et financier, *s'*il y a lieu).

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

SI7. FINANCEMENT INSUFFISANT

Dans l'éventualité où la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués pour les travaux, le Canada peut, à sa seule discrétion

a. annuler la demande de soumissions; ou
b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire présentant la soumission conforme la plus basse; et/ou négocier une réduction du prix de la soumission et/ou de la portée des travaux ne dépassant pas 15 % avec le soumissionnaire présentant la soumission conforme la plus basse. Si un accord satisfaisant pour le Canada n'est pas conclu, le Canada exerce l'option (a) ou (b).

SI8. PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prolongation de la période de validité des soumissions prévue à l'article FO4 du Formulaire d'appel d'offres et d'acceptation. Sur avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de rejeter la prolongation proposée.

2. Si la prolongation mentionnée au paragraphe 1 de l'IS8 est acceptée, par écrit, par tous ceux qui ont soumis des soumissions, le Canada poursuivra immédiatement l'évaluation des soumissions et ses processus d'approbation.

3. Si la prolongation mentionnée au paragraphe 1 de l'IS8 est acceptée, par écrit, par tous ceux qui ont soumis des soumissions, le Canada pourra, à sa discrétion, soit
   a. continuer d'évaluer les soumissions de ceux qui ont accepté la prolongation proposée et demander les approbations nécessaires; soit
   b. annuler l'appel d'offres.

4. Les dispositions des présentes ne limitent en aucune façon les droits du Canada selon la loi ou en vertu de l'IG11 du R2710T.

SI9. DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

L'entrepreneur retenu recevra une copie electronique des dessins scellés et signés, des spécifications et des modifications au moment de l'acceptation de l'offre. Il incombe à l'entrepreneur d'obtenir un plus grand nombre d'exemplaires, y compris les coûts.

SI10. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

1. **À la clôture de l'appel d'offres, le soumissionnaire doit détenir une** habilitation de sécurité **valide**, comme indiqué à la section CS1 des Conditions supplémentaires. Si cette exigence n'est pas respectée, la soumission sera jugée non conforme et aucune autre considération n'y sera accordée.

2. Le personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et son personnel, qui sont tenus d'exécuter une partie quelconque des travaux en vertu du contrat subséquent doivent satisfaire à l'exigence de sécurité obligatoire indiquée à la section CS1 des Conditions supplémentaires. **Les personnes qui n'ont pas le niveau de sécurité requis ne seront pas admises sur place**. Il incombe au soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont respectées tout au long de l'exécution du contrat. Le Canada ne sera pas tenu responsable des retards ou des coûts supplémentaires associés au non-respect par le soumissionnaire retenu des exigences obligatoires en matière de sécurité.

3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences en matière de sécurité, les soumissionnaires devraient consulter les « Exigences en matière de sécurité pour les demandes de soumissions de TPSGC – Instructions aux soumissionnaires » sur le site Web des documents uniformisés d'approvisionnement Programme de sécurité industrielle

SI11. SITES WEB

La connexion à certains des sites Web figurant dans les documents d'appel d'offres est établie par l'utilisation d'hyperliens. Voici la liste des adresses des sites Web :

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)
http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf

Achats et ventes
https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes
http://www.international.gc.ca/world-monde/international_relations-relations_internationales/sanctions/index.aspx?lang=fra

Formulaires d'administration des marchés de services de construction et d'experts-conseils
Formulaires d'administration des marchés immobiliers
https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (formulaire PWGSC-TPSGC 2913)
http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Formulaire de déclaration
https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/ci-if-fra.html

Services de sécurité industrielle, TPSGC
https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html

Code de conduite et attestations, TPSGC
https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA)
https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

Annexe L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues
http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494

SECTION II – CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

SC1. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, PROTECTION DES DOCUMENTS

Les exigences de sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat :

.1 Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par SC ou par l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), ou par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

.2 L'entrepreneur NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.

.3 Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de SC ou de l'ASPC.

Site ou locaux de l'entrepreneur nécessitant des mesures de protection

Aucune exigence en matière de sécurité des documents ne s'applique au présent contrat.

Inclure la clause suivante pour les contrats où la majorité des travaux sont effectués dans des bâtiments bas, hauts ou patrimoniaux. La clause ne peut pas être utilisée dans les marchés de travaux de génie civil, de travaux maritimes, de ponts, de barrages et d'installations spéciales telles que laboratoires, aéroports, hangars ou installations de chauffage.

SC2. CONDITIONS D'ASSURANCE

EXIGENCES MINIMALES EN MATIÈRE D'ASSURANCE :

- Responsabilité civile des entreprises
- Assurance flottante d'installation et de risque du constructeur (généralement non requis pour les contrats où il n'y a pas de travaux ou de biens à assurer, comme l'asphaltage, l'élimination des poussières d'amiante et le dragage).

SC2.1 Contrats d'assurance

L'entrepreneur doit, à ses frais, obtenir et maintenir des contrats d'assurance conformément aux exigences de l'attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à exercer au Canada.

Le respect des exigences en matière d'assurance ne libère pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat et ne la réduit pas. Il incombe à l'entrepreneur de décider si une couverture d'assurance supplémentaire est nécessaire pour s'acquitter de ses obligations en vertu du contrat et pour assurer le respect de toute loi applicable. Toute couverture d'assurance supplémentaire est aux frais de l'entrepreneur et pour son propre bénéfice et sa propre protection.

SC2.2 Période d'assurance

Les polices exigées dans l'attestation d'assurance doivent être en vigueur à compter de la date d'attribution du contrat et être maintenues pendant toute la durée du contrat.

L'entrepreneur doit être responsable de fournir et de maintenir une couverture pour les risques liés aux produits et aux opérations achevées sur son contrat d'assurance responsabilité civile générale commerciale, pendant une période de six (6) ans après la date du certificat d'achèvement substantiel.

SC2.3 Preuve d'assurance

Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit déposer auprès du Canada une attestation d'assurance sur le formulaire ci-joint.

À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou des copies certifiées conformes de tous les contrats d'assurance qu'il détient en vertu de l'attestation d'assurance.

SC2.4 Produit de l'assurance

En cas de réclamation, l'entrepreneur doit, sans délai, faire une demande de réclamation et signer les documents nécessaires pour le paiement du produit.

SC2.5 Franchise

Le paiement des sommes jusqu'à concurrence de la franchise versée en règlement d'une réclamation doit être assumé par l'entrepreneur.

SECTION III – DOCUMENTS CONTRACTUELS (DC)

1. Voici les documents contractuels :

   a. Page couverture du contrat signée par le Canada
   b. Formulaire d'appel d'offres et d'acceptation dûment rempli et toutes les annexes qui y sont jointes
   c. Dessins et spécifications
   d. Clause CCUA 2010C (2018-06-21) Conditions générales – Services moyennement complexes
   e. Conditions générales et clauses

CG01	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG02	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG03	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2018-06-21);
CG04	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG05	Conditions de paiement	R2850D	(2019-11-28);
CG06	Retards et changements apportés aux travaux	R2860D	(2019-05-30);
CG07	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG08	Règlement des différends	R2880D	(2019-11-28);
CG09	Contrat de sécurité	R2890D	(2018-06-21);
CG10	Assurance	R2900D	(2008-05-12);
	Coûts admissibles pour les modifications contractuelles en vertu de la CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
	Appareillage électrique	B1501C	(2018-06-21)

Conditions supplémentaires

   a. Toute modification émise ou toute révision admissible d'une soumission reçue avant la date et l'heure fixées pour la clôture de la demande de soumissions;
   b. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission;
   c. Toute modification ou tout changement au cahier des charges effectué conformément aux Conditions générales.

2. Les documents ci-haut identifiés par titre, numéro et date sont incorporés par renvoi et figurent dans le guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA), publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC : https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat

3. La langue du cahier des charges est la langue du formulaire d'appel d'offres et d'acceptation soumis.

SECTION IV – FORMULAIRE DE SOUMISSION (SA)

BF1. IDENTIFICATION
PR1000218046
Édifice Sir Frederick Banting
Amélioration d'une cuisinette et des salles de toilettes

BF2. NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom : _____

Adresse : _____

_____

_____

Téléphone : _____

Téléc. : _____

NEA: _____

BF3. L'OFFRE
CONTRATS À PRIX COMBINÉS (AVEC PRIX UNITAIRES)
Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter et de terminer les travaux pour le projet susmentionné conformément aux documents d'appel d'offres pour le **montant total de l'offre comme indiqué à l'annexe 1**.

BF4. PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS
L'offre ne doit pas être retirée pendant une période de *soixante (60)* jours suivant la date de clôture de la demande de soumissions.

BF5. ACCEPTATION ET CONTRAT
Dès l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire doit être conclu entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents formant le contrat sont les documents contractuels identifiés dans Documents contractuels (DC).

BF6. TEMPS DE CONSTRUCTION
L'entrepreneur doit exécuter et terminer les travaux avant le 31 mars 2020.

BF7. GARANTIE DE SOUMISSION
Le soumissionnaire joint une garantie de soumission à sa soumission conformément à l'IG8 – Exigences relatives à la garantie de soumission du R2710T – Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission.

BF8. SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (en caractères d'imprimerie)

_____
Nom

_____
Titre

_____ _____
Signature *Date*

ANNEXE 1

FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉ (1 PAGE)

1. Les prix par unité prévaudront dans l'établissement du montant total prorogé. Toute erreur arithmétique dans la présente annexe sera corrigée par le Canada.

2. Le Canada peut rejeter la soumission si l'un ou l'autre des prix soumis ne reflète pas raisonnablement le coût d'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

SOMME FORFAITAIRE

La somme forfaitaire désigne les travaux auxquels s'applique une entente de paiement forfaitaire.

a) Les travaux compris dans la somme forfaitaire représentent tous les travaux non compris dans le tableau des prix unitaires.

MONTANT FORFAITAIRE (MF) Excluant les taxes applicables	

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne les travaux auxquels s'applique une entente à prix unitaires.

a) Les travaux inclus dans chaque élément sont décrits dans la section des spécifications citées en référence.

b) Le prix unitaire ne comprend pas les montants des travaux qui ne sont pas inclus dans le prix unitaire de l'article.

Article	Référence de la spécification	Catégorie de main-d'œuvre, d'usine ou de matériel	Unité de mesure	Quantité estimée (QE)	Prix unitaire taxe(s) applicable(s) en sus (PU)	Montant supplémentaire (MS x PU) taxe(s) applicable(s) en sus
		Heures régulières				
		En dehors des heures régulières				
MONTANT SUPPLÉMENTAIRE TOTAL (MST) Excluant les taxes applicables						

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF + MST) Excluant les taxes applicables	

ANNEXE 2

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ (LISTE DES NOMS)

Si la liste de noms requise n'a pas été reçue au moment où l'évaluation des soumissions est terminée, le Canada informera le soumissionnaire d'un délai pour fournir l'information. À défaut de fournir les noms dans les délais prévus, la soumission sera jugée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Les soumissionnaires qui sont constitués en société, y compris ceux qui présentent une soumission en coentreprise, doivent fournir une liste complète des noms de toutes les personnes qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire.

Les soumissionnaires qui soumissionnent à titre d'entreprise individuelle, ainsi que ceux qui soumissionnent à titre de coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaires.

Les soumissionnaires qui soumissionnent en tant que sociétés, entreprises ou partenariats n'ont pas besoin de fournir des listes de noms.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

ANNEXE 3

POUVOIR DU REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL

Nom : Diana Seguin

Titre : Agente principale des achats et des marchés

Ministère : Santé Canada

Division : Division des opérations financières

Téléphone : 613-941-2103

Courriel : diana.seguin@canada.ca

AUTORITÉ TECHNIQUE :

À compléter et à remettre à l'entrepreneur au moment de l'attribution du contrat

Nom : _____

Titre : _____

Ministère : _____

Division : _____

Téléphone : ____- ____- _____

Courriel : _____

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Édifice Sir Frederick Banting – Amélioration d'une cuisinette et des salles de toilettes

1.0 Portée

1.1 Introduction Fournir la main-d'œuvre, les matériaux et l'équipement pour améliorer deux salles de toilettes et une cuisinette du côté ouest du corridor dans l'aile des laboratoires au deuxième étage en conformité avec la portée des travaux préparée par David Lajeunesse Studios Plus ci-jointe à l'annexe B.

1.2 Objectifs du besoin
L'objectif de ce besoin est que l'entrepreneur retenu fournisse les outils, l'équipement, la main-d'œuvre et tous les matériaux nécessaires à l'exécution de la portée des travaux visés à la section 3.1 (Tâches, activités, livrables et jalons).

1.3 Contexte et portée spécifique des travaux
Le Centre de recherches Sir Frederick Banting a été construit en 1978. L'édifice se divise en trois ailes, connues comme l'aile pour les laboratoires/les bureaux, l'aile centrale commune et l'aile consacrée à la recherche sur les animaux d'une superficie brute totale d'environ 34 000 m² (366 000 pieds carrés). Les salles de toilettes et les cuisinettes sont d'origine et nécessitent une amélioration. Deux salles de toilettes et une cuisinette de SC doivent être améliorées du côté ouest du corridor dans l'aile des laboratoires au deuxième étage. (Salle de Bain et Kitchenette Type A et Salle de bain Type C uniquement)

2.0 Besoins

2.1 Tâches, activités, livrables et jalons
Fournir toute la main-d'œuvre, tous les matériaux et tout l'équipement pour entreprendre les travaux électriques nécessaires en fonction de la portée des travaux préparée par David Lajeunesse Studios Plus ci-jointe à l'annexe B. En cas d'écarts entre la présente portée des travaux et l'annexe B, l'annexe B prévaudra.

2.2 Spécifications et normes
L'entrepreneur doit s'assurer que tous les travaux sont menés conformément aux codes, aux normes, aux règlements pertinents et aux recommandations du fabricant, de l'Office de la sécurité des installations électriques de l'Ontario (OSIE) et du Code de l'électricité de l'Ontario. L'entrepreneur doit fournir un permis de l'OSIE. Le permis de l'OSIE est requis avant le début des travaux.
Les matériaux doivent être neufs, et les travaux doivent être conformes aux normes minimales de l'Office des normes générales du Canada, de l'Association canadienne de normalisation, du Code national du bâtiment du Canada 2015 (CNB), du Code national de prévention des incendies 2015 (CNPI) et de tous les codes, lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables et à toutes les normes mentionnées aux présentes.
Les travaux doivent être exécutés avec l'aide d'un entrepreneur titulaire d'un permis valide délivré par la province dans laquelle les travaux sont prévus au contrat.
Prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les travailleurs contre les dangers conformément aux lois révisées du Code canadien du travail et du Code de sécurité relatif aux installations électriques.
L'entrepreneur, ses employés, tous les sous-traitants et tous les visiteurs du site doivent porter l'équipement de protection individuel (EPI) approprié et suivre une formation avant d'exécuter les travaux requis.

2.3 Environnement technique, opérationnel et organisationnel
Le gestionnaire de projet assurera la coordination et l'organisation de l'accès au site.

2.4 Méthode et source de paiement
Les travaux seront surveillés et acceptés par le gestionnaire de projet.

2.5 Exigences relatives à la reddition de comptes
Toutes les communications et les soumissions de l'entrepreneur seront coordonnées par le gestionnaire de projet.

2.6 Procédures de contrôle de la gestion du projet
Le gestionnaire de projet supervisera les travaux pour s'assurer qu'ils sont exécutés à temps et que les approbations requises pour Santé Canada sont traitées en temps opportun.
Toute modification de la portée des travaux nécessitera l'approbation préalable du gestionnaire de projet avant le début des travaux, puisqu'une modification de la portée nécessitera l'approbation et la modification du contrat par l'autorité contractante.

3.0 Renseignements supplémentaires

3.1 Obligations du Canada
Santé Canada coordonnera la disponibilité de l'accès au site pour la collecte de renseignements et la construction. Santé Canada sera sur place ou disponible pendant toute la durée du présent projet.
Santé Canada peut, à tout moment, suspendre verbalement l'exécution des travaux dans leur ensemble ou en partie. Au besoin, dans les 24 heures suivant la suspension, le gestionnaire de projet doit fournir à l'entrepreneur un avis écrit indiquant la date et l'heure d'entrée en vigueur de la suspension, la durée prévue et la raison de la suspension (p. ex. le non-respect des règlements en matière de santé et sécurité ou la contamination imprévue).

3.2. Obligations de l'entrepreneur
L'entrepreneur sera responsable des éléments suivants :
.1 Exécuter les services conformément aux documents approuvés et aux instructions données par le gestionnaire de projet.
.2 Transmettre toute correspondance au gestionnaire de projet et éviter de communiquer directement avec le client.
.3 Aviser le gestionnaire de projet de toute modification qui pourrait avoir une incidence sur les approbations données au préalable, préciser l'étendue et la raison des modifications et obtenir les approbations écrites avant de procéder.
.4 Veiller à ce que toutes les activités réalisées assurent la protection de Santé Canada et la sécurité des occupants de l'installation, sans perturber les systèmes et procédures de sécurité de l'installation et les opérations effectuées à l'intérieur et autour de l'installation.
.5 Payer les frais de transport et de stationnement pendant toute la durée du projet. Un stationnement payant pour les visiteurs est disponible aux emplacements du pré Tunney.
.6 Effectuer un suivi et achever tous les livrables et toutes les tâches du contrat.
.7 Exécuter les travaux en n'utilisant que des travailleurs qualifiés et accrédités ou des apprentis conformément à la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre* des provinces et territoires. Permettre aux employés inscrits au programme d'apprentissage provincial ou territorial d'exécuter des tâches précises seulement s'ils sont sous la supervision directe de travailleurs qualifiés titulaires d'un permis. Déterminer les activités et tâches permises aux apprentis en fonction du niveau de formation suivi et de la démonstration de leur capacité d'accomplir des tâches précises.
.8 Assumer la responsabilité de tout accident ou dommage causé par ses employés ou son équipement à la propriété ou au personnel de Santé Canada à la suite des activités de l'entrepreneur.
.9 Assumer la responsabilité de la sécurité de ses équipements et matériaux pendant et après les heures de travail. Santé Canada ne sera pas tenu responsable en cas de vandalisme, de vol ou de perte.
.10 Aviser le gestionnaire de projet de toute activité sur place et obtenir l'approbation d'accéder à l'édifice 48 heures avant d'entrer sur le site.

3.3 Lieu de travail, emplacement des travaux et lieux de livraison
Les travaux seront exécutés à l'édifice Sir Frederick Banting (SFB), au 251, promenade Sir Frederick Banting, à Ottawa, en Ontario K1A 0K9.

3.4 Langue de travail
Tous les travaux peuvent être menés dans l'une des deux langues officielles.

4.0 Calendrier du projet – Dates prévues de début et de fin des travaux
Les travaux doivent être terminés au plus tard le 31 mars 2020 et doivent être réalisés dans la mesure du possible après les heures normales de travail, du lundi au vendredi, de 18 h à 6 h et pendant les fins de semaine. Lorsqu'il est nécessaire d'éteindre le système ou d'entrer dans les locaux de laboratoire, des dispositions doivent être prises avec le gestionnaire de projet. Ces arrêts prennent environ trois semaines à traiter, de la réception du calendrier à l'arrêt, afin que les travaux puissent être exécutés. Des détails doivent être fournis quant à la partie du système qui sera hors service et quant à la durée.

5.0 Documents pertinents

5.1 Sites Web applicables

Conditions d'assurance (Attribution des marchés immobiliers 5.R)

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat

Attestation d'assurance (formulaire PWGSC-TPSGC 357)
http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/357.pdf

Guide des CCUA
https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat

6.0. Autorités responsables
Aux fins des présents travaux, les personnes suivantes respecteront le représentant ministériel de Santé Canada :

6.1.1 Gestion de projet
À DÉTERMINER

6.1.2 Autorité contractante
À DÉTERMINER

6.1.3 Autorité technique
À DÉTERMINER

Le responsable technique est chargé de toutes les questions relatives au contenu des travaux prévus au contrat. Toute modification de la portée des travaux doit être abordée avec un gestionnaire de projet, mais toute modification qui en découle ne peut être confirmée que par la publication d'une modification officielle à ces articles de convention publiés par l'autorité contractante, le cas échéant. Tous les travaux seront vérifiés par le gestionnaire de projet, et le responsable technique devra inspecter et approuver les travaux pour s'assurer que tous les travaux sont conformes à tous les codes applicables.

6.1.4 Autorité administrative
Pour toute question concernant l'administration et la facturation liées à cette exigence, communiquez avec :
À DÉTERMINER

7.0 Prévention des incendies

.1 Se conformer au Code national du bâtiment du Canada 2015 (CNB) et au Code national de prévention des incendies 2015 (CNPI) pour assurer la sécurité et la protection des personnes dans les bâtiments en cas d'incendie et la protection des bâtiments contre les effets du feu, comme suit :
.1.1 Le Code national du bâtiment (CNB) :
.1.2 Le Code national de prévention des incendies (CNPI) pour la prévention des incendies et les dispositifs de protection contre les incendies qui doivent être intégrés à un bâtiment en construction.
.1.2.1 L'entretien et l'utilisation continus des dispositifs de sécurité en cas d'incendie et de protection contre les incendies intégrés aux bâtiments
.1.2.2 La réalisation d'activités qui peuvent entraîner des risques d'incendie à l'intérieur et autour des bâtiments.
.1.2.3 Restrictions liées aux contenus dangereux à l'intérieur et autour des bâtiments
.1.2.4 L'établissement de plans de sécurité incendie
.1.2.5 Prévention des incendies sur les chantiers de construction et de démolition
.2 Soudage et coupage :
.1 Avant d'exécuter des travaux de soudage, de brasage, de meulage ou de coupage, obtenir un permis de la part du responsable technique. Aucun travail à chaud ne doit être entrepris sans l'autorisation du responsable technique.

8.0 Protection de l'environnement
L'entrepreneur doit se conformer à toutes les lois suivantes, s'il y a lieu :

1. Lois fédérales
    a. Code canadien du travail, Partie II, articles 124 et 125
        i. Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail
    b. *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) (LCPE, 1999)
        i. Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés (DORS/2008-197)
            1. Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) – Code de recommandations techniques pour la protection de l'environnement applicable aux systèmes de stockage hors sol et souterrains de produits pétroliers et de produits apparentés
            2. Code national de prévention des incendies (CNPI)
            3. Norme CAN/CSA B139 – Code d'installation des appareils de combustion au mazout
        ii. Règlement sur les BPC (DORS/2008-273)**
    c. *Loi sur les produits dangereux* (1985)
    d. *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* (1985)
    e. *Loi sur les pêches* (1985)
    f. *Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses* (LTMD)

2. Lois provinciales
    a. *Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario*
        i. Règl. de l'Ont.490/09 : Substances désignées
    b. *Loi de 2000 sur les normes techniques et la sécurité*
        i. Règl. de l'Ont. 213/01 : Mazout
        ii. Règl. de l'Ont. 215/01 : Certificats de l'industrie des combustibles
        iii. Règl. de l'Ont. 216/01 : Certification of Petroleum Mechanics [certification de mécaniciens pétroliers; règlement en anglais seulement]
    c. *Loi sur la protection de l'environnement de l'Ontario*
        i. Règl. de l'Ont. 347/09 : Règles générales de gestion des déchets
        ii. Règl. de l'Ont. 362/90 : Gestion des déchets – BPC**
    d. *Loi de 1997 sur la protection et la prévention contre l'incendie*
        i. Règl. de l'Ont. 213/07 : Fire Code [Code de prévention des incendies; règlement en anglais seulement]

3. Lois municipales

a. Utilisation des égouts (Règlement n° 2003-514)

9.0 Sécurité du site
L'entrepreneur doit fournir au représentant ministériel une procédure et une pratique de travaux sécuritaires de l'entreprise, y compris des réunions de chantier quotidiennes sur la sécurité. Un plan de sécurité peut être exigé par le représentant ministériel.

10.0 Ressources nécessaires
L'entrepreneur doit fournir une liste de toutes les ressources requises pour exécuter les travaux.

11.0 Sous-traitance
.1 L'entrepreneur ne peut pas sous-traiter les travaux en entier ou en partie sans le consentement écrit du représentant ministériel.
.2 L'entrepreneur doit aviser par écrit le représentant ministériel de son intention à recourir à la sous-traitance.

.3 L'entrepreneur doit aviser par écrit le représentant ministériel indiquant le sous-traitant de même que la partie des travaux qu'il entend lui confier.

.4 Si le représentant ministériel s'oppose à une sous-traitance, l'entrepreneur ne peut pas procéder à la sous-traitance envisagée.

.5 Nul contrat entre le Canada et un sous-traitant ou nul consentement du représentant ministériel à tel contrat ne sera interprété comme relevant l'entrepreneur de quelque obligation en vertu du contrat ou comme imposant quelque responsabilité au Canada.

.6 Si le représentant ministériel donne son accord à la sous-traitance, toutes les exigences de soumission du présent contrat s'appliquent. Les soumissions doivent être effectuées aux fins d'examen par le représentant ministériel avant que le sous-traitant ne puisse entrer sur le chantier de construction.

ANNEXE B

ÉTENDUE DES TRAVAUX

Se référer aux 42 pages suivantes

TENDER / SOUMISSION

HEALTH CANADA / SANTÉ CANADA

SFB - KTCHENETTES AND WASHROOMS / CUISINETTE ET TOILETTE

251 SIR FREDERICK BANTING, OTTAWA ON - GROUND, 2ND 3RD & 4TH FLOOR / 1ER, 2E, 3E ET 4E ÉTAGES

DRAWING INDEX / INDEX DES DESSINS :

ARCHITECTURAL / ARCHITECTURE

G1 GENERAL NOTES
G1F REMARQUES GÉNÉRALES
A0 LEGENDS SYMBOLS & SPECIFICATIONS
SYMBOLES, LÉGENDES, SPÉCIFICATIONS
A1 KITCHENETTE & WASHROOM, TYPE A FLOOR PLANS
GRD FLOOR – WEST SIDE
CUISINETTE ET TOILETTE, PLANS D'ÉTAGE DE TYPE A
REZ-DE-CHAUSSÉE – CÔTÉ OUEST
A2 KITCHENETTE & WASHROOM ,TYPE A FLOOR PLANS
2ND FLOOR – WEST SIDE
CUISINETTE ET TOILETTE, PLANS D'ÉTAGE DE TYPE A
2E ÉTAGE – CÔTÉ OUEST
A3 KITCHENETTE & WASHROOM, TYPE A FLOOR PLANS
3RD FLOOR – WEST SIDE
CUISINETTE ET TOILETTE, PLANS D'ÉTAGE DE TYPE A
3E ÉTAGE – CÔTÉ OUEST
A4 KITCHENETTE & WASHROOM, TYPE A FLOOR PLANS
4TH FLOOR – WEST SIDE
CUISINETTE ET TOILETTE, PLANS D'ÉTAGE DE TYPE A
4E ÉTAGE – CÔTÉ OUEST
A5 KITCHENETTE & WASHROOM, TYPE B FLOOR PLANS
GRD FLOOR – EAST SIDE
CUISINETTE ET TOILETTE, PLANS D'ÉTAGE DE TYPE B
REZ-DE-CHAUSSÉE – CÔTÉ EST
A6 KITCHENETTE & WASHROOM, TYPE B FLOOR PLANS
2ND FLOOR – EAST SIDE
CUISINETTE ET TOILETTE, PLANS D'ÉTAGE DE TYPE B
2E ÉTAGE – CÔTÉ EST
A7 KITCHENETTE & WASHROOM, TYPE B FLOOR PLANS
3RD FLOOR – EAST SIDE
CUISINETTE ET TOILETTE, PLANS D'ÉTAGE DE TYPE B
3E ÉTAGE – CÔTÉ EST
A8 KITCHENETTE & WASHROOM TYPE B FLOOR PLANS
4TH FLOOR – EAST SIDE
CUISINETTE ET TOILETTE, PLANS D'ÉTAGE DE TYPE B
4E ÉTAGE – CÔTÉ EST
A9 WOMEN'S WASHROOM, TYPE C TYPICAL FLOOR PLANS
GRD, 2ND, 3RD & 4TH - WEST SIDE
TOILETTE DES FEMMES, PLANS D'ÉTAGE DE TYPE C
1ER, 2E, 3E ET 4E ÉTAGES – CÔTÉ OUEST
A10 MEN'S WASHROOM - TYPE D TYPICAL FLOOR PLANS
GRD, 2ND, 3RD & 4TH - EAST SIDE
TOILETTE DES HOMMES, PLANS D'ÉTAGE DE TYPE D
1ER, 2E, 3E ET 4E ÉTAGES – CÔTÉ EST
A11 KITCHENETTE & WASHROOM -
TYPICAL MILLWORK & ELEVATIONS
GRD, 2ND, 3RD & 4TH
CUISINETTE ET TOILETTE –
MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE ET ÉLÉVATIONS CARACTÉRISTIQUES
1ER, 2E, 3E ET 4E
A12 MILLWORK SECTIONS
'W2' WALL SECTION
SECTIONS DE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE
COUPE DE MUR « W2 »
A13 TYPICAL WASHROOM DETAILS
TYPE A, B, C, & D
GRD, 2ND, 3RD & 4TH
DÉTAILS RELATIF'S À UNE TOILETTE CARACTÉRISTIQUE
TYPE A, B, C ET D
1ER, 2E, 3E ET 4E
A14 DOOR SCHEDULE
DOOR ELEVATIONS
'W1 & W3' WALL SECTIONS
ANNEXE DES PORTES
ÉLÉVATIONS DE PORTE
COPUPE DE MUR « W1 » ET « W3 »

MECHANICAL / MÉCANIQUE

M0.1 MECHANICAL SPECIFICATIONS AND LEGEND
M0.2 MÉCANIQUE, SPÉCIFCATIONS & LÉGENDE
M1 MECHANICAL LEVEL 1WEST
MÉCANIQUE NIVEAU 1 OUEST
M2 MECHANICAL LEVEL 1EAST
MÉCANIQUE NIVEAU 1EST
M3 MECHANICAL LEVEL 2,3,4 WEST
MÉCANIQUE NIVEAU 1OUEST
M4 MECHANICAL LEVEL 2,3,4EAST
MÉCANIQUE NIVEAU 1EST
M5 MECHANICAL SOUTH WASHROOMS
MÉCANIQUE SALLES DE BAIN SUD

ELECTRICAL / ÉLECTRIQUE

E0.1 ELECTRICAL SPECIFICATIONS AND
LEGEND
E0.2 ÉLECTRIQUE SPÉCIFCATIONS
E0.3 ÉLECTRIQUE SPÉCIFCATIONS & LÉGENDE
E1W ELECTRICAL POWER LAYOUT LEVEL 1 WEST
ÉLECTRIQUE DISPOSITION DES CÂBLES D'ALIMENTATION
1er ÉTAGE OUEST
E1E ELECTRICAL POWER LAYOUT LEVEL 1 EAST
ÉLECTRIQUE DISPOSITION DES CÂBLES D'ALIMENTATION
1er ÉTAGE EST
E2W ELECTRICAL POWER LAYOUT LEVEL 2 WEST
ÉLECTRIQUE DISPOSITION DES CÂBLES D'ALIMENTATION
2e ÉTAGE OUEST
E3W ELECTRICAL POWER LAYOUT LEVEL 3 WEST
ÉLECTRIQUE DISPOSITION DES CÂBLES D'ALIMENTATION
3e ÉTAGE OUEST
E3E ELECTRICAL POWER LAYOUT LEVEL 3 EAST
ÉLECTRIQUE DISPOSITION DES CÂBLES D'ALIMENTATION
3e ÉTAGE EST
E4W CORRIODR LAYOUTS – LEVEL 4 WEST
E4E ELECTRICAL POWER LAYOUT LEVEL 2 EAST
ÉLECTRIQUE DISPOSITION DES CÂBLES D'ALIMENTATION
4e ÉTAGE ESTE6 SINGLE LINE DIAGRAM
E5 ELECTRICAL POWER LAYOUT
LEVEL 1 SERVICE CORRIDOR
NEW WORK
ÉLECTRIQUE DISPOSITION DES CÂBLES D'ALIMENTATION
CORRIDOR DE SERVICE DU 1er ÉTAGE
NOUVEAUX TRAVAUX
E6 ELECTRICAL POWER LAYOUT SOUTH WASHROOMS
NEW WORK
ÉLECTRIQUE
DISPOSITION HABITUELLE DE L'ALIMENTATION
SALLES DE BAIN SUD
NOUVEAUX TRAVAUX
E7 ELECTRICALSINGLE LINE DIAGRAM
NEW WORK
ÉLECTRIQUE SCHÉMA UNIFILAIRE
NOUVEAUX TRAVAUX
E8 ELECTRICAL DETAILS & SCHEDULES
ÉLECTRIQUE DÉTAILS ET ANNEXES

STRUCTURAL / STRUCTURE

S1 GENERAL NOTES & SECTIONS
S1F REMARQUES GÉNÉRALES ET COUPES

CONSULTANTS:

INTERIOR DESIGN / DESIGN INTÉRIEUR:
DL STUDIO PLUS
10477567 CANADA INC
26 JOLICOEUR, GATINEAU QC
J8Y 1A5

ARCHITECTURAL, MECHANICAL & ELECTRICAL / ARCHITECTURE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE:
MORRISON HERSHFIELD LTD.
200 - 2932 BASELINE ROAD | OTTAWA, ON K2H 1B1

STRUCTURAL / STRUCTURE:
ADJELIAN ALLEN RUBELI LIMITED
75 ALBERT ST, OTTAWA, ON K1P 5E7

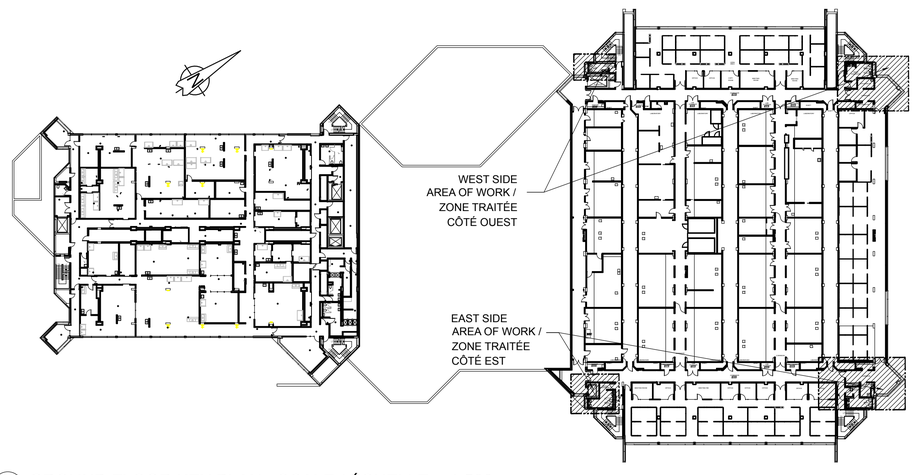

1 GROUND FLOOR KEY PLAN - SCALE / ÉCHELLE - 1:500
PLAN D'IMPLANTATION 1ER ÉTAGE

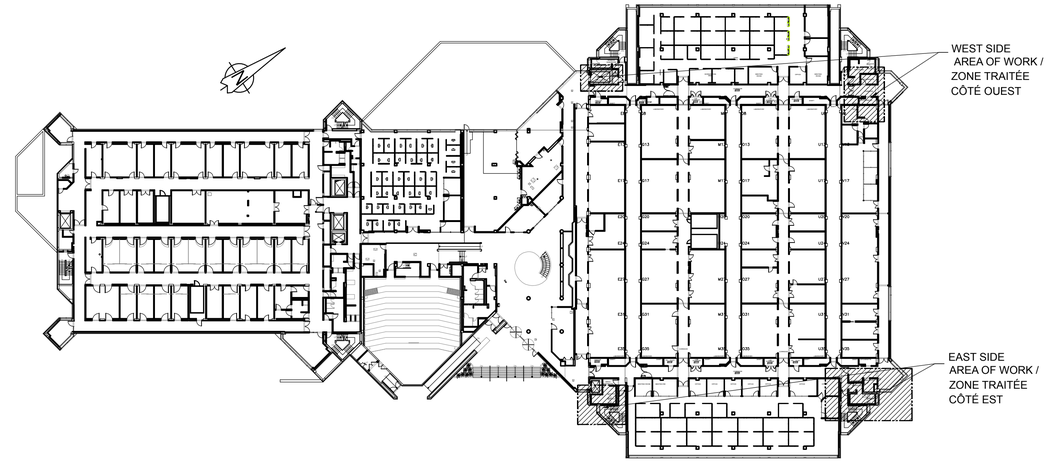

2 SECOND FLOOR KEY PLAN - SCALE / ÉCHELLE - 1:500
PLAN D'IMPLANTATION 2E ÉTAGE

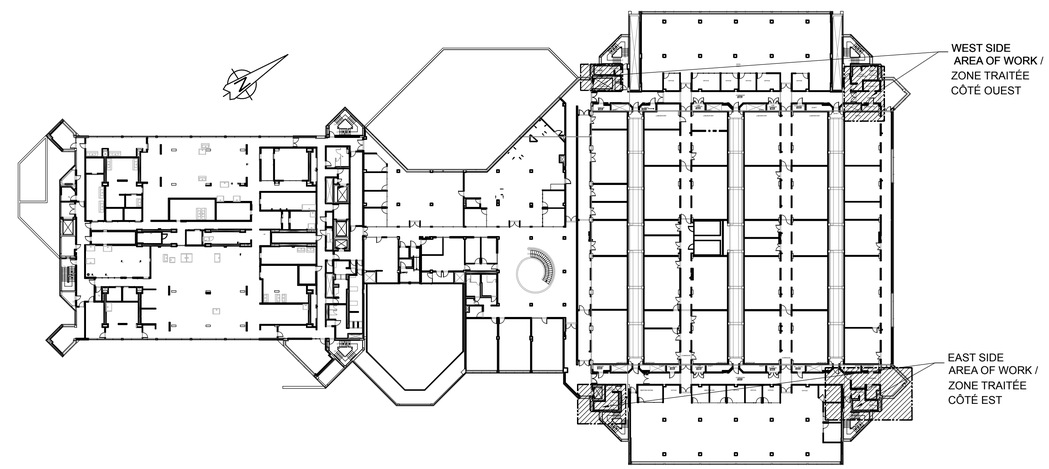

3 3RD FLOOR KEY PLAN - SCALE / ÉCHELLE - 1:500
PLAN D'IMPLANTATION 3E ÉTAGE

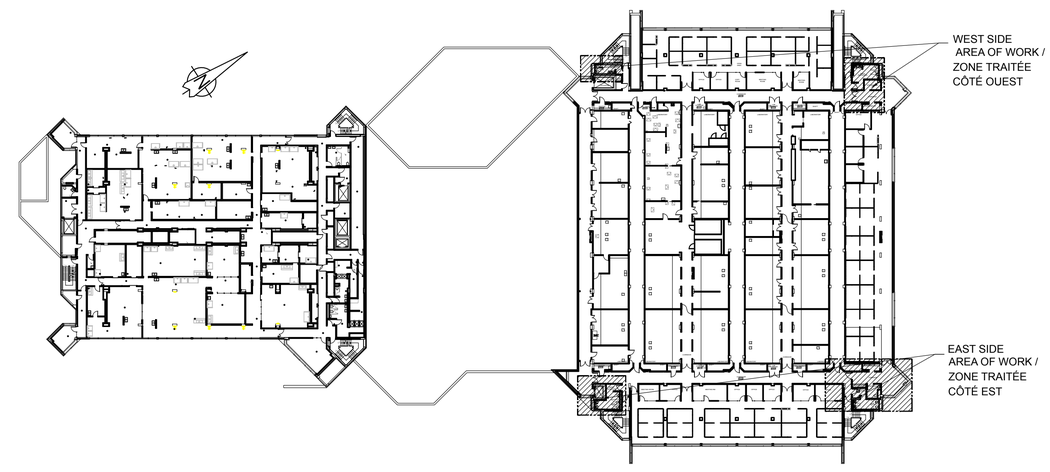

4 4TH FLOOR KEY PLAN - SCALE / ÉCHELLE - 1:500
PLAN D'IMPLANTATION 4E ÉTAGE

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
05	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
04	99%	12.13.19
03	75%	11.25.19
02	COORDINATION	11.07.19
01	50%	10.09.19

FIRM NAME & ADDRESS

DL STUDIO PLUS
10477567 Canada Inc
Ph: 613-299-4596

DRAWING NAME

TITLE SHEET /
PAGE COUVERTURE

PROJECT / PROJET: 19020
DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019
SCALE / ÉCHELLE: 1:50
SHEET / FEUILLE: T1

PROJECT NOTES (GENERAL):

1. IT IS THE CONTRACTOR'S RESPONSIBILITY TO READ THIS AND ALL DESIGN DRAWINGS IN CONJUNCTION WITH ALL OTHER DRAWINGS INCLUDING OTHER CONSULTANT'S DRAWINGS, SECURITY, HARDWARE, AND ELECTRICAL & MECHANICAL. ANY DISCREPANCIES BETWEEN DRAWINGS ARE EXPECTED BE REPORTED TO THE DESIGNER FOR CLARIFICATION DURING THE TENDER PROCESS AND PRIOR TO CONSTRUCTION.
2. PARTITION CONTRACTOR TO VERIFY EXISTING SITE CONDITIONS AND DIMENSIONS AND REPORT ANY DISCREPANCIES BETWEEN SITE CONDITIONS AND CONTRACT DOCUMENTS IN WRITING TO THE PROJECT MANAGER AND DESIGNER PRIOR TO COMMENCING WORK.
3. ALL DIMENSIONS ARE IN METRIC. ALL DIMENSIONS TO BE READ AS +/- INCREMENTS.
4. ONLY EXPERIENCED QUALIFIED TRADES ARE TO PERFORM THE WORK. ALL DAMAGES TO THE PREMISES CAUSED BY THE PARTITION CONTRACTOR OR HIS EMPLOYEES SHALL BE MADE GOOD BY THE CONTRACTOR AT HIS OWN EXPENSE.
6. PROVIDE DUST PROOF SEAL FOR AIR VENTILATION DIFFUSERS AND RETURN AIR GRILLES TO PREVENT DUST INFILTRATION INTO MECHANICAL SYSTEM. (CONSULT WITH ENGINEERS FOR APPROVED METHODS.)
7. ALL WORK TO COMPLY WITH ALL PROVINCIAL, MUNICIPAL AND NATIONAL CODES AND MANUFACTURER'S LATEST PRINTED INSTRUCTIONS.
8. THE CONTRACTOR SHALL SUBMIT TO THE OWNER / PROJECT MANAGER IN A BOUND FORMAT, ALL MANUFACTURER'S SPECIFICATIONS AND INSTRUCTIONS FOR THE DAILY OPERATION, MAINTENANCE AND CLEANING OF ALL EQUIPMENT AND MATERIALS INCLUDING FLOOR FINISHES, WALL FINISHES AND ALL/CEILING FINISHES ETC. PRIOR TO OCCUPANCY OF THE PREMISES BY THE TENANT.
9. ALL TRADES SHALL COOPERATE AND PROTECT ALL WORK AND MATERIALS, FURNITURE AND EQUIPMENT, INCLUDING WORK OF OTHER TRADES. FIT-UP/PARTITION CONTRACTOR RESPONSIBLE TO PATCH AND REPAIR ANY DAMAGE TO NEW OR EXISTING PARTITIONS CAUSED BY CONSTRUCTION/TRADES.
10. THE FIT-UP/PARTITION CONTRACTOR IS RESPONSIBLE FOR CUTTING AND PATCHING WORK, PICKING UP OWN GARBAGE AND KEEPING THE SITE CLEAN DURING DURING THE CONSTRUCTION.
11. THE CONTRACTOR IS TO COORDINATE ALL ELECTRICAL & MECHANICAL SHUT DOWNS AND SECURITY REQUIREMENTS WITH THE PROJECT MANAGER AND CLIENT.
12. FIT-UP CONTRACTOR OR TRADES SHALL PROVIDE ADEQUATE PROTECTION OF TRAFFIC AREAS USED BY EMPLOYEES.
13. USE OF SANITARY FACILITIES SHALL BE COORDINATED WITH THE BUILDING PROPERTY MANAGEMENT AND KEEP CLEAN DURING ENTIRE CONSTRUCTION PERIOD.
14. ALL WORK IS TO TAKE PLACE DURING NORMAL WORKING HOURS. BUILDING WORKING TIMES AND THE USE OF THE LOADING DOCK IS TO BE COORDINATED WITH THE PROJECT MANAGER.

DEMOLITION NOTES (GENERAL):

1. DEMOLITION PLAN IDENTIFIES GENERAL INTENT OF DEMOLITION REQUEST. CONTRACTOR TO REVIEW SITE CONDITION TO DETERMINE SPECIFIC SCOPE OF DEMOLITION. DEMOLITION INCLUDES REMOVAL OF EXISTING, WALLS/PARTITIONS, DOORS & FRAMES, SIDELIGHTS, FLOOR FINISHES, NOTED FIXTURES, TRIM AND DECORATIVE WALL COMPONENTS, FURRED OUT PARTITIONS TO RETURN THE SPACE TO A BASE BUILDING CONDITION ETC.
2. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR ALL DIRECTION REGARDING DEMOLITION OF MECHANICAL & ELECTRICAL COMPONENTS.
3. CONTRACTOR TO PATCH & MAKE GOOD ALL SURFACES & MATERIALS AFFECTED BY DEMOLITION SUCH AS FLOORS, WALLS, DOORS/FRAMES,PERIMETER GLAZING MULLIONS & SILLS, ETC. READY TO RECEIVE NEW FINISHES.
4. CONTRACTOR TO DISPOSE ALL DEMOLITION MATERIALS FROM SITE AS INSTRUCTED BY PROJECT MANAGER
5. DEMOLITION CONTRACTOR IS RESPONSIBLE TO REPLACE OR REPAIR ANY ITEMS TO REMAIN, DAMAGED DURING DEMOLITION.
6. CONTRACTOR IS TO REPAIR CEILING DAMAGED BY DEMOLITION AND VERIFY THE EXISTING CONDITION AND EXISTING DAMAGES AND REINSTATE TO ITS ORIGINAL CONDITION TO ENSURE THE EXISTING BUILDING PERFORMANCE IS MAINTAINED.
7. CONTRACTOR IS TO NOTIFY DESIGNER IF SITE CONDITIONS DIFFER FROM THIS DRAWING.
8. CONTRACTOR TO REFER TO STRUCTURAL DRAWING S1 FOR NEW SUPPORTS WHERE EXISTING BLOCK WALLS ARE REMOVED.

NEW CONSTRUCTION NOTES (GENERAL):

1. CLEAN FLOOR IN CONTRACT AREA. PATCH AND LEVEL FLOOR TO MAKE GOOD AS REQUIRED TO ACCOMMODATE NEW DOORS & NEW FLOORING. INSTALL FLOORING AS SHOWN ON FLOOR FINISHES PLAN.
2. PROTECT ALL EXISTING WALLS AND CEILING FINISHES TO REMAIN FROM DAMAGE DURING CONSTRUCTION.
3. PREVENT DAMAGE TO EXISTING DUCTWORK. REFER TO ENGINEERS, MECHANICAL DRAWINGS.
4. ALL ITEMS IDENTIFIED IN THIS CONSTRUCTION PACKAGE ARE TO BE SUPPLIED AND INSTALLED BY THE CONTRACTOR UNLESS NOTED OTHERWISE.
5. CONTRACTOR IS TO OBTAIN THE DESIGNER'S APPROVAL OF PARTITION LAYOUT PRIOR TO CONSTRUCT NEW PARTITIONS.
6. FIRE-STOP ALL PENETRATIONS (IF ANY) THROUGH RATED FIRE SEPARATIONS TO MAINTAIN THE INTEGRITY OF THE SEPARATION WITH A FIRE-STOP SYSTEM TESTED IN ACCORDANCE WITH CAN/ULC-S115 "STANDARD METHOD OF FIRE TESTS OF FIRE-STOP SYSTEMS".
7. EXTEND ALL FIRE-RATED AND NON-FIRE-RATED FIRE SEPARATIONS FROM THE FLOOR SLAB TO THE UNDERSIDE OF STRUCTURE/HORIZONTAL ASSEMBLY AND SEAL AT PERIMETER TO PROVIDE A SMOKE-TIGHT FIRE SEPARATION. ALL FIRE-SEPARATIONS SHALL BE SEALED WITH A FIRE-STOP SYSTEM TESTED IN ACCORDANCE WITH CAN/ULC-S115 - "STANDARD METHOD OF FIRE TESTS OF FIRE-STOP SYSTEMS" OR, WHERE APPLICABLE, ANSI/ASTM E2837 - "STANDARD TEST METHOD FOR DETERMINING THE FIRE RESISTANCE OF CONTINUITY HEAD-OF-WALL JOINT SYSTEMS INSTALLED BETWEEN RATED WALL ASSEMBLIES AND NON-RATED HORIZONTAL ASSEMBLIES".
8. THE CONTRACTOR IS TO INSTALL PLYWOOD BACKING IN GYPSUM BOARD WALLS FOR ALL NEW CABINETRY WHERE APPLICABLE. CONTRACTOR TO CONFIRM LOCATIONS WITH OWNER AND DESIGNER PRIOR TO CLOSING WALLS.
9. CONTRACTOR IS TO PROVIDE A FLOOR SCAN FOR ANY WORK TO THE EXISTING CONCRETE SLAB. WHERE INTERFERENCES OCCUR, THE CONTRACTOR IS TO CONTACT THE DESIGNER WITH PROPOSED NEW LOCATIONS.

REFLECTED CEILING PLAN NOTES (GENERAL):

1. REFLECTED CEILING PLAN IDENTIFY THE GENERAL REQUIREMENTS & DESIGN INTENT FOR SPECIALTY LIGHTING ONLY. REFER TO ENGINEER'S DWGS FOR GENERAL LIGHTING DISTRIBUTION & FINAL INSTALLATION & SPECIFICATIONS OF SPECIALTY LIGHTING & LIFE SAFETY REQUIREMENTS.
2. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR GENERAL LIGHTING LAYOUT & LIGHT SWITCH.
3. PARTITION CONTRACTOR TO CUT CEILING TILES AS REQUIRED TO ACCOMODATE MECH, ELEC, SECURITY, AND AUDIO/VIDEO EQUIPMENT.
4. DO NOT CLOSE IN CEILING SUSPENSION SYSTEM UNTIL WORK ABOVE CEILING HAS BEEN INSPECTED BY MECHANICAL AND ELECTRICAL CONSULTANT.
5. WHERE POSITION OF ELECTRICAL & MECHANICAL FIXTURES IS CHANGED BY TILE, THE PARTITION CONTRACTOR TO RESTORE AS CLOSELY AS POSSIBLE TO ORIGINAL.
6. PARTITION CONTRACTOR TO PROVIDE ADDITIONAL SUPPORT TO SUSPENSION SYSTEM GRID TO SUPPORT SUPERIMPOSED LOADS, SUCH AS LIGHTING FIXTURES, DIFFUSERS, GRILLES AND SPEAKERS.
7. PARTITION CONTRACTOR IS TO REPLACE ALL DAMAGED CEILING TILES WITH NEW TO MATCH AND SUPPLY AND INSTALL ALL SUSPENDED CEILING SYSTEM COMPONENTS NEEDING REPAIR, NEW CONSTRUCTION AND MODIFICATIONS.
8. SUBMIT DRAWINGS STAMPED AND SIGNED BY PROFESSIONAL ENGINEER REGISTERED OR LICENSED IN PROVINCE OF ONTARIO, CANADA FOR THE SEISMIC REQUIREMENTS RELATED TO THE 2012 ONTARIO BUILDING CODE.

NEW WALL TREATMENT NOTES (GENERAL):

1. PREPARE GYPSUM BOARD SURFACES: FILL MINOR CRACKS WITH PLASTER PACKING COMPOUND, SAND AND DUST BEFORE PAINTING.PLASTER AND GYPSUM BOARD SURFACES: APPLY ONE (1) COAT OF PRIMER-SEALER, AND APPLY TWO (2) COATS OF PAINT FINISH.
2. CONTRACTOR TO REFER TO MANUFACTURERS' LATEST WRITTEN INSTRUCTIONS FOR PAINT DRYING DURATION BETWEEN COATS OF PAINT AND FOR DRYING TIME BEFORE CLEANING/WASHING OF PAINTED SURFACES.
3. CONTRACTOR TO SUBMIT PAINT DRAW DOWN SAMPLES AS SPECIFIED C/W FOR DESIGNER'S APPROVAL PRIOR TO PAINT APPLICATION. NOT APPROVED SAMPLES TO BE RESUBMITTED.
4. ALL MATERIALS TO BE APPLIED UNDER ADEQUATE ILLUMINATION, SPREAD EVENLY AND SMOOTHLY TO AVOID RUNS, SAGS, BRUSH MARKS, AIR BUBBLES AND EXCESSIVE ROLLER STIPPLE.
5. WHEN COLOUR OR UNDERCOATS SHOW THROUGH FINAL COAT OF PAINT, THE SURFACE IS TO BE COVERED BY ADDITIONAL COATS UNTIL THE PAINT IS SMOOTH IN APPEARANCE. EXTRA NEEDED COATS ARE TO BE COVERED AT NO COST TO THE CLIENT.
6. INTERIOR DOORS SHALL BE SEALED ON THE TOPS AND BOTTOMS WITH PRIMER COAT ONLY. PAINT BOTH SIDES OF DOOR; SIDE EDGES ARE TO BE PAINTED ALIKE THE FRONT & BACK OF THE DOOR.
7. PAINT MATERIALS FOR EACH COATING FORMULAE TO BE PRODUCTS OF A SINGLE MANUFACTURER AND AS INDICATED ON THE DRAWING.
8. ALL PAINT MATERIALS MUST BE DELIVERED IN ORIGINAL CONTAINERS WITH THE SEALS UNBROKEN AND LABEL INTACT AND WITH MANUFACTURER'S INSTRUCTIONS PRINTED THEREON.
9. ALL PAINTING MATERIALS SHALL BEAR IDENTIFYING LABELS ON THE CONTAINERS.
10. PAINT TO ARRIVE ON THE JOB COLOUR MIXED EXCEPT FOR TINTING OF UNDERCOATS.
11. APPLICATOR TO ASSUME RESPONSIBILITY THAT ALL MIXED COLOURS MATCH THE COLOUR SELECTION PROVIDED BY THE DESIGNER PRIOR TO APPLICATION OF THE COATING.
12. ALL PAINTS AND COATINGS MUST COMPLY WITH GREEN SEAL'S G5-11 STANDARD. FOR INTERIOR PAINTS AND COATING NOT COVERED BY G5-11 AND G6-03 ALL PRIMERS, UNDER-COATINGS, SEALERS AND CLEAR WOOD FINISHES MUST COMPLY WITH THE VOC LIMITS OF LESS THAN 50 GRAMS/LITER.
13. WALL PAINT TO BE WASHABLE EGGSHELL; DOORS & DOOR FRAMES TO BE SEMI GLOSS.

NEW FLOORING NOTES (GENERAL):

1. CONTRACTOR TO MAKE GOOD ALL EXPOSED CONCRETE FLOOR SURFACES. CONTRACTOR TO ENSURE THAT CONCRETE FINISH IS LEVEL AND SMOOTH FOR NEW FLOORING AND ENSURE LEVEL FLOOR AT ALL DOOR LOCATIONS (FILL CRACKS, LEVEL FLOOR, ECT.) READY TO RECEIVE NEW FLOORING. REFER TO MANUFACTURER'S WRITTEN SPECIFICATIONS FOR ACCEPTABLE FLOORING LEVEL TOLERANCES.
2. SUPPLY AND INSTALL ALL FLOORING AS SPECIFIED & AS PER MANUFACTURER'S LATEST WRITTEN INSTRUCTIONS AND SPECIFICATIONS.
3. CONTRACTOR TO INSTALL FLOORING AND ALL OTHER FLOORING MATERIALS AS SHOWN ON THE FLOOR FINISHES PLAN.
4. CONTRACTOR TO NOTIFY THE PROJECT MANAGER AND DESIGNER OF ANY DELIVERY OR SCHEDULE CONCERNS.
5. PROVIDE CONTINUOUS TRANSITIONS STRIP WHERE ALL NEW FLOORING MEETS ANY OTHER FLOOR FINISHES AND IN DOORWAYS WHERE FLOORING CHANGE AS INDICATED ON FLOOR FINISHES DRAWINGS. TRANSITION STRIPS TO BE META BY SCHLUTER. CONTRACTOR TO PROVIDE SAMPLES OF TRANSITION STRIPS FOR DESIGNER'S APPROVAL PRIOR TO INSTALLATION.
6. SUPPLY & INSTALL NEW 102mm (4") HIGH RUBBER COVE BASE FOR ALL AREAS RECEIVING NEW LVT FLOORING.
7. CONTRACTOR TO PROTECT ALL NEW AND EXISTING FLOORING SURFACES WITH 6mil POLYETHYLENE HEAVY DUTY SHEETS C/W TAPED EDGES AS REQUIRED TO ENSURE THE NEW AND EXISTING SURFACES ARE ALWAYS COVERED AND PROTECTED UNTIL CONSTRUCTION PHASE IS COMPLETE. CONTRACTOR IS RESPONSIBLE TO MAINTAIN FLOORING PROTECTION. REMOVE FLOORING PROTECTION WHEN DIRECTED BY PROJECT MANAGER.
8. CONTRACTOR TO PROVIDE 'SCHLUTER' METAL EDGING ON ALL EXPOSED TILE EDGING. CONTRACTOR TO PROVIDE DESIGNER SAMPLE FOR APPROVAL.
9. CONTRACTOR TO PROVIDE SAMPLES OF ALL FLOORING MATERIALS FOR APPROVAL PRIOR TO ORDERING.

NEW POWER & COMMUNICATIONS NOTES (GENERAL):

1. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS & SPECIFICATIONS FOR NEW POWER & COMMUNICATION FEEDS.
2. CONTRACTOR TO COORDINATE POWER LOCATIONS WITH APPLIANCES AND KITCHEN EQUIPMENT.

DOOR NOTES (GENERAL):

1. PAINT ALL FOUR DOOR EDGES TO MATCH DOOR FINISH.
2. DOOR TO BE PREPPED FOR HARDWARE BY MANUFACTURER. SAMPLE HARDWARE TEMPLATE WILL BE SUPPLIED TO MANUFACTURER BY HARDWARE CONTRACTOR
3. ALL NEW DOORS AND FRAMES TO BE PAINTED.
4. CONTRACTOR TO PROVIDE DOOR, FRAME & HARDWARE SHOP DRAWINGS FOR DESIGNER'S APPROVAL PRIOR TO ORDERING.
5. COORDINATE DOOR SWINGS WITH DRAWING A1 TO A8.

MILLWORK NOTES (GENERAL):

1. PROVIDE QUALITY MILLWORK FABRICATION & INSTALLATION TO AWMAC STANDARDS.
2. DOUGLAS FIR PLYWOOD (DFP): TO CSA O121, STANDARD CONSTRUCTION, CAN/CSA-Z809 OR FSC OR SFI CERTIFIED.
3. CABINETRY CONSTRUCTION & HARWARE:

A. **UPPER & LOWER CABINETS:** 16MM PLYWOOD WITH HIGH PRESSURE LAMINATED FINISH.
B. **SHELVING:** ADJUSTABLE SHELF & PINS C/W 13MM PARTICLEBOARD, WITH THERMOFUSED WHITE MELAMINE.
C. **DRAWERS:** 16MM PARTICLEBPARD, WITH THERMOFUSED WHITE MELAMINE: 13 MM THICK WITH HEAVY DUTY FULL EXTENSION DRAWER GLIDES.
D. **BOTTOMS:** 16MM PLYWOOD WITH HIGH-PRESSURE PRE-LAMINATED FINISH.
E. **FRONTS:** 16MM PLYWOOD WITH HIGH-PRESSURE PRE-LAMINATED FINISH.
F. **DOORS:** 16MM PLYWOOD WITH HIGH PRESSURE PRE-LAMINATED FINISH WITH HEAVY DUTY SELF CLOSING HINGES. ADD PNEUMATIC SUSPENSION ARMS FOR VERTICAL OPENING DOORS.
G. **COUNTER TOP:** 50MM FRONT EDGE / SELF EDGE CONSTRUCTED WITH 19MM PLYWOOD WITH QUARTZ FINISH TOPS
H. **TOE KICKS:** 16MM PLYWOOD WITH HIGH PRESSURE LAMINATED FINISH.
I. **DOOR PULLS (VERTICAL)** : RICHELIEU – TBD
J. **DRAWER PULLS:** RICHELIEU – ITBD

4. PLYWOOD RESIN TO CONTAIN NO ADDED UREA-FORMALDEHYDE.
5. INTERIOR CABINETRY TO BE FINISHED WITH WHITE MELAMINE. ALL EXPOSED EDGING TO BE FINISHED WITH HIGH PRESSURE LAMINATE FINISH.
6. PROVIDE ADEQUATE PLYWOOD BACKING IN WALL WHERE UPPERS & LOWER CABINETS ARE LOCATED TO ENSURE CABINETRY IS PROPERPLY SUPPORTED IN WALL WHERE NEW CABINETRY IS TO BE INSTALLED.
7. CONTRACTOR TO PROVIDE MILLWORK & HARDWARE SHOP DRAWINGS FOR APPROVAL PRIOR TO FABRICATION.

1 GENERAL NOTES

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
05	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
04	99%	12.13.19
03	75%	11.25.19
02	COORDINATION	11.07.19
01	50%	10.09.19

FIRM NAME & ADDRESS

dl studio +

DRAWING NAME

GENERAL NOTES

PROJECT / PROJET: 19020

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE

SHEET / FEUILLE: G1

NOTES SUR LE PROJET (GÉNÉRALITÉS) :

1. IL INCOMBE À L'ENTREPRENEUR DE LIRE CE DOCUMENT ET TOUS LES DESSINS DE CONCEPTION, AINSI QUE TOUS LES AUTRES DESSINS, Y COMPRIS LES DESSINS DES AUTRES EXPERTS-CONSEILS ET LES DOCUMENTS SUR LA SÉCURITÉ, LA QUINCAILLERIE ET SUR LES TRAVAUX ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES. TOUS LES ÉCARTS ENTRE LES DESSINS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉS AU DESIGNER AUX FINS DE PRÉCISIONS PENDANT LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET AVANT LA CONSTRUCTION.
2. L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DES CLOISONS DOIT VÉRIFIER L'ÉTAT DES LIEUX ACTUEL ET LES DIMENSIONS, ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS ENTRE L'ÉTAT DES LIEUX ET LES DOCUMENTS CONTRACTUELS PAR ÉCRIT AU GESTIONNAIRE DE PROJET ET AU DESIGNER AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
3. TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN UNITÉS MÉTRIQUES. TOUTES LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉES COMME DES AJUSTEMENTS +/-.
4. SEULS DES GENS DE MÉTIER CHEVRONNÉS QUALIFIÉS SONT AUTORISÉS À ACCOMPLIR LES TRAVAUX. TOUS LES DOMMAGES AUX LIEUX CAUSÉS PAR L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DES CLOISONS OU SES EMPLOYÉS DOIVENT ÊTRE CORRIGÉS PAR L'ENTREPRENEUR À SES FRAIS.
6. FOURNIR UN SCEAU À L'ÉPREUVE DE LA POUSSIÈRE POUR LES DIFFUSEURS DE VENTILATION ET GRILLES DE REPRISE D'AIR POUR EMPÊCHER L'INFILTRATION DE POUSSIÈRES DANS LE SYSTÈME MÉCANIQUE. (CONSULTER LES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES MÉTHODES APPROUVÉES.)
7. TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX CODES PROVINCIAUX, MUNICIPAUX ET NATIONAUX, AINSI QU'AUX DERNIÈRES INSTRUCTIONS IMPRIMÉES DU FABRICANT.
8. L'ENTREPRENEUR DOIT SOUMETTRE AU PROPRIÉTAIRE OU AU GESTIONNAIRE DE PROJET, DANS UN FORMAT RELIÉ, L'ENSEMBLE DES SPÉCIFICATIONS ET DES INSTRUCTIONS POUR L'OPÉRATION, L'ENTRETIEN ET LE NETTOYAGE QUOTIDIENS DE TOUT L'ÉQUIPEMENT ET DE TOUS LES MATÉRIAUX, Y COMPRIS LES FINITIONS DE PLANCHER, LES FINITIONS MURALES ET L'ENSEMBLE DES FINITIONS DE PLAFOND, ENTRE AUTRES, AVANT L'OCCUPATION DES LIEUX PAR LE LOCATAIRE.
9. TOUS LES MÉTIERS DOIVENT COLLABORER ET PROTÉGER L'ENSEMBLE DES TRAVAUX ET DES MATÉRIAUX, DES MEUBLES ET DE L'ÉQUIPEMENT, Y COMPRIS LES TRAVAUX DES AUTRES MÉTIERS. IL INCOMBE À L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DE L'AMÉNAGEMENT ET DES CLOISONS DE CORRIGER ET DE RÉPARER TOUS LES DOMMAGES AUX CLOISONS NOUVELLES OU EXISTANTES CAUSÉS PAR LA CONSTRUCTION OU LES MÉTIERS.
10. IL INCOMBE À L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DE L'AMÉNAGEMENT ET DES CLOISONS D'EFFECTUER LES TRAVAUX DE COUPAGE ET DE CORRECTION, DE RAMASSER SES DÉCHETS ET DE GARDER LE SITE PROPRE PENDANT LA CONSTRUCTION.
11. L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER TOUTES LES INTERRUPTIONS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ AVEC LE GESTIONNAIRE DE PROJET ET LE CLIENT.
12. L'ENTREPRENEUR EN AMÉNAGEMENT OU LES MÉTIERS DOIVENT FOURNIR UNE PROTECTION ADÉQUATE POUR LES ZONES DE CIRCULATION UTILISÉES PAR LES EMPLOYÉS.
13. L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SANITAIRES DOIT ÊTRE COORDONNÉE AVEC LA GESTION DES BIENS IMMOBILIERS ET ELLES DOIVENT ÊTRE MAINTENUES PROPRES PENDANT TOUTE LA PÉRIODE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION.
14. TOUS LES TRAVAUX DOIVENT SE DÉROULERDURANT LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL. LES TEMPS DE CONSTRUCTION ET L'UTILISATION DU QUAI DE CHARGEMENT DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE GESTIONNAIRE DE PROJET.

NOTES SUR LA DÉMOLITION (GÉNÉRALITÉS)

1. LE PLAN DE DÉMOLITION INDIQUE L'INTENTION GÉNÉRALE DE LA DEMANDE DE DÉMOLITION. L'ENTREPRENEUR DOIT EXAMINER L'ÉTAT DES LIEUX POUR DÉTERMINER LA PORTÉE PARTICULIÈRE DE LA DÉMOLITION. LA DÉMOLITION COMPREND L'ENLÈVEMENT DES MURS ET DES CLOISONS, DES PORTES ET DES CADRES, DES FENÊTRES LATÉRALES, DES FINITIONS DE PLANCHER, DES ACCESSOIRES FIXES INDIQUÉS, DES GARNITURES ET ÉLÉMENTS MURAUX DÉCORATIFS, DES CLOISONS AVEC REVÊTEMENT POSÉ SUR FOURRURES ACTUELS POUR REMETTRE L'ESPACE À UN ÉTAT D'IMMEUBLE DE BASE, ETC.
2. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR TOUTES LES DIRECTIVES CONCERNANT LA DÉMOLITION D'ÉLÉMENTS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES.
3. L'ENTREPRENEUR DOIT REMPLIR ET RÉPARER TOUTES LES SURFACES ET TOUS LES MATÉRIAUX TOUCHÉS PAR LA DÉMOLITION, COMME LES PLANCHERS, LES MURS, LES PORTES ET LES CADRES, LES MENEAUX ET LES APPUIS DE FENÊTRE DES FENÊTRES PÉRIMÉTRIQUES, ENTRE AUTRES, PRÊTS À RECEVOIR DE NOUVEAUX FINIS.
4. L'ENTREPRENEUR DOIT JETER TOUS LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU CHANTIER CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DU GESTIONNAIRE DE PROJET.
5. L'ENTREPRENEUR EN DÉMOLITION A LA RESPONSABILITÉ DE REMPLACER OU DE RÉPARER TOUS LES ARTICLES QUI DOIVENT RESTER ET QUI ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉS PENDANT LA DÉMOLITION.
6. L'ENTREPRENEUR DOIT RÉPARER TOUT PLAFOND ENDOMMAGÉ PAR LA DÉMOLITION ET VÉRIFIER L'ÉTAT ACTUEL ET LES DOMMAGES ACTUELS, ET LES RÉTABLIR À LEUR ÉTAT ORIGINAL POUR VEILLER AU MAINTIEN DU RENDEMENT ACTUEL DE L'IMMEUBLE.
7. L'ENTREPRENEUR DOIT INFORMER LE DESIGNER SI L'ÉTAT DES LIEUX DIFFÈRE DE CE DESSIN.
8. L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER LES DESSINS STRUCTURAUX S1F POUR LES NOUVEAUX SUPPORTS LORSQUE LES MURS EN BLOCS SONT ENLEVÉS.

NOTES SUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS (GÉNÉRALITÉS)

1. NETTOYER LE PLANCHER DANS TOUTE LA ZONE VISÉE PAR LE MARCHÉ. RÉPARER ET NIVELER LES PLANCHERS POUR LES REMETTRE EN BON ÉTAT, AU BESOIN. POUR ACCUEILLIR LES NOUVELLES PORTES ET LE NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER. INSTALLER LE REVÊTEMENT DE PLANCHER TEL QU'IL EST INDIQUÉ SUR LE PLAN DES FINITIONS DE PLANCHER.
2. PROTÉGER TOUTES LES FINITIONS DES MURS ET DES PLAFONDS ACTUELS CONTRE LES DOMMAGES PENDANT LA CONSTRUCTION.
3. EMPÊCHER LES DOMMAGES AU RÉSEAU DE GAINES ACTUEL. CONSULTER LES INGÉNIEURS, LES DESSINS MÉCANIQUES.
4. TOUS LES ARTICLES IDENTIFIÉS DANS CET ENSEMBLE DE DOCUMENTS DE CONSTRUCTION DOIVENT ÊTRE FOURNIS ET INSTALLÉS PAR L'ENTREPRENEUR, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
5. L'ENTREPRENEUR DOIT OBTENIR L'APPROBATION DE L'AMÉNAGEMENT DES CLOISONS DU DESIGNER AVANT DE CONSTRUIRE DE NOUVELLES CLOISONS.
6. INSTALLER DES COUPE-FEU DANS TOUTES LES PÉNÉTRATIONS (LE CAS ÉCHÉANT) AU MOYEN DE SÉPARATIONS COUPE-FEU POUR MAINTENIR L'INTÉGRITÉ DE LA SÉPARATION AU MOYEN D'UN SYSTÈME COUPE FEU CONFORMÉMENT À LA NORME CAN/ULC-S115 « STANDARD METHOD OF FIRE TESTS OF FIRE-STOP SYSTEMS » (MÉTHODE NORMALISÉE D'ESSAIS DE RÉACTION AU FEU DES SYSTÈMES COUPE-FEU).
7. ÉTENDRE LES SÉPARATIONS COUPE-FEU ET NON RÉSISTANTES AU FEU À PARTIR DE LA DALLE DU PLANCHER JUSQU'À LA FACE INTÉRIEURE DE LA STRUCTURE OU DE L'ENSEMBLE HORIZONTAL, ET SCELLER AU PÉRIMÈTRE AFIN DE FOURNIR UNE SÉPARATION COUPE-FEU ÉTANCHE À LA FUMÉE. TOUTES LES SÉPARATIONS COUPE-FEU DOIVENT ÊTRE SCELLÉES AU MOYEN D'UN SYSTÈME COUPE-FEU MIS À L'ESSAI CONFORMÉMENT À LA NORME CAN/ULC-S115 – « STANDARD METHOD OF FIRE TESTS OF FIRE-STOP SYSTEMS » OU, LE CAS ÉCHÉANT, À LA NORME ANSI/ASTM E2837 – « STANDARD TEST METHOD FOR DETERMINING THE FIRE RESISTANCE OF CONTINUITY HEAD-OF-WALL JOINT SYSTEMS INSTALLED BETWEEN RATED WALL ASSEMBLIES AND NON-RATED HORIZONTAL ASSEMBLIES » (MÉTHODE D'ESSAI NORMALISÉE POUR DÉTERMINER LA RÉSISTANCE AU FEU DES SYSTÈMES DE TÊTE DE MUR MIXTES INSTALLÉS ENTRE LES ASSEMBLAGES DE MUR COUPE-FEU ET LES ASSEMBLAGES HORIZONTAUX NON RÉSISTANTS AU FEU).
8. L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER UN APPUI EN CONTREPLAQUÉ DANS TOUS LES MURS EN PANNEAUX DE GYPSE POUR L'ENSEMBLE DES NOUVELLES ARMOIRES, LE CAS ÉCHÉANT. L'ENTREPRENEUR DOIT CONFIRMER LES EMPLACEMENTS AVEC LE PROPRIÉTAIRE ET LE DESIGNER AVANT DE FERMÉ LES MURS.
9. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR UNE ANALYSE DU PLANCHER POUR TOUS LES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA DALLE DE BÉTON EXISTANTE. EN CAS D'INTERFÉRENCES, L'ENTREPRENEUR DOIT COMMUNIQUER AVEC LE DESIGNER ET LUI OFFRIR DE NOUVELLES PROPOSITIONS D'EMPLACEMENT.

NOTES SUR LE PLAN DU PLAFOND RÉFLÉCHI (GÉNÉRALITÉS)

1. LE PLAN DU PLAFOND RÉFLÉCHI INDIQUE LES EXIGENCES GÉNÉRALES ET L'INTENTION DE CONCEPTION POUR L'ÉCLAIRAGE SPÉCIALISÉ SEULEMENT. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LA RÉPARTITION DE L'ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL ET L'INSTALLATION FINALE ET LES SPÉCIFICATIONS CONCERNANT L'ÉCLAIRAGE SPÉCIALISÉ ET LES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES.
2. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL ET L'EMPLACEMENT DES INTERRUPTEURS.
3. L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DES CLOISONS DOIT COUPER LES CARREAUX DE PLAFOND POUR ACCUEILLIR L'ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE, ÉLECTRIQUE, DE SÉCURITÉ ET AUDIOVIDÉO.
4. NE PAS FERMER LE SYSTÈME DE SUSPENSION DU PLAFOND AVANT QUE LES TRAVAUX AU-DESSUS DU PLAFOND AIENT ÉTÉ INSPECTÉS PAR UN EXPERT-CONSEIL EN MÉCANIQUE ET EN ÉLECTRICITÉ.
5. LORSQUE LA POSITION DES ACCESSOIRES FIXES ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES EST MODIFIÉE PAR UN CARREAU, L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DES CLOISONS DOIT RÉTABLIR LA POSITION AUSSI PRÈS QUE POSSIBLE DE L'ORIGINAL.
6. L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DES CLOISONS DOIT FOURNIR UN SUPPORT SUPPLÉMENTAIRE AU TREILLIS DU SYSTÈME DE SUSPENSION POUR SUPPORTER DES CHARGES SURIMPOSÉES, PAR EXEMPLE LES LUMINAIRES, LES GRILLES ET LES HAUT-PARLEURS.
7. L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DES CLOISONS DOIT REMPLACER TOUS LES CARREAUX DE PLAFOND PAR DE NOUVEAUX POUR QU'ILS CORRESPONDENT, ET FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES ÉLÉMENTS DU SYSTÈME DE PLAFOND SUSPENDU NÉCESSITANT DES RÉPARATIONS, UNE NOUVELLE CONSTRUCTION ET DES MODIFICATIONS.
8. SOUMETTRE DES DESSINS ESTAMPILLÉS ET SIGNÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL ENREGISTRÉ OU AGRÉÉ D'UNE LICENCE EN PROVINCE DE L'ONTARIO, CANADA POUR LES EXIGENCES SISMIQUES LIÉES AU CODE DE CONSTRUCTION DE L'ONTARIO 2012.

NOTES SUR LES NOUVEAUX REVÊTEMENTS MURAUX (GÉNÉRALITÉS)

1. PRÉPARER LES SURFACES EN PANNEAUX DE GYPSE : REMPLIR LES FISSURES MINEURES À L'AIDE D'UN REMPLISSAGE EN PLÂTRE
   MÉLANGER, SABLER ET DÉPOUSSIÉRER AVANT DE PEINDRE. SURFACES DE PLÂTRE ET DE GYPSE : APPLIQUER UNE (1) COUCHE D'APPRÊT-SCELLANT ET APPLIQUER DEUX (2) COUCHES DE PEINTURE DE FINITION.
2. L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER LES DERNIÈRES INSTRUCTIONS ÉCRITES DU FABRICANT EN CE QUI CONCERNE LA DURÉE DE SÉCHAGE DE LA PEINTURE ENTRE LES COUCHES DE PEINTURE ET POUR LE TEMPS DE SÉCHAGE AVANT LE NETTOYAGE DES SURFACES PEINTES.
3. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR DES ÉCHANTILLONS DE PEINTURE CONFORMÉMENT AUX INDICATIONS AUX FINS D'APPROBATION DU DESIGNER AVANT L'APPLICATION DE LA PEINTURE. LES ÉCHANTILLONS QUI NE SONT PAS APPROUVÉS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉS DE NOUVEAU.
4. TOUS LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉS SOUS UN ÉCLAIRAGE ADÉQUAT, ÉTENDUS EN COUCHES ÉGALES ET LISSES POUR ÉVITER LES COULISSES, LES MARQUES DE PINCEAU, LES BULLES D'AIR ET LES MARQUES DE ROULEAU EXCESSIVES.
5. LORSQUE LA COULEUR OU LES SOUS-COUCHES SONT VISIBLES À TRAVERS LA DERNIÈRE COUCHE DE PEINTURE, LA SURFACE DOIT ÊTRE COUVERTE DE COUCHES SUPPLÉMENTAIRES JUSQU'À CE QUE LA PEINTURE AIT UNE APPARENCE LISSE. LES COUCHES SUPPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES DOIVENT ÊTRE SANS FRAIS POUR LE CLIENT.
6. LES PORTES INTÉRIEURES DOIVENT ÊTRE SCELLÉES SUR LES SURFACES SUPÉRIEURES ET INFÉRIEURES UNIQUEMENT AU MOYEN D'UNE COUCHE D'APPRÊT. PEINDRE LES DEUX CÔTÉS DE LA PORTE; LES REBORDS LATÉRAUX DOIVENT ÊTRE PEINTS COMME LE DEVANT ET L'ARRIÈRE DE LA PORTE.
7. LES MATÉRIAUX DE PEINTURE POUR CHAQUE FORMULE DE COUCHE DOIVENT ÊTRE DES PRODUITS PROVENANT D'UN FABRICANT UNIQUE ET DOIVENT CORRESPONDRE AUX INDICATIONS DU DESSIN.
8. TOUS LES MATÉRIAUX DE PEINTURE DOIVENT ÊTRE LIVRÉS DANS LES CONTENANTS ORIGINAUX, LES SCEAUX NON ROMPUS ET LES ÉTIQUETTES INTACTES. LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT DOIVENT ÊTRE IMPRIMÉES SUR L'ÉTIQUETTE.
9. UNE ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION DOIT ÊTRE APPOSÉE SUR LES CONTENANTS DE TOUS LES MATÉRIAUX DE PEINTURE.
10. LA PEINTURE DOIT ÊTRE LIVRÉE SUR LE CHANTIER AVEC LE MÉLANGE DE COULEUR EFFECTUÉ, SAUF POUR LA TEINTURE DES SOUS-COUCHES.
11. LA PERSONNE QUI APPLIQUE LA PEINTURE A LA RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER QUE TOUTES LES COULEURS MÉLANGÉES CORRESPONDENT À LA SÉLECTION DE COULEUR FOURNIE PAR LE DESIGNER AVANT L'APPLICATION DE LA COUCHE.
12. TOUTES LES PEINTURES ET TOUTES LES COUCHES DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME G5-11 DE GREEN SEAL. POUR LES PEINTURES ET LES COUCHES INTÉRIEURES QUI NE SONT PAS VISÉES PAR LES NORMES G5-11 ET G5-03, TOUS LES APPRÊTS, SCELLANTS ET TOUTES LES SOUS-COUCHES ET FINITIONS DE BOIS CLAIR DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX LIMITES DE COV INFÉRIEURES À 50 GRAMMES PAR LITRE.
13. LA PEINTURE MURALE DOIT AVOIR UNE FINITION COQUILLE D'ŒUF LAVABLE; LES PORTES ET LES CADRES DE PORTE DOIVENT AVOIR UNE FINITION SEMI-LUSTRÉE.

NOTES SUR LES NOUVEAUX REVÊTEMENTS DE PLANCHER (GÉNÉRALITÉS)

1. L'ENTREPRENEUR DOIT REMETTRE EN ÉTAT TOUTES LES SURFACES DE PLANCHER EN BÉTON EXPOSÉES. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LA FINITION EN BÉTON EST NIVELÉE ET LISSE, ET IL DOIT ASSURER UN PLANCHER NIVELÉ À TOUS LES EMPLACEMENTS DE PORTES (REMPLIR LES FISSURES, NIVELER LE PLANCHER, ETC.) PRÊT À RECEVOIR LE NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER. CONSULTER LES SPÉCIFICATIONS ÉCRITES DU FABRICANT POUR TOUTES LES TOLÉRANCES RELATIVES AU NIVELLEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER.
2. FOURNIR ET INSTALLER TOUT LE REVÊTEMENT DE PLANCHER TEL QU'IL EST SPÉCIFIÉ ET CONFORMÉMENT AUX DERNIÈRES INSTRUCTIONS ET SPÉCIFICATIONS ÉCRITES DU FABRICANT.
3. L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER LE REVÊTEMENT DE PLANCHER ET TOUS LES AUTRES MATÉRIAUX DE PLANCHER TEL QU'IL EST INDIQUÉ DANS LE PLAN DES FINITIONS DE PLANCHER.
4. L'ENTREPRENEUR DOIT INFORMER LE GESTIONNAIRE DE PROJET ET LE DESIGNER DE TOUTE PRÉOCCUPATION RELATIVE À LA LIVRAISON OU À L'ÉCHÉANCIER.
5. FOURNIR DES PROFILÉS CONTINUS LÀ OÙ LE NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER RENCONTRE TOUTE AUTRE FINITION DE PLANCHER ET DANS LES ENTRÉES DE PORTE OÙ LE REVÊTEMENT DE PLANCHER CHANGE, TEL QU'IL EST INDIQUÉ DANS LES DESSINS DES FINITIONS DE PLANCHER. LES PROFILÉS DOIVENT ÊTRE DES PROFILÉS EN MÉTAL DE SCHLUTER. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR DES ÉCHANTILLONS DE PROFILÉS AUX FINS D'APPROBATION PAR LE DESIGNER AVANT LEUR INSTALLATION.
6. FOURNIR ET INSTALLER UNE NOUVELLE PLINTHE À GORGE À HAUTE TENEUR EN CAOUTCHOUC DE 102 mm (4 po) POUR TOUTES LES ZONES RECEVANT UN NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER LVT.
7. L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER TOUTES LES SURFACES DE REVÊTEMENT DE PLANCHER NOUVELLES ET ACTUELLES AU MOYEN DE FEUILLES DE POLYÉTHYLÈNE À HAUTE RÉSISTANCE DE 6 mil AVEC LES REBORDS ENRUBANNÉS AU BESOIN POUR S'ASSURER QUE LES SURFACES NOUVELLES ET ACTUELLES SONT TOUJOURS COUVERTES ET PROTÉGÉES JUSQU'À CE QUE LA PHASE DE CONSTRUCTION SOIT ACHEVÉE. L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE MAINTENIR LA PROTECTION DU REVÊTEMENT DE PLANCHER. ENLEVER LA PROTECTION DE REVÊTEMENT DE PLANCHER LORSQUE LE GESTIONNAIRE DE PROJETS EN DONNE LA DIRECTIVE.
8. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR DES BORDURES MÉTALLIQUES « SCHULTER » SUR TOUS LES REBORDS DE CARREAUX EXPOSÉS. CONTRACTOR TO PROVIDE DESIGNER SAMPLE FOR APPROVAL.
9. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR DES ÉCHANTILLONS DE TOUS LES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT DE PLANCHER AUX FINS D'APPROBATION AVANT DE COMMANDER.

NOTES SUR LES NOUVELLES LIGNES D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE ET DE COMMUNICATION (GÉNÉRALITÉS)

1. CONSULTER LES DESSINS ET SPÉCIFICATIONS DES GESTIONNAIRES CONCERNANT LES NOUVELLES LIGNES D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE ET DE COMMUNICATION.
2. L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER LES EMPLACEMENTS DES ALIMENTATIONS ÉLECTRIQUES AVEC LES APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS ET L'ÉQUIPEMENT DE CUISINE.

NOTES SUR LES PORTES ET LA QUINCAILLERIE (GÉNÉRALITÉS)

1. PEINDRE LES QUATRE REBORDS DE PORTES POUR QU'ILS CORRESPONDENT À LA FINITION DE LA PORTE.
2. LA PORTE DOIT ÊTRE PRÉPARÉE POUR L'INSTALLATION DE LA QUINCAILLERIE PAR LE FABRICANT. UN MODÈLE DE QUINCAILLERIE SIMPLE SERA FOURNI AU FABRICANT PAR L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DE LA QUINCAILLERIE.
3. TOUTES LES NOUVELLES PORTES ET TOUS LES NOUVEAUX CADRES DOIVENT ÊTRE PEINTS.
4. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LES DESSINS D'ATELIER DE LA PORTE, DU CADRE ET DE LA QUINCAILLERIE AUX FINS D'APPROBATION PAR LE DESIGNER AVANT LA COMMANDE.
5. COORDONNER LE PIVOTEMENT DES PORTES AVEC LES DESSINS A1 À A8.

NOTES SUR LA MENUISERIE (GÉNÉRALITÉS)

1. ASSURER UNE FABRICATION ET UNE INSTALLATION DES ARTICLES DE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE CONFORMES AUX NORMES DE L'AWMAC.
2. CONTREPLAQUÉ DOUGLAS FIR (CDF) : SELON LA NORME CSA O121, CONSTRUCTION STANDARD, CERTIFIÉ SELON LA NORME CAN/CSA-Z809 OU FSC OU SFI.
3. CONSTRUCTION ET QUINCAILLERIE DES ARMOIRES :

   A. ARMOIRES SUPÉRIEURES ET INFÉRIEURES : CONTREPLAQUÉ DE 13 MM AVEC UNE FINITION DE STRATIFIÉ HAUTE PRESSION.
   B. ÉTAGÈRES : ÉTAGÈRE ET GOUPILLES AJUSTABLES COMPRENANT UN PANNEAU DE PARTICULES DE 13MM, AVEC DE LA MÉLAMINE BLANCHE THERMOFUSIONNÉE.
   C. TIROIRS : PANNEAU DE PARTICULES DE 16 MM, AVEC DE LA MÉLAMINE BLANCHE THERMOFUSIONNÉE : GLISSIÈRES DE TIROIR À EXTENSION COMPLÈTE DE 16 MM À HAUTE RÉSISTANCE.
   D. BAS : CONTREPLAQUÉ DE 16 MM AVEC UNE FINITION DE PRÉ LAMINÉ À HAUTE PRESSION.
   E. FACES : CONTREPLAQUÉ DE 16 MM AVEC UNE FINITION DE PRÉ LAMINÉ À HAUTE PRESSION.
   F. PORTES : CONTREPLAQUÉ DE 16 MM AVEC UNE FINITION DE PRÉ-LAMINÉ À HAUTE PRESSION AVEC DES CHARNIÈRES À FERMETURE AUTOMATIQUE À HAUTE RÉSISTANCE. AJOUTER DES BRAS À SUSPENSION PNEUMATIQUE POUR LES PORTES À OUVERTURE VERTICALE.
   G. REVÊTEMENT DE COMPTOIR : BORDURE DES FACES ET BORDURE DES ÉTAGÈRES DE 50 MM FAITES DE CONTREPLAQUÉ DE 19 MM AVEC DES PLATEAUX D'UNE FINITION EN QUARTZ
   H. RETRAITS : CONTREPLAQUÉ DE 16 MM AVEC UNE FINITION DE PRÉ LAMINÉ À HAUTE PRESSION.
   I. POIGNÉES DE PORTE (VERTICALES) : RICHELIEU – À DÉTERMINER
   J. POIGNÉES DE TIROIR : RICHELIEU – À DÉTERMINER

4. LA RÉSINE DE CONTREPLAQUÉ NE DOIT CONTENIR AUCUN AJOUT D'URÉE-FORMALDÉHYDE.
5. L'INTÉRIEUR DES ARMOIRES DOIT AVOIR UNE FINITION EN MÉLAMINE BLANCHE. TOUTES LES BORDURES EXPOSÉES DOIVENT ÊTRE FINIES AU MOYEN D'UNE FINITION DE STRATIFIÉ À HAUTE PRESSION.
6. FOURNIR UN APPUI EN CONTREPLAQUÉ ADÉQUAT DANS LE MUR LÀ OÙ LES ARMOIRES SUPÉRIEURES ET INFÉRIEURES SONT SITUÉES POUR ASSURER QUE LES ARMOIRES SONT BIEN SOUTENUES PAR LE MUR LÀ OÙ LES NOUVELLES ARMOIRES DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES.
7. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LES DESSINS D'ATELIER DE LA MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE ET LA QUINCAILLERIE AUX FINS D'APPROBATION AVANT LA FABRICATION.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED.
CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN.
L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
05	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
04	99%	12.13.19
03	75%	11.25.19
02	COORDINATION	11.07.19
01	50%	10.09.19

FIRM NAME & ADDRESS

DL STUDIO PLUS
10477567 Canada Inc
Ph: 613-299-4596

DRAWING NAME

REMARQUES GÉNÉRALES

PROJECT: 19020
SHEET: G1F
DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019
SCALE: SEE DWG

1 GENERAL NOTES

DEMOLITION LEGEND / LÉGENDE POUR LA DÉMOLITION:

EXISTING PARTITIONS TO REMAIN AS IS. /
LES CLOISONS EXISTANTES DOIVENT DEMEURER TELLES QUELLES.

EXISTING DOOR, FRAME & HARDWARE TO REMAIN /
LES PORTES, LES CADRES ET LA QUINCAILLERIE EXISTANTS
A RESTER

LINES SHOWN IN DASH; INDICATE ELEMENTS TO BE REMOVED /
LES LIGNES MONTRÉES CORRESPONDENT À DES TRAITS; ELLES
INDIQUENT LES ÉLÉMENTS À ÉNLEVER.

DOUBLE LINES SHOWN IS DASH; INDICATES BLOCK WALL
PARTITIONS TO BE REMOVED. REFER TO NEW STRUCTURAL
SUPPORT DETAILS ON DRAWING S1. /
LES LIGNES DOUBLES CORRESPONDENT À DES TRAITS; ELLES
INDIQUENT DES CLOISONS DE MUR DE BLOCS À ENLEVER. ELLES
RENVOIENT AUX DÉTAILS DES NOUVEAUX SUPPORTS
STRUCTURAUX DESSIN S1F.

EXISTING DOOR, FRAME & HARDWARE TO BE REMOVED /
LES PORTES, LES CADRES ET LA QUINCAILLERIE EXISTANTS QUI
DOIVENT ÉTRE ENLEVÉS.

CEILING / PLAFONDS:

EXISTING SUSPENDED CEILING SYSTEM TO REMAIN. / LE
SYSTÈME DE PLAFOND SUSPENDU EXISTANT QUI DOIT RESTER.

EXISTING SUSPENDED CEILING SYSTEM TO BE REMOVED. / LE
SYSTÈME DE PLAFOND SUSPENDU EXISTANT QUI DOIVENT ÉTRE
ENLEVÉS.

LIGHTING / ÉCLAIRAGE :

EXISTING LIGHT FIXTURE TO BE REMOVED. /
LES LUMINAIRES EXISTANTS QUI DOIVENT ÉTRE ENLEVÉS.

EXISTING RECESSED LIGHT FIXTURE TO BE REMOVED. / LES
LUMINAIRES RETRAITÉ EXISTANTS QUI DOIVENT ÉTRE ENLEVÉS.

LEGEND - NEW WORK & RCP /
LÉGENDE – NOUVEAUX TRAVAUX ET PLAN DU PLAFOND RÉFLÉCHI:

CONSTRUCTION PLAN / PLAN DE CONSTRUCTION :

EXISTING PARTITIONS TO REMAIN AS IS. /
LES CLOISONS EXISTANTES DOIVENT
DEMEURER TELLES QUELLES.

W1 — SLAB TO SLAB 1HR RATED GYPSUM BOARD
PARTITION :
16MM GYPSUM BOARD TYPE X ON EACH SIDE OF
92MM METAL STUDS SPACED AT 610MM O.C. W/
90MM MINERAL WOOL INSULATION.
SAME AS ULC DESIGN BXUV7 U419

CLOISON DE GYPSE DALLE À DALLE AVEC
COUPE-FEU DE 1 H :
PANNEAU DE GYPSE DE 16 MM DE TYPE X DE
CHAQUE CÔTÉ DES COLOMBAGES DE MÉTAL DE 92
MM À INTERVALLES DE 610 MM CENTRÉS
COMPRENANT UN ISOLANT DE LAINE MINÉRALE DE
90 MM. TEL QUE `ULC DESIGN BXUV7 U419'

W2 — SLAB TO SLAB GYPSUM BOARD PARTITION
(NON-RATED):
13MM GYPSUM BOARD TYPE X ON EACH SIDE OF
92MM METAL STUDS SPACED AT 610MM O.C. W/
90MM MINERAL WOOL INSULATION.

CLOISON DE GYPSE DALLE À DALLE (NON
RÉSISTANT AU FEU) :
PANNEAU DE GYPSE DE 13 MM DE TYPE X DE
CHAQUE CÔTÉ DES COLOMBAGES DE MÉTAL DE 92
MM À INTERVALLES DE 610 MM CENTRÉS
COMPRENANT UN ISOLANT DE LAINE MINÉRALE DE
90 MM.

W3 — SLAB TO SLAB 1HR RATED GYPSUM BOARD
PARTITION C/W SHAFT WALL :
16MM GYPSUM BOARD TYPE X ON EACH SIDE OF
92MM METAL STUDS SPACED AT 610MM O.C. W/
90MM MINERAL WOOL INSULATION.
ULC DESIGN - BXUV7 419
C/W SHAFT WALL
16MM GYPSUM BOARD TYPE X
64MM CH METAL STUD
25.4 MM (1") TYPE X GLASS-MAT LINER PANEL
ULC DESIGN - BXVC W452 - SYSTEM A

CLOISON DE GYPSE DALLE À DALLE AVEC
COUPE-FEU DE 1H AVEC 'SHAFT WALL' :
PANNEAU DE GYPSE DE 16 MM DE TYPE X DE
CHAQUE CÔTÉ DES COLOMBAGES DE MÉTAL DE 92
MM À INTERVALLES DE 610 MM CENTRÉS
COMPRENANT UN ISOLANT DE LAINE MINÉRALE DE
90 MM. TEL QUE `ULC DESIGN BXUV7 U419'.
AVEC 'SHAFT WALL'
PANNEAU DE GYPSE DE 16 MM DE TYPE X
MONTANT DE MÉTAL CH DE 64MM
25.4 MM (1") PANNEAU TYPE X GLASS-MAT LINER .
TEL QUE ULC DESIGN - BXVC W452 - SYSTEM A

N — NEW DOOR, FRAME AND HARDWARE /
NOUVELLE PORTE, NOUVEAU CADRE ET NOUVELLE
QUINCAILLERIE

CEILING PLAN / PLAN DU PLAFOND :

NEW PARTITION / NOUVELLE CLOISON

DOOR HEADER / LINTEAU DE PORTE

610 — EXISTING SUSPENDED CEILING SYSTEM
TO REMAIN AS IS. 2499 A.F.F. /
NOUVEAU SYSTÈME DE PLAFOND SUSPENDU
2499 MM AU-DESSUS DU PLANCHER FINI.

610 SC1 — NEW SUSPENDED CEILING SYSTEM INSTALLED
AT 2499MM A.F.F. /
NOUVEAU SYSTÈME DE PLAFOND SUSPENDU
INSTALLÉ À 2499 MM AU-DESSUS DU PLANCHER
FINI.

GB1 — NEW HORIZONTAL SHAFT WALL. REFER TO
SECTION DETAIL 3/A14 2499MM A.F.F. /
NOUVELLE PAROI DE PUITS HORIZONTALE.
CONSULTER LES DÉTAILS DE LA SECTION 3/A14
2499 MM AU-DESSUS DU PLANCHER FINI.

GB2 — NEW GYPSUM BOARD CEILING SYSTEM: ONE (1)
LAYER 13MM GYPSUM BOARD ON 20 GA. 92MM METAL STUD
FRAMING ASSEMBLY @ 610MM MAX. O.C. TYPICAL
FASTENING 20GA. 87MM STUD RUNNER TO METAL STUD
2499MM A.F.F.

NOUVEAU PLAFOND DE GYPSE:
UN (1) PANNEAU DE GYPSE AVEC COMPOSITION
DE MONTANT DE METAL 92MM INSTALLER A
610MM SUR CENTRE. FIXATION TYPIQUE 20GA.
DE MONTANT COURANT AU MONTANT DE
METAL INSTALLER A 2499MM AU-DESSUS DU
PLANCHER FINIS.

LIGHTING / ÉCLAIRAGE :

EXISTING FLUORESCENT LIGHT FIXTURE TO
REMAIN. / LES LUMINAIRES FLUORESCENTS
QUI DOIVENT DEMEURER.

NEW CIRCULAR RECESSED POT LIGHT /
NOUVEAU LUMINAIRE CYLINDRIQUE ENCASTRÉ

NEW SQUARE RECESSED POT LIGHT /
NOUVEAU LUMINAIRE CARRÉ ENCASTRÉ

NEW LINEAR PENDANT LIGHT FIXTURE /
NOUVEAU LUMINAIRE À SUSPENSION LINÉAIRE

NEW LINEAR PENDANT LIGHT FIXTURE /
NOUVEAU LUMINAIRE À SUSPENSION LINÉAIRE

NEW LINEAR PENDANT LIGHT FIXTURE /
NOUVEAU LUMINAIRE À SUSPENSION LINÉAIRE

NEW UNDER CABINET LED LIGHT STRIP /
NOUVELLE BANDE D'ÉCLAIRAGE DEL SOUS
L'ARMOIRE

WALL FINISHES / FINITIONS MURALES ::

P1
NEW GENERAL WALL PAINT COLOUR:
MANUFACTURER: BENJAMIN MOORE
COLOUR NAME: PURE WHITE
PRODUCT # OC-64
FINISH: EGGSHELL

NOUVELLE COULEUR DE PEINTURE GÉNÉRALE DES MURS :
FABRICANT : BENJAMIN MOORE
NOM DE LA COULEUR : GRIS SUBTIL
NO DE PRODUIT : OC-64
FINITION : COQUILLE D'ŒUF

P2
NEW ACCENT WALL PAINT COLOUR:
MANUFACTURER: BENJAMIN MOORE
COLOUR NAME: COVENTRY GREY
PRODUCT #: HC-169
FINISH: EGGSHELL

NOUVELLE COULEUR DE PEINTURE DU MUR D'ACCENT :
FABRICANT : BENJAMIN MOORE
NOM DE LA COULEUR : GRIS ALPAGA
NO DE PRODUIT : HC-169
FINITION : COQUILLE D'ŒUF

CT1
WALL TILE :
MANUFACTURER: EURO TILE
COLOUR NAME: KEOPE UNIK SILVER
SIZE : 600MM X 600MM
GROUT: TBD

TUILE DE MUR :
FABRICANT : EURO TILE
NOM DE LA COULEUR : KEOPE UNIK SILVER
DIMENSIONS : 600 MM X 600 MM
COULIS : À DÉTERMINER

CT2
WALL TILE :
MANUFACTURER: EURO TILE
COLOUR NAME: KEOPE UNIK IVORY
SIZE : 300MM X 600MM
GROUT: TBD

TUILE DE MUR :
FABRICANT : EURO TILE
NOM DE LA COULEUR : KEOPE UNIK IVORY
DIMENSIONS : 300 MM X 600 MM
COULIS : À DÉTERMINER

CT3
WALL TILE :
MANUFACTURER: EURO TILE
COLOUR NAME: KEOPE UNIK STONE
SIZE : 150MM X 600MM
GROUT: TBD

TUILE DE MUR :
FABRICANT : EURO TILE
NOM DE LA COULEUR : KEOPE UNIK STONE
DIMENSIONS : 300 MM X 600 MM
COULIS : À DÉTERMINER

FLOOR FINISHES / FINITIONS DE PLANCHER :

R1
RESILIENT FOORING:
MANUFACTURER : POLYFLOR
SERIES: SIMPLAY
PRODUCT# & COLOUR:
2568 - WARM GREY CONCRETE
SIZE: 600MM X 600MM

REVÊTEMENT DE SOL RÉSILIENT :
FABRICANT : POLYFLOR
SÉRIE : SIMPLAY
NO. DE PRODUIT ET COULEUR :
2568 – WARM GREY CONCRETE
DIMENSIONS : 600 MM X 600 MM

R2
RESILIENT FOORING:
MANUFACTURER : POLYFLOR
SERIES: CAMARO
PRODUCT# & COLOUR: 2242 - BOAT HOUSE OAK
SIZE: 184.2MM X 1219.2MM (PLANK)

REVÊTEMENT DE SOL RÉSILIENT :
FABRICANT : POLYFLOR
SÉRIE : CAMARO
NO. DE PRODUIT ET COULEUR : 2242 – BOAT HOUSE OAK
DIMENSIONS : 184.2 MM X 1 219,2 MM (PLANCHE)

B1
NEW RUBBER BASE :
MANUFACTURER: JOHNSONITE
PRODUCT # & COLOUR: TBD
HEIGHT: 100MM

NOUVELLE BASE EN CAOUTCHOUC :
FABRICANT : JOHNSONITE
NO DE PRODUIT ET COULEUR : À DÉTERMINER
HAUTEUR : 100 MM

T1
TRANSITION STRIP:
NEW BRUSHED STAINLESS STEEL
TRANSITION TO SUIT FLOORING
HEIGHTS.

TRANSITION :
NOUVEL TRANSITION D'ACIER INOXYDABLE BROSSÉ POUR
ADAPTATION AUX HAUTEURS DU REVÊTEMENT DE PLANCHER.

CT1
FLOOR TILE :
MANUFACTURER: EURO TILE
COLOUR NAME: KEOPE UNIK SILVER
SIZE : 600MM X 600MM
GROUT: TBD

TUILE DE PLANCHER :
FABRICANT : EURO TILE
NOM DE LA COULEUR : KEOPE UNIK SILVER
DIMENSIONS : 600 MM X 600 MM
COULIS : À DÉTERMINER

MILLWORK FINISHES & FIXTURES / FINIS DE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE ET APPAREILS :

PL1
PRE-LAMINATED FINISH :
MANUFACTURER: ARBORTIE
COLOUR NAME: W4766V - VEILED HOSTWOOD
(KITCHENETTE UPPERS & LOWERS)

FINISH STRATIFIé :
FABRICANT: ARBORTIE
COULEUR: W4766V - VEILED HOSTWOOD
(CUISINETTE CABINET DU HAUT ET BAS)

QT1
QUARTZ COUNTER (KITCHENETTE) :
MANUFACTURER: ZENITH
COLOUR NAME: Z5120 CARRARA WHITE

COMPTOIR QUARTZ (CUISINETTE) :
FABRICANT: ZENITH
NOM DE LA COULEUR: Z5120 CARRARA WHITE

QT2
QUARTZ COUNTER (BATHROOM) :
MANUFACTURER: ZENITH
COLOUR NAME: TBD

COMPTOIR QUARTZ (SALLE DE BAIN) :
FABRICANT: ZENITH
NOM DE LA COULEUR: À DÉTERMINER

CT4
WALL TILE (BACKSPLASH) :
MANUFACTURER: EURO TILE
COLOUR NAME: ZUMA MATT WHITE (HEX)
SIZE : 101MM X 116.3MM
GROUT: TBD

TUILE DE MUR (DOSSERET):
FABRICANT : EURO TILE
NOM DE LA COULEUR : ZUMA MATT WHITE (HEX)
DIMENSIONS : 101MM X 116.3MM
COULIS : À DÉTERMINER

UNDERMOUNT KITCHEN SINK :
MANUFACTURER : KHOLER
SERIES: K-3894-4 VAULT

ÉVIER DE CUISINE ENCASTRÉ :
FABRICANT : KHOLER
MODÈLE: K-3894-4 VAULT

KITCHEN FAUCET:
MANUFACTURER : KHOLER
SERIES: K-7776-K TRITON
HANDLES: K-16012-5 TRITON

ROBINET DE CUISINE:
FABRICANT: KHOLER
MODÈLE: K-7776-K TRITON
POIGNÉES: K-16012-5 TRITON

NEW POWER :

NEW WALL MOUNTED ELECTRICAL POWER DUPLEX
OUTLETS INSTALLED AT 450MM A.F.F. UNLESS
OTHERWISE NOTED. REFER TO ENGINEERS' DWGS.
FOR DETAILS.

NOUVELLE ALIMENTATION ÉLECTRIQUE :

NOUVELLES PRISES ÉLECTRIQUES DOUBLES
MURALES INSTALLÉES À 450 MM AU-DESSUS DU
PLANCHER FINI, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR
OBTENIR DES DÉTAILS.

NEW WALL MOUNTED COUNTER HEIGHT DEDICATED
ELECTRICAL POWER DUPLEX OUTLETS. REFER TO
ENGINEERS' DWGS. FOR DETAILS. INSTALLED AT
1100MM AF.F.TO CENTER OF OUTLET BOX.

NOUVELLES PRISES ÉLECTRIQUES DOUBLES
MURALES À LA HAUTEUR DU COMPTOIR. CONSULTER
LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR OBTENIR DES
DÉTAILS. INSTALLÉES À 1 100 MM AU-DESSUS DU
PLANCHER FINI AU CENTRE DE LA BOÎTE DE PRISES.

1 SYMBOLS, LEGENDS & SPECIFICATIONS
SYMBOLES, LÉGENDES, SPÉCIFICATIONS

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED.
CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY
ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND
DRAWINGS ON SITE AND REPORT
ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER
PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE
WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN.
L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES
LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET
TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET
SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER
AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX
QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
05	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
04	99%	12.13.19
03	75%	11.25.19
02	COORDINATION	11.07.19
01	50%	10.09.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

DL STUDIO PLUS
10477567 Canada Inc
Ph: 613-299-4596

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

SYMBOLS, LEGENDS.
SPECIFICATIONS

SYMBOLES, LÉGENDES,
SPÉCIFICATIONS

PROJECT / PROJET: 19020
SHEET / FEUILLE: A0
DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DÉCEMBRE 2019
SCALE / ÉCHELLE

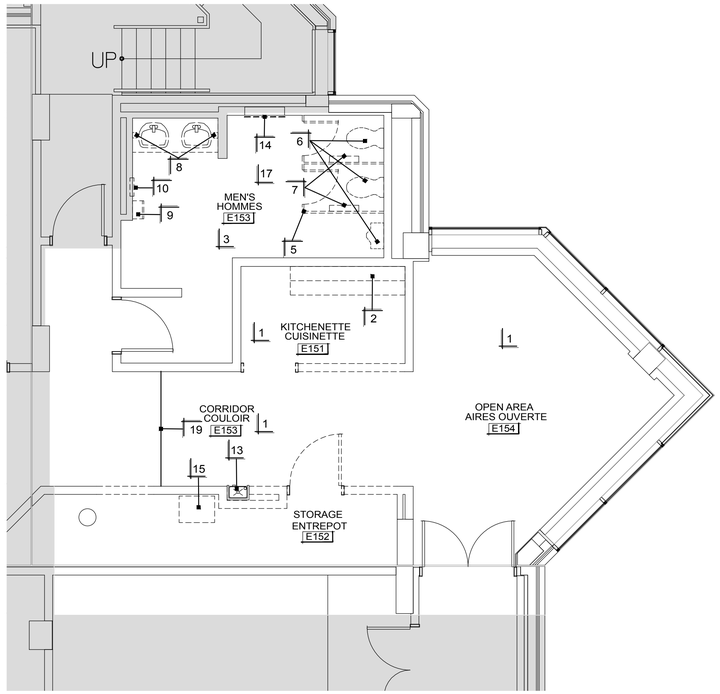

1 DEMOLITION PLAN - KITCHEN / WASHROOM TYPE A - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION – CUISINE/TOILETTE

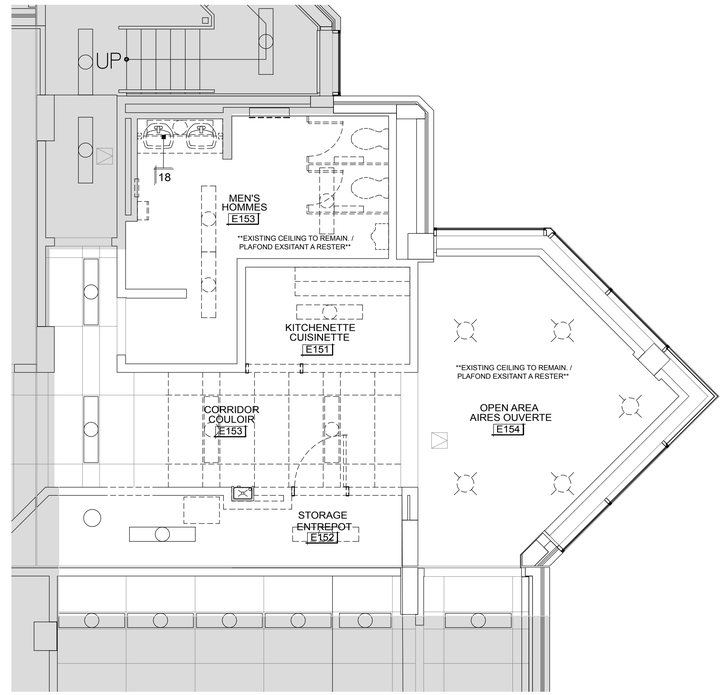

2 CEILING DEMOLITION PLAN - KITCHEN / WASHROOM - TYPE A - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION DU PLAFOND – CUISINE/TOILETTE

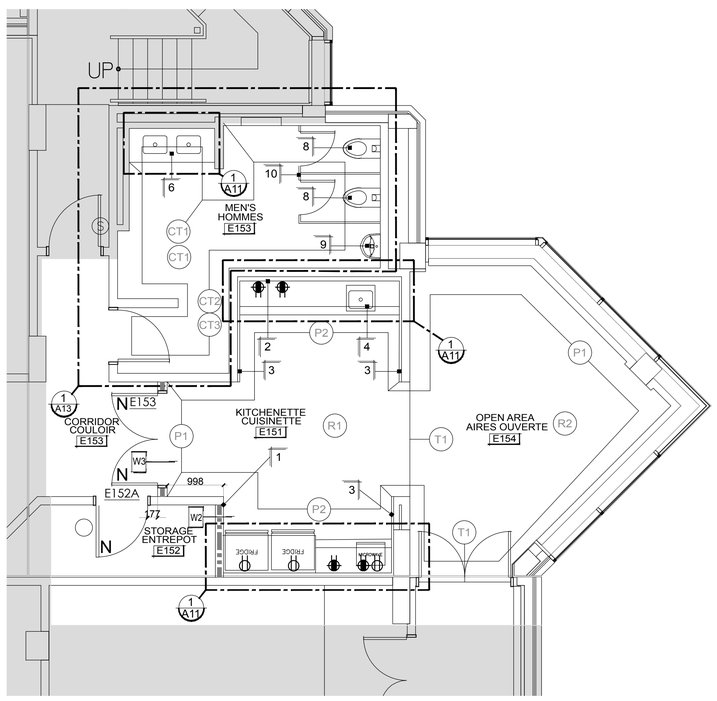

3 NEW WORK PLAN - KITCHEN / WASHR00M TYPE A - 1:50

NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL – CUISINE/TOILETTE

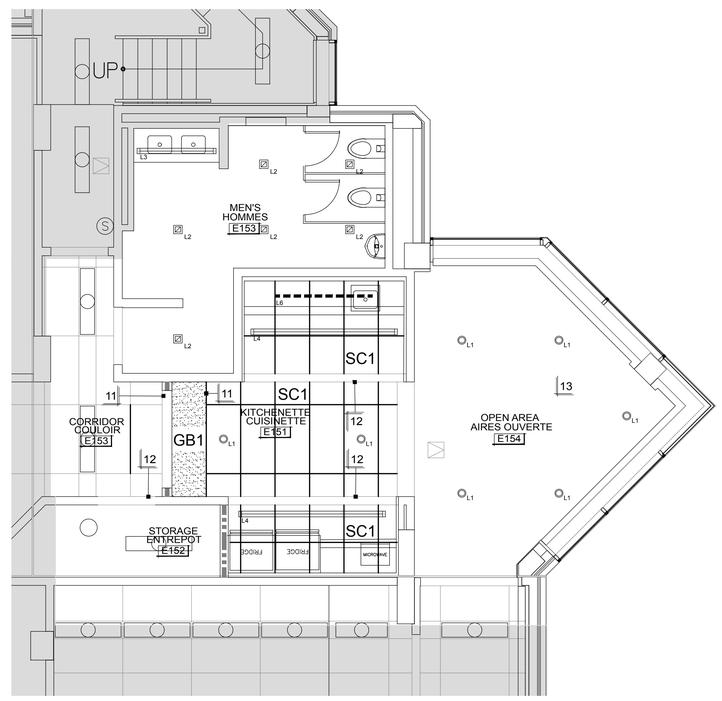

4 REFLECTED CEILING PLAN - KIT. / WASHROOM - TYPE A - 1:50

PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI – CUISINE/TOILETTE

DEMOLITION & CEILING DEMOLITION PLAN NOTATIONS:

1. EXISTING FLOORING AND WALL BASE TO BE REMOVED. PREPARE FLOORING TO BE RECEIVE A NEW FLOOR FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN FOR NEW FLOOR FINISH TYPE.
2. EXISTING UPPER & LOWER MILLWORK, SINK AND FAUCETS TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS & SPECIFICATIONS.
3. REMOVE EXISTING WALL TILE. PREPARE WALL TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN AND WASHROOM DETAILS.
4. EXISTING COUNTER, SINK, FAUCET AND MIRROR TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS AND SPECIFICATIONS.
5. EXISTING WASHROOM PARTITIONS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
6. EXISTING TOILET & URINALS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
7. REMOVE / REPLACE EXISTING TOILET TISSUE DISPENSER.
8. REMOVE EXISTING SOAP DISPENSER.
9. REMOVE / REPLACE EXISTING PAPER TOWEL DISPENSER
10. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED COMBINATION PAPER TOWEL / WASTE RECEPTACLE
11. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN VENDOR
12. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN DISPOSAL
13. EXISTING WATER FOUNTAIN TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS AND DETAILS.
14. REPLACE CONVECTION UNIT COVER WITH NEW.
15. REMOVE & DISCONNECT ICE MACHINE. RETURN TO OWNER. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
16. REMOVE GYPSUM BOARD CEILING
17. EXISTING FLOOR TILE TO BE REMOVED. PREPARE FLOOR TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO MANUFACTURER'S INSTRUCTIONS FOR ACCEPTABLE FLOOR LEVELING TOLERANCES.
18. EXISTING LIGHT BOX BULKHEAD TO BE REMOVED.
19. LINE OF FLOORING EXTENT TO BE REMOVED.

NOTES SUR LE PLAN DE DÉMOLITION ET DE DÉMOLITION DU PLAFOND

1. LES PLANCHERS ET LE SOUBASSEMENT DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER À RECEVOIR UN NOUVEAU FINI DE PLANCHER. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL POUR LE NOUVEAU TYPE DE FINI DE PLANCHER.
2. LA MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE, LES ÉVIERS ET LES ROBINETS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
3. ENLEVER LES CARREAUX DE MUR ACTUELS. PRÉPARER LE MUR POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL ET LES DÉTAILS SUR LES TOILETTES.
4. LES COMPTOIRS, ÉVIERS, ROBINETS ET MIROIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
5. LES CLOISONS ACTUELLES DES TOILETTES DOIVENT ÊTRE ENLEVÉES ET REMPLACÉES PAR DE NOUVELLES.
6. LES TOILETTES ET URINOIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS ET REMPLACÉS PAR DE NOUVEAUX.
7. ENLEVER ET REMPLACER LES DISTRIBUTEURS DE PAPIER HYGIÉNIQUE ACTUELS.
8. ENLEVER LE DISTRIBUTEUR DE SAVON ACTUEL.
9. ENLEVER ET REMPLACER LE DISTRIBUTEUR D'ESSUIE-TOUT ACTUEL.
10. ENLEVER ET REMPLACER LA COMBINAISON DE CONTENANTS ENCASTRÉS POUR LES ESSUIE-TOUT ET LES DÉCHETS.
11. ENLEVER ET REMPLACER LA MACHINE DISTRIBUTRICE DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉE.
12. ENLEVER ET REMPLACER LE RÉCIPIENT DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉ.
13. LA FONTAINE D'EAU ACTUELLE DOIT ÊTRE ENLEVÉE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS ET LES DÉTAILS.
14. REMPLACER LE COUVERCLE DE L'UNITÉ DE CONVECTION PAR UN NOUVEAU.
15. ENLEVER ET DÉBRANCHER LA MACHINE À GLACE. LA RENDRE AU PROPRIÉTAIRE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
16. ENLEVER LE PLAFOND EN PANNEAUX DE GYPSE.
17. LES CARREAUX DE SOL DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES TOLÉRANCES ACCEPTABLES RELATIVES AU NIVELLEMENT DU PLANCHER.
18. LES CAISSONS LUMINEUX DE LA CLOISON DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS
19. LIGNE DE PLANCHER ÉTENDUE À ENLEVÉS.

NEW WORK & RCP PLAN NOTATIONS:

1. ALIGN NEW PARTITION WITH EXISTING PARTITION
2. FURR OUT BACK WALL WITH 92MM METAL STUDS TO SUIT NEW PLUMBING LINES C/W 13MM GYPSUM BOARD.
3. FURR OUT SIDE WALLS WITH 25MM FURRING CHANNELS AND 13MM GYPSUM BOARD.
4. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
5. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
6. NEW WASHROOM MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
7. PROVIDE NEW PLYWOOD BLOCKING TO SUPPORT NEW MILLWORK.
8. NEW TOILET & CARRIERS. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
9. NEW URINAL. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
10. NEW WASHROOM PARTITIONS. REFER TO MANUFACTURER'S DETAILS AND SPECIFICATIONS FOR INSTALLATION AND MOUNTING DETAILS.
11. PROVIDE NEW CEILING L-TRIM TO ACCEPT SUSPENDED CEILING SYSTEM.
12. PROVIDE NEW BLOCK WALL SUPPORT. REFER TO STRUCTURAL ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
13. PROVIDE NEW ADDITIONAL LAYER OF 13MM GYPSUM BOARD ABOVE EXISTING GYPSUM BOARD CEILING.

NOTES SUR LES NOUVEAUX TRAVAUX ET LE PLAN DU PLAFOND RÉFLÉCHI

1. ALIGNER LA NOUVELLE CLOISON AVEC LA CLOISON ACTUELLE
2. APPOSER DES FOURRURES SUR LE MUR ARRIÈRE AU MOYEN DE POTEAUX MÉTALLIQUES DE 64 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
3. APPOSER DES FOURRURES SUR LES MURS LATÉRAUX AU MOYEN DE PROFILÉS DE FOURRURE DE 25 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
4. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE INFÉRIEURE ET INFÉRIEURE COMPRENANT UN ÉVIER ET UN ROBINET. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
5. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
6. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE TOILETTE COMPRENANT UN LAVABO ET UN ROBINET. CONSULTER VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
7. FOURNIR DE NOUVEAUX BLOCS DE CONTREPLAQUÉ POUR SOUTENIR LA NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE.
8. NOUVELLE TOILETTE ET BASIN / TRANSPORTEUR D'EAU. VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
9. NOUVEL URINOIR. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
10. NOUVELLES CLOISONS DE TOILETTE. CONSULTER LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS RELATIFS À L'INSTALLATION ET AU MONTAGE.
11. FOURNIR DE NOUVEAUX PLAFONDS COUPÉS EN « L » POUR ACCUEILLIR LE SYSTÈME DE PLAFOND SUSPENDU.
12. FOURNIR DE NOUVEAUX SUPPORTS DE MURS EN BLOCS. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS STRUCTURAUX POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
13. FOURNIR UNE COUCHE SUPPLÉMENTAIRE DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM AU-DESSUS DU PLAFOND DE PANNEAUX DE GYPSE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
05	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
04	99%	12.13.19
03	75%	11.25.19
02	COORDINATION	11.07.19
01	50%	10.09.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

DL STUDIO PLUS
10477567 Canada Inc
Ph: 613-299-4596

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

KITCHENETTE & WASHROOM TYPE A FLOOR PLANS GROUND FLOOR -WEST SIDE /

CUISINE ET TOILETTE, PLANS D'ÉTAGE DE TYPE A 1ER ÉTAGE – CÔTÉ OUEST

PROJECT / PROJET: 19020

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DÉCEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: 1:50

SHEET / FEUILLE: A1

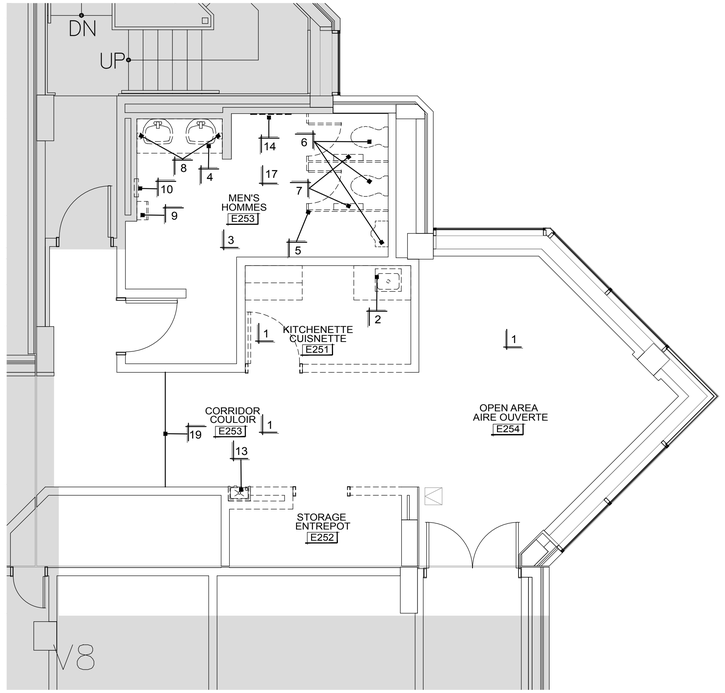

1 DEMOLITION PLAN - KITCHEN / WASHROOM - TYPE A - SCALE - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION – CUISINE/TOILETTE

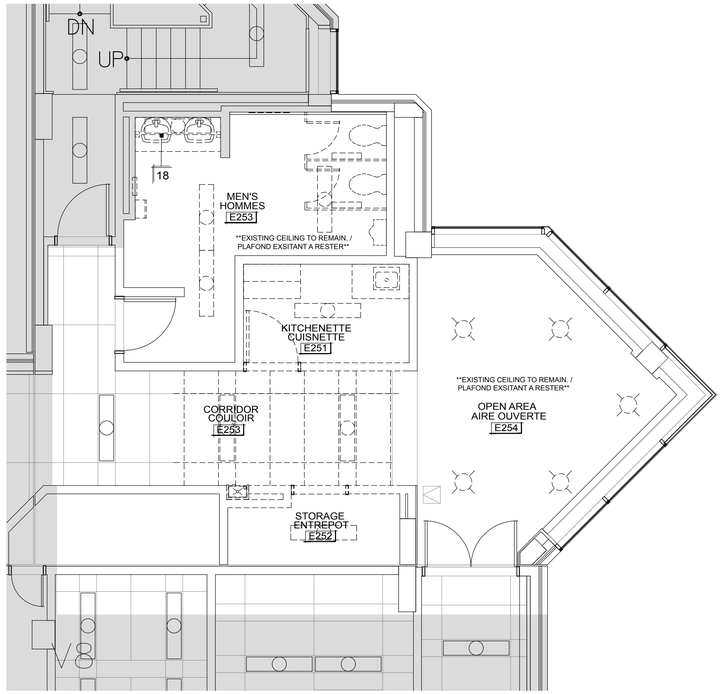

2 CEILING DEMOLITION PLAN - KITCHEN / WASHROOM - TYPE A - SCALE - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION DU PLAFOND – CUISINE/TOILETTE

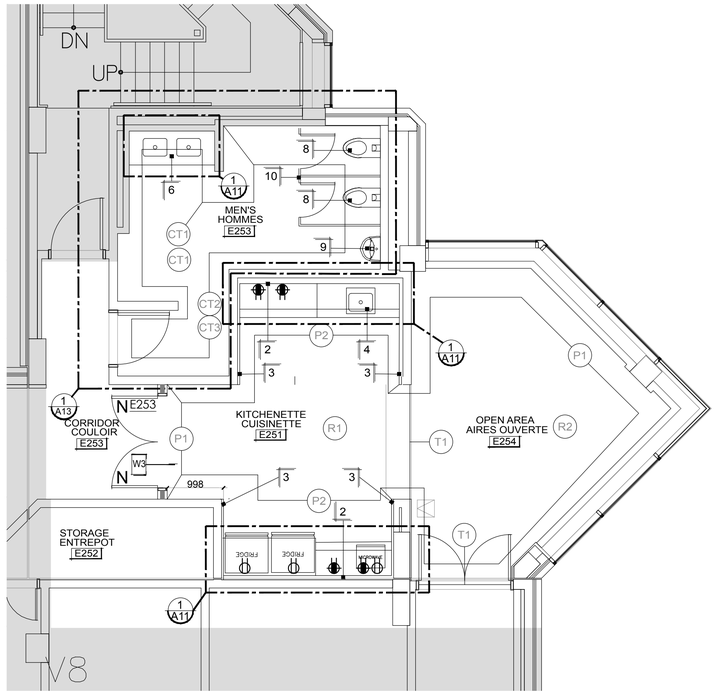

3 NEW WORK PLAN - KITCHEN / WASHROOM - TYPE A - SCALE - 1:50

NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL – CUISINE/TOILETTE

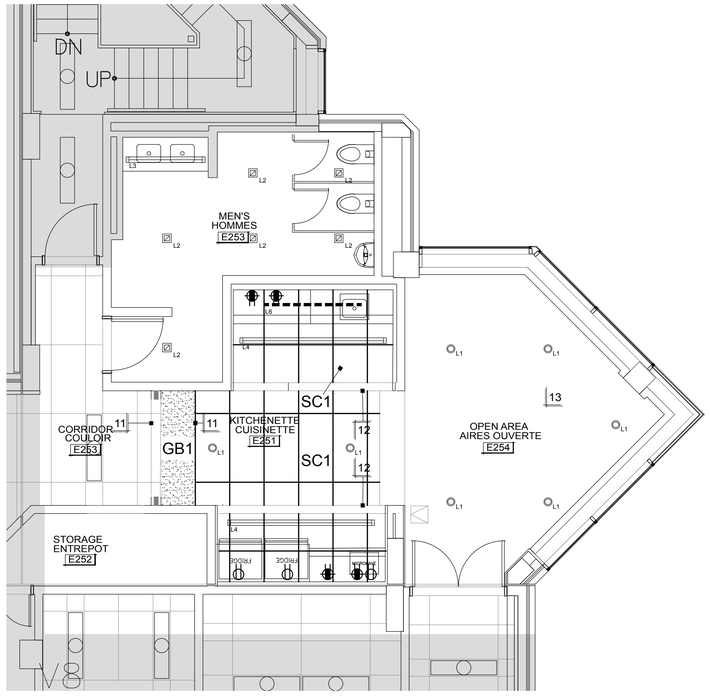

4 REFLECTED CEILING PLAN - KIT. / WASHROOM - TYPE A - SCALE - 1:50

PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI – CUISINE/TOILETTE

DEMOLITION & CEILING DEMOLITION PLAN NOTATIONS:

1. EXISTING FLOORING AND WALL BASE TO BE REMOVED. PREPARE FLOORING TO BE RECEIVE A NEW FLOOR FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN FOR NEW FLOOR FINISH TYPE.
2. EXISTING UPPER & LOWER MILLWORK, SINK AND FAUCETS TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS & SPECIFICATIONS.
3. REMOVE EXISTING WALL TILE. PREPARE WALL TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN AND WASHROOM DETAILS.
4. EXISTING COUNTER, SINK, FAUCET AND MIRROR TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS AND SPECIFICATIONS.
5. EXISTING WASHROOM PARTITIONS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
6. EXISTING TOILET & URINALS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
7. REMOVE / REPLACE EXISTING TOILET TISSUE DISPENSER.
8. REMOVE EXISTING SOAP DISPENSER.
9. REMOVE / REPLACE EXISTING PAPER TOWEL DISPENSER
10. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED COMBINATION PAPER TOWEL / WASTE RECEPTACLE
11. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN VENDOR
12. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN DISPOSAL
13. EXISTING WATER FOUNTAIN TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS AND DETAILS.
14. REPLACE CONVECTION UNIT COVER WITH NEW.
15. REMOVE & DISCONNECT ICE MACHINE. RETURN TO OWNER. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
16. REMOVE GYPSUM BOARD CEILING
17. EXISTING FLOOR TILE TO BE REMOVED. PREPARE FLOOR TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO MANUFACTURER'S INSTRUCTIONS FOR ACCEPTABLE FLOOR LEVELING TOLERANCES.
18. EXISTING LIGHT BOX BULKHEAD TO BE REMOVED.
19. LINE OF FLOORING EXTENT TO BE REMOVED.

NOTES SUR LE PLAN DE DÉMOLITION ET DE DÉMOLITION DU PLAFOND

1. LES PLANCHERS ET LE SOUBASSEMENT DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER À RECEVOIR UN NOUVEAU FINI DE PLANCHER. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL POUR LE NOUVEAU TYPE DE FINI DE PLANCHER.
2. LA MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE, LES ÉVIERS ET LES ROBINETS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DÉSSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
3. ENLEVER LES CARREAUX DE MUR ACTUELS. PRÉPARER LE MUR POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL ET LES DÉTAILS SUR LES TOILETTES.
4. LES COMPTOIRS, ÉVIERS, ROBINETS ET MIROIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
5. LES CLOISONS ACTUELLES DES TOILETTES DOIVENT ÊTRE ENLEVÉES ET REMPLACÉES PAR DE NOUVELLES.
6. LES TOILETTES ET URINOIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS ET REMPLACÉS PAR DE NOUVEAUX.
7. ENLEVER ET REMPLACER LES DISTRIBUTEURS DE PAPIER HYGIÉNIQUE ACTUELS.
8. ENLEVER LE DISTRIBUTEUR DE SAVON ACTUEL.
9. ENLEVER ET REMPLACER LE DISTRIBUTEUR D'ESSUIE-TOUT ACTUEL.
10. ENLEVER ET REMPLACER LA COMBINAISON DE CONTENANTS ENCASTRÉS POUR LES ESSUIE-TOUT ET LES DÉCHETS.
11. ENLEVER ET REMPLACER LA MACHINE DISTRIBUTRICE DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉE.
12. ENLEVER ET REMPLACER LE RÉCIPIENT DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉ.
13. LA FONTAINE D'EAU ACTUELLE DOIT ÊTRE ENLEVÉE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS ET LES DÉTAILS.
14. REMPLACER LE COUVERCLE DE L'UNITÉ DE CONVECTION PAR UN NOUVEAU.
15. ENLEVER ET DÉBRANCHER LA MACHINE À GLACE. LA RENDRE AU PROPRIÉTAIRE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
16. ENLEVER LE PLAFOND EN PANNEAUX DE GYPSE.
17. LES CARREAUX DE SOL DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES TOLÉRANCES ACCEPTABLES RELATIVES AU NIVELLEMENT DU PLANCHER.
18. LES CAISSONS LUMINEUX DE LA CLOISON DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS
19. LIGNE DE PLANCHER ÉTENDUE À ENLEVÉS.

NEW WORK & RCP PLAN NOTATIONS:

1. ALIGN NEW PARTITION WITH EXISTING PARTITION
2. FURR OUT BACK WALL WITH 92MM METAL STUDS TO SUIT NEW PLUMBING LINES C/W 13MM GYPSUM BOARD.
3. FURR OUT SIDE WALLS WITH 25MM FURRING CHANNELS AND 13MM GYPSUM BOARD.
4. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
5. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
6. NEW WASHROOM MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
7. PROVIDE NEW PLYWOOD BLOCKING TO SUPPORT NEW MILLWORK.
8. NEW TOILET & CARRIERS. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
9. NEW URINAL. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
10. NEW WASHROOM PARTITIONS. REFER TO MANUFACTURER'S DETAILS AND SPECIFICATIONS FOR INSTALLATION AND MOUNTING DETAILS.
11. PROVIDE NEW CEILING L-TRIM TO ACCEPT SUSPENDED CEILING SYSTEM.
12. PROVIDE NEW BLOCK WALL SUPPORT. REFER TO STRUCTURAL ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
13. PROVIDE NEW ADDITIONAL LAYER OF 13MM GYPSUM BOARD ABOVE EXISTING GYPSUM BOARD CEILING.

NOTES SUR LES NOUVEAUX TRAVAUX ET LE PLAN DU PLAFOND RÉFLÉCHI

1. ALIGNER LA NOUVELLE CLOISON AVEC LA CLOISON ACTUELLE
2. APPOSER DES FOURRURES SUR LE MUR ARRIÈRE AU MOYEN DE POTEAUX MÉTALLIQUES DE 64 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
3. APPOSER DES FOURRURES SUR LES MURS LATÉRAUX AU MOYEN DE PROFILÉS DE FOURRURE DE 25 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
4. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE INFÉRIEURE ET INFÉRIEURE COMPRENANT UN ÉVIER ET UN ROBINET. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
5. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
6. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE TOILETTE COMPRENANT UN LAVABO ET UN ROBINET. CONSULTER VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
7. FOURNIR DE NOUVEAUX BLOCS DE CONTREPLAQUÉ POUR SOUTENIR LA NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE.
8. NOUVELLE TOILETTE ET BASIN / TRANSPORTEUR D'EAU. VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
9. NOUVEL URINOIR. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
10. NOUVELLES CLOISONS DE TOILETTE. CONSULTER LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS RELATIFS À L'INSTALLATION ET AU MONTAGE.
11. FOURNIR DE NOUVEAUX PLAFONDS COUPÉS EN « L » POUR ACCUEILLIR LE SYSTÈME DE PLAFOND SUSPENDU.
12. FOURNIR DE NOUVEAUX SUPPORTS DE MURS EN BLOCS. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS STRUCTURAUX POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
13. FOURNIR UNE COUCHE SUPPLÉMENTAIRE DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM AU-DESSUS DU PLAFOND DE PANNEAUX DE GYPSE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
05	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
04	99%	12.13.19
03	75%	11.25.19
02	COORDINATION	11.07.19
01	50%	10.09.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

DL STUDIO PLUS
10477567 Canada Inc
Ph: 613-299-4596

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

KITCHENETTE & WASHROOM
TYPE A FLOOR PLANS
2ND FLOOR - WEST SIDE

CUISINE ET TOILETTE, PLANS
D'ÉTAGE DE TYPE A
2E ÉTAGE – CÔTÉ OUEST

PROJECT / PROJET: 19020

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DÉCEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: 1:50

SHEET / FEUILLE: A2

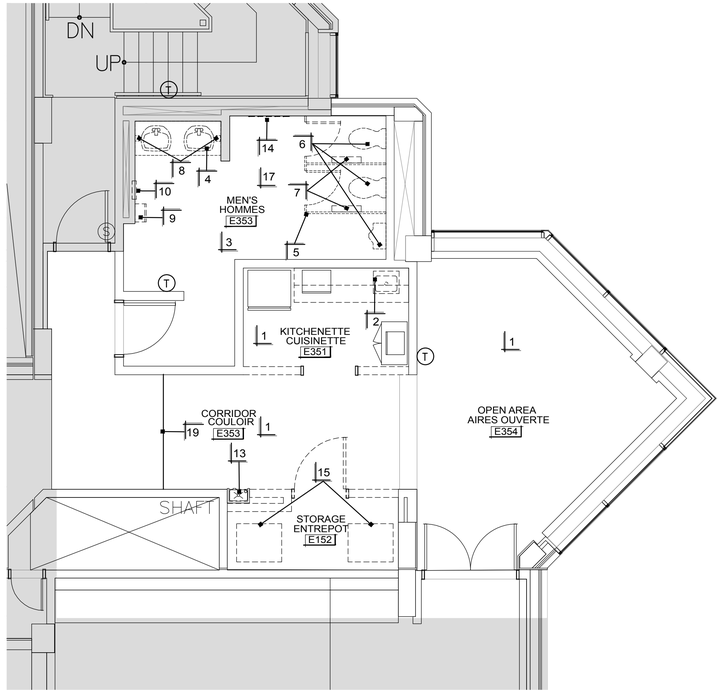

1 DEMOLITION PLAN - KITCHEN / WASHROOM TYPE A SCALE - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION – CUISINE/TOILETTE

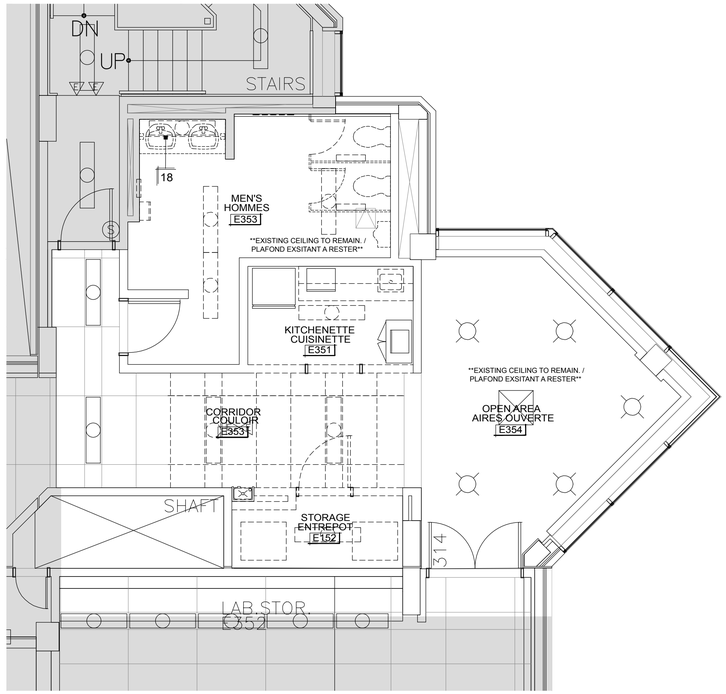

2 CEILING DEMOLITION PLAN - KITCHEN / WASHROOM - TYPE A - SCALE - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION DU PLAFOND – CUISINE/TOILETTE

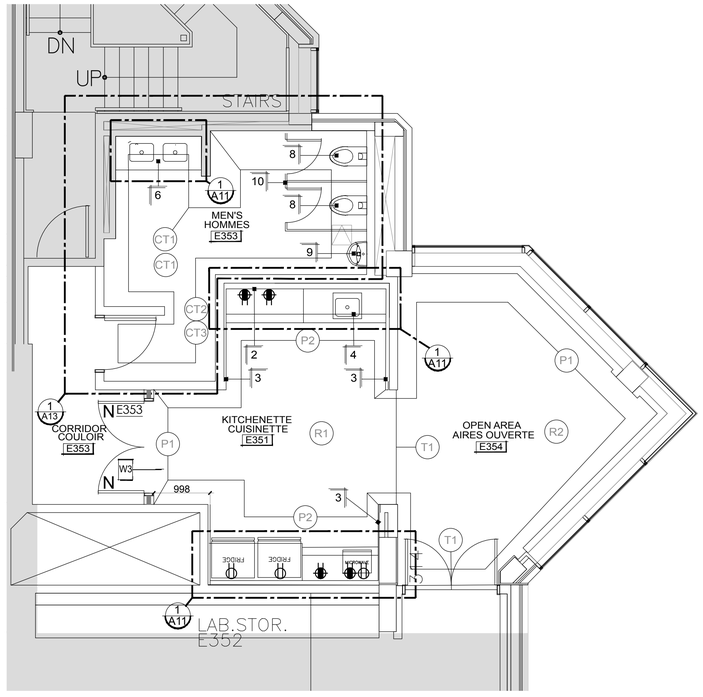

3 NEW WORK PLAN - KITCHEN / WASHRM TYPE A - SCALE - 1:50

NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL – CUISINE/TOILETTE

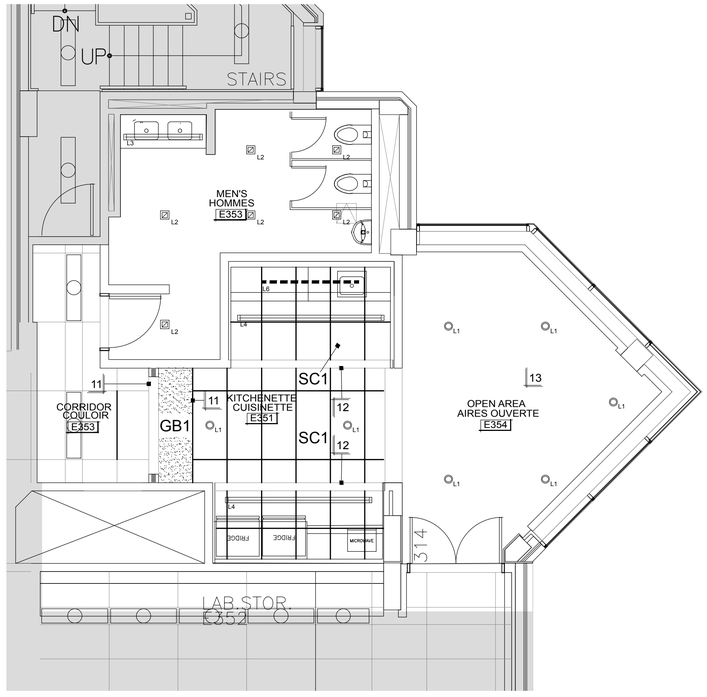

4 REFLECTED CEILING PLAN - KIT. / WASHROOM - TYPE A - SCALE - 1:50

PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI – CUISINE/TOILETTE

DEMOLITION & CEILING DEMOLITION PLAN NOTATIONS:

1. EXISTING FLOORING AND WALL BASE TO BE REMOVED. PREPARE FLOORING TO BE RECEIVE A NEW FLOOR FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN FOR NEW FLOOR FINISH TYPE.
2. EXISTING UPPER & LOWER MILLWORK, SINK AND FAUCETS TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS & SPECIFICATIONS.
3. REMOVE EXISTING WALL TILE. PREPARE WALL TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN AND WASHROOM DETAILS.
4. EXISTING COUNTER, SINK, FAUCET AND MIRROR TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS AND SPECIFICATIONS.
5. EXISTING WASHROOM PARTITIONS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
6. EXISTING TOILET & URINALS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
7. REMOVE / REPLACE EXISTING TOILET TISSUE DISPENSER.
8. REMOVE EXISTING SOAP DISPENSER.
9. REMOVE / REPLACE EXISTING PAPER TOWEL DISPENSER
10. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED COMBINATION PAPER TOWEL / WASTE RECEPTACLE
11. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN VENDOR
12. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN DISPOSAL
13. EXISTING WATER FOUNTAIN TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS AND DETAILS.
14. REPLACE CONVECTION UNIT COVER WITH NEW.
15. REMOVE & DISCONNECT ICE MACHINE. RETURN TO OWNER. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
16. REMOVE GYPSUM BOARD CEILING
17. EXISTING FLOOR TILE TO BE REMOVED. PREPARE FLOOR TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO MANUFACTURER'S INSTRUCTIONS FOR ACCEPTABLE FLOOR LEVELING TOLERANCES.
18. EXISTING LIGHT BOX BULKHEAD TO BE REMOVED.
19. LINE OF FLOORING EXTENT TO BE REMOVED.

NOTES SUR LE PLAN DE DÉMOLITION ET DE DÉMOLITION DU PLAFOND

1. LES PLANCHERS ET LE SOUBASSEMENT DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER À RECEVOIR UN NOUVEAU FINI DE PLANCHER. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL POUR LE NOUVEAU TYPE DE FINI DE PLANCHER.
2. LA MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE, LES ÉVIERS ET LES ROBINETS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
3. ENLEVER LES CARREAUX DE MUR ACTUELS. PRÉPARER LE MUR POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL ET LES DÉTAILS SUR LES TOILETTES.
4. LES COMPTOIRS, ÉVIERS, ROBINETS ET MIROIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
5. LES CLOISONS ACTUELLES DES TOILETTES DOIVENT ÊTRE ENLEVÉES ET REMPLACÉES PAR DE NOUVELLES.
6. LES TOILETTES ET URINOIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS ET REMPLACÉS PAR DE NOUVEAUX.
7. ENLEVER ET REMPLACER LES DISTRIBUTEURS DE PAPIER HYGIÉNIQUE ACTUELS.
8. ENLEVER LE DISTRIBUTEUR DE SAVON ACTUEL.
9. ENLEVER ET REMPLACER LE DISTRIBUTEUR D'ESSUIE-TOUT ACTUEL.
10. ENLEVER ET REMPLACER LA COMBINAISON DE CONTENANTS ENCASTRÉS POUR LES ESSUIE-TOUT ET LES DÉCHETS.
11. ENLEVER ET REMPLACER LA MACHINE DISTRIBUTRICE DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉE.
12. ENLEVER ET REMPLACER LE RÉCIPIENT DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉ.
13. LA FONTAINE D'EAU ACTUELLE DOIT ÊTRE ENLEVÉE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS ET LES DÉTAILS.
14. REMPLACER LE COUVERCLE DE L'UNITÉ DE CONVECTION PAR UN NOUVEAU.
15. ENLEVER ET DÉBRANCHER LA MACHINE À GLACE. LA RENDRE AU PROPRIÉTAIRE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
16. ENLEVER LE PLAFOND EN PANNEAUX DE GYPSE.
17. LES CARREAUX DE SOL DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES TOLÉRANCES ACCEPTABLES RELATIVES AU NIVELLEMENT DU PLANCHER.
18. LES CAISSONS LUMINEUX DE LA CLOISON DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS
19. LIGNE DE PLANCHER ÉTENDUE À ENLEVÉS.

NEW WORK & RCP PLAN NOTATIONS:

1. ALIGN NEW PARTITION WITH EXISTING PARTITION
2. FURR OUT BACK WALL WITH 92MM METAL STUDS TO SUIT NEW PLUMBING LINES C/W 13MM GYPSUM BOARD.
3. FURR OUT SIDE WALLS WITH 25MM FURRING CHANNELS AND 13MM GYPSUM BOARD.
4. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
5. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
6. NEW WASHROOM MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
7. PROVIDE NEW PLYWOOD BLOCKING TO SUPPORT NEW MILLWORK.
8. NEW TOILET & CARRIERS. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
9. NEW URINAL. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
10. NEW WASHROOM PARTITIONS. REFER TO MANUFACTURER'S DETAILS AND SPECIFICATIONS FOR INSTALLATION AND MOUNTING DETAILS.
11. PROVIDE NEW CEILING L-TRIM TO ACCEPT SUSPENDED CEILING SYSTEM.
12. PROVIDE NEW BLOCK WALL SUPPORT. REFER TO STRUCTURAL ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
13. PROVIDE NEW ADDITIONAL LAYER OF 13MM GYPSUM BOARD ABOVE EXISTING GYPSUM BOARD CEILING.

NOTES SUR LES NOUVEAUX TRAVAUX ET LE PLAN DU PLAFOND RÉFLÉCHI

1. ALIGNER LA NOUVELLE CLOISON AVEC LA CLOISON ACTUELLE
2. APPOSER DES FOURRURES SUR LE MUR ARRIÈRE AU MOYEN DE POTEAUX MÉTALLIQUES DE 64 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
3. APPOSER DES FOURRURES SUR LES MURS LATÉRAUX AU MOYEN DE PROFILÉS DE FOURRURE DE 25 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
4. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE INFÉRIEURE ET INFÉRIEURE COMPRENANT UN ÉVIER ET UN ROBINET. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
5. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
6. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE TOILETTE COMPRENANT UN LAVABO ET UN ROBINET. CONSULTER VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
7. FOURNIR DE NOUVEAUX BLOCS DE CONTREPLAQUÉ POUR SOUTENIR LA NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE.
8. NOUVELLE TOILETTE ET BASIN / TRANSPORTEUR D'EAU. VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
9. NOUVEL URINOIR. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
10. NOUVELLES CLOISONS DE TOILETTE. CONSULTER LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS RELATIFS À L'INSTALLATION ET AU MONTAGE.
11. FOURNIR DE NOUVEAUX PLAFONDS COUPÉS EN « L » POUR ACCUEILLIR LE SYSTÈME DE PLAFOND SUSPENDU.
12. FOURNIR DE NOUVEAUX SUPPORTS DE MURS EN BLOCS. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS STRUCTURAUX POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
13. FOURNIR UNE COUCHE SUPPLÉMENTAIRE DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM AU-DESSUS DU PLAFOND DE PANNEAUX DE GYPSE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
05	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
04	99%	12.13.19
03	75%	11.25.19
02	COORDINATION	11.07.19
01	50%	10.09.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

DL STUDIO PLUS
10477567 Canada Inc
Ph: 613-299-4596

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

KITCHENETTE & WASHROOM TYPE A FLOOR PLANS 3RD FLOOR - WEST SIDE

CUISINE ET TOILETTE, PLANS D'ÉTAGE DE TYPE A 3E ÉTAGE – CÔTÉ OUEST

PROJECT / PROJET: 19020

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DÉCEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: 1:50

SHEET / FEUILLE: A3

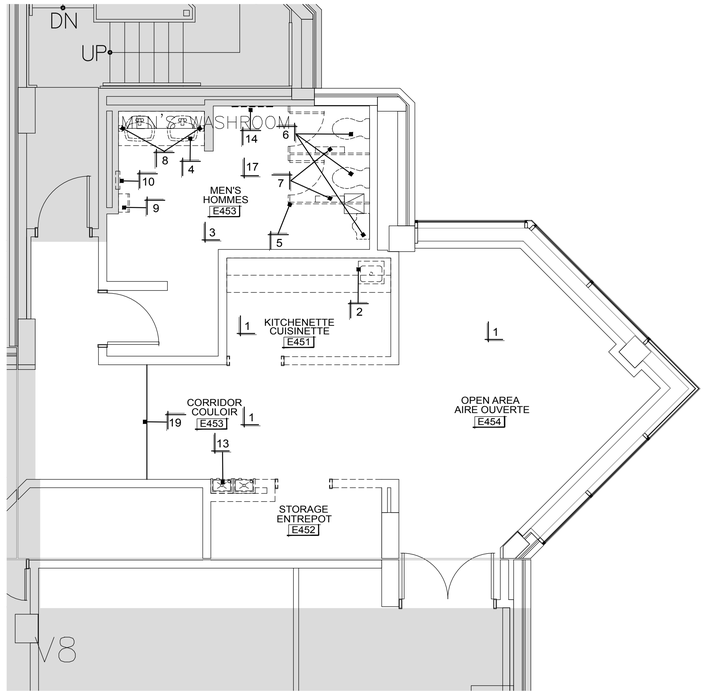

1 DEMOLITION PLAN - KITCHEN / WASHROOM - TYPE A SCALE - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION – CUISINE/TOILETTE

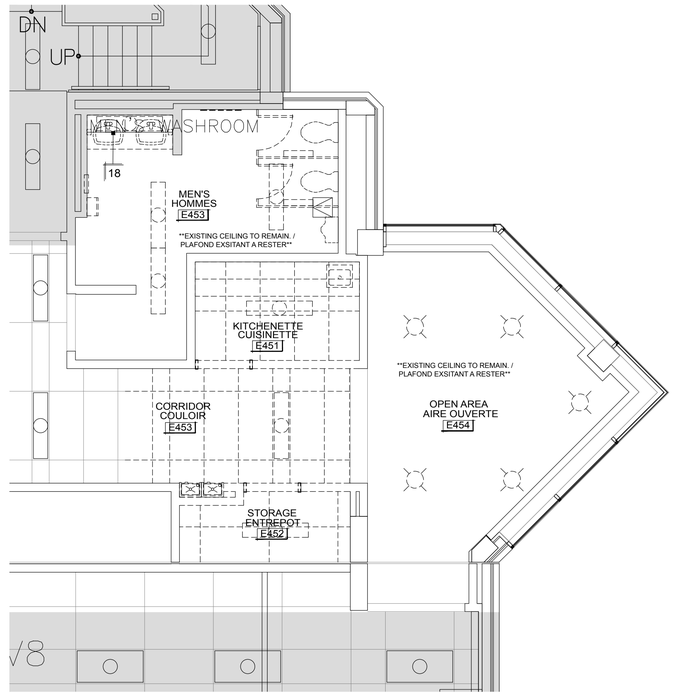

2 CEILING DEMOLITION PLAN - KITCHEN / WASHROOM - TYPE A - SCALE - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION DU PLAFOND – CUISINE/TOILETTE

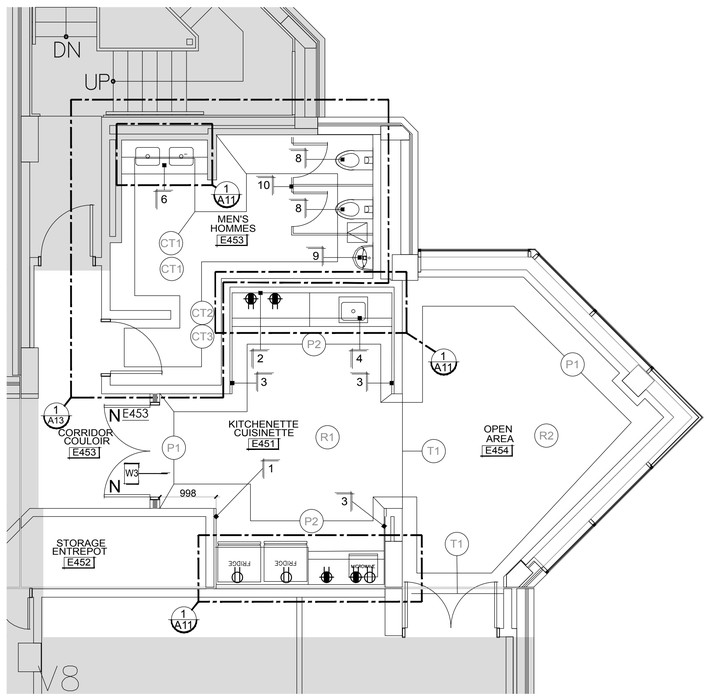

3 NEW WORK PLAN - KITCHEN / WASHROOM - TYPE A - SCALE - 1:50

NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL – CUISINE/TOILETTE

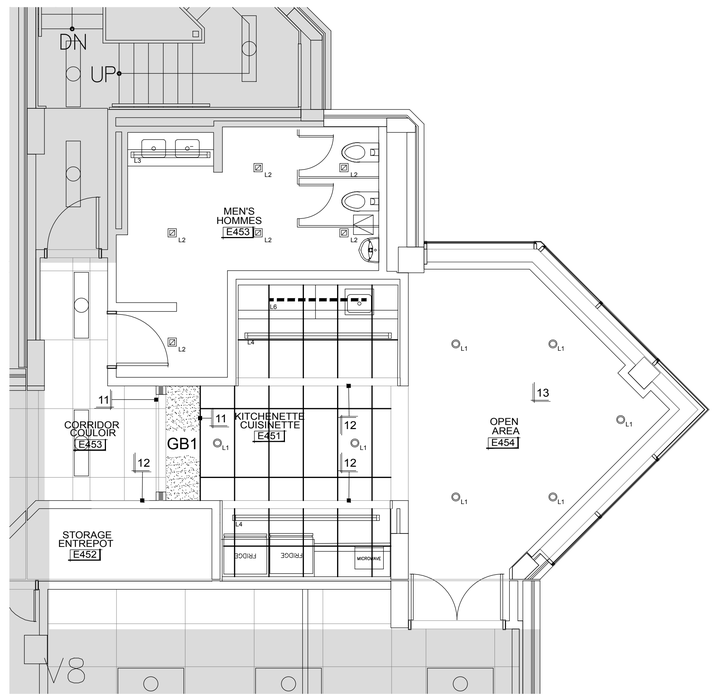

4 REFLECTED CEILING PLAN - KIT. / WASHROOM - TYPE A - SCALE - 1:50

PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI – CUISINE/TOILETTE

DEMOLITION & CEILING DEMOLITION PLAN NOTATIONS:

1. EXISTING FLOORING AND WALL BASE TO BE REMOVED. PREPARE FLOORING TO BE RECEIVE A NEW FLOOR FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN FOR NEW FLOOR FINISH TYPE.
2. EXISTING UPPER & LOWER MILLWORK, SINK AND FAUCETS TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS & SPECIFICATIONS.
3. REMOVE EXISTING WALL TILE. PREPARE WALL TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN AND WASHROOM DETAILS.
4. EXISTING COUNTER, SINK, FAUCET AND MIRROR TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS AND SPECIFICATIONS.
5. EXISTING WASHROOM PARTITIONS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
6. EXISTING TOILET & URINALS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
7. REMOVE / REPLACE EXISTING TOILET TISSUE DISPENSER.
8. REMOVE EXISTING SOAP DISPENSER.
9. REMOVE / REPLACE EXISTING PAPER TOWEL DISPENSER
10. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED COMBINATION PAPER TOWEL / WASTE RECEPTACLE
11. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN VENDOR
12. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN DISPOSAL
13. EXISTING WATER FOUNTAIN TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS AND DETAILS.
14. REPLACE CONVECTION UNIT COVER WITH NEW.
15. REMOVE & DISCONNECT ICE MACHINE. RETURN TO OWNER. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
16. REMOVE GYPSUM BOARD CEILING
17. EXISTING FLOOR TILE TO BE REMOVED. PREPARE FLOOR TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO MANUFACTURER'S INSTRUCTIONS FOR ACCEPTABLE FLOOR LEVELING TOLERANCES.
18. EXISTING LIGHT BOX BULKHEAD TO BE REMOVED.
19. LINE OF FLOORING EXTENT TO BE REMOVED.

NOTES SUR LE PLAN DE DÉMOLITION ET DE DÉMOLITION DU PLAFOND

1. LES PLANCHERS ET LE SOUBASSEMENT DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER À RECEVOIR UN NOUVEAU FINI DE PLANCHER. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL POUR LE NOUVEAU TYPE DE FINI DE PLANCHER.
2. LA MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE, LES ÉVIERS ET LES ROBINETS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
3. ENLEVER LES CARREAUX DE MUR ACTUELS. PRÉPARER LE MUR POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL ET LES DÉTAILS SUR LES TOILETTES.
4. LES COMPTOIRS, ÉVIERS, ROBINETS ET MIROIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
5. LES CLOISONS ACTUELLES DES TOILETTES DOIVENT ÊTRE ENLEVÉES ET REMPLACÉES PAR DE NOUVELLES.
6. LES TOILETTES ET URINOIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS ET REMPLACÉS PAR DE NOUVEAUX.
7. ENLEVER ET REMPLACER LES DISTRIBUTEURS DE PAPIER HYGIÉNIQUE ACTUELS.
8. ENLEVER LE DISTRIBUTEUR DE SAVON ACTUEL.
9. ENLEVER ET REMPLACER LE DISTRIBUTEUR D'ESSUIE-TOUT ACTUEL.
10. ENLEVER ET REMPLACER LA COMBINAISON DE CONTENANTS ENCASTRÉS POUR LES ESSUIE-TOUT ET LES DÉCHETS.
11. ENLEVER ET REMPLACER LA MACHINE DISTRIBUTRICE DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉE.
12. ENLEVER ET REMPLACER LE RÉCIPIENT DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉ.
13. LA FONTAINE D'EAU ACTUELLE DOIT ÊTRE ENLEVÉE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS ET LES DÉTAILS.
14. REMPLACER LE COUVERCLE DE L'UNITÉ DE CONVECTION PAR UN NOUVEAU.
15. ENLEVER ET DÉBRANCHER LA MACHINE À GLACE. LA RENDRE AU PROPRIÉTAIRE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
16. ENLEVER LE PLAFOND EN PANNEAUX DE GYPSE.
17. LES CARREAUX DE SOL DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES TOLÉRANCES ACCEPTABLES RELATIVES AU NIVELLEMENT DU PLANCHER.
18. LES CAISSONS LUMINEUX DE LA CLOISON DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS
19. LIGNE DE PLANCHER ÉTENDUE À ENLEVÉS.

NEW WORK & RCP PLAN NOTATIONS:

1. ALIGN NEW PARTITION WITH EXISTING PARTITION
2. FURR OUT BACK WALL WITH 92MM METAL STUDS TO SUIT NEW PLUMBING LINES C/W 13MM GYPSUM BOARD.
3. FURR OUT SIDE WALLS WITH 25MM FURRING CHANNELS AND 13MM GYPSUM BOARD.
4. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
5. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
6. NEW WASHROOM MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
7. PROVIDE NEW PLYWOOD BLOCKING TO SUPPORT NEW MILLWORK.
8. NEW TOILET & CARRIERS. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
9. NEW URINAL. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
10. NEW WASHROOM PARTITIONS. REFER TO MANUFACTURER'S DETAILS AND SPECIFICATIONS FOR INSTALLATION AND MOUNTING DETAILS.
11. PROVIDE NEW CEILING L-TRIM TO ACCEPT SUSPENDED CEILING SYSTEM.
12. PROVIDE NEW BLOCK WALL SUPPORT. REFER TO STRUCTURAL ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
13. PROVIDE NEW ADDITIONAL LAYER OF 13MM GYPSUM BOARD ABOVE EXISTING GYPSUM BOARD CEILING.

NOTES SUR LES NOUVEAUX TRAVAUX ET LE PLAN DU PLAFOND RÉFLÉCHI

1. ALIGNER LA NOUVELLE CLOISON AVEC LA CLOISON ACTUELLE
2. APPOSER DES FOURRURES SUR LE MUR ARRIÈRE AU MOYEN DE POTEAUX MÉTALLIQUES DE 64 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
3. APPOSER DES FOURRURES SUR LES MURS LATÉRAUX AU MOYEN DE PROFILÉS DE FOURRURE DE 25 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
4. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE INFÉRIEURE ET INFÉRIEURE COMPRENANT UN ÉVIER ET UN ROBINET. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
5. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
6. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE TOILETTE COMPRENANT UN LAVABO ET UN ROBINET. CONSULTER VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
7. FOURNIR DE NOUVEAUX BLOCS DE CONTREPLAQUÉ POUR SOUTENIR LA NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE.
8. NOUVELLE TOILETTE ET BASIN / TRANSPORTEUR D'EAU. VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
9. NOUVEL URINOIR. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
10. NOUVELLES CLOISONS DE TOILETTE. CONSULTER LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS RELATIFS À L'INSTALLATION ET AU MONTAGE.
11. FOURNIR DE NOUVEAUX PLAFONDS COUPÉS EN « L » POUR ACCUEILLIR LE SYSTÈME DE PLAFOND SUSPENDU.
12. FOURNIR DE NOUVEAUX SUPPORTS DE MURS EN BLOCS. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS STRUCTURAUX POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
13. FOURNIR UNE COUCHE SUPPLÉMENTAIRE DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM AU-DESSUS DU PLAFOND DE PANNEAUX DE GYPSE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
05	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
04	99%	12.13.19
03	75%	11.25.19
02	COORDINATION	11.07.19
01	50%	10.09.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

DL STUDIO PLUS
10477567 Canada Inc
Ph: 613-299-4596

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

KITCHENETTE & WASHROOM
TYPE A FLOOR PLANS
4TH FLOOR - WEST SIDE

CUISINE ET TOILETTE, PLANS
D'ÉTAGE DE TYPE A
4E ÉTAGE – CÔTÉ OUEST

PROJECT / PROJET: 19020

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DÉCEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: 1:50

SHEET / FEUILLE: A4

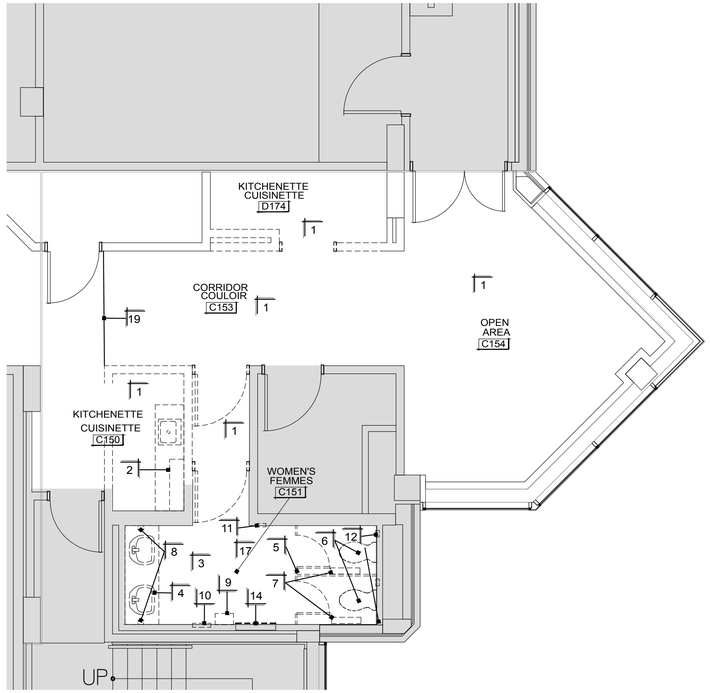

1 DEMOLITION PLAN - KITCHEN / WASHROOM- TYPE B - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION – CUISINE/TOILETTE

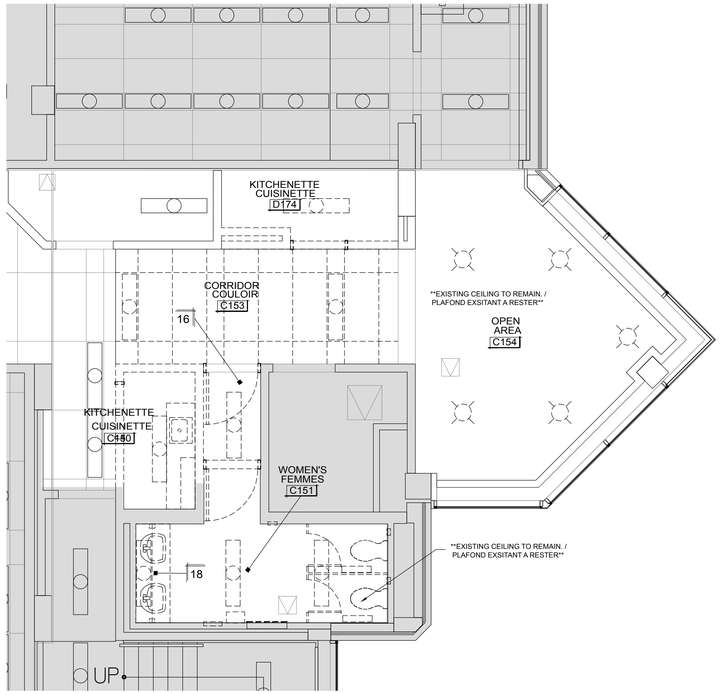

2 CEILING DEMO. PLAN - KITCHEN / WASHRM - TYPE B - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION DU PLAFOND – CUISINE/TOILETTE

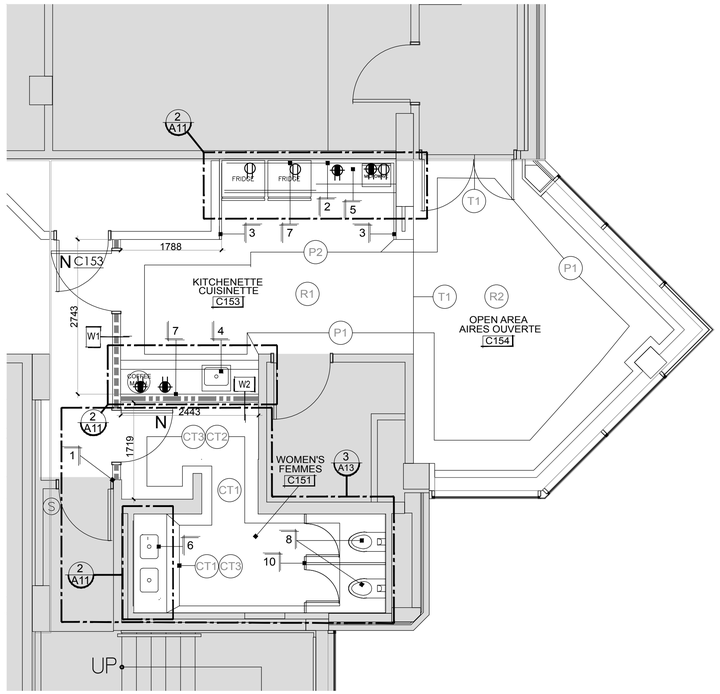

3 NEW WORK PLAN - KITCHEN / WASHRM - TYPE B - 1:50

NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL – CUISINE/TOILETTE

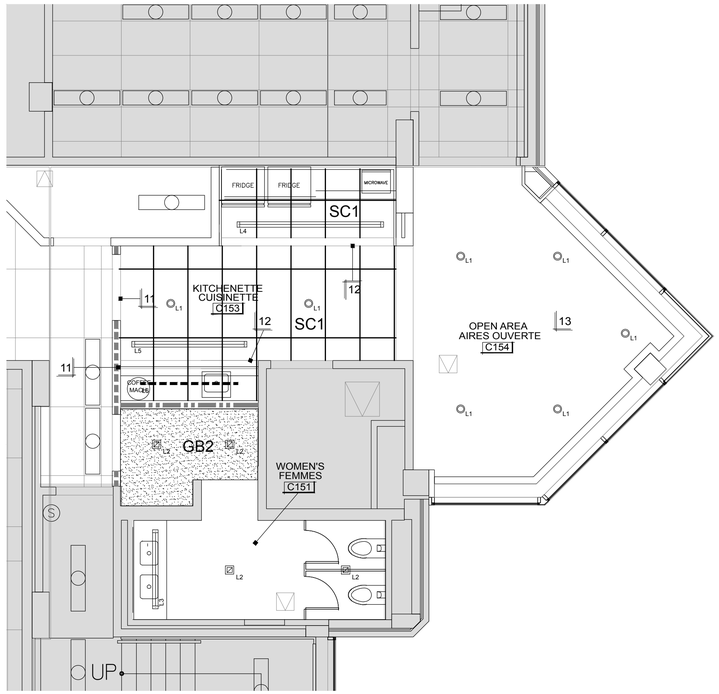

4 REFLECTED CEILING PLAN - KIT. / WASHROOM - TYPE B - 1:50

PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI – CUISINE/TOILETTE

DEMOLITION & CEILING DEMOLITION PLAN NOTATIONS:

1. EXISTING FLOORING AND WALL BASE TO BE REMOVED. PREPARE FLOORING TO BE RECEIVE A NEW FLOOR FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN FOR NEW FLOOR FINISH TYPE.
2. EXISTING UPPER & LOWER MILLWORK, SINK AND FAUCETS TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS & SPECIFICATIONS.
3. REMOVE EXISTING WALL TILE. PREPARE WALL TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN AND WASHROOM DETAILS.
4. EXISTING COUNTER, SINK, FAUCET AND MIRROR TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS AND SPECIFICATIONS.
5. EXISTING WASHROOM PARTITIONS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
6. EXISTING TOILET & URINALS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
7. REMOVE / REPLACE EXISTING TOILET TISSUE DISPENSER.
8. REMOVE EXISTING SOAP DISPENSER.
9. REMOVE / REPLACE EXISTING PAPER TOWEL DISPENSER
10. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED COMBINATION PAPER TOWEL / WASTE RECEPTACLE
11. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN VENDOR
12. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN DISPOSAL
13. EXISTING WATER FOUNTAIN TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS AND DETAILS.
14. REPLACE CONVECTION UNIT COVER WITH NEW.
15. REMOVE & DISCONNECT ICE MACHINE. RETURN TO OWNER. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
16. REMOVE GYPSUM BOARD CEILING
17. EXISTING FLOOR TILE TO BE REMOVED. PREPARE FLOOR TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO MANUFACTURER'S INSTRUCTIONS FOR ACCEPTABLE FLOOR LEVELING TOLERANCES.
18. EXISTING LIGHT BOX BULKHEAD TO BE REMOVED.
19. LINE OF FLOORING EXTENT TO BE REMOVED.

NOTES SUR LE PLAN DE DÉMOLITION ET DE DÉMOLITION DU PLAFOND

1. LES PLANCHERS ET LE SOUBASSEMENT DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER À RECEVOIR UN NOUVEAU FINI DE PLANCHER. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL POUR LE NOUVEAU TYPE DE FINI DE PLANCHER.
2. LA MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE, LES ÉVIERS ET LES ROBINETS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
3. ENLEVER LES CARREAUX DE MUR ACTUELS. PRÉPARER LE MUR POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL ET LES DÉTAILS SUR LES TOILETTES.
4. LES COMPTOIRS, ÉVIERS, ROBINETS ET MIROIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
5. LES CLOISONS ACTUELLES DES TOILETTES DOIVENT ÊTRE ENLEVÉES ET REMPLACÉES PAR DE NOUVELLES.
6. LES TOILETTES ET URINOIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS ET REMPLACÉS PAR DE NOUVEAUX.
7. ENLEVER ET REMPLACER LES DISTRIBUTEURS DE PAPIER HYGIÉNIQUE ACTUELS.
8. ENLEVER LE DISTRIBUTEUR DE SAVON ACTUEL.
9. ENLEVER ET REMPLACER LE DISTRIBUTEUR D'ESSUIE-TOUT ACTUEL.
10. ENLEVER ET REMPLACER LA COMBINAISON DE CONTENANTS ENCASTRÉS POUR LES ESSUIE-TOUT ET LES DÉCHETS.
11. ENLEVER ET REMPLACER LA MACHINE DISTRIBUTRICE DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉE.
12. ENLEVER ET REMPLACER LE RÉCIPIENT DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉ.
13. LA FONTAINE D'EAU ACTUELLE DOIT ÊTRE ENLEVÉE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS ET LES DÉTAILS.
14. REMPLACER LE COUVERCLE DE L'UNITÉ DE CONVECTION PAR UN NOUVEAU.
15. ENLEVER ET DÉBRANCHER LA MACHINE À GLACE. LA RENDRE AU PROPRIÉTAIRE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
16. ENLEVER LE PLAFOND EN PANNEAUX DE GYPSE.
17. LES CARREAUX DE SOL DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES TOLÉRANCES ACCEPTABLES RELATIVES AU NIVELLEMENT DU PLANCHER.
18. LES CAISSONS LUMINEUX DE LA CLOISON DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS
19. LIGNE DE PLANCHER ÉTENDUE À ENLEVÉS.

NEW WORK & RCP PLAN NOTATIONS:

1. ALIGN NEW PARTITION WITH EXISTING PARTITION
2. FURR OUT BACK WALL WITH 92MM METAL STUDS TO SUIT NEW PLUMBING LINES C/W 13MM GYPSUM BOARD.
3. FURR OUT SIDE WALLS WITH 25MM FURRING CHANNELS AND 13MM GYPSUM BOARD.
4. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
5. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
6. NEW WASHROOM MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
7. PROVIDE NEW PLYWOOD BLOCKING TO SUPPORT NEW MILLWORK.
8. NEW TOILET & CARRIERS. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
9. NEW URINAL. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
10. NEW WASHROOM PARTITIONS. REFER TO MANUFACTURER'S DETAILS AND SPECIFICATIONS FOR INSTALLATION AND MOUNTING DETAILS.
11. PROVIDE NEW CEILING L-TRIM TO ACCEPT SUSPENDED CEILING SYSTEM.
12. PROVIDE NEW BLOCK WALL SUPPORT. REFER TO STRUCTURAL ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
13. PROVIDE NEW ADDITIONAL LAYER OF 13MM GYPSUM BOARD ABOVE EXISTING GYPSUM BOARD CEILING.

NOTES SUR LES NOUVEAUX TRAVAUX ET LE PLAN DU PLAFOND RÉFLÉCHI

1. ALIGNER LA NOUVELLE CLOISON AVEC LA CLOISON ACTUELLE
2. APPOSER DES FOURRURES SUR LE MUR ARRIÈRE AU MOYEN DE POTEAUX MÉTALLIQUES DE 64 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
3. APPOSER DES FOURRURES SUR LES MURS LATÉRAUX AU MOYEN DE PROFILÉS DE FOURRURE DE 25 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
4. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE INFÉRIEURE ET INFÉRIEURE COMPRENANT UN ÉVIER ET UN ROBINET. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
5. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
6. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE TOILETTE COMPRENANT UN LAVABO ET UN ROBINET. CONSULTER VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
7. FOURNIR DE NOUVEAUX BLOCS DE CONTREPLAQUÉ POUR SOUTENIR LA NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE.
8. NOUVELLE TOILETTE ET BASIN / TRANSPORTEUR D'EAU. VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
9. NOUVEL URINOIR. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
10. NOUVELLES CLOISONS DE TOILETTE. CONSULTER LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS RELATIFS À L'INSTALLATION ET AU MONTAGE.
11. FOURNIR DE NOUVEAUX PLAFONDS COUPÉS EN « L » POUR ACCUEILLIR LE SYSTÈME DE PLAFOND SUSPENDU.
12. FOURNIR DE NOUVEAUX SUPPORTS DE MURS EN BLOCS. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS STRUCTURAUX POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
13. FOURNIR UNE COUCHE SUPPLÉMENTAIRE DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM AU-DESSUS DU PLAFOND DE PANNEAUX DE GYPSE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
05	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
04	99%	12.13.19
03	75%	11.25.19
02	COORDINATION	11.07.19
01	50%	10.09.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

DL STUDIO PLUS
10477567 Canada Inc
Ph: 613-299-4596

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

KITCHENETTE & WASHROOM
TYPE B FLOOR PLANS
GROUND FLOOR - EAST SIDE

CUISINE ET TOILETTE, PLANS
D'ÉTAGE DE TYPE B
1ER ÉTAGE – CÔTÉ EST

PROJECT / PROJET: 19020

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DÉCEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: 1:50

SHEET / FEUILLE: A5

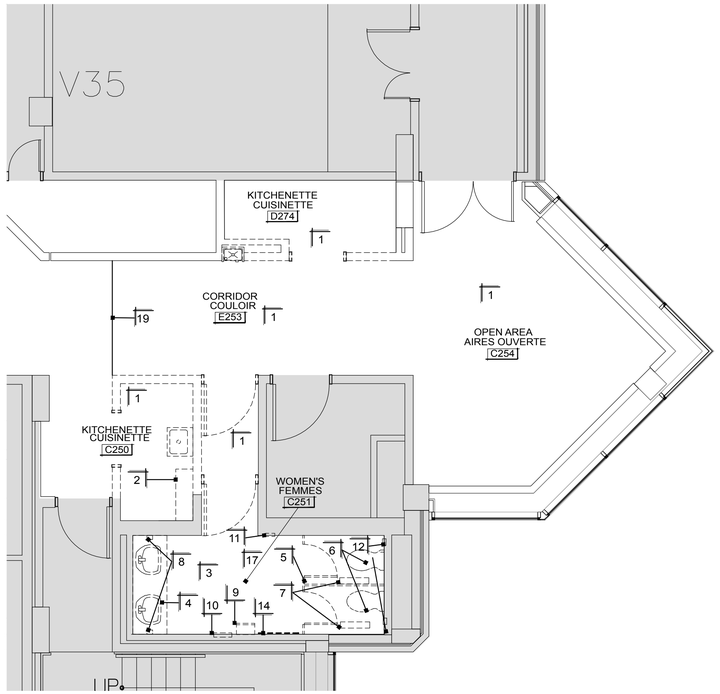

1 DEMOLITION PLAN - KITCHEN / WASHROOM - TYPE B SCALE - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION – CUISINE/TOILETTE

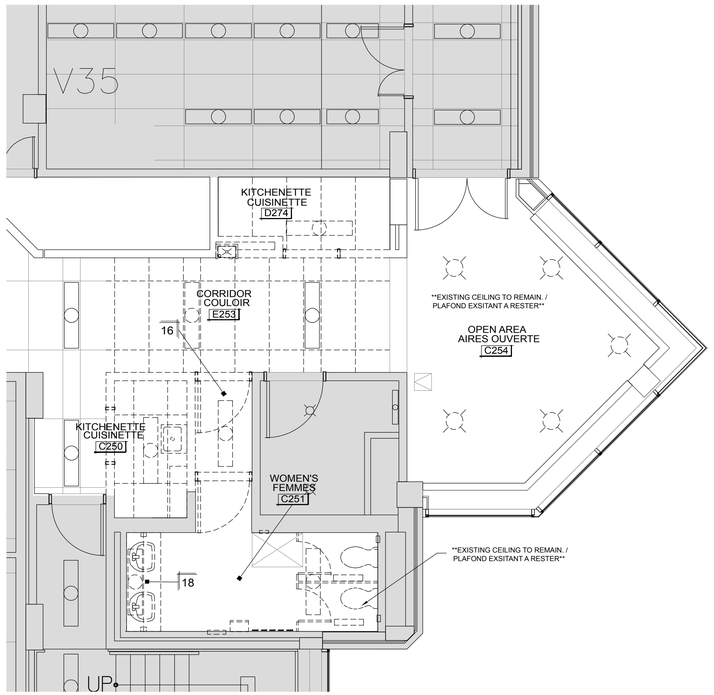

2 CEILING DEMO. PLAN - KITCHEN / WASHROOM - TYPE B - SCALE - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION DU PLAFOND – CUISINE/TOILETTE

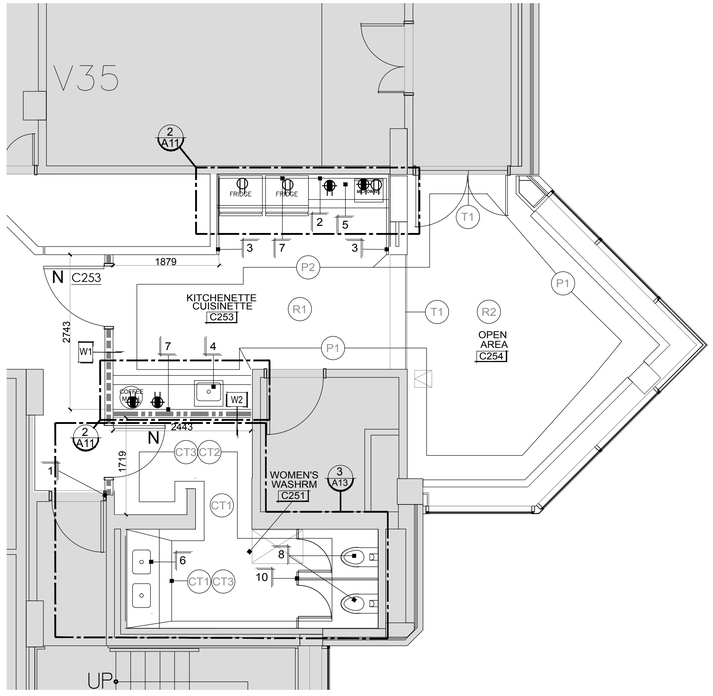

3 NEW WORK PLAN - KITCHEN / WASHROOM - TYPE B - SCALE - 1:50

NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL – CUISINE/TOILETTE

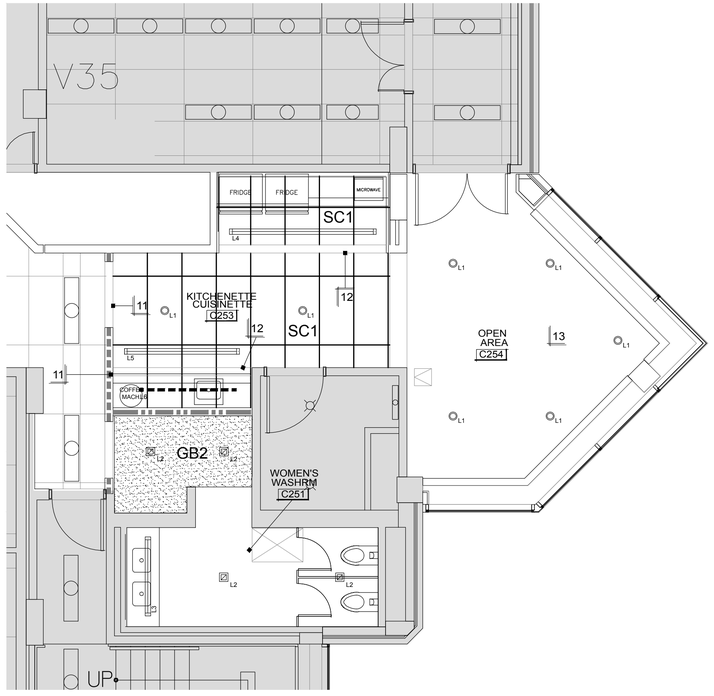

4 REFLECTED CEILING PLAN - KIT. / WASHROOM - TYPE B - SCALE - 1:50

PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI – CUISINE/TOILETTE

DEMOLITION & CEILING DEMOLITION PLAN NOTATIONS:

1. EXISTING FLOORING AND WALL BASE TO BE REMOVED. PREPARE FLOORING TO BE RECEIVE A NEW FLOOR FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN FOR NEW FLOOR FINISH TYPE.
2. EXISTING UPPER & LOWER MILLWORK, SINK AND FAUCETS TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS & SPECIFICATIONS.
3. REMOVE EXISTING WALL TILE. PREPARE WALL TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN AND WASHROOM DETAILS.
4. EXISTING COUNTER, SINK, FAUCET AND MIRROR TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS AND SPECIFICATIONS.
5. EXISTING WASHROOM PARTITIONS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
6. EXISTING TOILET & URINALS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
7. REMOVE / REPLACE EXISTING TOILET TISSUE DISPENSER.
8. REMOVE EXISTING SOAP DISPENSER.
9. REMOVE / REPLACE EXISTING PAPER TOWEL DISPENSER
10. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED COMBINATION PAPER TOWEL / WASTE RECEPTACLE
11. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN VENDOR
12. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN DISPOSAL
13. EXISTING WATER FOUNTAIN TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS AND DETAILS.
14. REPLACE CONVECTION UNIT COVER WITH NEW.
15. REMOVE & DISCONNECT ICE MACHINE. RETURN TO OWNER. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
16. REMOVE GYPSUM BOARD CEILING
17. EXISTING FLOOR TILE TO BE REMOVED. PREPARE FLOOR TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO MANUFACTURER'S INSTRUCTIONS FOR ACCEPTABLE FLOOR LEVELING TOLERANCES.
18. EXISTING LIGHT BOX BULKHEAD TO BE REMOVED.
19. LINE OF FLOORING EXTENT TO BE REMOVED.

NOTES SUR LE PLAN DE DÉMOLITION ET DE DÉMOLITION DU PLAFOND

1. LES PLANCHERS ET LE SOUBASSEMENT DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER À RECEVOIR UN NOUVEAU FINI DE PLANCHER. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL POUR LE NOUVEAU TYPE DE FINI DE PLANCHER.
2. LA MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE, LES ÉVIERS ET LES ROBINETS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
3. ENLEVER LES CARREAUX DE MUR ACTUELS. PRÉPARER LE MUR POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL ET LES DÉTAILS SUR LES TOILETTES.
4. LES COMPTOIRS, ÉVIERS, ROBINETS ET MIROIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
5. LES CLOISONS ACTUELLES DES TOILETTES DOIVENT ÊTRE ENLEVÉES ET REMPLACÉES PAR DE NOUVELLES.
6. LES TOILETTES ET URINOIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS ET REMPLACÉS PAR DE NOUVEAUX.
7. ENLEVER ET REMPLACER LES DISTRIBUTEURS DE PAPIER HYGIÉNIQUE ACTUELS.
8. ENLEVER LE DISTRIBUTEUR DE SAVON ACTUEL.
9. ENLEVER ET REMPLACER LE DISTRIBUTEUR D'ESSUIE-TOUT ACTUEL.
10. ENLEVER ET REMPLACER LA COMBINAISON DE CONTENANTS ENCASTRÉS POUR LES ESSUIE-TOUT ET LES DÉCHETS.
11. ENLEVER ET REMPLACER LA MACHINE DISTRIBUTRICE DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉE.
12. ENLEVER ET REMPLACER LE RÉCIPIENT DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉ.
13. LA FONTAINE D'EAU ACTUELLE DOIT ÊTRE ENLEVÉE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS ET LES DÉTAILS.
14. REMPLACER LE COUVERCLE DE L'UNITÉ DE CONVECTION PAR UN NOUVEAU.
15. ENLEVER ET DÉBRANCHER LA MACHINE À GLACE. LA RENDRE AU PROPRIÉTAIRE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
16. ENLEVER LE PLAFOND EN PANNEAUX DE GYPSE.
17. LES CARREAUX DE SOL DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES TOLÉRANCES ACCEPTABLES RELATIVES AU NIVELLEMENT DU PLANCHER.
18. LES CAISSONS LUMINEUX DE LA CLOISON DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS
19. LIGNE DE PLANCHER ÉTENDUE À ENLEVÉS.

NEW WORK & RCP PLAN NOTATIONS:

1. ALIGN NEW PARTITION WITH EXISTING PARTITION
2. FURR OUT BACK WALL WITH 92MM METAL STUDS TO SUIT NEW PLUMBING LINES C/W 13MM GYPSUM BOARD.
3. FURR OUT SIDE WALLS WITH 25MM FURRING CHANNELS AND 13MM GYPSUM BOARD.
4. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
5. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
6. NEW WASHROOM MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
7. PROVIDE NEW PLYWOOD BLOCKING TO SUPPORT NEW MILLWORK.
8. NEW TOILET & CARRIERS. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
9. NEW URINAL. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
10. NEW WASHROOM PARTITIONS. REFER TO MANUFACTURER'S DETAILS AND SPECIFICATIONS FOR INSTALLATION AND MOUNTING DETAILS.
11. PROVIDE NEW CEILING L-TRIM TO ACCEPT SUSPENDED CEILING SYSTEM.
12. PROVIDE NEW BLOCK WALL SUPPORT. REFER TO STRUCTURAL ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
13. PROVIDE NEW ADDITIONAL LAYER OF 13MM GYPSUM BOARD ABOVE EXISTING GYPSUM BOARD CEILING.

NOTES SUR LES NOUVEAUX TRAVAUX ET LE PLAN DU PLAFOND RÉFLÉCHI

1. ALIGNER LA NOUVELLE CLOISON AVEC LA CLOISON ACTUELLE
2. APPOSER DES FOURRURES SUR LE MUR ARRIÈRE AU MOYEN DE POTEAUX MÉTALLIQUES DE 64 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
3. APPOSER DES FOURRURES SUR LES MURS LATÉRAUX AU MOYEN DE PROFILÉS DE FOURRURE DE 25 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
4. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE INFÉRIEURE ET INFÉRIEURE COMPRENANT UN ÉVIER ET UN ROBINET. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
5. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
6. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE TOILETTE COMPRENANT UN LAVABO ET UN ROBINET. CONSULTER VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
7. FOURNIR DE NOUVEAUX BLOCS DE CONTREPLAQUÉ POUR SOUTENIR LA NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE.
8. NOUVELLE TOILETTE ET BASIN / TRANSPORTEUR D'EAU. VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
9. NOUVEL URINOIR. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
10. NOUVELLES CLOISONS DE TOILETTE. CONSULTER LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS RELATIFS À L'INSTALLATION ET AU MONTAGE.
11. FOURNIR DE NOUVEAUX PLAFONDS COUPÉS EN « L » POUR ACCUEILLIR LE SYSTÈME DE PLAFOND SUSPENDU.
12. FOURNIR DE NOUVEAUX SUPPORTS DE MURS EN BLOCS. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS STRUCTURAUX POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
13. FOURNIR UNE COUCHE SUPPLÉMENTAIRE DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM AU-DESSUS DU PLAFOND DE PANNEAUX DE GYPSE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
05	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
04	99%	12.13.19
03	75%	11.25.19
02	COORDINATION	11.07.19
01	50%	10.09.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

DL STUDIO PLUS
10477567 Canada Inc
Ph: 613-299-4596

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

KITCHENETTE & WASHROOM
TYPE B FLOOR PLANS
2ND FLOOR - EAST SIDE

CUISINE ET TOILETTE, PLANS
D'ÉTAGE DE TYPE B
2E ÉTAGE – CÔTÉ EST

PROJECT / PROJET: 19020

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DÉCEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: 1:50

SHEET / FEUILLE: A6

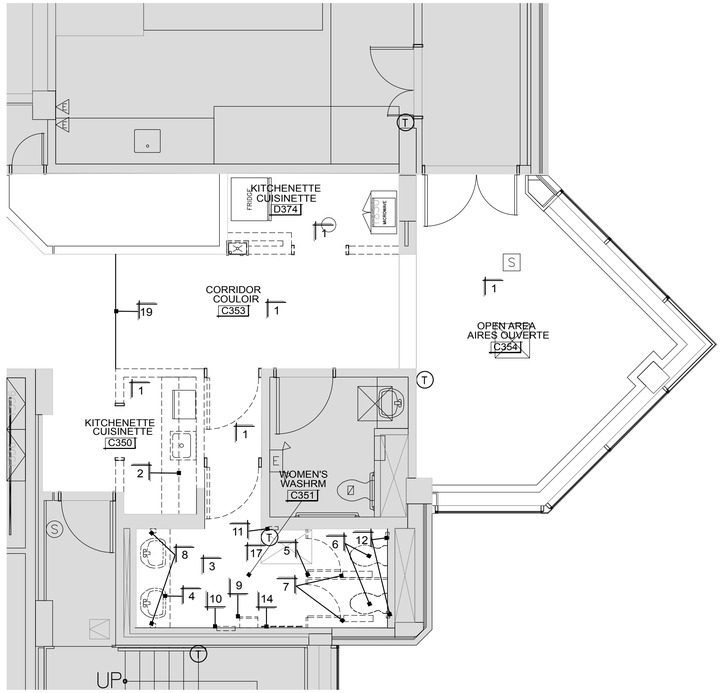

1 DEMOLITION PLAN - KITCHEN / WASHROOM -TYPE B - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION – CUISINE/TOILETTE

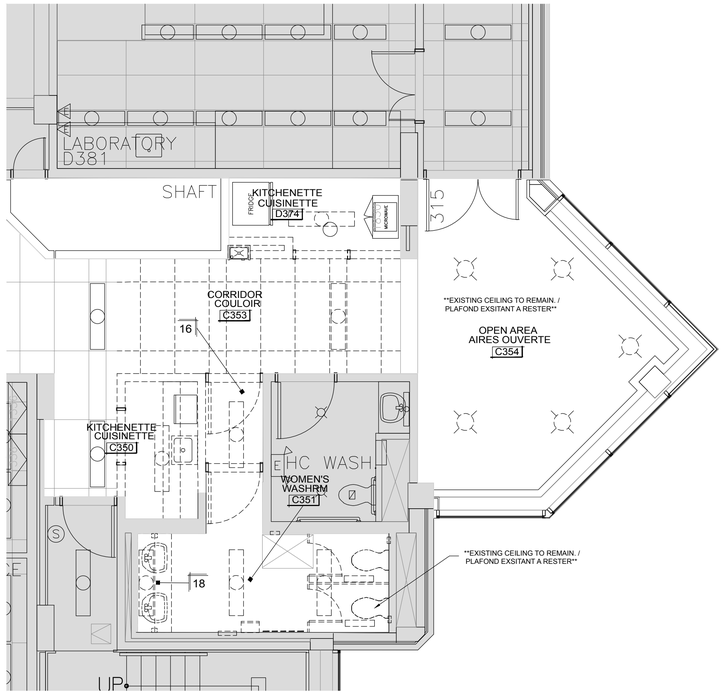

2 CEILING DEMO. PLAN - KITCHEN / WASHROOM - TYPE B - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION DU PLAFOND – CUISINE/TOILETTE

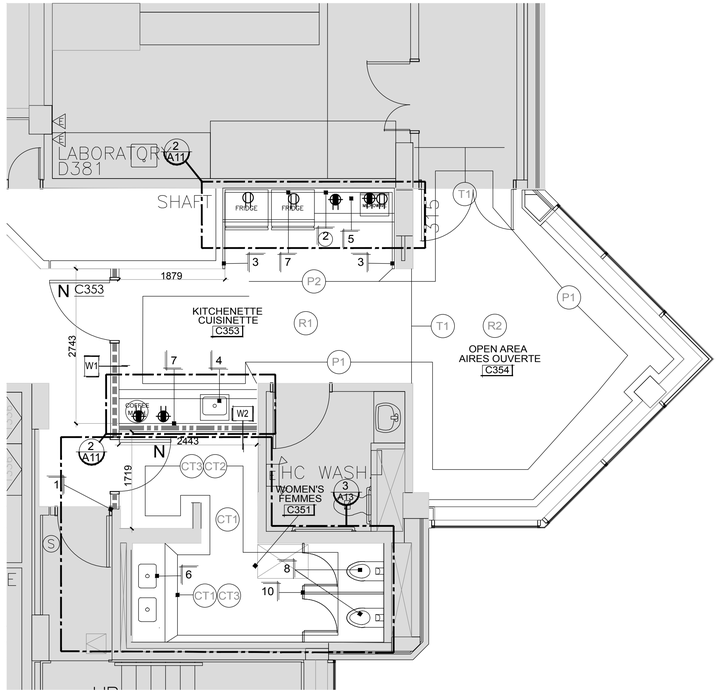

3 NEW WORK PLAN - KITCHEN / WASHROOM - TYPE B - 1:50

NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL – CUISINE/TOILETTE

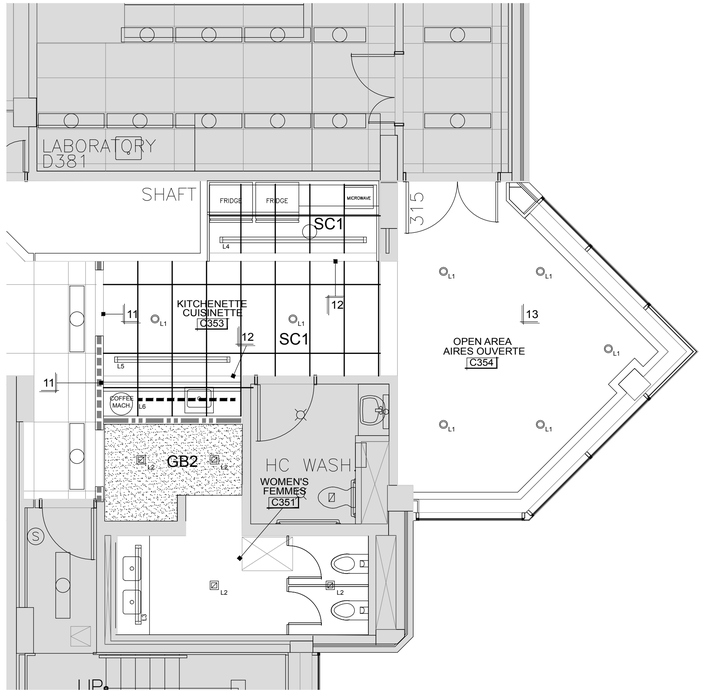

4 REFLECTED CEILING PLAN - KIT. / WASHROOM - TYPE B - 1:50

PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI – CUISINE/TOILETTE

DEMOLITION & CEILING DEMOLITION PLAN NOTATIONS:

1. EXISTING FLOORING AND WALL BASE TO BE REMOVED. PREPARE FLOORING TO BE RECEIVE A NEW FLOOR FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN FOR NEW FLOOR FINISH TYPE.
2. EXISTING UPPER & LOWER MILLWORK, SINK AND FAUCETS TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS & SPECIFICATIONS.
3. REMOVE EXISTING WALL TILE. PREPARE WALL TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN AND WASHROOM DETAILS.
4. EXISTING COUNTER, SINK, FAUCET AND MIRROR TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS AND SPECIFICATIONS.
5. EXISTING WASHROOM PARTITIONS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
6. EXISTING TOILET & URINALS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
7. REMOVE / REPLACE EXISTING TOILET TISSUE DISPENSER.
8. REMOVE EXISTING SOAP DISPENSER.
9. REMOVE / REPLACE EXISTING PAPER TOWEL DISPENSER
10. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED COMBINATION PAPER TOWEL / WASTE RECEPTACLE
11. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN VENDOR
12. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN DISPOSAL
13. EXISTING WATER FOUNTAIN TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS AND DETAILS.
14. REPLACE CONVECTION UNIT COVER WITH NEW.
15. REMOVE & DISCONNECT ICE MACHINE. RETURN TO OWNER. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
16. REMOVE GYPSUM BOARD CEILING
17. EXISTING FLOOR TILE TO BE REMOVED. PREPARE FLOOR TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO MANUFACTURER'S INSTRUCTIONS FOR ACCEPTABLE FLOOR LEVELING TOLERANCES.
18. EXISTING LIGHT BOX BULKHEAD TO BE REMOVED.
19. LINE OF FLOORING EXTENT TO BE REMOVED.

NOTES SUR LE PLAN DE DÉMOLITION ET DE DÉMOLITION DU PLAFOND

1. LES PLANCHERS ET LE SOUBASSEMENT DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER À RECEVOIR UN NOUVEAU FINI DE PLANCHER. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL POUR LE NOUVEAU TYPE DE FINI DE PLANCHER.
2. LA MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE, LES ÉVIERS ET LES ROBINETS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
3. ENLEVER LES CARREAUX DE MUR ACTUELS. PRÉPARER LE MUR POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL ET LES DÉTAILS SUR LES TOILETTES.
4. LES COMPTOIRS, ÉVIERS, ROBINETS ET MIROIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
5. LES CLOISONS ACTUELLES DES TOILETTES DOIVENT ÊTRE ENLEVÉES ET REMPLACÉES PAR DE NOUVELLES.
6. LES TOILETTES ET URINOIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS ET REMPLACÉS PAR DE NOUVEAUX.
7. ENLEVER ET REMPLACER LES DISTRIBUTEURS DE PAPIER HYGIÉNIQUE ACTUELS.
8. ENLEVER LE DISTRIBUTEUR DE SAVON ACTUEL.
9. ENLEVER ET REMPLACER LE DISTRIBUTEUR D'ESSUIE-TOUT ACTUEL.
10. ENLEVER ET REMPLACER LA COMBINAISON DE CONTENANTS ENCASTRÉS POUR LES ESSUIE-TOUT ET LES DÉCHETS.
11. ENLEVER ET REMPLACER LA MACHINE DISTRIBUTRICE DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉE.
12. ENLEVER ET REMPLACER LE RÉCIPIENT DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉ.
13. LA FONTAINE D'EAU ACTUELLE DOIT ÊTRE ENLEVÉE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS ET LES DÉTAILS.
14. REMPLACER LE COUVERCLE DE L'UNITÉ DE CONVECTION PAR UN NOUVEAU.
15. ENLEVER ET DÉBRANCHER LA MACHINE À GLACE. LA RENDRE AU PROPRIÉTAIRE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
16. ENLEVER LE PLAFOND EN PANNEAUX DE GYPSE.
17. LES CARREAUX DE SOL DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES TOLÉRANCES ACCEPTABLES RELATIVES AU NIVELLEMENT DU PLANCHER.
18. LES CAISSONS LUMINEUX DE LA CLOISON DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS
19. LIGNE DE PLANCHER ÉTENDUE À ENLEVÉS.

NEW WORK & RCP PLAN NOTATIONS:

1. ALIGN NEW PARTITION WITH EXISTING PARTITION
2. FURR OUT BACK WALL WITH 92MM METAL STUDS TO SUIT NEW PLUMBING LINES C/W 13MM GYPSUM BOARD.
3. FURR OUT SIDE WALLS WITH 25MM FURRING CHANNELS AND 13MM GYPSUM BOARD.
4. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
5. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
6. NEW WASHROOM MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
7. PROVIDE NEW PLYWOOD BLOCKING TO SUPPORT NEW MILLWORK.
8. NEW TOILET & CARRIERS. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
9. NEW URINAL. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
10. NEW WASHROOM PARTITIONS. REFER TO MANUFACTURER'S DETAILS AND SPECIFICATIONS FOR INSTALLATION AND MOUNTING DETAILS.
11. PROVIDE NEW CEILING L-TRIM TO ACCEPT SUSPENDED CEILING SYSTEM.
12. PROVIDE NEW BLOCK WALL SUPPORT. REFER TO STRUCTURAL ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
13. PROVIDE NEW ADDITIONAL LAYER OF 13MM GYPSUM BOARD ABOVE EXISTING GYPSUM BOARD CEILING.

NOTES SUR LES NOUVEAUX TRAVAUX ET LE PLAN DU PLAFOND RÉFLÉCHI

1. ALIGNER LA NOUVELLE CLOISON AVEC LA CLOISON ACTUELLE
2. APPOSER DES FOURRURES SUR LE MUR ARRIÈRE AU MOYEN DE POTEAUX MÉTALLIQUES DE 64 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
3. APPOSER DES FOURRURES SUR LES MURS LATÉRAUX AU MOYEN DE PROFILÉS DE FOURRURE DE 25 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
4. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE INFÉRIEURE ET INFÉRIEURE COMPRENANT UN ÉVIER ET UN ROBINET. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
5. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
6. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE TOILETTE COMPRENANT UN LAVABO ET UN ROBINET. CONSULTER VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
7. FOURNIR DE NOUVEAUX BLOCS DE CONTREPLAQUÉ POUR SOUTENIR LA NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE.
8. NOUVELLE TOILETTE ET BASIN / TRANSPORTEUR D'EAU. VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
9. NOUVEL URINOIR. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
10. NOUVELLES CLOISONS DE TOILETTE. CONSULTER LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS RELATIFS À L'INSTALLATION ET AU MONTAGE.
11. FOURNIR DE NOUVEAUX PLAFONDS COUPÉS EN « L » POUR ACCUEILLIR LE SYSTÈME DE PLAFOND SUSPENDU.
12. FOURNIR DE NOUVEAUX SUPPORTS DE MURS EN BLOCS. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS STRUCTURAUX POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
13. FOURNIR UNE COUCHE SUPPLÉMENTAIRE DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM AU-DESSUS DU PLAFOND DE PANNEAUX DE GYPSE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
05	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
04	99%	12.13.19
03	75%	11.25.19
02	COORDINATION	11.07.19
01	50%	10.09.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

DL STUDIO PLUS
10477567 Canada Inc
Ph: 613-299-4596

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

KITCHENETTE & WASHROOM
TYPE B FLOOR PLANS
3RD FLOOR - EAST SIDE

CUISINE ET TOILETTE, PLANS
D'ÉTAGE DE TYPE B
3E ÉTAGE – CÔTÉ EST

PROJECT / PROJET: 19020

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DÉCEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: 1:50

SHEET / FEUILLE: A7

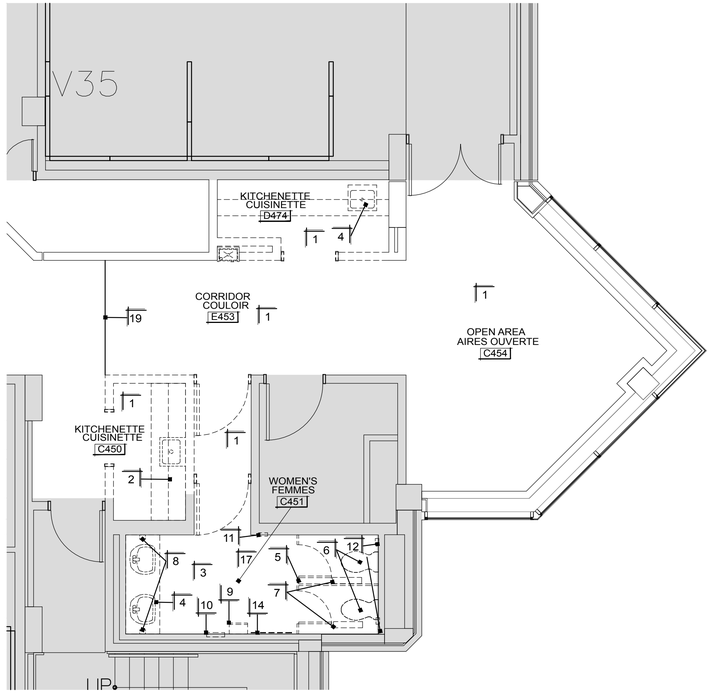

1 DEMOLITION PLAN - KITCHEN. / WASHROOM TYPE B SCALE - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION – CUISINE/TOILETTE

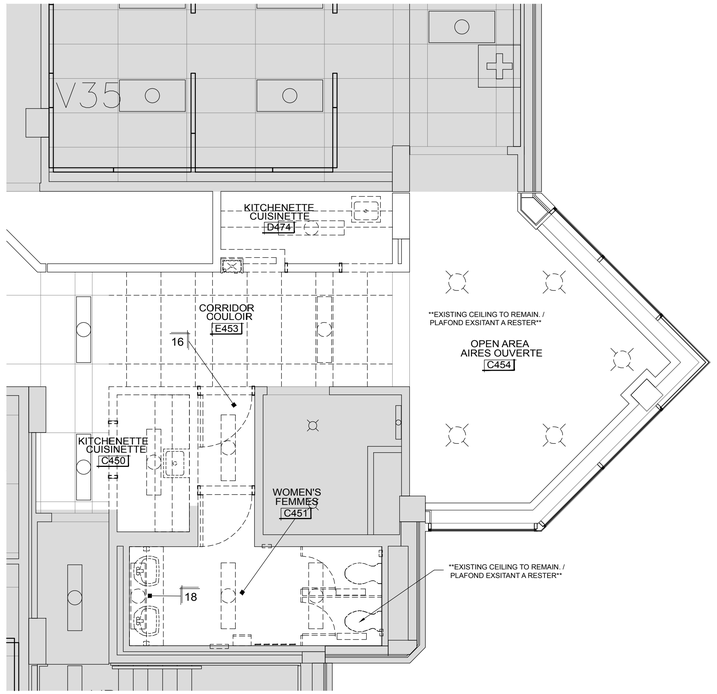

2 CEILING DEMO PLAN - KITCHEN / WASHRM - TYPE B - SCALE - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION DU PLAFOND – CUISINE/TOILETTE

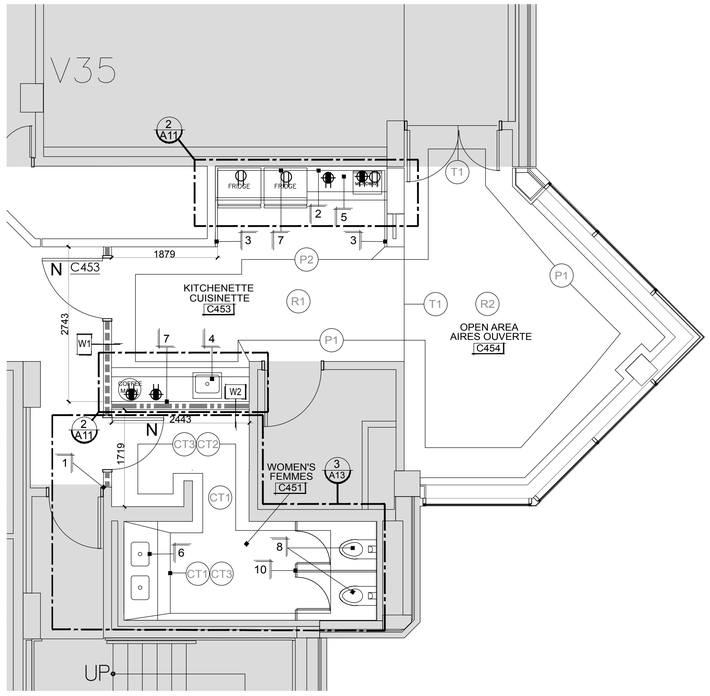

3 NEW WORK PLAN - KITCHEN / WASHRM - TYPE B - SCALE - 1:50

NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL – CUISINE/TOILETTE

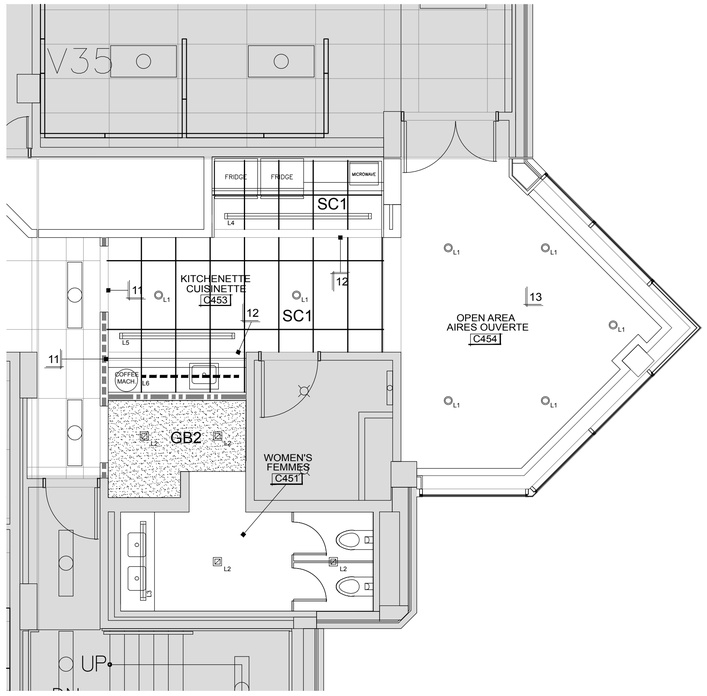

4 REFLECTED CEILING PLAN - KIT. / WASHROOM - TYPE B - SCALE - 1:50

PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI – CUISINE/TOILETTE

DEMOLITION & CEILING DEMOLITION PLAN NOTATIONS:

1. EXISTING FLOORING AND WALL BASE TO BE REMOVED. PREPARE FLOORING TO BE RECEIVE A NEW FLOOR FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN FOR NEW FLOOR FINISH TYPE.
2. EXISTING UPPER & LOWER MILLWORK, SINK AND FAUCETS TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS & SPECIFICATIONS.
3. REMOVE EXISTING WALL TILE. PREPARE WALL TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN AND WASHROOM DETAILS.
4. EXISTING COUNTER, SINK, FAUCET AND MIRROR TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS AND SPECIFICATIONS.
5. EXISTING WASHROOM PARTITIONS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
6. EXISTING TOILET & URINALS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
7. REMOVE / REPLACE EXISTING TOILET TISSUE DISPENSER.
8. REMOVE EXISTING SOAP DISPENSER.
9. REMOVE / REPLACE EXISTING PAPER TOWEL DISPENSER
10. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED COMBINATION PAPER TOWEL / WASTE RECEPTACLE
11. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN VENDOR
12. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN DISPOSAL
13. EXISTING WATER FOUNTAIN TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS AND DETAILS.
14. REPLACE CONVECTION UNIT COVER WITH NEW.
15. REMOVE & DISCONNECT ICE MACHINE. RETURN TO OWNER. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
16. REMOVE GYPSUM BOARD CEILING
17. EXISTING FLOOR TILE TO BE REMOVED. PREPARE FLOOR TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO MANUFACTURER'S INSTRUCTIONS FOR ACCEPTABLE FLOOR LEVELING TOLERANCES.
18. EXISTING LIGHT BOX BULKHEAD TO BE REMOVED.
19. LINE OF FLOORING EXTENT TO BE REMOVED.

NOTES SUR LE PLAN DE DÉMOLITION ET DE DÉMOLITION DU PLAFOND

1. LES PLANCHERS ET LE SOUBASSEMENT DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER À RECEVOIR UN NOUVEAU FINI DE PLANCHER. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL POUR LE NOUVEAU TYPE DE FINI DE PLANCHER.
2. LA MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE, LES ÉVIERS ET LES ROBINETS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
3. ENLEVER LES CARREAUX DE MUR ACTUELS. PRÉPARER LE MUR POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL ET LES DÉTAILS SUR LES TOILETTES.
4. LES COMPTOIRS, ÉVIERS, ROBINETS ET MIROIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
5. LES CLOISONS ACTUELLES DES TOILETTES DOIVENT ÊTRE ENLEVÉES ET REMPLACÉES PAR DE NOUVELLES.
6. LES TOILETTES ET URINOIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS ET REMPLACÉS PAR DE NOUVEAUX.
7. ENLEVER ET REMPLACER LES DISTRIBUTEURS DE PAPIER HYGIÉNIQUE ACTUELS.
8. ENLEVER LE DISTRIBUTEUR DE SAVON ACTUEL.
9. ENLEVER ET REMPLACER LE DISTRIBUTEUR D'ESSUIE-TOUT ACTUEL.
10. ENLEVER ET REMPLACER LA COMBINAISON DE CONTENANTS ENCASTRÉS POUR LES ESSUIE-TOUT ET LES DÉCHETS.
11. ENLEVER ET REMPLACER LA MACHINE DISTRIBUTRICE DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉE.
12. ENLEVER ET REMPLACER LE RÉCIPIENT DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉ.
13. LA FONTAINE D'EAU ACTUELLE DOIT ÊTRE ENLEVÉE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS ET LES DÉTAILS.
14. REMPLACER LE COUVERCLE DE L'UNITÉ DE CONVECTION PAR UN NOUVEAU.
15. ENLEVER ET DÉBRANCHER LA MACHINE À GLACE. LA RENDRE AU PROPRIÉTAIRE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
16. ENLEVER LE PLAFOND EN PANNEAUX DE GYPSE.
17. LES CARREAUX DE SOL DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES TOLÉRANCES ACCEPTABLES RELATIVES AU NIVELLEMENT DU PLANCHER.
18. LES CAISSONS LUMINEUX DE LA CLOISON DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS
19. LIGNE DE PLANCHER ÉTENDUE À ENLEVÉS.

NEW WORK & RCP PLAN NOTATIONS:

1. ALIGN NEW PARTITION WITH EXISTING PARTITION
2. FURR OUT BACK WALL WITH 92MM METAL STUDS TO SUIT NEW PLUMBING LINES C/W 13MM GYPSUM BOARD.
3. FURR OUT SIDE WALLS WITH 25MM FURRING CHANNELS AND 13MM GYPSUM BOARD.
4. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
5. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
6. NEW WASHROOM MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
7. PROVIDE NEW PLYWOOD BLOCKING TO SUPPORT NEW MILLWORK.
8. NEW TOILET & CARRIERS. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
9. NEW URINAL. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
10. NEW WASHROOM PARTITIONS. REFER TO MANUFACTURER'S DETAILS AND SPECIFICATIONS FOR INSTALLATION AND MOUNTING DETAILS.
11. PROVIDE NEW CEILING L-TRIM TO ACCEPT SUSPENDED CEILING SYSTEM.
12. PROVIDE NEW BLOCK WALL SUPPORT. REFER TO STRUCTURAL ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
13. PROVIDE NEW ADDITIONAL LAYER OF 13MM GYPSUM BOARD ABOVE EXISTING GYPSUM BOARD CEILING.

NOTES SUR LES NOUVEAUX TRAVAUX ET LE PLAN DU PLAFOND RÉFLÉCHI

1. ALIGNER LA NOUVELLE CLOISON AVEC LA CLOISON ACTUELLE
2. APPOSER DES FOURRURES SUR LE MUR ARRIÈRE AU MOYEN DE POTEAUX MÉTALLIQUES DE 64 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
3. APPOSER DES FOURRURES SUR LES MURS LATÉRAUX AU MOYEN DE PROFILÉS DE FOURRURE DE 25 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
4. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE INFÉRIEURE ET INFÉRIEURE COMPRENANT UN ÉVIER ET UN ROBINET. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
5. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
6. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE TOILETTE COMPRENANT UN LAVABO ET UN ROBINET. CONSULTER VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
7. FOURNIR DE NOUVEAUX BLOCS DE CONTREPLAQUÉ POUR SOUTENIR LA NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE.
8. NOUVELLE TOILETTE ET BASIN / TRANSPORTEUR D'EAU. VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
9. NOUVEL URINOIR. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
10. NOUVELLES CLOISONS DE TOILETTE. CONSULTER LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS RELATIFS À L'INSTALLATION ET AU MONTAGE.
11. FOURNIR DE NOUVEAUX PLAFONDS COUPÉS EN « L » POUR ACCUEILLIR LE SYSTÈME DE PLAFOND SUSPENDU.
12. FOURNIR DE NOUVEAUX SUPPORTS DE MURS EN BLOCS. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS STRUCTURAUX POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
13. FOURNIR UNE COUCHE SUPPLÉMENTAIRE DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM AU-DESSUS DU PLAFOND DE PANNEAUX DE GYPSE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
05	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
04	99%	12.13.19
03	75%	11.25.19
02	COORDINATION	11.07.19
01	50%	10.09.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

DL STUDIO PLUS
10477567 Canada Inc
Ph: 613-299-4596

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

KITCHENETTE & WASHROOM
TYPE B FLOOR PLANS
4TH FLOOR - EAST SIDE

CUISINE ET TOILETTE, PLANS
D'ÉTAGE DE TYPE B
4E ÉTAGE – CÔTÉ EST

PROJECT / PROJET: 19020

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DÉCEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: 1:50

SHEET / FEUILLE: A8

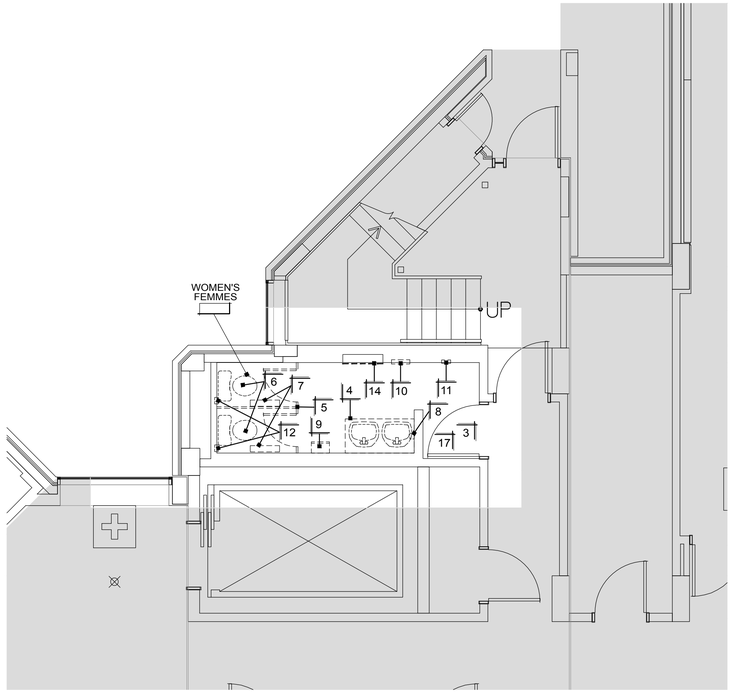

1 DEMOLITION PL. - TYPICAL WOMEN'S WASHRM - TYPE C - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION – CUISINE/TOILETTE

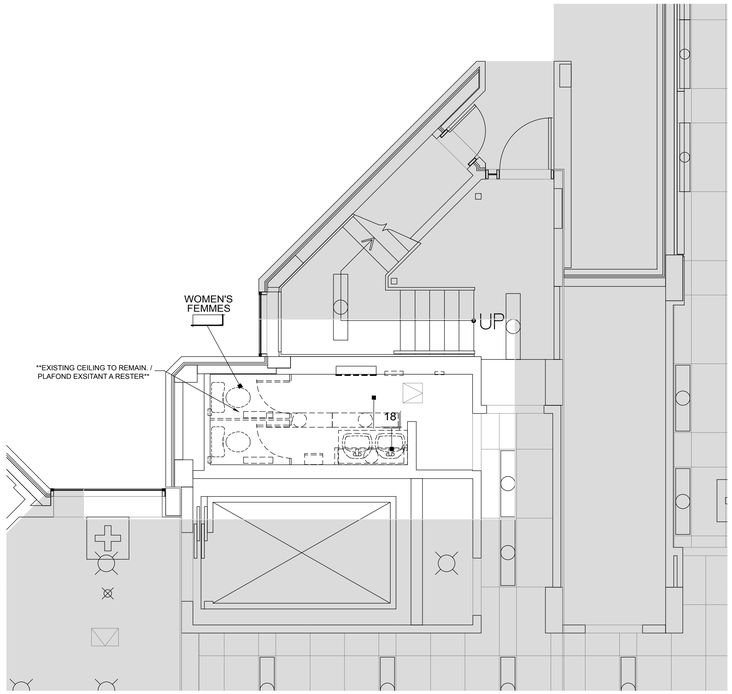

2 CEILING DEMO PL. - TYPICAL - WOMEN'S/ WASHRM - TYPE C - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION DU PLAFOND – CUISINE/TOILETTE

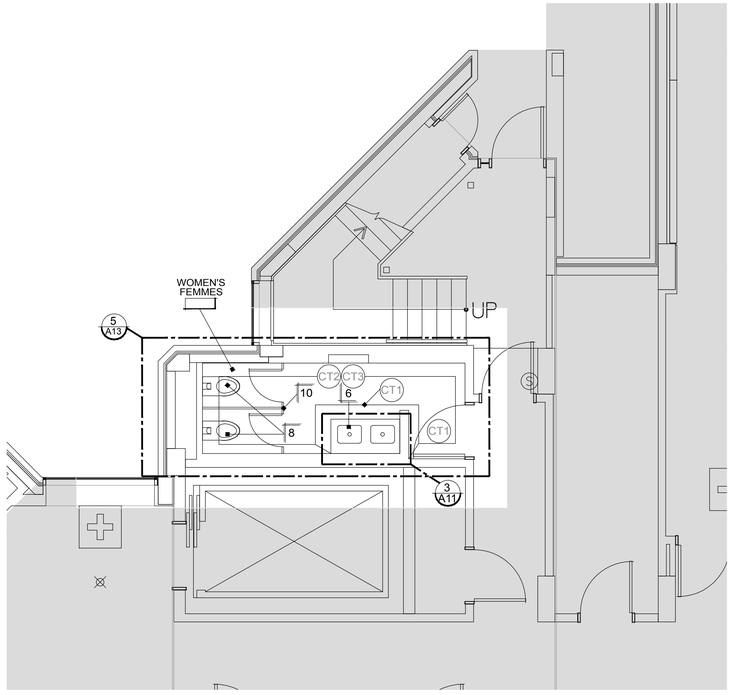

3 NEW WORK PLAN - TYPICAL WOMEN'S / WASHRM - TYPE C - 1:50

NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL – CUISINE/TOILETTE

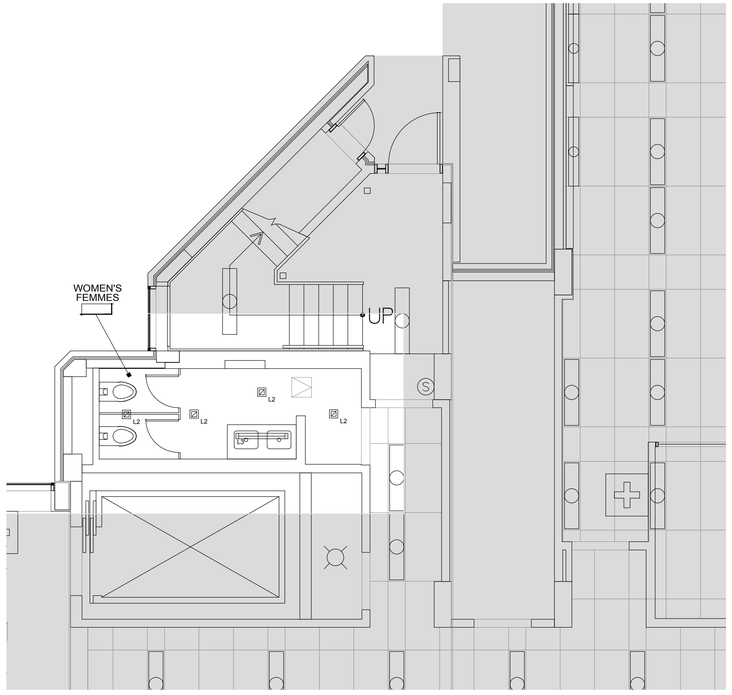

4 RCP - TYPICAL WOMEN'S. / WASHRM - TYPE C - 1:50

PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI – CUISINE/TOILETTE

DEMOLITION & CEILING DEMOLITION PLAN NOTATIONS:

1. EXISTING FLOORING AND WALL BASE TO BE REMOVED. PREPARE FLOORING TO BE RECEIVE A NEW FLOOR FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN FOR NEW FLOOR FINISH TYPE.
2. EXISTING UPPER & LOWER MILLWORK, SINK AND FAUCETS TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS & SPECIFICATIONS.
3. REMOVE EXISTING WALL TILE. PREPARE WALL TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN AND WASHROOM DETAILS.
4. EXISTING COUNTER, SINK, FAUCET AND MIRROR TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS AND SPECIFICATIONS.
5. EXISTING WASHROOM PARTITIONS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
6. EXISTING TOILET & URINALS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
7. REMOVE / REPLACE EXISTING TOILET TISSUE DISPENSER.
8. REMOVE EXISTING SOAP DISPENSER.
9. REMOVE / REPLACE EXISTING PAPER TOWEL DISPENSER
10. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED COMBINATION PAPER TOWEL / WASTE RECEPTAGLE
11. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN VENDOR
12. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN DISPOSAL
13. EXISTING WATER FOUNTAIN TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS AND DETAILS.
14. REPLACE CONVECTION UNIT COVER WITH NEW.
15. REMOVE & DISCONNECT ICE MACHINE. RETURN TO OWNER. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
16. REMOVE GYPSUM BOARD CEILING
17. EXISTING FLOOR TILE TO BE REMOVED. PREPARE FLOOR TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO MANUFACTURER'S INSTRUCTIONS FOR ACCEPTABLE FLOOR LEVELING TOLERANCES.
18. EXISTING LIGHT BOX BULKHEAD TO BE REMOVED.
19. LINE OF FLOORING EXTENT TO BE REMOVED.

NOTES SUR LE PLAN DE DÉMOLITION ET DE DÉMOLITION DU PLAFOND

1. LES PLANCHERS ET LE SOUBASSEMENT DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER À RECEVOIR UN NOUVEAU FINI DE PLANCHER. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL POUR LE NOUVEAU TYPE DE FINI DE PLANCHER.
2. LA MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE, LES ÉVIERS ET LES ROBINETS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
3. ENLEVER LES CARREAUX DE MUR ACTUELS. PRÉPARER LE MUR POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL ET LES DÉTAILS SUR LES TOILETTES.
4. LES COMPTOIRS, ÉVIERS, ROBINETS ET MIROIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
5. LES CLOISONS ACTUELLES DES TOILETTES DOIVENT ÊTRE ENLEVÉES ET REMPLACÉES PAR DE NOUVELLES.
6. LES TOILETTES ET URINOIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS ET REMPLACÉS PAR DE NOUVEAUX.
7. ENLEVER ET REMPLACER LES DISTRIBUTEURS DE PAPIER HYGIÉNIQUE ACTUELS.
8. ENLEVER LE DISTRIBUTEUR DE SAVON ACTUEL.
9. ENLEVER ET REMPLACER LE DISTRIBUTEUR D'ESSUIE-TOUT ACTUEL.
10. ENLEVER ET REMPLACER LA COMBINAISON DE CONTENANTS ENCASTRÉS POUR LES ESSUIE-TOUT ET LES DÉCHETS.
11. ENLEVER ET REMPLACER LA MACHINE DISTRIBUTRICE DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉE.
12. ENLEVER ET REMPLACER LE RÉCIPIENT DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉ.
13. LA FONTAINE D'EAU ACTUELLE DOIT ÊTRE ENLEVÉE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS ET LES DÉTAILS.
14. REMPLACER LE COUVERCLE DE L'UNITÉ DE CONVECTION PAR UN NOUVEAU.
15. ENLEVER ET DÉBRANCHER LA MACHINE À GLACE. LA RENDRE AU PROPRIÉTAIRE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
16. ENLEVER LE PLAFOND EN PANNEAUX DE GYPSE.
17. LES CARREAUX DE SOL DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES TOLÉRANCES ACCEPTABLES RELATIVES AU NIVELLEMENT DU PLANCHER.
18. LES CAISSONS LUMINEUX DE LA CLOISON DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS
19. LIGNE DE PLANCHER ÉTENDUE À ENLEVÉS.

NEW WORK & RCP PLAN NOTATIONS:

1. ALIGN NEW PARTITION WITH EXISTING PARTITION
2. FURR OUT BACK WALL WITH 92MM METAL STUDS TO SUIT NEW PLUMBING LINES C/W 13MM GYPSUM BOARD.
3. FURR OUT SIDE WALLS WITH 25MM FURRING CHANNELS AND 13MM GYPSUM BOARD.
4. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
5. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
6. NEW WASHROOM MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
7. PROVIDE NEW PLYWOOD BLOCKING TO SUPPORT NEW MILLWORK.
8. NEW TOILET & CARRIERS. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
9. NEW URINAL. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
10. NEW WASHROOM PARTITIONS. REFER TO MANUFACTURER'S DETAILS AND SPECIFICATIONS FOR INSTALLATION AND MOUNTING DETAILS.
11. PROVIDE NEW CEILING L-TRIM TO ACCEPT SUSPENDED CEILING SYSTEM.
12. PROVIDE NEW BLOCK WALL SUPPORT. REFER TO STRUCTURAL ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
13. PROVIDE NEW ADDITIONAL LAYER OF 13MM GYPSUM BOARD ABOVE EXISTING GYPSUM BOARD CEILING.

NOTES SUR LES NOUVEAUX TRAVAUX ET LE PLAN DU PLAFOND RÉFLÉCHI

1. ALIGNER LA NOUVELLE CLOISON AVEC LA CLOISON ACTUELLE
2. APPOSER DES FOURRURES SUR LE MUR ARRIÈRE AU MOYEN DE POTEAUX MÉTALLIQUES DE 64 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
3. APPOSER DES FOURRURES SUR LES MURS LATÉRAUX AU MOYEN DE PROFILÉS DE FOURRURE DE 25 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
4. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE INFÉRIEURE ET INFÉRIEURE COMPRENANT UN ÉVIER ET UN ROBINET. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
5. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
6. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE TOILETTE COMPRENANT UN LAVABO ET UN ROBINET. CONSULTER VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
7. FOURNIR DE NOUVEAUX BLOCS DE CONTREPLAQUÉ POUR SOUTENIR LA NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE.
8. NOUVELLE TOILETTE ET BASIN / TRANSPORTEUR D'EAU. VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
9. NOUVEL URINOIR. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
10. NOUVELLES CLOISONS DE TOILETTE. CONSULTER LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS RELATIFS À L'INSTALLATION ET AU MONTAGE.
11. FOURNIR DE NOUVEAUX PLAFONDS COUPÉS EN « L » POUR ACCUEILLIR LE SYSTÈME DE PLAFOND SUSPENDU.
12. FOURNIR DE NOUVEAUX SUPPORTS DE MURS EN BLOCS. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS STRUCTURAUX POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
13. FOURNIR UNE COUCHE SUPPLÉMENTAIRE DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM AU-DESSUS DU PLAFOND DE PANNEAUX DE GYPSE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
05	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
04	99%	12.13.19
03	75%	11.25.19
02	COORDINATION	11.07.19
01	50%	10.09.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

DL STUDIO PLUS
10477567 Canada Inc
Ph: 613-299-4596

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

WOMEN'S WASHROOM
TYPE C - TYPICAL FLOOR PLANS
GRD, 2ND, 3RD & 4TH FLR
WEST SIDE /

TOILETTE DES FEMMES,
PLANS D'ÉTAGE DE TYPE C
1ER, 2E, 3E ET 4E ÉTAGES –
CÔTÉ OUEST

PROJECT / PROJET: 19020

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DÉCEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: 1:50

SHEET / FEUILLE: A9

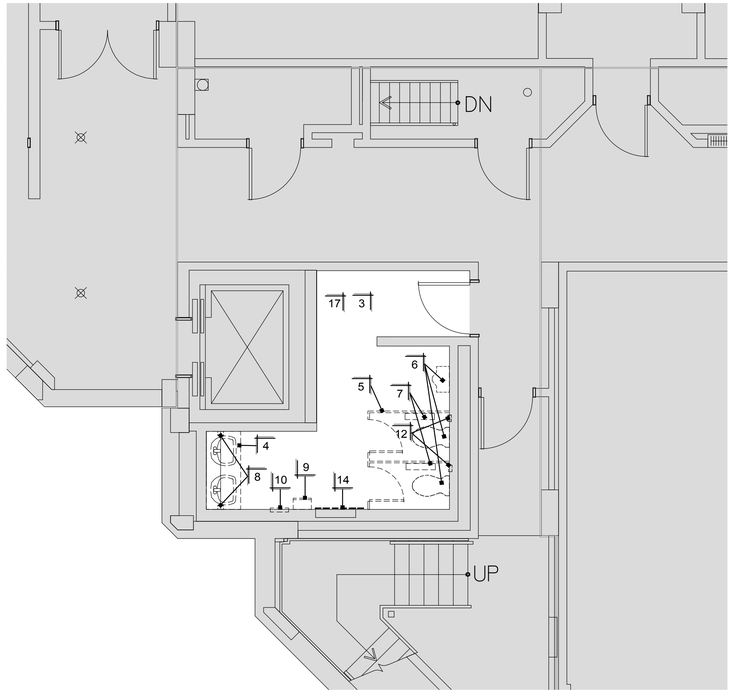

1 DEMOLITION PL. TYPICAL. MEN'S WASHRM - TYPE D SCALE - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION – CUISINE/TOILETTE

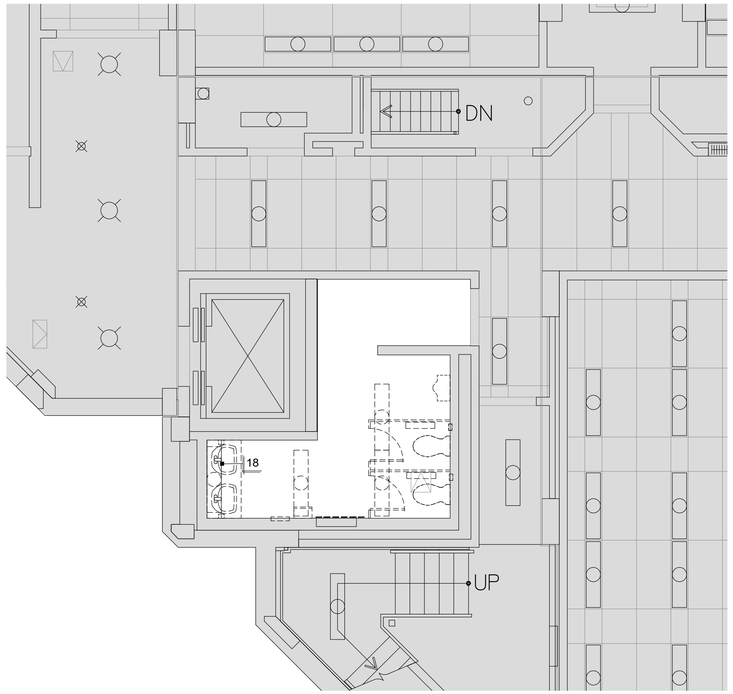

2 CEILING DEMO PL.-TYPICAL MEN'S WASHRM - TYPE D - SCALE - 1:50

PLAN DE DÉMOLITION DU PLAFOND – CUISINE/TOILETTE

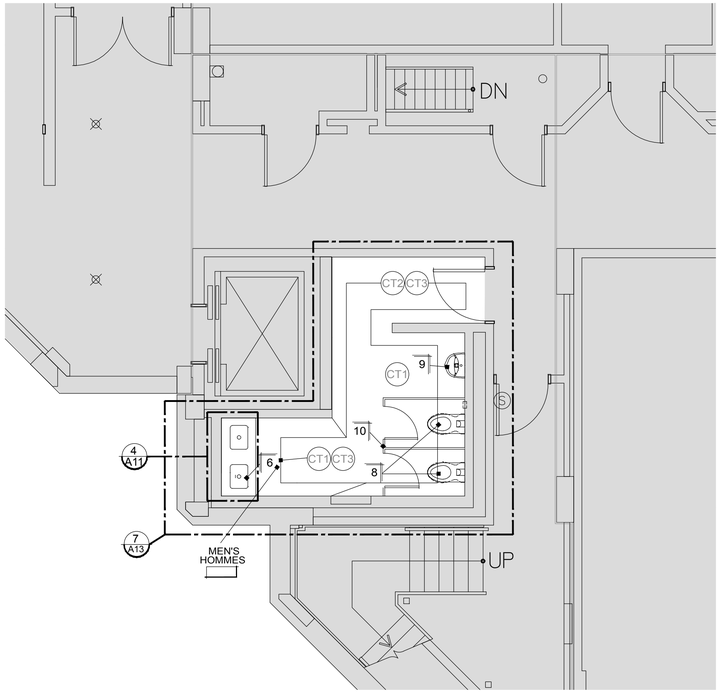

3 NEW WORK PLAN - TYPICAL MEN'S WASHRM - TYPE D - SCALE - 1:50

NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL – CUISINE/TOILETTE

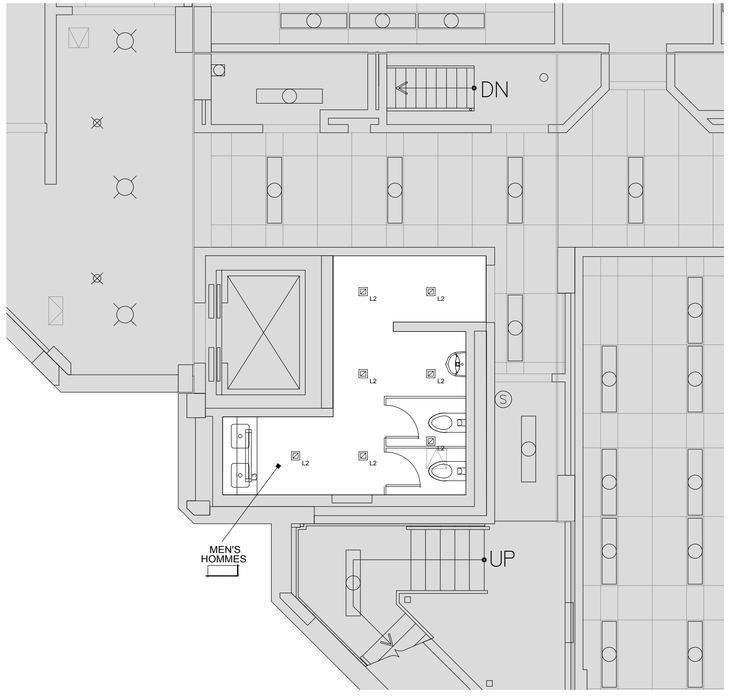

4 RCP - TYPICAL MEN'S WASHROOM - TYPE D - SCALE - 1:50

PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI – CUISINE/TOILETTE

DEMOLITION & CEILING DEMOLITION PLAN NOTATIONS:

1. EXISTING FLOORING AND WALL BASE TO BE REMOVED. PREPARE FLOORING TO BE RECEIVE A NEW FLOOR FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN FOR NEW FLOOR FINISH TYPE.
2. EXISTING UPPER & LOWER MILLWORK, SINK AND FAUCETS TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS & SPECIFICATIONS.
3. REMOVE EXISTING WALL TILE. PREPARE WALL TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO NEW WORK PLAN AND WASHROOM DETAILS.
4. EXISTING COUNTER, SINK, FAUCET AND MIRROR TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR MECHANICAL DISCONNECTS AND REMOVAL DETAILS AND SPECIFICATIONS.
5. EXISTING WASHROOM PARTITIONS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
6. EXISTING TOILET & URINALS TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
7. REMOVE / REPLACE EXISTING TOILET TISSUE DISPENSER.
8. REMOVE EXISTING SOAP DISPENSER.
9. REMOVE / REPLACE EXISTING PAPER TOWEL DISPENSER
10. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED COMBINATION PAPER TOWEL / WASTE RECEPTACLE
11. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN VENDOR
12. REMOVE / REPLACE EXISTING RECESSED NAPKIN DISPOSAL
13. EXISTING WATER FOUNTAIN TO BE REMOVED. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS AND DETAILS.
14. REPLACE CONVECTION UNIT COVER WITH NEW.
15. REMOVE & DISCONNECT ICE MACHINE. RETURN TO OWNER. REFER TO ENGINEER'S DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
16. REMOVE GYPSUM BOARD CEILING
17. EXISTING FLOOR TILE TO BE REMOVED. PREPARE FLOOR TO RECEIVE A NEW TILE FINISH. REFER TO MANUFACTURER'S INSTRUCTIONS FOR ACCEPTABLE FLOOR LEVELING TOLERANCES.
18. EXISTING LIGHT BOX BULKHEAD TO BE REMOVED.
19. LINE OF FLOORING EXTENT TO BE REMOVED.

NOTES SUR LE PLAN DE DÉMOLITION ET DE DÉMOLITION DU PLAFOND

1. LES PLANCHERS ET LE SOUBASSEMENT DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER À RECEVOIR UN NOUVEAU FINI DE PLANCHER. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL POUR LE NOUVEAU TYPE DE FINI DE PLANCHER.
2. LA MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE, LES ÉVIERS ET LES ROBINETS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
3. ENLEVER LES CARREAUX DE MUR ACTUELS. PRÉPARER LE MUR POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LE NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL ET LES DÉTAILS SUR LES TOILETTES.
4. LES COMPTOIRS, ÉVIERS, ROBINETS ET MIROIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS RELATIFS AUX DÉBRANCHEMENTS ET À L'ENLÈVEMENT.
5. LES CLOISONS ACTUELLES DES TOILETTES DOIVENT ÊTRE ENLEVÉES ET REMPLACÉES PAR DE NOUVELLES.
6. LES TOILETTES ET URINOIRS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS ET REMPLACÉS PAR DE NOUVEAUX.
7. ENLEVER ET REMPLACER LES DISTRIBUTEURS DE PAPIER HYGIÉNIQUE ACTUELS.
8. ENLEVER LE DISTRIBUTEUR DE SAVON ACTUEL.
9. ENLEVER ET REMPLACER LE DISTRIBUTEUR D'ESSUIE-TOUT ACTUEL.
10. ENLEVER ET REMPLACER LA COMBINAISON DE CONTENANTS ENCASTRÉS POUR LES ESSUIE-TOUT ET LES DÉCHETS.
11. ENLEVER ET REMPLACER LA MACHINE DISTRIBUTRICE DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉE.
12. ENLEVER ET REMPLACER LE RÉCIPIENT DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉ.
13. LA FONTAINE D'EAU ACTUELLE DOIT ÊTRE ENLEVÉE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS ET LES DÉTAILS.
14. REMPLACER LE COUVERCLE DE L'UNITÉ DE CONVECTION PAR UN NOUVEAU.
15. ENLEVER ET DÉBRANCHER LA MACHINE À GLACE. LA RENDRE AU PROPRIÉTAIRE. CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
16. ENLEVER LE PLAFOND EN PANNEAUX DE GYPSE.
17. LES CARREAUX DE SOL DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. PRÉPARER LE PLANCHER POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE FINITION EN CARREAUX. CONSULTER LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES TOLÉRANCES ACCEPTABLES RELATIVES AU NIVELLEMENT DU PLANCHER.
18. LES CAISSONS LUMINEUX DE LA CLOISON DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS
19. LIGNE DE PLANCHER ÉTENDUE À ENLEVÉS.

NEW WORK & RCP PLAN NOTATIONS:

1. ALIGN NEW PARTITION WITH EXISTING PARTITION
2. FURR OUT BACK WALL WITH 92MM METAL STUDS TO SUIT NEW PLUMBING LINES C/W 13MM GYPSUM BOARD.
3. FURR OUT SIDE WALLS WITH 25MM FURRING CHANNELS AND 13MM GYPSUM BOARD.
4. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
5. NEW UPPER & LOWER KITCHEN MILLWORK. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR SPECIFICATIONS.
6. NEW WASHROOM MILLWORK WITH SINK AND FAUCET. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
7. PROVIDE NEW PLYWOOD BLOCKING TO SUPPORT NEW MILLWORK.
8. NEW TOILET & CARRIERS. REFER TO DRAWING A13 FOR SPECIFICATIONS.
9. NEW URINAL. REFER TO ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
10. NEW WASHROOM PARTITIONS. REFER TO MANUFACTURER'S DETAILS AND SPECIFICATIONS FOR INSTALLATION AND MOUNTING DETAILS.
11. PROVIDE NEW CEILING L-TRIM TO ACCEPT SUSPENDED CEILING SYSTEM.
12. PROVIDE NEW BLOCK WALL SUPPORT. REFER TO STRUCTURAL ENGINEERS DRAWINGS FOR DETAILS AND SPECIFICATIONS.
13. PROVIDE NEW ADDITIONAL LAYER OF 13MM GYPSUM BOARD ABOVE EXISTING GYPSUM BOARD CEILING.

NOTES SUR LES NOUVEAUX TRAVAUX ET LE PLAN DU PLAFOND RÉFLÉCHI

1. ALIGNER LA NOUVELLE CLOISON AVEC LA CLOISON ACTUELLE
2. APPOSER DES FOURRURES SUR LE MUR ARRIÈRE AU MOYEN DE POTEAUX MÉTALLIQUES DE 64 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
3. APPOSER DES FOURRURES SUR LES MURS LATÉRAUX AU MOYEN DE PROFILÉS DE FOURRURE DE 25 MM ET DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM.
4. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE INFÉRIEURE ET INFÉRIEURE COMPRENANT UN ÉVIER ET UN ROBINET. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
5. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE CUISINE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
6. NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE DE TOILETTE COMPRENANT UN LAVABO ET UN ROBINET. CONSULTER VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
7. FOURNIR DE NOUVEAUX BLOCS DE CONTREPLAQUÉ POUR SOUTENIR LA NOUVELLE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE.
8. NOUVELLE TOILETTE ET BASIN / TRANSPORTEUR D'EAU. VOIR LE DESSINS A13 POUR POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS.
9. NOUVEL URINOIR. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
10. NOUVELLES CLOISONS DE TOILETTE. CONSULTER LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS DU FABRICANT POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS RELATIFS À L'INSTALLATION ET AU MONTAGE.
11. FOURNIR DE NOUVEAUX PLAFONDS COUPÉS EN « L » POUR ACCUEILLIR LE SYSTÈME DE PLAFOND SUSPENDU.
12. FOURNIR DE NOUVEAUX SUPPORTS DE MURS EN BLOCS. CONSULTER LES DESSINS DES INGÉNIEURS STRUCTURAUX POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS ET LES SPÉCIFICATIONS.
13. FOURNIR UNE COUCHE SUPPLÉMENTAIRE DE PANNEAUX DE GYPSE DE 13 MM AU-DESSUS DU PLAFOND DE PANNEAUX DE GYPSE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
05	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
04	99%	12.13.19
03	75%	11.25.19
02	COORDINATION	11.07.19
01	50%	10.09.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

DL STUDIO PLUS
10477567 Canada Inc
Ph: 613-299-4596

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

MEN'S WASHROOM
TYPE D - TYPICAL FLOOR PLANS
GRD, 2ND, 3RD & 4TH FLR
EAST SIDE

TOILETTE DES FEMMES,
PLANS D'ÉTAGE DE TYPE C
1ER , 2E, 3E ET 4E ÉTAGES –
CÔTÉ OUEST

PROJECT / PROJET: 19020

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DÉCEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: 1:50

SHEET / FEUILLE: A10

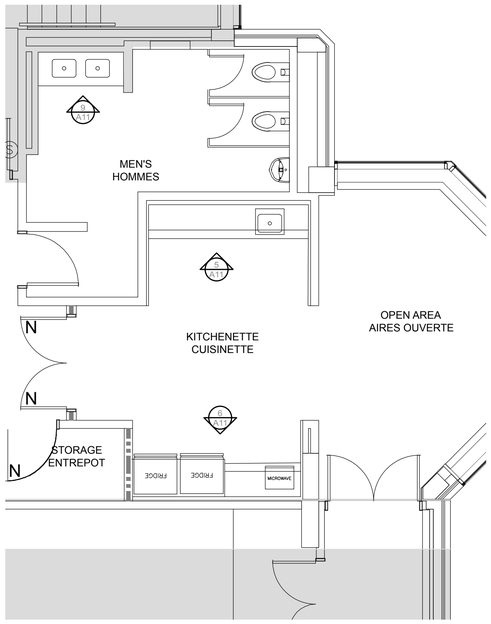

1 TYPICAL KITCHEN / WASHROOM PL. TYPE A - 1:50

PLAN CUISINE / TOILETTE TYPIQUE TYPE A

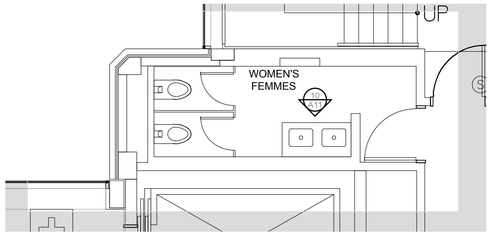

3 TYPICAL WASHROOM PLAN TYPE C - 1:50

PLAN TOILETTE TYPIQUE TYPE C

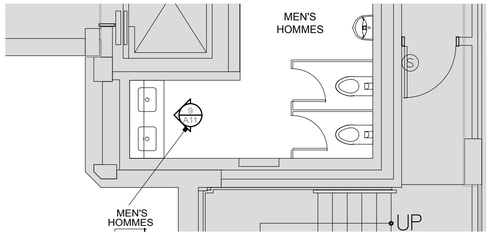

4 TYPICAL WASHROOM PLAN TYPE D - SCALE - 1:50

PLAN DE TOILETTE TYPIQUE TYPE D

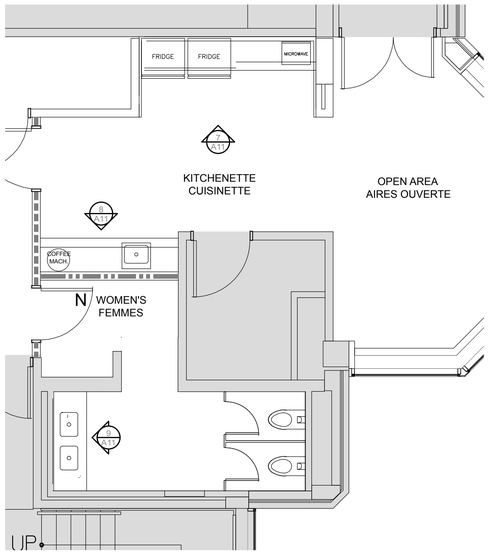

3 TYPICAL KITCHEN / WASHROOM PL. TYPE B - 1:50

PLAN CUISINE / TOILETTE TYPIQUE TYPE B

MILLWORK NOTATIONS

1 COUNTERTOP C/W QUARTZ FINISH
2 DRAWER / DOOR PULL
3 FAUCET C/W SINGLE LEVER TYPE THAT IS OPERABLE WITH CLOSED FIST. PER MECHANICAL
4 KITCHEN SINK. REFER TO MECHANICAL
5 MICROWAVE
6 CERAMIC TILE BACKSPLASH
7 APRON
8 REMOVABLE APRON WITH L-BRACKETS TO SIDES
9 TOE SPACE
10 WALL BASE
11 MICROWAVE SHELF INTEGRATED IN CABINET UNIT 16MM PLYWOOD C/W P-LAM AT ALL SIDES
12 TOASTER
13 HOT WATER MACHINE. REFER TO MECHANICAL FOR CONNECTION DETAILS.
14 INTERMEDIATE WOOD BRACKETS C/W CONNECTION PLATE AND P-LAM FINISH
15 NEW GFI ELECTRICAL RECEPTACLE
16 BATHROOM FAUCET
17 END GABLE PANEL C/W P-LAM FINISH AT ALL EXPOSED SIDES
18 ADEQUATELY ANCHOR MILLWORK TO EXISTING FLOOR
19 NOT USED
20 NEW UNDER CABINET LED LIGHT STRIP. REFER TO ELECTRICAL
21 MILLWORK FILLER. VERIFY DIMENSION ON SITE TO FIT EXISTING SPACE.
22 PROVIDE ADEQUATE BLOCKING WITHIN INFILL WALL CAVITY FOR MILLWORK BRACKET SUPPORT
23 TACK BOARD. SUPPLIED BY THE CLIENT INSTALLED BY THE CONTRACTOR. SEE DESIGNER.
24 CUPBOARD WITH ADJUSTABLE SHELVES
25 SHELF WITH PRE-LAMINATED FINISH. CUT TO SUIT.
26 PRE LAMINATED BULKHEAD
27 PENDANT LIGHT. REFER TO ELECTRICAL. EXACT LOCATION TO BE COORDINATED ONSITE W/ DESIGNER
28 NEW CUSTOM MIRROR.
29 BATHROOM FAUCET. REFER TO MECHANICAL
30 BATHROOM SINK. REFER TO MECHANICAL
31 REMOVABLE APRON WITH L-BRACKETS TO SIDES (BRUSHED STAINLESS STEEL)

NOTES RELATIVES À LA MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE

1 REVÊTEMENT DE COMPTOIR AVEC FINITION EN QUARTZ.
2 POIGNÉES DE TIROIR ET DE PORTE.
3 ROBINET À UN SEUL LEVIER POUVANT FONCTIONNER AVEC LE POING FERMÉ.
4 ÉVIER DE CUISINE.
5 FOUR À MICRO-ONDES.
6 DOSSERET EN CARREAUX DE CÉRAMIQUE.
7 TABLIER.
8 TABLIER AMOVIBLE COMPRENANT DES SUPPORTS EN « L » SUR LES CÔTÉS.
9 RETRAIT.
10 SOUBASSEMENT.
11 ÉTAGÈRE POUR FOUR À MICRO-ONDES INTÉGRÉ DANS UNE ARMOIRE – CONTREPLAQUÉ DE 16 MM AVEC PLASTIQUE STRATIFIÉ DE TOUS LES CÔTÉS.
12 GRILLE-PAIN.
13 MACHINE À EAU CHAUDE. CONSULTER LE MÉCANICIEN POUR LES DÉTAILS LIÉS AUX BRANCHEMENTS.
14 SUPPORTS INTERMÉDIAIRES EN BOIS COMPRENANT LES PLAQUES DE CONNEXION ET UNE FINITION EN PLASTIQUE STRATIFIÉ.
15 NOUVEAU RÉCEPTACLE DE DISJONCTEUR DE FUITE DE TERRE.
16 ROBINET DE SALLE DE BAIN.
17 PANNEAU D'EXTRÉMITÉ DU PIGNON COMPRENANT UNE FINITION EN PLASTIQUE STRATIFIÉ DE TOUS LES CÔTÉS EXPOSÉS.
18 FIXER ADÉQUATEMENT LA MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE À TOUT PLANCHER EXISTANT.
19 NON UTILISÉ.
20 NOUVELLE BANDE DE LUMIÈRES DEL SOUS L'ARMOIRE.
21 BOUCHE-FENTES POUR MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE. VÉRIFIER LA DIMENSION SUR PLACE POUR QUI CONVIENNE À L'ESPACE EXISTANT.
22 FOURNIR DES BLOCS ADÉQUATS À L'INTÉRIEUR DE L'INTERCALAIRE DE LA CAVITÉ MURALE POUR L'INSTALLATION DES SUPPORTS POUR LA MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE.
23 TABLEAU D'AFFICHAGE. FOURNI PAR LE CLIENT, INSTALLÉ PAR L'ENTREPRENEUR. VOIR LE DESIGNER.
24 ARMOIRE COMPRENANT DES ÉTAGÈRES AJUSTABLES.
25 ÉTAGÈRE COMPRENANT UNE FINITION PRÉLAMINÉE. COUPER POUR L'ADAPTER.
26 CLOISON PRÉLAMINÉE.
27 LUMINAIRE À SUSPENSION. CONSULTER L'ÉLECTRICIEN. L'EMPLACEMENT EXACT DOIT ÊTRE COORDONNÉ SUR PLACE AVEC LE DÉSIGNER.
28 NOUVEAU MIROIR PERSONNALISÉ.
29 ROBINET DE SALLE DE BAIN.
30 LAVABO DE SALLE DE BAIN.
31 TABLIER AMOVIBLE COMPRENANT DES SUPPORTS EN « L » SUR LES CÔTÉS. (STAINLESS BROSSÉ)

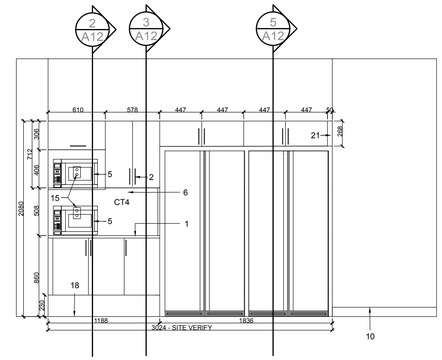

5 KITCHEN ELEV. TYPE A - SCALE - 1:30

ÉLÉVATION CUISINE TYPE A

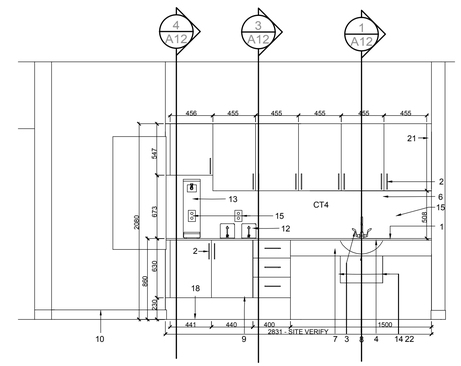

6 KITCHEN ELEV. TYPE A - SCALE - 1:30

ÉLÉVATION CUISINE TYPE A

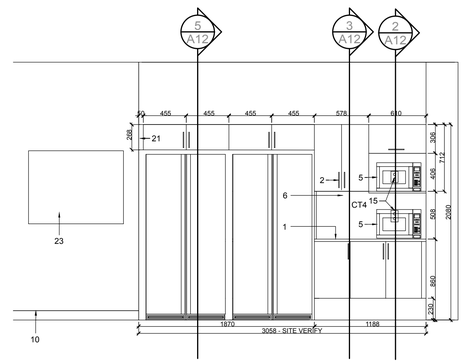

7 KITCHEN ELEV. TYP E B - SCALE - 1:30

ÉLÉVATION CUISINE TYPE B

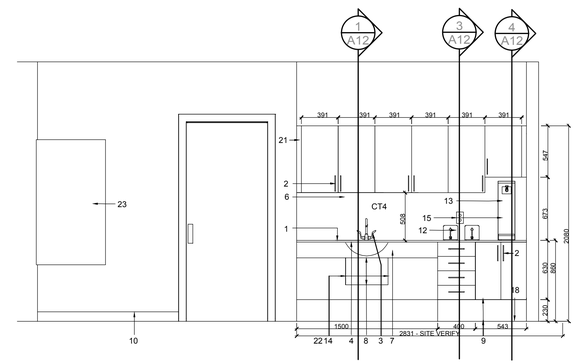

8 KITCHEN ELEV. TYPE B - SCALE - 1:30

ÉLÉVATION CUISINE TYPE B

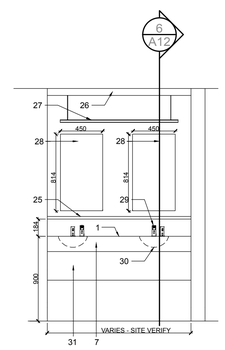

9 WASHRM ELEV. TYPE A,B & D - SCALE - 1:30

ÉLÉVATION TOILETTE TYPE A,B,C ET D

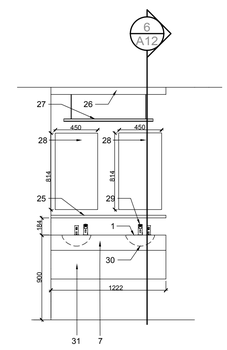

10 WASHRM ELEV. TYPE C - SCALE - 1:30

ÉLÉVATION TOILETTE TYPE C

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED.
CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN.
L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
05	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
04	99%	12.13.19
03	75%	11.25.19
02	COORDINATION	11.07.19
01	50%	10.09.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

DL STUDIO PLUS
10477567 Canada Inc
Ph: 613-299-4596

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

KITCHENETTE & WASHROOM TYPICAL MILLWORK ELEVATIONS GRD, 2ND, 3RD & 4TH FLR

CUISINETTE ET TOILETTE – MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE ET ÉLÉVATIONS CARACTÉRISTIQUE 1ER, 2E, 3E ET 4E ÉTAGES

PROJECT / PROJET: 19020

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DÉCEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG / TEL QUE

SHEET / FEUILLE: A11

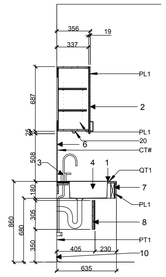

1 SECTION - 1:30
COUPE

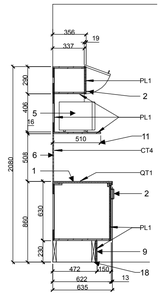

2 SECTION - 1:30
COUPE

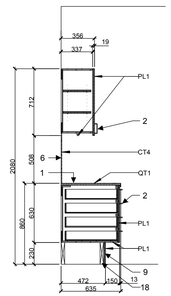

3 SECTION - 1:30
COUPE

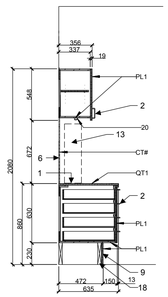

4 SECTION - 1:30
COUPE

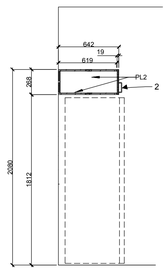

5 SECTION - 1:30
COUPE

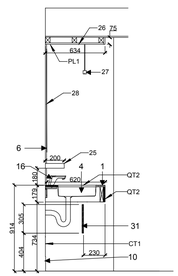

6 SECTION - 1:30
COUPE

MILLWORK NOTATIONS

1 COUNTERTOP C/W QUARTZ FINISH

2 DRAWER / DOOR PULL

3 FAUCET C/W SINGLE LEVER TYPE THAT IS OPERABLE WITH CLOSED FIST. PER MECHANICAL

4 KITCHEN SINK. REFER TO MECHANICAL

5 MICROWAVE

6 CERAMIC TILE BACKSPLASH

7 APRON

8 REMOVABLE APRON WITH L-BRACKETS TO SIDES

9 TOE SPACE

10 WALL BASE

11 MICROWAVE SHELF INTEGRATED IN CABINET UNIT 16MM PLYWOOD C/W P-LAM AT ALL SIDES

12 TOASTER

13 HOT WATER MACHINE. REFER TO MECHANICAL FOR CONNECTION DETAILS.

14 INTERMEDIATE WOOD BRACKETS C/W CONNECTION PLATE AND P-LAM FINISH

15 NEW GFI ELECTRICAL RECEPTACLE

16 BATHROOM FAUCET

17 END GABLE PANEL C/W P-LAM FINISH AT ALL EXPOSED SIDES

18 ADEQUATELY ANCHOR MILLWORK TO EXISTING FLOOR

19 NOT USED

20 NEW UNDER CABINET LED LIGHT STRIP. REFER TO ELECTRICAL

21 MILLWORK FILLER. VERIFY DIMENSION ON SITE TO FIT EXISTING SPACE.

22 PROVIDE ADEQUATE BLOCKING WITHIN INFILL WALL CAVITY FOR MILLWORK BRACKET SUPPORT

23 TACK BOARD. SUPPLIED BY THE CLIENT INSTALLED BY THE CONTRACTOR. SEE DESIGNER.

24 CUPBOARD WITH ADJUSTABLE SHELVES

25 SHELF WITH PRE-LAMINATED FINISH. CUT TO SUIT.

26 PRE LAMINATED BULKHEAD

27 PENDANT LIGHT. REFER TO ELECTRICAL. EXACT LOCATION TO BE COORDINATED ONSITE W/ DESIGNER

28 NEW CUSTOM MIRROR.

29 BATHROOM FAUCET. REFER TO MECHANICAL

30 BATHROOM SINK. REFER TO MECHANICAL

31 REMOVABLE APRON WITH L-BRACKETS TO SIDES (BRUSHED STAINLESS STEEL)

NOTES RELATIVES À LA MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE

1 REVÊTEMENT DE COMPTOIR AVEC FINITION EN QUARTZ.

2 POIGNÉES DE TIROIR ET DE PORTE.

3 ROBINET À UN SEUL LEVIER POUVANT FONCTIONNER AVEC LE POING FERMÉ.

4 ÉVIER DE CUISINE.

5 FOUR À MICRO-ONDES.

6 DOSSERET EN CARREAUX DE CÉRAMIQUE.

7 TABLIER.

8 TABLIER AMOVIBLE COMPRENANT DES SUPPORTS EN « L » SUR LES CÔTÉS.

9 RETRAIT.

10 SOUBASSEMENT.

11 ÉTAGÈRE POUR FOUR À MICRO-ONDES INTÉGRÉ DANS UNE ARMOIRE – CONTREPLAQUÉ DE 16 MM AVEC PLASTIQUE STRATIFIÉ DE TOUS LES CÔTÉS.

12 GRILLE-PAIN.

13 MACHINE À EAU CHAUDE. CONSULTER LE MÉCANICIEN POUR LES DÉTAILS LIÉS AUX BRANCHEMENTS.

14 SUPPORTS INTERMÉDIAIRES EN BOIS COMPRENANT LES PLAQUES DE CONNEXION ET UNE FINITION EN PLASTIQUE STRATIFIÉ.

15 NOUVEAU RÉCEPTACLE DE DISJONCTEUR DE FUITE DE TERRE.

16 ROBINET DE SALLE DE BAIN.

17 PANNEAU D'EXTRÉMITÉ DU PIGNON COMPRENANT UNE FINITION EN PLASTIQUE STRATIFIÉ DE TOUS LES CÔTÉS EXPOSÉS.

18 FIXER ADÉQUATEMENT LA MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE À TOUT PLANCHER EXISTANT.

19 NON UTILISÉ.

20 NOUVELLE BANDE DE LUMIÈRES DEL SOUS L'ARMOIRE.

21 BOUCHE-FENTES POUR MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE. VÉRIFIER LA DIMENSION SUR PLACE POUR QUI CONVIENNE À L'ESPACE EXISTANT.

22 FOURNIR DES BLOCS ADÉQUATS À L'INTÉRIEUR DE L'INTERCALAIRE DE LA CAVITÉ MURALE POUR L'INSTALLATION DES SUPPORTS POUR LA MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE.

23 TABLEAU D'AFFICHAGE. FOURNI PAR LE CLIENT, INSTALLÉ PAR L'ENTREPRENEUR. VOIR LE DESIGNER.

24 ARMOIRE COMPRENANT DES ÉTAGÈRES AJUSTABLES.

25 ÉTAGÈRE COMPRENANT UNE FINITION PRÉLAMINÉE. COUPER POUR L'ADAPTER.

26 CLOISON PRÉLAMINÉE.

27 LUMINAIRE À SUSPENSION. CONSULTER L'ÉLECTRICIEN. L'EMPLACEMENT EXACT DOIT ÊTRE COORDONNÉ SUR PLACE AVEC LE DESIGNER.

28 NOUVEAU MIROIR PERSONNALISÉ.

29 ROBINET DE SALLE DE BAIN.

30 LAVABO DE SALLE DE BAIN.

31 TABLIER AMOVIBLE COMPRENANT DES SUPPORTS EN « L » SUR LES CÔTÉS. (STAINLESS BROSSÉ)

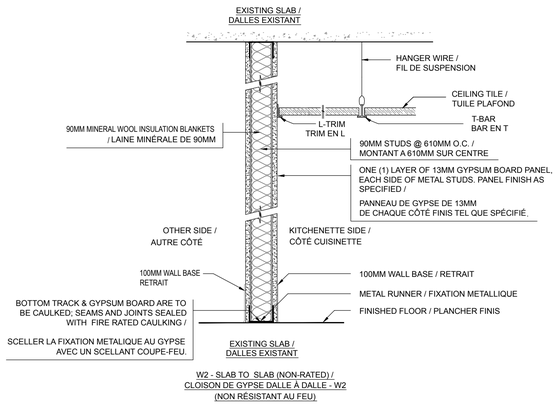

7 'W2' WALL SECTION - NTS
COUPE DE MUR 'W2'

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
05	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
04	99%	12.13.19
03	75%	11.25.19
02	COORDINATION	11.07.19
01	50%	10.09.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

DL STUDIO PLUS
10477567 Canada Inc
Ph: 613-299-4596

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

MILLWORK SECTIONS
'W2' - WALL SECTION /

COUPE DE MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE
COUPE DE MUR 'W2'

PROJECT / PROJET: 19020

SHEET / FEUILLE: A12

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DÉCEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG / TEL QUE

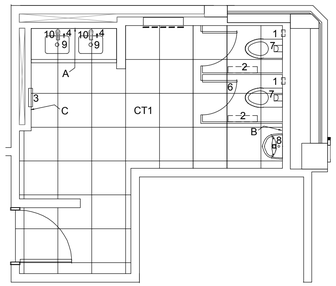

1 TYPE A - WASHROOM PLAN - 1:50
PLAN TOILETTE TYPE A

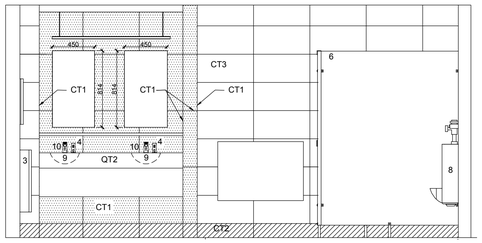

ELEVATION A

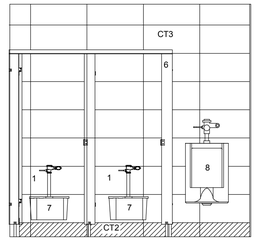

ELEVATION B

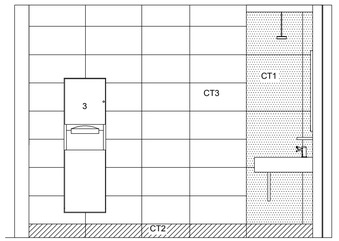

ELEVATION C

2 TYPE A - WASHROOM ELEV. - 1:30
ÉLÉVATION TOILETTE TYPE A

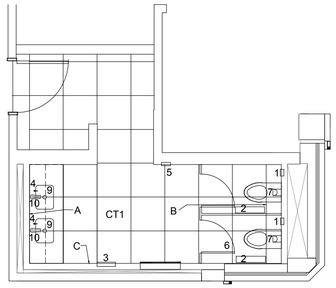

3 TYPE B - WASHROOM PLAN - 1:30
PLAN TOILETTE TYPE B

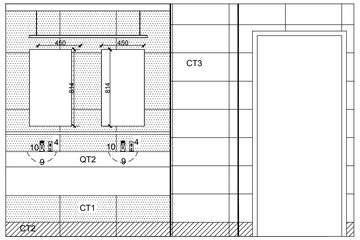

ELEVATION A

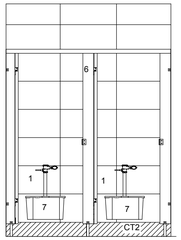

ELEVATION B

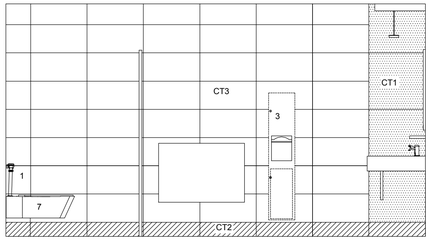

ELEVATION C

4 TYPE B - WASHROOM ELEV. - 1:30
ÉLÉVATION TOILETTE TYPE B

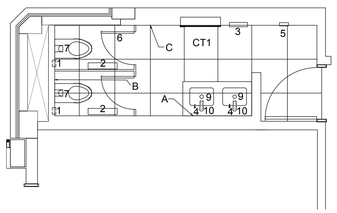

5 TYPE C - WASHROOM PLAN - 1:30
PLAN TOILETTE TYPE C

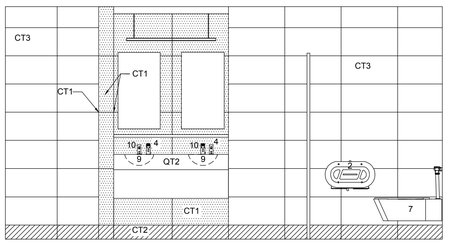

ELEVATION A

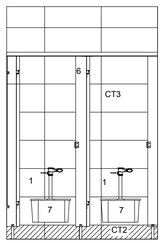

ELEVATION B

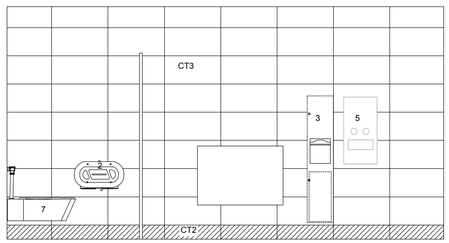

ELEVATION C

6 TYPE C - WASHROOM ELEV. - 1:30
ÉLÉVATION TOILETTE TYPE C

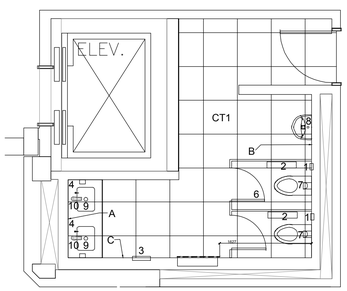

7 TYPE D - WASHROOM PLAN - 1:30
PLAN TOILETTE TYPE D

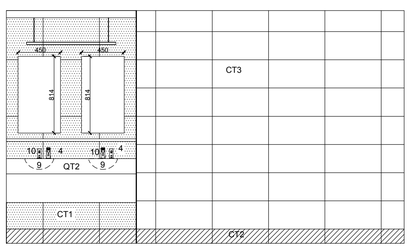

ELEVATION A

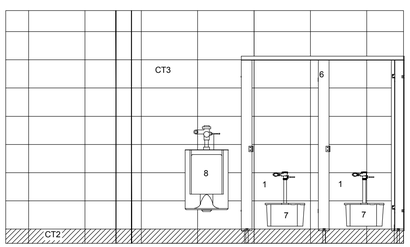

ELEVATION B

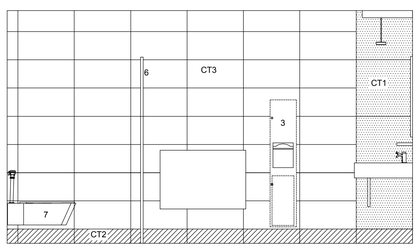

ELEVATION C

8 TYPE D - WASHROOM ELEV. - 1:30
ÉLÉVATION TOILETTE TYPE D

WASHROOM ACCESSORIES & FIXTURES

1- RECESSED NAPKIN DISPOSAL :
MANUFACTURER: BOBRICK
MODEL# : B-3513
REUSE LOCATION

2- TOILET TISSUE DISPENSER:
MANUFACTURER: BOBRICK
MODEL# : B-2890
REUSE LOCATION

3- RECESSED PAPER TOWEL & WASTE RECEPTACLE:
MANUFACTURER: BOBRICK
MODEL# :B-38034
REUSE LOCATION

4- COUNTERTOP SOAP DISPENSER:
MANUFACTURER: BOBRICK
MODEL# :B-82216
ONE FOR EACH SINK

5- RECESSED NAPKIN VENDOR :
MANUFACTURER: BOBRICK
MODEL# : B-3706
REUSE LOCATION / ENLARGE OPENING

6- TOILET PARTITIONS :
MANUFACTURER: HADRIAN
SERIES : POWDER COATED
COLOUR : TBD
REUSE EXISTING SIZE. CONTRACTOR TO SITE VERIFY.

7- WALL HUNG TOILET:
MANUFACTURER : AMERICAN STANDARD
SERIES: AFWALL MILLENIUM FLOWISE 1.28 GPF W/ EVERCLEAN MANUAL FLUSH VALVE (2856.128 - 1.28 GPF EXPOSED TOP SPUD BOWL AN MANUAL FLUSH VALVE. SEAT: 5901-110 AMERICAN STANDARD W/ EVERCLEAN
COLOUR: WHITE

CONTRACTOR TO ADJUST OUTLETS & INLETS TO SUIT AND PROVIDE FITTINGS AND NEW CARRIERS TO SUIT

8-WALL HUNG URINAL:
MANUFACTURER : AMERICAN STANDARD
SERIES: WASHBROOK FLOWISE 0.5 GPF HIGH EFFICIENCY URINAL SYSTEM W/ MANUAL FLUSH VALVE (6590.51 - 0.5 GPF EXPOSWED TOP SPUD URINAL AND MANUAL PISTON TYPE URINAL FLUSH VALVE.)
COLOUR: WHITE

CONTRACTOR TO ADJUST EXISTING OUTLETS & INLETS TO SUIT AND PROVIDE NEW FITTINGS AND NEW CARRIERS TO SUIT.

9- UNDERMOUNT BATHROOM SINK :
MANUFACTURER : KHOLER
SERIES: K-20000 CAXTON RECTANGLE
COLOUR: 0-WHITE

10- BATHROOM FAUCET :
MANUFACTURER : KHOLER
SERIES: K-800T20-5ANA TRITON BOWE

****CONTRACTOR TO ENLARGE PARTITION OPENINGS AS REQUIRED TO SUIT NEW WASHROOM ACCESSORIES.****

ACCESSOIRES & APPAREILS DE TOILETTE

1- RÉCIPIENT DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉ :
FABRICANT : BOBRICK
NO DE MODÈLE : B-3513
RÉUTILISER L'EMPLACEMENT

2- DISTRIBUTEUR DE PAPIER HYGIÉNIQUE :
FABRICANT : BOBRICK
NO DE MODÈLE : B-2890
RÉUTILISER L'EMPLACEMENT

3- CONTENANT ENCASTRÉ POUR LES ESSUIE-TOUT ET LES DÉCHETS
FABRICANT : BOBRICK
NO DE MODÈLE : B-38034
RÉUTILISER L'EMPLACEMENT

4- DISTRIBUTEUR DE SAVON DE COMPTOIR
FABRICANT : BOBRICK
NO DE MODÈLE : B-82216
UN POUR CHAQUE LAVABO

5- MACHINE DISTRIBUTRICE DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES ENCASTRÉE :
FABRICANT : BOBRICK
NO DE MODÈLE : B-3706
RÉUTILISER L'EMPLACEMENT/AGRANDIR L'OUVERTURE

6- CLOISONS DE TOILETTE :
FABRICANT : HADRIAN
SÉRIE : REVÊTEMENT EN POUDRE
COULEUR : À DÉTERMINER
RÉUTILISER LA TAILLE EXISTANTE.
L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES LIEUX.

7- TOILETTE MURALE:
FABRICANT : AMERICAN STANDARD
MODÈLE: AFWALL MILLENIUM FLOWISE 1.28 GPF W/ EVERCLEAN MANUAL FLUSH VALVE (2856.128 - 1.28 GPF EXPOSED TOP SPUD BOWL AN MANUAL FLUSH VALVE. SIEGE: 5901-110 AMERICAN STANDARD W/ EVERCLEAN
COLEUR: BLANC

L'ENTREPRENEUR AJUSTERA LES SORTIES ET LES ENTRÉES ET FOURNIR DES RACCORDS ET DE NOUVEAUX BASIN / TRANSPORTEUR D'EAU À ADAPTER

8- URINOIRS MURAUX:
FABRICANT : AMERICAN STANDARD
MODÈLE: WASHBROOK FLOWISE 0.5 GPF HIGH EFFICIENCY URINAL SYSTEM W/ MANUAL FLUSH VALVE (6590.51 - 0.5 GPF EXPOSWED TOP SPUD URINAL AND MANUAL PISTON TYPE URINAL FLUSH VALVE.)
COULEUR: BLANC

L'ENTREPRENEUR AJUSTERA LES SORTIES ET LES ENTRÉES ET FOURNIR DES RACCORDS ET DE NOUVEAUX BASIN / TRANSPORTEUR D'EAU À ADAPTER

9- LAVABO ENCASTRÉ:
FABRICANT : KHOLER
MODÈLE: K-20000 CAXTON RECTANGLE
COLOUR: 0-WHITE

10- ROBINET SALLE DE BAIN :
FABRICANT : KHOLER
MODÈLE: K-800T20-5ANA TRITON BOWE

****L'ENTREPRENEUR DOIT ÉLARGIR LES OUVERTURES DES CLOISONS AU BESOIN AFIN D'ACCUEILLIR LES NOUVEAUX ACCESSOIRES DE TOILETTE.****

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED.
CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN.
L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
05	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
04	99%	12.13.19
03	75%	11.25.19
02	COORDINATION	11.07.19
01	50%	10.09.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

DL STUDIO PLUS
10477567 Canada Inc
Ph: 613-299-4596

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN
TYPICAL WASHROOM DETAILS - TYPE A, B, C & D GRD, 2ND, 3RD & 4TH FLR

DÉTAILS RELATIFS À UNE TOILETTE CARACTÉRISTIQUE TYPE A, B, C ET D 1ER, 2E, 3E ET 4E ÉTAGES

PROJECT / PROJET: 19020
DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DÉCEMBRE 2019
SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG / TEL QUE
SHEET / FEUILLE: A13

DOOR SCHEDULE / ANNEXE DES PORTES

DOOR # / NO. DE PORTE	DOOR TYPE / TYPE DE PORTE	WIDTH / LARGEUR	HEIGHT / HAUTEUR	THICKNESS / ÉPAISSEUR	FRAME TYPE / TYPE DE CADRE	FRAME MATERIAL / MATÉRIEL DU CADRE	FIRE RATING / COUPE-FEU	HARDWARE / QUINCAILERIE	DOOR FINISH / FINITION DE PORTE	FRAME FINISH / FINITION DU CADRE
E153, E253, E353, E453 (CORRIDOR / COULOIR)	A	1600	2133	50	MF1	METAL / ACIER	45 MIN.	1	P2	P2
C152, C253, C353, C453 (CORRIDOR / COULOIR)	B	1066	2133	50	MF2	METAL / ACIER	45 MIN.	2	P2	P2
E152A (STORAGE / ENTREPOT)	C	TO SUIT	2133	50	MF2	METAL / ACIER	45 MIN.	3	P2	P2

HARDWARE PACKAGE #1
DOORS E153, E253, E353, E453
- HEAVY DUTY HINGES
- PASSAGE SET
- FLOOR STOP
- LEVER HANDLE
- DOOR CLOSER
- STAINLESS KICK PLATE
-ASTRAGAL

FINISH 626

ENSEMBLE DE QUINCAILLERIE NO 1
PORTES E153, E253, E353, E453
- CHARNIÈRES À HAUTE RÉSISTANCE
- SERRURE DE PASSAGE
- BUTOIR À PLANCHER
- BÉQUILLE
- FERME-PORTE
- GARDE-PIEDS EN ACIER INOXYDABLE
- PETIT BOIS

FINITION 626

HARDWARE PACKAGE #2
DOORS C152, C253, C353, C453
- HEAVY DUTY HINGES
- PASSAGE SET
- FLOOR STOP
- LEVER HANDLE
- DOOR CLOSER
- STAINLESS KICK PLATE

FINISH 626

ENSEMBLE DE QUINCAILLERIE NO 2
PORTES C152, C253, C353, C453
- CHARNIÈRES À HAUTE RÉSISTANCE
- SERRURE DE PASSAGE
- BUTOIR À PLANCHER
- BÉQUILLE
- FERME-PORTE
- GARDE-PIEDS EN ACIER INOXYDABLE

FINITION 626

HARDWARE PACKAGE #3
DOORS E152A

- HEAVY DUTY HINGES
- LOCKSET
- DOOR STOP
- DOOR CLOSER

FINISH 626

ENSEMBLE DE QUINCAILLERIE NO 3
PORTES E152A

- CHARNIÈRES À HAUTE RÉSISTANCE
- SERRURE COMPLÈTE
- ARRÊT DE PORTE
- FERME-PORTE

FINITION 626

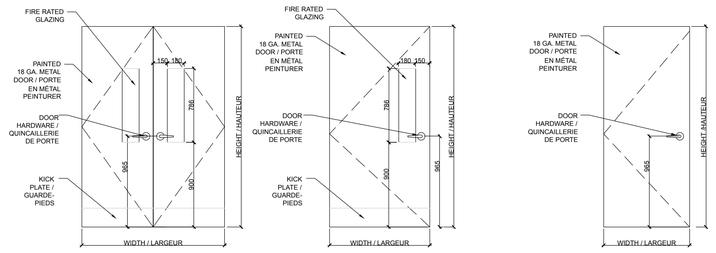

DOOR / PORTE TYPE A
DOUBLE SWING DOOR W/ METAL FRAME / PORTE BATTANTE DOUBLE AVEC CADRE EN ACIER

DOOR / PORTE TYPE B
SINGLE SWING DOOR / PORTE BATTANTE

DOOR / PORTE TYPE C
SINGLE SWING DOOR / PORTE BATTANTE

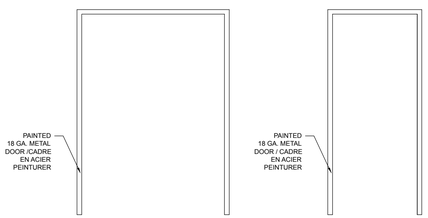

FRAME / CADRE TYPE MF1
DOUBLE SWING DOOR / PORTE BATTANTE DOUBLE

FRAME / CADRE TYPE MF2
SINGLE SWING DOOR / PORTE BATTANTE

1 DOOR ELEVATIONS - 1:30
ÉLÉVATION DE PORTE

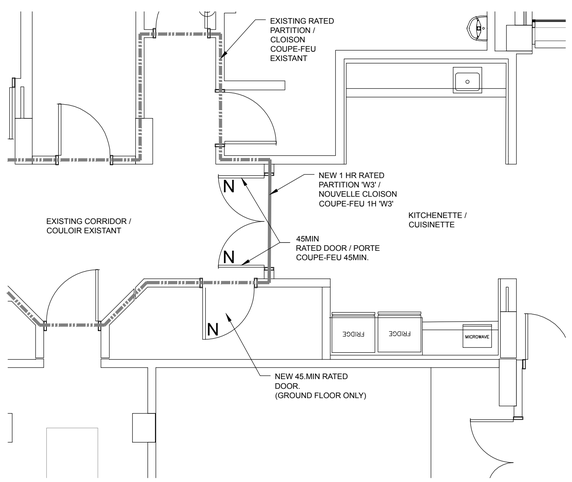

4 RATED PARTITIONS - GRD, 2ND, 3RD & 4TH - WEST SIDE - 1:50
CLOISONS COUPE-FEU - 1ER, 2E, 3E & 4E - CÔTÉ OUEST

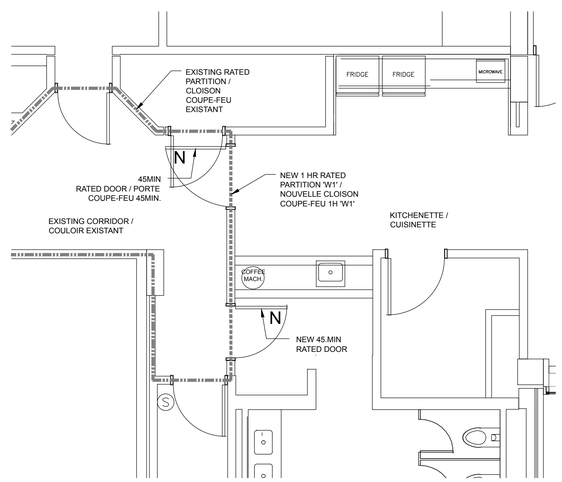

5 RATED PARTITIONS - GRD, 2ND, 3RD & 4TH - EAST SIDE - 1:50
CLOISONS COUPE-FEU - 1ER, 2E, 3E & 4E - CÔTÉ EST

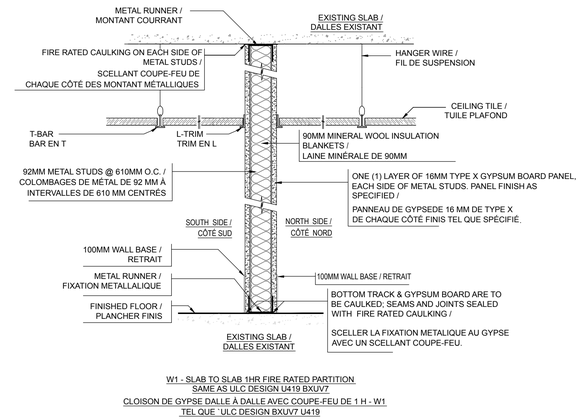

W1 - SLAB TO SLAB 1HR FIRE RATED PARTITION
SAME AS ULC DESIGN U419 BXUV7
CLOISON DE GYPSE DALLE À DALLE AVEC COUPE-FEU DE 1 H - W1
TEL QUE ` ULC DESIGN BXUV7 U419

2 'W1' WALL SECTION - 1HR RATED - NTS
COUPE DE MURS TYPE 'W1' - COUPE-FEU 1H

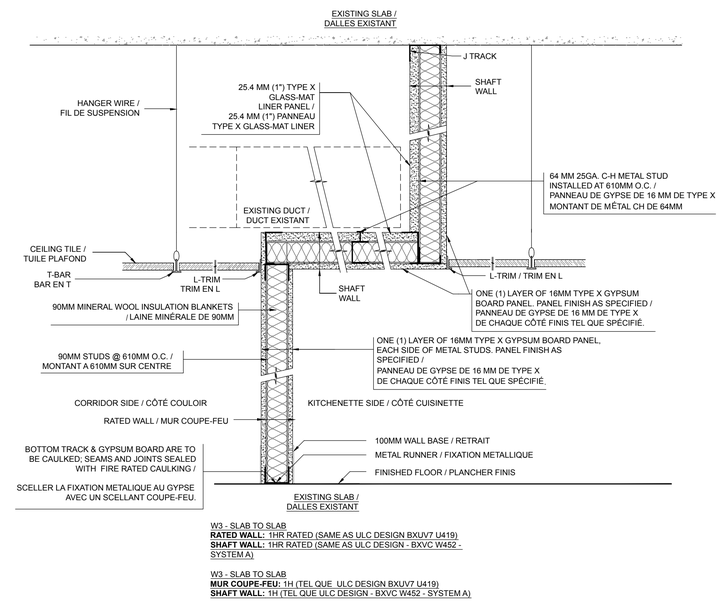

W3 - SLAB TO SLAB
RATED WALL: 1HR RATED (SAME AS ULC DESIGN BXUV7 U419)
SHAFT WALL: 1HR RATED (SAME AS ULC DESIGN - BXVC W452 - SYSTEM A)

W3 - SLAB TO SLAB
MUR COUPE-FEU: 1H (TEL QUE ULC DESIGN BXUV7 U419)
SHAFT WALL: 1H (TEL QUE ULC DESIGN - BXVC W452 - SYSTEM A)

3 'W3' WALL SECTION - 1HR RATED - NTS
COUPE DE MURS TYPE 'W3' - COUPE-FEU 1H

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
05	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
04	99%	12.13.19
03	75%	11.25.19
02	COORDINATION	11.07.19
01	50%	10.09.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

DOOR SCHEDULE
DOOR ELEVATIONS
'W1' & 'W3' WALL SECTION

PROJECT / PROJET: 19020
DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DÉCEMBRE 2019
SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG / TEL QUE
SHEET / FEUILLE: A14

GENERAL

1. SCOPE OF WORK
   - 1.1. FURNISH ALL LABOR, MATERIALS, EQUIPMENT, TOOLS AND SUPPORTS AS WELL AS SUPERVISION TO PROVIDE A COMPLETE INSTALLATION, TESTED AND IN WORKING ORDER, AS SHOWN ON THE DRAWINGS.MAKE GOOD ALL DAMAGES TO CEILINGS, WALLS ETC. CAUSED BY THESE TRADES.
   - 1.2. COORDINATE WORK AND WORKING HOURS WITH THE OWNER TO MINIMIZE DISRUPTION.

2. CODES AND STANDARDS ALL WORK SHALL CONFORM TO THE CURRENT ISSUES OF:
   - 2.1. THE ONTARIO BUILDING CODE.
   - 2.2. ONTARIO ELECTRICAL SAFETY CODE.
   - 2.3. BYLAWS AND REGULATIONS ISSUED BY THE BUILDING AUTHORITY HAVING JURISDICTION.
   - 2.4. SMACNA GUIDE
   - 2.5. TSSA REQUIREMENTS

3. SPECIFICATIONS
   - 3.1. COMPLY WITH THE GENERAL SECTIONS AND APPLICABLE SECTIONS OF THE GENERAL CONTRACT SPECIFICATIONS.

4. PERMITS AND FEES
   - 4.1. OBTAIN AND PAY FOR ALL REQUIRED PERMITS, INSPECTIONS ETC. AS REQUIRED BY THE AUTHORITIES HAVING JURISDICTION.
   - 4.2. OBTAIN ALL PERMITS BEFORE PROCEEDING WITH WORK.
   - 4.3. CONTRACTOR SHALL BE RESPONSIBLE SHOULD FAILURE OCCUR.

5. SITE CONDITIONS
   - 5.1. EXAMINE SITE CONDITIONS TO ENSURE THAT WORK CAN BE SATISFACTORILY CARRIED OUT AS SHOWN. IF SITE EXAMINATION REVEALS ANY HIDDEN DIFFICULTIES, THESE MUST BE INDICATED AND QUALIFIED IN THE TENDER PRICE, AND BROUGHT TO THE ATTENTION OF THE ENGINEER.

6. DRAWINGS
   - 6.1. DRAWINGS SHOW GENERAL INTENT OF THE WORK AND PROPOSED ROUTING ONLY.
   - 6.2. FIELD MEASURE TO CONFIRM ALL DIMENSIONS BEFORE PROCEEDING WITH FABRICATION. DO NOT SCALE DRAWINGS.
   - 6.3. CONTRACTOR SHALL BE RESPONSIBLE FOR IDENTIFYING POSSIBLE INTERFERENCES.

7. GUARANTEE
   - 7.1. WARRANT ALL LABOR AND MATERIALS INCLUDED IN THIS CONTRACT FOR A PERIOD OF ONE YEAR FROM DATE OF FINAL ACCEPTANCE. ASSUME FULL RESPONSIBILITY FOR LAYOUT OF ALL WORK AND FOR ANY DAMAGE CAUSED TO OWNER OR OTHERS BY IMPROPER CARRYING OUT OF THE WORK.

8. CLEANING
   - 8.1. LEAVE PREMISES IN CLEAN AND NEAT CONDITION AT TERMINATION OF WORK EACH DAY.
   - 8.2. DO NOT ACCUMULATE DEBRIS AND WASTE MATERIALS ON SITE. REMOVE FROM SITE DAILY.

9. MATERIALS
   - 9.1. USE ONLY NEW AND CSA CERTIFIED EQUIPMENT AND MATERIALS UNLESS OTHERWISE INDICATED. ONLY FIRST CLASS WORKMANSHIP WILL BE ACCEPTED WITH RESPECT TO STANDARD PRACTICES, SAFETY, ACCESSIBILITY, DURABILITY AND NEATNESS OF INSTALLATION WORK.

10. WORKMANSHIP
   - 10.1. ONLY FIRST CLASS WORKMANSHIP WILL BE ACCEPTED, NOT ONLY IN REGARDS TO SAFETY, EFFICIENCY, DURABILITY, ETC., BUT ALSO IN REGARDS TO THE NEATNESS OF DETAIL. UNLESS SHOWN OTHERWISE, ALL PIPE WORK MUST BE LINED UP PARALLEL TO, OR AT RIGHT ANGLES TO THE BUILDING WALLS. EQUIPMENT MUST BE ACCURATELY SET, PLUMBED, AND LEVELED, AND HANGER RODS MUST BE SIMILARLY IN TRUE VERTICAL ALIGNMENT. IN GENERAL, THE ENTIRE WORK THROUGHOUT SHALL FIRST CLASS AND WORKMANLIKE AND PRESENT A NEAT AND CLEAN APPEARANCE ON COMPLETION.

11. SHOP DRAWINGS
   - 11.1. SUBMIT 4 COPIES OF SHOP DRAWINGS AND PRODUCT DATA FOR ENGINEER'S REVIEW COVERING ALL RELEVANT DETAILS AND DIMENSIONS. AS A MINIMUM SUBMIT SHOP DRAWINGS FOR ALL EQUIPMENT SPECIFIED AND INCLUDED IN EQUIPMENT SCHEDULES.

12. AS BUILT DRAWINGS
   - 12.1. MAINTAIN A RECORD OF ALL REVISIONS. PREPARE RECORD DRAWINGS IN A NEAT MANNER SHOWING ALL DEVIATIONS IN WORK. ON COMPLETION OF WORK, SUBMIT TO THE OWNER ONE COPY OF AS BUILT DRAWINGS.

13. OPERATION & MAINTENANCE (O&M) MANUAL
   - 13.1. SUBMIT 4 COPIES OF O&M MANUALS TO CONSULTANT FOR REVIEW. MANUALS SHALL INCLUDE SHOP DRAWINGS OF ALL NEW EQUIPMENT, TEST AND BALANCE REPORTS, COMMISSIONING REPORTS, WARRANTIES, AND OPERATION AND MAINTENANCE PROCEDURES.

14. EXISTING EQUIPMENT AND SYSTEMS
   - 14.1. DISCONNECT, RECONNECT OR RELOCATE EXISTING EQUIPMENT OR SERVICES WHERE SHOWN OR REQUIRED TO PERMIT NEW WORK TO BE INSTALLED WITHOUT INTERFERENCES. ENSURE THAT REQUIRED SERVICES ARE MAINTAINED. COORDINATE WITH THE OWNER AND OWNERS REPRESENTATIVE BEFORE ANY SERVICES ARE INTERRUPTED. ALSO COORDINATE ALL ROUTING OF NEW SERVICES AS THEY MAY BE ADJUSTED TO ACCOMMODATE EXISTING SERVICES PROVIDING THAT THE INTENT OF THE DRAWINGS IS MET AND THE SAME STANDARDS ARE MAINTAINED. PROVIDE DRAWINGS OF PROPOSED REVISIONS FOR APPROVAL BEFORE BEGINNING ANY WORK.
   - 14.2. THE CONTRACTOR IS TO TAKE EXTRA CARE DURING THIS INSTALLATION NOT TO DISTURB ANY OPERATIONS. IT IS CRITICAL THAT THERE WILL BE NO UNSCHEDULED SHUTDOWNS OR INTERRUPTIONS OF ANY OPERATIONS. ALL ASSOCIATED COSTS OF SUCH WILL BE PASSED ON TO THE CONTRACTOR.

15. OPEN FLAMES AND WELDING
   - 15.1. NO OPEN FLAMES OR WELDING IS PERMITTED WITHIN THE BUILDING WITHOUT WRITTEN PERMISSION BY THE OWNER AND THE CONSULTANT.

16. CUTTING, PATCHING AND PAINTING REQUIREMENTS
   - 16.1. PROVIDE CUTTING PATCHING AND PAINTING FOR ALL OPENINGS. USE QUALIFIED TRADES FOR THIS WORK. RESTORE FINISHES TO MATCH EXISTING.
   - 16.2. SAWCUTTING OF CONCRETE SLAB ON GRADE: DO SCAN OF WORK AREA AND REPORT TO ENGINEER BEFORE PROCEEDING.

17. FIRESTOPPING
   - 17.1. PIPING AND VENTS THROUGH WALLS AND ROOF SHALL BE BY MECHANICAL CONTRACTOR, INCLUDING ALL PATCHING. ALL RATED WALL OPENINGS SHALL BE FIRESTOPPED WITH AN APPROVED, LISTED, FIRESTOP SYSTEM.
   - 17.2. PROVIDE PRODUCT DATA AND COPY OF SYSTEM LISTING FOR REVIEW BY ENGINEER.

18. WIRING AND ELECTRICAL
   - 18.1. WIRING AND COMPONENTS FOR MECHANICAL EQUIPMENT SHALL BE SUPPLIED AND INSTALLED BY THE ELECTRICAL DIVISION EXCEPT FOR PACKAGED EQUIPMENT WITH INTEGRAL STARTERS PROVIDED BY MECHANICAL.
   - 18.2. LOW VOLTAGE CONTROL WIRING LESS THAN 50 VOLTS SHALL BE BY MECHANICAL, IN E.M.T., IN ACCORDANCE WITH ELECTRICAL SPECIFICATION AND ELECTRICAL SAFETY CODE.
   - 18.3. ALL WIRING AND ELECTRICAL COMPONENTS MORE THAN 50V SHALL BE BY ELECTRICAL.
   - 18.4. COORDINATE REQUIREMENTS WITH OTHER DIVISIONS OF WORK .

19. DIELECTRIC ISOLATION
   - 19.1. PROVIDE ISOLATION WHEN USING DISSIMILAR MATERIALS TO PREVENT GALVANIC ACTION.

20. PRESSURE TESTING
   - 20.1. ALL PIPING SYSTEMS SHALL BE PRESSURE TESTED TO 860kPa OR 1.5 TIMES SYSTEM OPERATING PRESSURE FOR A DURATION OF 4 HRS UNLESS OTHERWISE INDICATED.

21. FINAL INSPECTION
   - 21.1. REQUEST IN WRITING FOR A FINAL INSPECTION OF THE MECHANICAL SYSTEMS.
   - 21.2. WHEN THE REQUEST IS MADE, ALL DEFICIENCIES MUST BE COMPLETE, BALANCING REPORTS SUBMITTED, SYSTEMS READY FOR OPERATION, DATA BOOK SUBMITTED, ALL TAGS, CHARTS AND NAMEPLATES COMPLETED, ALL FIXTURES AND EQUIPMENT CLEANED, SPARE PARTS PROVIDED, RECORD DRAWINGS COMPLETED, CONTROL SYSTEMS OPERATIONAL AND THE OWNER'S STAFF INSTRUCTED IN ALL PHASES OF THE SYSTEM.

22. TESTING AND BALANCING
   - 22.1. TEST, BALANCE AND ADJUST ALL AIR SYSTEMS TO OBTAIN THE DESIGN QUANTITIES. SUBMIT AIR SYSTEMS TEST AND BALANCE REPORT TO THE LANDLORD, CONSULTANT, AND OWNER'S CO-ORDINATOR. INDICATE ALL TEST RESULTS INCLUDING ENTERING AND LEAVING AIR TEMPERATURES. THIS WORK SHALL BE PERFORMED BY A TESTING AND BALANCING CONTRACTOR APPROVED BY THE LANDLORD.

PLUMBING AND DRAINAGE

1. SCOPE OF WORK
   - 1.1. ALL WORK SHALL BE TO OBC 2012 PART 7 AND REFERENCED STANDARDS.
   - 1.2. REMOVE AND DISPOSE OF EXISTING PIPING, FIXTURES AND FITTINGS.
   - 1.3. SUPPLY AND INSTALL NEW FIXTURES AS SHOWN AND SPECIFIED ON ARCHITECTURAL DRAWINGS.
   - 1.4. MAKE GOOD EXISTING SURFACES.

2. CONNECT NEW PIPING TO EXISTING PLUMBING AND DRAINAGE PIPING AS SHOWN ON DRAWINGS.

3. THE WORK UNDER THIS SECTION SHALL INCLUDE ALL LABOR, MATERIALS, PLANT, TOOLS, TRANSPORTATION, AND TESTING OF PLUMBING AND DRAINAGE SYSTEMS. THE WORK SHALL BE LEFT COMPLETE AND IN SATISFACTORY OPERATION. THE WORK GENERALLY CONSISTS OF, BUT IS NOT LIMITED TO THE FOLLOWING:
   - 3.1. ALL PLUMBING AND DRAINAGE SYSTEMS.
   - 3.2. ALL COLD AND HOT WATER PIPING, VALVES, AND INSULATIONS.
   - 3.3. ALL MISCELLANEOUS PLUMBING WORK AS SHOWN.

4. THE CONTRACTOR SHALL BE RESPONSIBLE FOR LOCATING EXISTING PIPING. APPROXIMATE LOCATIONS ARE INDICATED ON DRAWINGS.

5. CONTRACTOR SHALL ENSURE THAT THE BACKFLOW PREVENTORS ARE INSTALLED AS SHOWN ON DRAWINGS AND AS PER ONTARIO BUILDING CODE.

6. DOMESTIC WATER PIPING SHALL BE TYPE 'L' COPPER WITH CAST BRONZE OR WROUGHT COPPER SOLDER TYPE FITTINGS.

7. SOLDER JOINTS IN COPPER PIPE WITH A BLOWTORCH. LEAD SOLDER IS NOT PERMITTED.

8. JOINTS FOR GALVANIZED PIPE TO COPPER PIPING SHALL BE MADE USING APPROVED TYPE FITTINGS TO RETARD THE GALVANIC CORROSION OF TWO DISSIMILAR METALS.

9. INSTALL ALL DRAIN PIPING WITH REQUIRED FITTINGS OF DIMENSIONS AND IN LOCATIONS SHOWN ON DRAWINGS. HORIZONTAL PIPING SHALL BE PITCHED ON AN EVEN GRADE OF NOT LESS THAN 1/8" PER FOOT RUN (1%). TURNS SHALL BE MADE WITH LONG RADIUS BENDS OR 1/8 BENDS AND FITTINGS, AND 45 DEGREE ELBOWS.

10. NO BULLHEADED TEES SHALL BE USED ON WATER PIPING.

11. DRAINAGE WASTE AND VENT PIPING
   - 11.1. MATERIAL AS INDICATED ON DRAWINGS. IF MATERIALS HAVE NOT BEEN INDICATED ON DRAWINGS, THEN INSTALLATION SHALL ADHERE TO THIS SECTION.
   - 11.2. ABOVE GROUND SANITARY LESS THAN 75mm AND VENT SHALL BE TYPE DWV TO ASTM B306 WITH CAST BRASS OR WROUGHT COPPER FITTINGS TO CAN/CSA B125 OR PVC TO CAN/CSA-B181.2 OR ABS TO CAN/CSA-181.1.
   - 11.3. JOINTS FOR COPPER TUBE/ PIPE SHALL BE 95:5 TIN-LEAD SOLDER
   - 11.4. ABOVE GROUND SANITARY, STORM AND VENT GREATER THAN 75mm SHALL BE CAST IRON TO CAN/CSA-B70 OR PVC TO CAN/CSA-B181.2 OR ABS TO CAN/CSA-181.1.
   - 11.5. JOINTS FOR CAST IRON SHALL BE HUB AND SPIGOT FOR STORM DRAIN ONLY, AND MECHANICAL JOINT FOR SANITARY ONLY
   - 11.6. JOINTS FOR PVC PIPE SHALL BE SOLVENT WELD TO ATSM D2564
   - 11.7. JOINTS FOR ABS PIPE SHALL BE SOLVENT WELD TO ASTM D2235
   - 11.8. BURIED SANITARY, STORM AND VENT SHALL BE MINIMUM 75mm CAST IRON TO CAN/CSA-B70 OR PVC TO CAN/CSA-B181.2 OR ABS TO CAN/CSA-181.1.

12. PROVIDE TRAP PRIMERS WHERE REQUIRED AS PER ONTARIO BUILDING CODE.

13. PROVIDE VENTING WHERE REQUIRED AS PER ONTARIO BUILDING CODE.

14. CORRECT ALL DEFICIENCIES WITH NO EXTRA COSTS TO THE OWNER.

15. ALL PIPING INSTALLED IN THE PROJECT SHALL BE HYDRAULICALLY TESTED AS SPECIFIED HEREIN OR AS REQUIRED BY THE APPLICABLE PLUMBING CODE TO THE SATISFACTION OF THE PLUMBING INSPECTOR AND THE ENGINEER.

16. DO ALL TESTS PRIOR TO PIPE COVERING OR INSULATION.

17. SUPPLY AND INSTALL FULL 'PIPE SIZE' VALVES WHERE SHOWN ON PLANS.

18. ISOLATING VALVES SHALL BE BALL TYPE EXCEPT WHERE THROTTLING EFFECT IS REQUIRED AS IN BYPASSES OR FOR END OF LINE SERVICE WHERE GLOBES SHALL BE PROVIDED.

19. ALL VALVES SHALL BE SUITABLE FOR 200 P.S.I. WORKING PRESSURE AND UP TO AND INCLUDING 2-1/2" SIZE SHALL BE ALL BRONZE. LARGER SIZES SHALL HAVE IRON BODIES AND BRONZE TRIM.

20. BRONZE GATE VALVES UP TO AND INCLUDING 2-1/2" SIZE SHALL BE JENKINS FIG. #470 OR CRANE #430. GLOBE VALVES SHALL BE JENKINS #106 OR CRANE #7.

21. ALL VALVES ON COPPER PIPE SHALL BE BRONZE SOLDER JOINT, NON-RISING STEM, FOR 150 P.S.I. WATER AND SHALL BE CRANE #1310 OR JENKINS #142.

22. SUPPLY AND INSTALL CLEAN OUTS AT THE ENDS OF ALL STRAIGHT RUNS OF DRAINS IN ALL HORIZONTAL BRANCHES, ON STRAIGHT HORIZONTAL RUNS 15 METERS (FIFTY FEET) APART, ON EXPOSED OR ACCESSIBLE TRAPS, AND AT ALL POINTS OF THE SYSTEM WHERE SO INDICATED OR NECESSARY TO REMOVE OBSTRUCTIONS.

23. PIPING INSULATION
   - 23.1. INSULATION SHALL BE MANUFACTURED BY FIBREGLAS OF CANADA, CANADIAN JOHNS MANVILLE.
   - 23.2. ALL COVERING SHALL BE APPLIED IN A NEAT AND WORKMANLIKE MANNER SO THAT THE FINISHED JOB IS UNIFORM IN DIAMETER, SMOOTH IN FINISH, AND ALL LONGITUDINAL SEAMS SHALL BE PLACED SO AS TO BE INVISIBLE. ALL CANVAS SHALL BE 6 OZ. PER SQUARE YARD.
   - 23.3. ALL COVERINGS, JACKETS, CEMENTS, FINISHES, ETC., SHALL BE APPROVED BY AND MEET THE REQUIREMENTS OF ALL AUTHORITIES HAVING JURISDICTION REGARDING FIRE SPREAD PROPERTIES ETC. INCLUDE FOR ALL NECESSARY MODIFICATIONS AND TREATMENTS OF THE ABOVE MATERIALS AS REQUIRED TO MEET SUCH REQUIREMENTS IN FORCE AT TIME OF BIDDING.
   - 23.4. ALL COLD WATER PIPING SHALL BE COVERED WITH 1/2" THICK FIBREGLASS LOW PRESSURE PIPE COVERING AND FIRE RESISTANT VAPOUR BARRIER.
   - 23.5. COVER ALL FITTINGS AND ELBOWS TO MATCH ADJOINING INSULATION IN THICKNESS WITH INSULATING CEMENT OR FIBREGLASS VAPOUR BARRIER. IN STRICT ACCORDANCE WITH THE MANUFACTURER'S RECOMMENDATIONS.
   - 23.6. SEAL ALL EXPOSED INSULATION EDGES WITH INSULATION CEMENT OR VAPOUR BARRIER TAPE.

HVAC

1. SCOPE OF WORK
   - 1.1. SUPPLY & INSTALL NEW DUCTWORK, AIR SUPPLY AND RETURN/EXHAUST GRILLES, FIRE DAMPERS, AND LOW LEAKAGE MOTORIZED DAMPERS AS INDICATED ON DRAWINGS.
   - 1.2. CONTRACTOR SHALL PROVIDE AND INSTALL ALL CONTROL SYSTEMS AND LOW VOLTAGE WIRING(IN CONDUITS) FOR PROPER OPERATION OF ALL HVAC SYSTEMS, AS PER DRAWINGS
   - 1.3. PROVIDE SEISMIC RESTRAINTS AS REQUIRED; AS PER PROVINCIAL CODE FOR ALL MECHANICAL SYSTEMS

2. DUCTWORK
   - 2.1. DUCTWORK SHALL BE CONSTRUCTED TO ASHRAE/SMACNA STANDARDS

3. ELBOWS
   - 3.1. ELBOWS SHALL HAVE RADIUS OF NOT LESS THAN DUCT WIDTH. BARBER-COLEMAN "AIRTURNS" OR HART & COOLEY "DUCTURNS" TURNING VANES SHALL BE PROVIDED IN ELBOWS OF LESSER RADIUS IN ALL DUCTWORK.

4. BALANCING DAMPERS
   - 4.1. BALANCING DAMPERS SHALL BE MANUALLY OPERATED OPPOSED BLADE FOR DUCTS LARGER THAN 20" (508MM) AND SPLITTER TYPE FOR SMALLER DUCTS. SPLITTER DAMPERS SHALL BE COMPLETE WITH CONTROL ROD, PIVOT BRACKET AND BALL JOINT FITTING WITH LOCKING SET SCREW.

5. FLEXIBLE CONNECTIONS
   - 5.1. FIRE RESISTANT NEOPRENE COATED GLASS FABRIC.
   - 5.2. PROVIDE FLEXIBLE CONNECTION AT ALL DUCTED HVAC UNITS AND FANS AND/OR AS INDICATED ON DRAWINGS

6. DUCTWORK THERMAL INSULATION
   - 6.1. INSULATE ALL SUPPLY AIR DUCTWORK.
   - 6.2. RIGID THERMAL INSULATION ON RECTANGULAR DUCTS, BLANKET INSULATION ON ROUND DUCTS. COMPLETE WITH VAPOUR BARRIER AND CANVAS JACKET. INDOOR DUCTS SHALL BE PROVIDED WHERE INDICATED ON DRAWINGS.
   - 6.3. THERMAL INSULATION SHALL BE 40mm THICK BLANKET MINERAL FIBER OR 32mm THICK RIGID MINERAL FIBERBOARD FOR CONDITIONED AIR DUCTWORK AND 50mm RIGID FOR OUTDOOR AIR DUCTWORK. INSULATION SHALL BE FOIL FACED HAVING FLAME SPREAD RATING OF 25 OR LESS AND A SMOKE DEVELOPMENT CLASSIFICATION OF 50 OR LESS.
   - 6.4. ACCEPTABLE BLANKET MINERAL FIBER SHALL BE JOHNS MANVILLE MICROLITE DUCT WRAP TYPE OR EQUIVALENT.
   - 6.5. ACCEPTABLE RIGID MINERAL FIBERBOARD SHALL BE JOHNS MANVILLE 800 SERIES SPIN-GLASS TYPE OR EQUIVALENT.
   - 6.6. ALL HORIZONTAL AND CIRCUMFERENTIAL JOINTS SHALL BE SEALED WITH LOW VELOCITY DUCT SEALER AND MADE AIR TIGHT. SEAL ALL DUCT JOINTS WITH "DURO-DYNE" TYPE DWN WATER BASED DUCT MASTIC COMPOUND. UNLESS OTHERWISE SPECIFIED PROVIDE CANVAS JACKET WITH LAGGING ADHESIVE ON ALL EXPOSED DUCTWORK.

7. CONVECTOR COVERS
   - 7.1. WHERE SHOWN, REMOVE AND REPLACE EXISTING CONVECTOR UNIT FRONT PANELS WITH SIMILAR. PANELS SHALL BE STAMPED STEEL WITH INTEGRAL LOUVERED OPENINGS, MOUNTING HARDWARE. FACTORY FINISHED WITH PRIME PAINT, BAKED ON ENAMEL COLOUR BY OWNER. SELECTED FROM MANUFACTURER'S STANDARD PALETTE. PROVIDE COLOUR SAMPLES FOR APPROVAL.

8. GRILLES AND REGISTERS
   - 8.1. TYPE RG SHALL BE ALUMINUM REGISTERS WITH BORDER SUITABLE FOR DRYWALL CEILING OR SUSPENDED CEILING AS SHOWN ON ARCHITECTURAL PLANS.
   - 8.2. BORDER 32mm FLAT BORDER.
   - 8.3. BLADES 45° FIXED DEFLECTION, 13mm BLADE SPACING.
   - 8.4. COMPLETE WITH INTEGRAL STEEL DAMPER.
   - 8.5. DUCT COLLAR WHERE SHOWN.
   - 8.6. STANDARD OF ACCEPTANCE: HART AND COOLEY, NAILOR, TITUS, OR APPROVED EQUIVALENT TO EH PRICE 630D SERIES.

LEGEND / LÉGENDE

SYMBOL /	DESCRIPTION /
	DOMESTIC COLD WATER SUPPLY
	DOMESTIC HOT WATER SUPPLY
	DOMESTIC HOT WATER RECIRC.
SAN	SANITARY (ABOVE FLOOR/GRADE)
SAN	SANITARY (BELOW FLOOR/GRADE)
G	GAS PIPING
V	VENT
	EXISTING SERVICE TO REMAIN
	EXISTING SERVICE TO BE REMOVED
C.O.	CLEANOUT - ABOVE GRADE
C.O.	CLEANOUT - ABOVE GRADE - HOR
C.O.	CLEANOUT - BELOW GRADE
C.O.	CLEANOUT - BELOW GRADE - HOR
C.O.	RUNNING TRAP
	PLUMBING TRAP
FD	FLOOR DRAIN
FFD	FUNNEL FLOOR DRAIN
G	PIPE DROP
	PIPE RISER
CAP	END CAP
	GATE VALVE
	SUPPLY AIR DUCT
	RETURN/EXHAUST AIR DUCT
	CEILING DIFFUSER
R	RELOCATED/TO BE RELOCATED CEILING DIFFUSER
	RETURN/EXHAUST AIR GRILLE
R	RELOCATED/TO BE RELOCATED RETURN AIR GRILLE
	LINEAR DIFFUSER
	FLEXIBLE CONNECTION
B.D.	BALANCING DAMPER
B.D.D.	BACKDRAFT DAMPER
M.O.D.	MOTORIZED DAMPER (ELEC.)
F/D	FIRE DAMPER (CURTAIN TYPE)
	CENTRIFUAGAL FAN
	UNIT HEATER
	FAN
D.G.	DOOR GRILLE
A.D.	ACCESS DOOR
X / xxx / XX	DIFFUSER TAG — TYPE / SIZE (IN) / AIRFLOW (CFM)
XE / xxx / XX	EXISTING DIFFUSER TAG — TYPE / SIZE (IN) / AIRFLOW (CFM)
	TURNING VANES
	ACOUSTIC LINING
	REHEAT COIL
	SILENCER
X-X	EQUIPMENT TAG FOR VAV BOXES, REHEAT COIL, UNIT HEATERS ETC.
	HEAT TRACING
	INSULATION
X	REVISION NUMBER
T.B.R.	TO BE REMOVED

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
3	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
2	ISSUED FOR 99% REVIEW	12.13.19
1	ISSUED FOR 75% REVIEW	11.22.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

MECHANICAL SPECIFICATIONS AND LEGEND

PROJECT / PROJET: 19020

SHEET / FEUILLE: M0.1

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

GÉNÉRALITÉS

1. PORTÉE DES TRAVAUX
1.1. FOUNISSEZ TOUTE LA MAIN-D'ŒUVRE, LES MATÉRIAUX, L'ÉQUIPEMENT, LES OUTILS ET LES SUPPORTS AINSI QUE LA SUPERVISION POUR L'INSTALLATION COMPLÈTE, TESTÉE ET EN ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, COMME INDIQUÉ SUR LES DESSINS. RÉPAREZ TOUS LES DOMMAGES AUX PLAFONDS, AUX MURS, ETC. CAUSÉS PAR CES TRAVAUX.
1.2. COORDONNEZ LES TRAVAUX ET LES HEURES DE TRAVAIL AVEC LE PROPRIÉTAIRE AFIN DE MINIMISER LES PERTURBATIONS.

2. TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR :
2.1. LE CODE DU BÂTIMENT DE L'ONTARIO.
2.2. LE CODE DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE DE L'ONTARIO.
2.3. LES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS ET LA RÉGLEMENTATION ÉMANANT DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION.
2.4. GUIDE DE LA SMACNA.
2.5. EXIGENCES DE LA TSSA.

3. SPÉCIFICATIONS
3.1. CONFORMEZ-VOUS AUX DIRECTIVES DES SECTIONS GÉNÉRALES, ET DES SECTIONS PERTINENTES DES SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT.

4. PERMIS ET FRAIS
4.1. OBTENEZ ET PAYEZ POUR TOUS LES PERMIS, INSPECTIONS, ETC. SELON LES EXIGENCES DES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
4.2. OBTENEZ TOUS LES PERMIS AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX.
4.3. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT.

5. CONDITIONS DU CHANTIER
5.1. EXAMINEZ LES CONDITIONS DU CHANTIER POUR VOUS ASSURER QUE LES TRAVAUX PEUVENT ÊTRE MENÉS À BIEN EN CONFORMITÉ AVEC LES INDICATIONS DONNÉES. SI L'EXAMEN DU CHANTIER RÉVÈLE DES DIFFICULTÉS CACHÉES, CELLES-CI DOIVENT ÊTRE INDIQUÉES ET QUALIFIÉES DANS LE PRIX DE LA SOUMISSION, ET PORTÉES À L'ATTENTION DE L'INGÉNIEUR.

6. DESSINS
6.1. LES DESSINS PRÉSENTENT UNIQUEMENT L'INTENTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX ET LE ROUTAGE PROPOSÉ.
6.2. MESUREZ POUR CONFIRMER TOUTES LES DIMENSIONS AVANT DE PROCÉDER À LA FABRICATION. LES DESSINS NE SONT PAS À L'ÉCHELLE.
6.3. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE REPÉRER LES INTERFÉRENCES POSSIBLES.

7. GARANTIE
7.1. LA MAIN-D'ŒUVRE ET LES MATÉRIAUX SONT INCLUS DANS LE PRÉSENT CONTRAT, POUR UNE PÉRIODE D'UN AN À COMPTER DE LA DATE D'ACCEPTATION FINALE. L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE L'AMÉNAGEMENT DE TOUS LES TRAVAUX ET DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ AU PROPRIÉTAIRE OU À D'AUTRES PERSONNES PAR UNE MAUVAISE EXÉCUTION DES TRAVAUX INCOMBE À L'ENTREPRENEUR.

8. NETTOYAGE
8.1. LAISSEZ LES LOCAUX DANS UN ÉTAT PROPRE ET SOIGNÉ À LA FIN DU TRAVAIL CHAQUE JOUR.
8.2. N'ACCUMULEZ PAS DE DÉBRIS ET DE DÉCHETS SUR LE SITE. ÉVACUEZ QUOTIDIENNEMENT LES DÉCHETS.

9. MATÉRIAUX
9.1. N'UTILISEZ QUE DE L'ÉQUIPEMENT ET DU MATÉRIEL NEUFS ET CERTIFIÉS PAR LA CSA, SAUF LORS D'INDICATION CONTRAIRE. EN CE QUI CONCERNE LES PRATIQUES STANDARD, LA SÉCURITÉ, L'ACCESSIBILITÉ, LA DURABILITÉ ET LA PROPRETÉ DES TRAVAUX D'INSTALLATION, SEUL UN TRAVAIL DE PREMIÈRE CLASSE SERA ACCEPTÉ.

10. QUALITÉ DU TRAVAIL
10.1. SEULE UNE FABRICATION DE PREMIÈRE CLASSE SERA ACCEPTÉE, NON SEULEMENT À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ, L'EFFICACITÉ, LA DURABILITÉ, ETC. MAIS AUSSI EN CE QUI CONCERNE LA MINUTIE DU DÉTAIL. SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES TUYAUX DOIVENT ÊTRE ALIGNÉS PARALLÈLEMENT OU À ANGLE DROIT PAR RAPPORT AUX MURS DU BÂTIMENT. L'ÉQUIPEMENT DOIT ÊTRE RÉGLÉ, AJUSTÉ ET MIS À NIVEAU AVEC PRÉCISION, ET LES TIGES DE SUSPENSION DOIVENT ÊTRE ALIGNÉES VERTICALEMENT DE LA MÊME FAÇON. EN GÉNÉRAL, L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DOIT ÊTRE DE PREMIÈRE CLASSE, DE QUALITÉ PROFESSIONNELLE ET PRÉSENTER UNE APPARENCE SOIGNÉE ET PROPRE À LA FIN DES TRAVAUX.

11. DESSINS D'ATELIERS
11.1. SOUMETTEZ QUATRE (4) COPIES DES DESSINS D'ATELIER ET DES DONNÉES SUR LE PRODUIT POUR EXAMEN PAR L'INGÉNIEUR, COUVRANT TOUS LES DÉTAILS ET DIMENSIONS PERTINENTS. AU MOINS TOUT L'ÉQUIPEMENT SPÉCIFIQUE ET LES CALENDRIERS D'ÉQUIPEMENT DOIVENT CONTENIR UNE COPIE DES DESSINS D'ATELIER.

12. DESSINS DES OUVRAGES FINIS
12.1. TENEZ UN REGISTRE DE TOUTES LES RÉVISIONS. PRÉPAREZ DES DESSINS DE CONSIGNATION DE FAÇON ORDONNÉE, MONTRANT TOUTES LES DÉROGATIONS AU COURS DU TRAVAIL. À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX, REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE UNE COPIE DES DESSINS DES OUVRAGES FINIS.

13. MANUEL D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN
13.1. SOUMETTEZ QUATRE (4) EXEMPLAIRES DES MANUELS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN À L'EXAMEN DU CONSULTANT. LES MANUELS DOIVENT COMPRENDRE LES DESSINS D'ATELIER DE TOUT NOUVEL ÉQUIPEMENT, LES RAPPORTS DE TESTS ET DE BILAN, LES RAPPORTS DE MISE EN SERVICE, LES GARANTIES ET LES PROCÉDURES D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN.

14. ÉQUIPEMENT ET SYSTÈMES EXISTANTS
14.1. DÉBRANCHEZ, REBRANCHEZ OU DÉPLACEZ L'ÉQUIPEMENT OU LES SERVICES EXISTANTS AUX ENDROITS INDIQUÉS OU NÉCESSAIRES À LA POSE DE NOUVELLES INSTALLATIONS SANS INTERFÉRENCES. ASSUREZ-VOUS QUE LES SERVICES REQUIS SONT MAINTENUS. COORDONNEZ L'INTERRUPTION DE TOUT SERVICE AVEC LE PROPRIÉTAIRE ET LE REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE. COORDONNEZ ÉGALEMENT TOUS LES ROUTAGES DES NOUVEAUX SERVICES, LORSQU'ILS PEUVENT ÊTRE AJUSTÉS POUR ACCOMMODER LES SERVICES EXISTANTS, À CONDITION QUE L'INTENTION DES DESSINS SOIT RESPECTÉE ET QUE LES MÊMES NORMES SOIENT MAINTENUES. FOURNISSEZ DES DESSINS DES RÉVISIONS PROPOSÉES POUR FINS D'APPROBATION, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
14.2. L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE UN SOIN PARTICULIER PENDANT CETTE INSTALLATION POUR NE PAS NUIRE AUX ACTIVITÉS. IL EST ESSENTIEL QU'IL N'Y AIT PAS D'ARRÊTS OU D'INTERRUPTIONS IMPRÉVUS DES ACTIVITÉS. TOUS LES COÛTS ASSOCIÉS SERONT FACTURÉS À L'ENTREPRENEUR.

15. FLAMMES NUES ET SOUDAGE
15.1. AUCUNE FLAMME NUE OU SOUDURE N'EST PERMISE À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU PROPRIÉTAIRE ET DU CONSULTANT.

16. EXIGENCES EN MATIÈRE DE COUPE, DE RÉPARATION ET DE PEINTURE
16.1. PRÉVOYEZ LA RÉPARATION ET LA PEINTURE DE TOUTES LES OUVERTURES PRATIQUÉES. UTILISEZ LES SERVICES D'ARTISANS QUALIFIÉS POUR CES TRAVAUX. RESTAUREZ LES FINITIONS POUR QU'ELLES CONCORDENT AVEC L'ENVIRONNEMENT EXISTANT.
16.2. SCIAGE DE LA DALLE DE BÉTON AU NIVEAU DU SOL : FAITES UNE ANALYSE DE L'AIRE DE TRAVAIL ET FAITES EN RAPPORT À L'INGÉNIEUR AVANT DE PROCÉDER.

17. PRÉVENTION DES INCENDIES
17.1. LA TUYAUTERIE ET LES ÉVENTS TRAVERSANT LES MURS ET LE TOIT DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS PAR UN ENTREPRENEUR MÉCANIQUE, Y COMPRIS TOUTES LES RÉPARATIONS. TOUTES LES OUVERTURES DANS DES MURS PARE-FEU DOIVENT ÊTRE MUNIES D'UN COUPE-FEU HOMOLOGUÉ.
17.2. FOURNISSEZ À L'INGÉNIEUR LES DONNÉES SUR LES PRODUITS ET UNE COPIE DE LA LISTE DES SYSTÈMES.

18. CÂBLAGE ET INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
18.1. LE CÂBLAGE ET LES COMPOSANTES DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES DOIVENT ÊTRE FOURNIS ET INSTALLÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ, SAUF DANS LE CAS DES ÉQUIPEMENTS CONDITIONNÉS AVEC DÉMARREURS INTÉGRÉS FOURNIS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA MÉCANIQUE.
18.2. LE CÂBLAGE DE COMMANDE À BASSE TENSION INFÉRIEURE À 50 VOLTS DOIT ÊTRE FOURNI PAR LE DÉPARTEMENT DE LA MÉCANIQUE, EN TUBES ÉLECTRIQUES MÉTALLIQUES (T.É.M.), CONFORMÉMENT AUX SPÉCIFICATIONS ET AU CODE DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE.
18.3. TOUS LES CÂBLAGES ET COMPOSANTS ÉLECTRIQUES DE PLUS DE 50 VOLTS RELÈVENT DU DÉPARTEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ.
18.4. HARMONISEZ L'APPLICATION DES DIRECTIVES AVEC CELLES DES AUTRES DÉPARTEMENTS.

19. ISOLATION DIÉLECTRIQUE
19.1. ISOLEZ EN UTILISANT DES MATÉRIAUX DIFFÉRENTS POUR ÉVITER L'ACTION GALVANIQUE.

20. CONTRÔLE DE LA PRESSION
20.1. TOUS LES SYSTÈMES DE TUYAUTERIE DOIVENT ÊTRE TESTÉS À UNE PRESSION DE 860 kPa OU À UNE PRESSION UNE FOIS ET DEMIE SUPÉRIEURE À LA PRESSION NORMALE, POUR UNE DURÉE DE QUATRE (4) HEURES, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE.

21. INSPECTION FINALE
21.1. DEMANDEZ PAR ÉCRIT UNE VÉRIFICATION FINALE DES SYSTÈMES MÉCANIQUES.
21.2. LORSQUE LA DEMANDE EST FAITE, TOUTES LES ANOMALIES DOIVENT ÊTRE CORRIGÉES, LES RAPPORTS D'ÉQUILIBRAGE PRÉSENTÉS, LES SYSTÈMES PRÊTS À FONCTIONNER, LE MANUEL DE DONNÉES REMIS, TOUTES LES ÉTIQUETTES, TOUS LES TABLEAUX ET TOUTES LES PLAQUES SIGNALÉTIQUES COMPLÉTÉS, TOUS LES ACCESSOIRES ET ÉQUIPEMENTS NETTOYÉS, LES PIÈCES DE RECHANGE FOURNIES, LES PLANS DES REGISTRES RÉALISÉS, LES SYSTÈMES DE CONTRÔLE OPÉRATIONNELS ET LE PERSONNEL DU PROPRIÉTAIRE INFORMÉ DE TOUTES LES PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME.

22. TEST ET ÉQUILIBRAGE
22.1. TESTEZ, ÉQUILIBREZ ET RÉGLEZ TOUS LES SYSTÈMES DE VENTILATION POUR OBTENIR LES VALEURS DE RÉFÉRENCE. SOUMETTEZ LE RAPPORT D'ESSAI ET D'ÉQUILIBRAGE DES SYSTÈMES DE VENTILATION AU PROPRIÉTAIRE, À L'EXPERT-CONSEIL ET AU COORDONNATEUR. INDIQUEZ TOUS LES RÉSULTATS DES TESTS, Y COMPRIS LES TEMPÉRATURES D'ENTRÉE ET DE SORTIE DE L'AIR. CE TRAVAIL DOIT ÊTRE EFFECTUÉ PAR UN ENTREPRENEUR EN TEST ET ÉQUILIBRAGE APPROUVÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE.

PLOMBERIE ET DRAINAGE

1. PORTÉE DES TRAVAUX
1.1. TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS CONFORMÉMENT À LA PARTIE 7 DU CODE DU BÂTIMENT DE L'ONTARIO (2012) ET AUX NORMES CITÉES EN RÉFÉRENCE.
1.2. ENLEVEZ ET ÉLIMINEZ LA TUYAUTERIE, LES APPAREILS ET LES RACCORDS EXISTANTS.
1.3. FOURNISSEZ ET INSTALLEZ LES NOUVEAUX APPAREILS SANITAIRES COMME INDIQUÉ ET SPÉCIFIÉ SUR LES DESSINS D'ARCHITECTURE.
1.4. RESTAUREZ LES SURFACES EXISTANTES.

2. RACCORDEZ LA NOUVELLE TUYAUTERIE À LA TUYAUTERIE DE PLOMBERIE ET DE DRAINAGE EXISTANTE, TEL QU'INDIQUÉ SUR LES DESSINS.

3. LES TRAVAUX VISÉS PAR LE PRÉSENT ARTICLE COMPRENNENT LA MAIN-D'ŒUVRE, LES MATÉRIAUX, LES INSTALLATIONS, LES OUTILS, LE TRANSPORT ET LA VÉRIFICATION DES SYSTÈMES DE PLOMBERIE ET DE DRAINAGE. LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE COMPLETS ET L'INSTALLATION DOIT FONCTIONNER DE FAÇON SATISFAISANTE. LES TRAVAUX COMPRENNENT GÉNÉRALEMENT, SANS S'Y LIMITER, LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :
3.1. TOUS LES SYSTÈMES DE PLOMBERIE ET DE DRAINAGE.
3.2. TOUTE LA TUYAUTERIE D'EAU FROIDE ET CHAUDE, LES ROBINETS ET L'ISOLATION.
3.3. TOUS LES TRAVAUX DE PLOMBERIE DIVERS, TELS QU'INDIQUÉS.

4. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LOCALISER LA TUYAUTERIE EXISTANTE. LES EMPLACEMENTS APPROXIMATIFS SONT INDIQUÉS SUR LES DESSINS.

5. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LES DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT SONT INSTALLÉS COMME INDIQUÉ SUR LES DESSINS ET CONFORMÉMENT AU CODE DU BÂTIMENT DE L'ONTARIO.

6. LA TUYAUTERIE D'EAU DOMESTIQUE DOIT ÊTRE EN CUIVRE DE TYPE « L » AVEC DES RACCORDS À SOUDER EN BRONZE COULÉ OU EN CUIVRE FORGÉ.

7. SOUDEZ LES JOINTS DANS LES TUYAUX EN CUIVRE AVEC UN CHALUMEAU. LA SOUDURE AU PLOMB N'EST PAS AUTORISÉE.

8. LES RACCORDS DES TUYAUX GALVANISÉS AUX TUYAUX EN CUIVRE DOIVENT ÊTRE FAITS À L'AIDE DE RACCORDS HOMOLOGUÉS AFIN DE RETARDER LA CORROSION GALVANIQUE DE DEUX MÉTAUX DIFFÉRENTS.

9. INSTALLEZ TOUTE LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE AVEC LES RACCORDS REQUIS, DANS LES DIMENSIONS ET AUX EMPLACEMENTS INDIQUÉS SUR LES DESSINS. LA TUYAUTERIE HORIZONTALE DOIT ÊTRE INSTALLÉE SUR UNE PENTE RÉGULIÈRE D'AU MOINS 1/8 PO PAR PIED DE LONGUEUR (1 %). LES VIRAGES DOIVENT ÊTRE FAITS AVEC DES COUDES À LONG RAYON OU DES COUDES ET RACCORDS DE 1/8 PO, ET DES COUDES À 45 DEGRÉS.

10. IL EST INTERDIT D'UTILISER DES PIÈCES DE TYPE « BULLHEAD TEE » SUR LES CONDUITES D'EAU.

11. TUYAUTERIE DE DRAINAGE ET VENTILATION
11.1. LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX DESSINS. SI LES MATÉRIAUX N'ONT PAS ÉTÉ INDIQUÉS SUR LES DESSINS, L'INSTALLATION DOIT ÊTRE CONFORME À LA PRÉSENTE SECTION.
11.2. LES INSTALLATIONS SANITAIRES DE SURFACE DE MOINS DE 75 MM ET LA VENTILATION DOIVENT ÊTRE DE TYPE DWV (SELON ASTM B306), AVEC DES RACCORDS DE CUIVRE FORGÉ OU DE BRONZE COULÉ (SELON CAN/CSA B125), DE PVC (SELON CAN/CSA-B181.2) OU D'ABS (SELON CAN/CSA-181.1).
11.3. LES JOINTS DES TUBES ET TUYAUX EN CUIVRE DOIVENT ÊTRE SOUDÉS À L'ÉTAIN-PLOMB 95:5.
11.4. LES INSTALLATIONS SANITAIRES DE SURFACE, LES SOLINS ET LA VENTILATION DE PLUS DE 75 mm DOIVENT ÊTRE EN FONTE (SELON CAN/CSA-B70), EN PVC (SELON CAN/CSA-B181.2) OU EN ABS (SELON CAN/CSA-181.1).
11.5. LES JOINTS POUR LA FONTE DOIVENT ÊTRE À MOYEU ET À BOUT UNI POUR LES DRAINS PLUVIAUX, ET À JOINT MÉCANIQUE POUR LES INSTALLATIONS SANITAIRES.
11.6. LES JOINTS DES TUYAUX EN PVC DOIVENT ÊTRE SOUDÉS AU SOLVANT SELON LA NORME ATSM D2564.
11.7. LES JOINTS DES TUYAUX EN ABS DOIVENT ÊTRE SOUDÉS AU SOLVANT SELON LA NORME ASTM D2235.
11.8. LES SANITAIRES, SOLINS ET VENTILATION EN PROFONDEUR DOIVENT ÊTRE EN FONTE ET D'UN DIAMÈTRE MINIMUM DE 75 mm (SELON CAN/CSA-B70), EN PVC (SELON CAN/CSA-B181.2) OU EN ABS (SELON CAN/CSA-181.1).

12. FOURNISSEZ DES SIPHONS LÀ OÙ LE CODE DU BÂTIMENT DE L'ONTARIO L'EXIGE.

13. FOURNISSEZ UN SYSTÈME DE VENTILATION LÀ OÙ LE CODE DU BÂTIMENT DE L'ONTARIO L'EXIGE.

14. CORRIGEZ TOUTES LES ANOMALIES SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROPRIÉTAIRE.

15. TOUTE LA TUYAUTERIE INSTALLÉE DANS LE CADRE DU PROJET DOIT ÊTRE SOUMISE À DES TESTS HYDRAULIQUES CONFORMÉMENT AU PRÉSENT DOCUMENT OU AUX EXIGENCES DU CODE DE PLOMBERIE APPLICABLE, À LA SATISFACTION DE L'INSPECTEUR EN PLOMBERIE ET DE L'INGÉNIEUR.

16. FAITES TOUS LES TESTS AVANT DE RECOUVRIR OU D'ISOLER LES TUYAUX.

17. FOURNISSEZ ET INSTALLEZ DES VALVES AU DIAMÈTRE COMPLET DE LA TUYAUTERIE AUX ENDROITS INDIQUÉS SUR LES PLANS.

18. LES ROBINETS D'ISOLEMENT DOIVENT ÊTRE À BOISSEAU SPHÉRIQUE, SAUF LORSQU'UN EFFET D'ÉTRANGLEMENT EST REQUIS, COMME DANS LES DÉRIVATIONS OU POUR LE SERVICE EN BOUT DE LIGNE, OÙ DES ROBINETS À BILLE DOIVENT ÊTRE FOURNIS.

19. TOUTES LES VALVES DOIVENT ÊTRE CONÇUES POUR UNE PRESSION DE SERVICE DE 200 PSI ET JUSQU'À UNE TAILLE DE 2-1/2 PO, ENTIÈREMENT EN BRONZE. LES TAILLES SUPÉRIEURES DEVRONT AVOIR UN CORPS EN FER ET UNE GARNITURE EN BRONZE.

20. LES ROBINETS-VALVES EN BRONZE D'UNE TAILLE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 2-1/2 PO DOIVENT ÊTRE DE TYPE JENKINS, FIG. # 470 OU CRANE # 430. LES ROBINETS À BILLE DOIVENT ÊTRE DE TYPE JENKINS #106 OU CRANE #7.

21. TOUS LES ROBINETS SUR LES TUYAUX DE CUIVRE DOIVENT ÊTRE À JOINT DE SOUDURE EN BRONZE, TIGE NON MONTANTE, POUR UNE EAU À 150 PSI ET DOIVENT ÊTRE DE TYPE CRANE #1310 OU JENKINS #142.

22. FOURNISSEZ ET INSTALLEZ DES DISPOSITIFS DE NETTOYAGE AUX EXTRÉMITÉS DE TOUS LES TRONÇONS DROITS DE DRAINS, DANS TOUTES LES BRANCHES HORIZONTALES, SUR LES TRONÇONS DROITS HORIZONTAUX DISTANTS DE QUINZE (15) MÈTRES (CINQUANTE PIEDS), SUR LES SIPHONS EXPOSÉS OU ACCESSIBLES, ET À TOUS LES POINTS DU RÉSEAU OÙ CELA EST INDIQUÉ OU NÉCESSAIRE POUR ENLEVER LES OBSTRUCTIONS.

23. ISOLATION DE LA TUYAUTERIE
23.1. L'ISOLANT DOIT ÊTRE FABRIQUÉ PAR FIBERGLAS OF CANADA, CANADIAN JOHNS MANVILLE.
23.2. TOUS LES REVÊTEMENTS DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉS DE FAÇON SOIGNÉE ET PROFESSIONNELLE DE SORTE QUE LE RÉSULTAT SOIT D'UN DIAMÈTRE UNIFORME ET D'UN FINI LISSE, ET TOUS LES JOINTS LONGITUDINAUX DOIVENT ÊTRE PLACÉS DE FAÇON À ÊTRE INVISIBLES. TOUTES LES TOILES DOIVENT ÊTRE DE 6 OZ. PAR VERGE CARRÉE.
23.3. TOUS LES REVÊTEMENTS, GAINES, CIMENTS, FINITIONS, ETC. DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR TOUTES LES AUTORITÉS COMPÉTENTES ET RÉPONDRE À LEURS EXIGENCES EN CE QUI CONCERNE LES PROPRIÉTÉS DE PROPAGATION DU FEU, ETC. INCLURE POUR TOUTES LES MODIFICATIONS ET TRAITEMENTS NÉCESSAIRES DES MATÉRIAUX CI-DESSUS COMME REQUIS POUR RÉPONDRE À CES EXIGENCES EN VIGUEUR AU MOMENT DE LA SOUMISSION.
23.4. TOUTE LA TUYAUTERIE D'EAU FROIDE DOIT ÊTRE RECOUVERTE D'UN REVÊTEMENT DE TUYAU BASSE PRESSION EN FIBRE DE VERRE DE 1/2 PO D'ÉPAISSEUR ET D'UN PARE-VAPEUR RÉSISTANT AU FEU.
23.5. RECOUVREZ TOUS LES RACCORDS ET COUDES DONT L'ÉPAISSEUR CORRESPOND À CELLE DE L'ISOLANT ADJACENT AVEC DU CIMENT ISOLANT OU UN PARE-VAPEUR EN FIBRE DE VERRE, EN STRICTE CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT.
23.6. SCELLEZ TOUS LES BORDS EXPOSÉS DE L'ISOLANT AVEC DU CIMENT ISOLANT OU DU RUBAN COUPE-VAPEUR.

CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION (CVC)

1. PORTÉE DES TRAVAUX
1.1. FOURNISSEZ ET INSTALLEZ LES NOUVEAUX CONDUITS, LES GRILLES D'ALIMENTATION, DE RETOUR D'AIR ET D'ÉVACUATION, LES REGISTRES COUPE-FEU ET LES VOLETS MOTORISÉS À FAIBLE FUITE, COMME INDIQUÉ SUR LES DESSINS.
1.2. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES SYSTÈMES DE CONTRÔLE ET LE CÂBLAGE BASSE TENSION (DANS LES CONDUITS) POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE TOUS LES SYSTÈMES CVC, SELON LES DESSINS.
1.3. FOURNISSEZ DES DISPOSITIFS DE RETENUE SISMIQUE AU BESOIN, CONFORMÉMENT AU CODE PROVINCIAL POUR TOUS LES SYSTÈMES MÉCANIQUES.

2. RÉSEAU DE CONDUITS
2.1. LE RÉSEAU DE CONDUITS DOIT ÊTRE CONSTRUIT SELON LES NORMES DE L'ASHRAE/SMACNA.

3. COUDES
3.1. LES COUDES DOIVENT AVOIR UN RAYON QUI N'EST PAS INFÉRIEUR À LA LARGEUR DU CONDUIT. DES AILETTES DE RETOURNEMENT DE TYPE « AIRTURNS » DE BARBER-COLEMAN OU « DUCTURNS » DE HART & COOLEY DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES DANS LES COUDES DE RAYON INFÉRIEUR DANS TOUS LES CONDUITS.

4. REGISTRES D'ÉQUILIBRAGE
4.1. LES REGISTRES D'ÉQUILIBRAGE DOIVENT ÊTRE À LAMES OPPOSÉES À COMMANDE MANUELLE POUR LES CONDUITS DE PLUS DE 20 PO (508 MM) ET DE TYPE RÉPARTITEUR POUR LES CONDUITS PLUS PETITS. LES VOLETS DE RÉPARTITION DOIVENT ÊTRE COMPLETS AVEC TIGE DE COMMANDE, SUPPORT DE PIVOT ET RACCORD À ROTULE AVEC VIS DE BLOCAGE.

5. RACCORDS FLEXIBLES
5.1. TISSU DE VERRE ENDUIT DE NÉOPRÈNE RÉSISTANT AU FEU.
5.2. PRÉVOYEZ UN RACCORD FLEXIBLE VERS TOUS LES APPAREILS ET VENTILATEURS DE CVC, EN CONDUIT ET/OU COMME INDIQUÉ SUR LES DESSINS.

6. ISOLATION THERMIQUE DES CONDUITS
6.1. ISOLEZ TOUS LES CONDUITS DE VENTILATION.
6.2. ISOLATION THERMIQUE RIGIDE SUR LES CONDUITS RECTANGULAIRES, ISOLATION SOUPLE SUR LES CONDUITS CIRCULAIRES, COMPLET AVEC PARE-VAPEUR ET GAINE EN TOILE. LES CONDUITS INTÉRIEURS DOIVENT ÊTRE PRÉVUS AUX ENDROITS INDIQUÉS SUR LES DESSINS.
6.3. L'ISOLATION THERMIQUE DOIT ÊTRE EN FIBRES MINÉRALES SOUPLES DE 40 mm D'ÉPAISSEUR, EN FIBRES MINÉRALES RIGIDES DE 32 mm D'ÉPAISSEUR POUR LES CONDUITS D'AIR CONDITIONNÉ, ET EN FIBRES RIGIDES DE 50 mm POUR LES CONDUITS D'AIR EXTÉRIEUR. L'ISOLANT DOIT ÊTRE RECOUVERT D'UNE FEUILLE AYANT UN INDICE DE PROPAGATION DE LA FLAMME DE 25 OU MOINS ET UNE CLASSIFICATION DE DÉGAGEMENT DE FUMÉE DE 50 OU MOINS.
6.4. LA FIBRE MINÉRALE SOUPLE ACCEPTABLE DOIT ÊTRE DU TYPE ENVELOPPE DE CONDUIT DE MICROLITE DE JOHNS MANVILLE OU L'ÉQUIVALENT.
6.5. LES PANNEAUX DE FIBRES MINÉRALES RIGIDES ACCEPTABLES DOIVENT ÊTRE DU TYPE FIBRES DE VERRE FILÉES DE LA SÉRIE 800 DE JOHNS MANVILLE OU L'ÉQUIVALENT.
6.6. TOUS LES JOINTS HORIZONTAUX ET CIRCONFÉRENTIELS DOIVENT ÊTRE SCELLÉS AVEC UN SCELLANT POUR CONDUITS À BASSE VITESSE ET RENDUS ÉTANCHES À L'AIR. SCELLEZ TOUS LES JOINTS DE CONDUITS AVEC UN COMPOSÉ DE MASTIC À CONDUITS À BASE D'EAU DE TYPE « DURO-DYNE ». SAUF INDICATION CONTRAIRE, FOURNISSEZ UNE GAINE EN TOILE AVEC UN ADHÉSIF DE CALORIFUGEAGE SUR TOUS LES CONDUITS EXPOSÉS.

7. COUVERCLES DE CONVECTEURS
7.1. AUX ENDROITS INDIQUÉS, ENLEVEZ ET REMPLACEZ LES COUVERCLES DES CONVECTEURS EXISTANTS PAR DES PANNEAUX SEMBLABLES. LES PANNEAUX DOIVENT ÊTRE EN ACIER TREMPÉ ET COMPORTER DES OUVERTURES À PERSIENNES INTÉGRÉES, AINSI QUE LA QUINCAILLERIE DE MONTAGE; FINIS EN USINE AVEC UNE PEINTURE D'APPRÊT, PEINTS À L'ÉMAIL PAR LE PROPRIÉTAIRE, CHOISI DANS LA PALETTE STANDARD DU FABRICANT. FOUNISSEZ DES ÉCHANTILLONS DE COULEUR POUR APPROBATION.

8. GRILLES ET REGISTRES
8.1. LE TYPE RG DOIT ÊTRE CONSTITUÉ DE REGISTRES EN ALUMINIUM AVEC BORDURE CONVENANT AUX PLAFONDS À CLOISONS SÈCHES OU AUX PLAFONDS SUSPENDUS, TEL QU'INDIQUÉ SUR LES PLANS ARCHITECTURAUX.
8.2. BORDURE DE 32 mm PLATE.
8.3. LAMES FIXES À 45° À DÉFLECTION, 13mm D'ESPACEMENT ENTRE LES LAMES.
8.4. REGISTRE ENTIÈREMENT EN ACIER TREMPÉ.
8.5. COLLIER DE CONDUIT AUX ENDROITS INDIQUÉS.
8.6. NORME D'ACCEPTATION : HART AND COOLEY, NAILOR, TITUS, OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ DE LA SÉRIE EH PRICE 630D.

LÉGENDE

SYMBOLE	DESCRIPTION
	APPROVISIONNEMENT EN EAU FROIDE DOMESTIQUE
	APPROVISIONNEMENT EN EAU CHAUDE DOMESTIQUE
	RECIRCULATION DE L'EAU CHAUDE DOMESTIQUE
SAN	DRAIN SANITAIRE (AU-DESSUS DU SOL/TERRE-PLEIN)
SAN	DRAIN SANITAIRE (AU-DESSOUS DU SOL/TERRE-PLEIN)
G	CONDUITE DE GAZ
V	ÉVENT
	SERVICE EXISTANT À LAISSER EN PLACE
	SERVICE EXISTANT À RETIRER
C.O.	TRAPPE DE NETTOYAGE - AU-DESSUS DE LA SURFACE
C.O.	TRAPPE DE NETTOYAGE - AU-DESSUS DE LA SURFACE - HORIZONTAL
C.O.	TRAPPE DE NETTOYAGE - SOUS LA SURFACE
C.O.	TRAPPE DE NETTOYAGE - SOUS LA SURFACE - HORIZONTAL
C.O.	SIPHON HORIZONTAL
	SIPHON DE PLOMBERIE
FD	DRAIN DE PLANCHER
FFD	DRAIN DE PLANCHER EN ENTONNOIR
	DESCENTE DE TUYAU
	ÉLÉVATION DE TUYAU
CAP	BOUCHON
	VALVE À CLAPET
	CONDUIT D'ALIMENTATION D'AIR
	CONDUIT DE RETOUR/D'ÉVACUATION D'AIR
	DIFFUSEUR PLAFONNIER
R	DIFFUSEUR PLAFONNIER DÉPLACÉ/À DÉPLACER
	GRILLE DE RETOUR/D'ÉVACUATION D'AIR
R	GRILLE DE RETOUR/D'ÉVACUATION D'AIR DÉPLACÉ/À DÉPLACER
	DIFFUSEUR LINÉAIRE
	RACCORD FLEXIBLE
B.D.	REGISTRE D'ÉQUILIBRAGE
B.D.D.	CLAPET ANTI-RETOUR
M.O.D.	REGISTRE MOTORISÉ (ÉLECTR.)
F/D	COUPE-FEU (DE TYPE RIDEAU)
	VENTILATEUR CENTRIFUGE
	APPAREIL DE CHAUFFAGE
	VENTILATEUR
D.G.	GRILLE DE PORTE
A.D.	PORTE D'ACCÈS
X XXX XX	ÉTIQUETTE DE DIFFUSEUR TYPE TAILLE (PO) / DÉBIT D'AIR (PI3/MIN)
XE XXX XX	ÉTIQUETTE DE DIFFUSEUR EXISTANT TYPE TAILLE (PO) / DÉBIT D'AIR (PI3/MIN)
	VANNES DE VIRAGE
	REVÊTEMENT ACCOUSTIQUE
	BOBINE DE RÉCHAUFFAGE
	SILENCIEUX
X-X	ÉTIQUETTE D'ÉQUIPEMENT POUR LES BOÎTES À VOLUMES D'AIR VARIABLES, BOBINES DE RÉCHAUFFAGE, APPAREILS DE CHAUFFAGE, ETC.
	SUIVI DE LA CHALEUR
	ISOLATION
X	NUMÉRO DE RÉVISION
T.B.R.	A ENLEVER

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
3	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
2	ISSUED FOR 99% REVIEW	12.13.19
1	ISSUED FOR 75% REVIEW	11.22.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE
MORRISON HERSHFIELD
Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

MÉCANIQUE
SPÉCIFCATIONS & LÉGENDE

PROJECT / PROJET: 19020
SHEET / FEUILLE: M0.2
DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019
SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

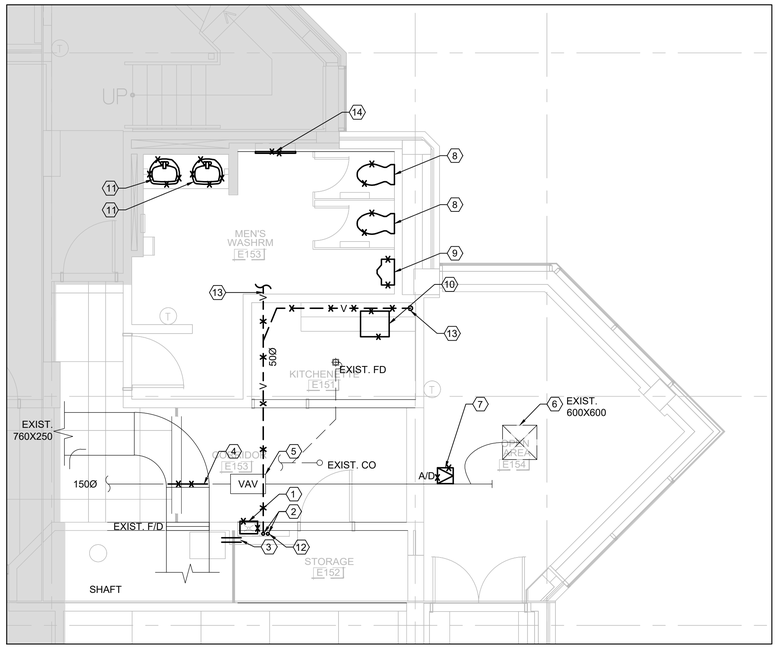

KITCHEN / WASHROOM DEMOLITION TYPE A - SCALE - 1:50

1 DÉMOLITION DE TYPE A POUR CUISINE ET TOILETTES - ÉCHELLE - 1:50

DRAWING NOTES - DEMOLITION

1. EXISTING DRINKING FOUNTAIN T.B.R.
2. EXISTING 12Ø DCW, 50Ø SAN, 40Ø VENT T.B.R.
3. EXISTING ICE MACHINE SUPPLIES T.B.R.
4. EXISTING DUCTWORK - REMOVE SECTION FOR NEW F/D.
5. EXISTING VAV TERMINAL TO REMAIN.
6. EXISTING SUPPLY DIFFUSER TO REMAIN, REMOVE, CLEAN, RE-INSTALL.
7. EXISTING ACCESS DOOR TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
8. EXISTING FLUSH VALVE TOILET AND CARRIERS T.B.R.
9. EXISTING FLUSH VALVE URINAL AND CARRIERS T.B.R.
10. EXISTING KITCHEN SINK, SAN, VENT, DCW, DHW, T.B.R.
11. EXISTING COUNTERTOP LAVATORIES T.B.R.
12. EXISTING DCW, SAN, VENT PIPING: VERIFY PIPING AT ALL LEVELS AND REPORT TO ENGINEER BEFORE DEMOLITION.
13. EXISTING 50Ø VENT AND 32Ø VENT, 12Ø DCW, 12Ø DHW T.B.R.
14. REMOVE AND REPLACE EXISTING CONVECTOR COVER.

NOTES DU DESSIN - DÉMOLITION

1. FONTAINE À BOIRE À ENLEVER.
2. TUYAU POUR EAU FROIDE DOMESTIQUE 12ø, DRAIN SANITAIRE 50ø, TUYAU DE VENTILATION 40ø À ENLEVER.
3. SOURCES D'ALIMENTATION DE LA MACHINE À GLACE À ENLEVER.
4. RÉSEAU DE CONDUITS - SUPPRIMER LA SECTION POUR FAIRE PLACE AU NOUVEAU REGISTRE COUPE-FEU.
5. BOÎTE POUR LE VOLUME VARIABLE DE L'AIR RESTE EN PLACE.
6. DIFFUSEUR D'ALIMENTATION À CONSERVER : ENLEVER, NETTOYER ET RÉINSTALLER.
7. PORTE D'ACCÈS DOIT ÊTRE ENLEVÉE ET REMPLACÉE PAR UNE NOUVELLE.
8. TOILETTES À CHASSE ET SUPPORTS À ENLEVER.
9. URINOIRE À CHASSE ET SUPPORTS À ENLEVER.
10. ÉVIER DE CUISINE, DRAIN SANITAIRE, TUYAU DE VENTILATION, TUYAU POUR EAU FROIDE DOMESTIQUE, TUYAU POUR EAU CHAUDE DOMESTIQUE À ENLEVER.
11. LAVABOS ENCASTRÉS À ENLEVER.
12. TUYAU POUR EAU FROIDE DOMESTIQUE, DRAIN SANITAIRE ET TUYAU DE VENTILATION À ENLEVER : VÉRIFIER À TOUS LES ÉTAGES ET FAIRE UN RAPPORT À L'INGÉNIEUR AVANT LA DÉMOLITION.
13. TUYAU DE VENTILATION 50ø ET TUYAU DE VENTILATION 32ø À ENLEVER.
14. ENLEVER ET REMPLACER LE COUVERCLE DU CONVECTEUR.

1. CONNECT NEW VENT TO EXISTING VENT, 4TH FLOOR WASHROOM.
2. CONNECT 12 DCW, 12 DHW TO EXISTING SUPPLIES, C/W ISOLATING VALVES, UNDER CABINETS IN WASHROOMS.
3. CONNECT NEW STACK TO NEW U/G PIPING.
4. PROVIDE OFFSETS CONCEALED IN CABINETS AND CEILINGS, ALL FLOORS.

1. RACCORDER LE NOUVEAU TUYAU DE VENTILATION AU TUYAU DE VENTILATION EN PLACE DANS LES TOILETTES DU 4E ÉTAGE.
2. CONNECTER NOUVEAUX TUYAUX 12ø POUR EAU FROIDE ET EAU CHAUDE DOMESTIQUES AVEC LES ROBINETS D'ISOLEMENT SOUS LES NOUVEAUX MEUBLES-LAVABOS DANS LES TOILETTES.
3. RACCORDER LA NOUVELLE COLONNE À LA NOUVELLE TUYAUTERIE SOUTERRAINE.
4. FOURNIR DES DISPOSITIFS D'ARRÊT CACHÉS DANS LES MEUBLES-LAVABOS ET LES PLAFONDS À TOUS LES ÉTAGES.

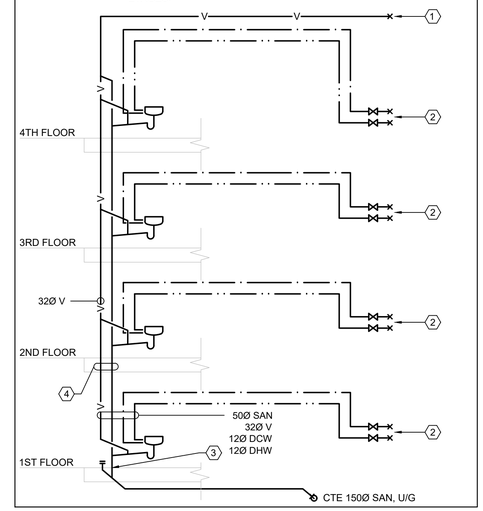

KITCHENETTE RISER DIAGRAM

3 SCHÉMA DE COLONNES DE LA CUISINETTE

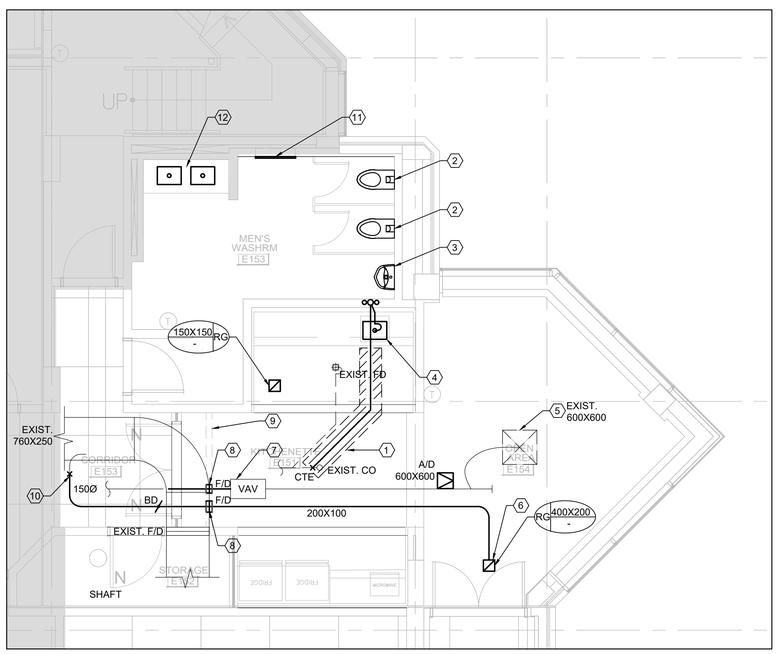

2 KITCHEN / WASHROOM NEW WORK TYPE A - SCALE - 1:50

DRAWING NOTES - NEW WORK

1. SAWCUT SLAB ON GRADE TO ACCESS EXISTING DRAIN. SCAN SLAB BEFORE CUTTING, REPORT TO ENGINEER.
2. NEW WALL MOUNT FLUSH VALVE TOILET WITH NEW CARRIER.
3. NEW WALL MOUNT FLUSH VALVE URINAL WITH NEW CARRIER.
4. NEW KITCHEN SINK C/W 12Ø DCW, 12Ø DHW, 40Ø SAN, 32Ø VENT, PROVIDE NEW STAINLESS STEEL BRAIDED SUPPLIES AND SHUTOFFS.
5. EXISTING SUPPLY DIFFUSER. REMOVE, CLEAN, RE-INSTALL.
6. NEW RETURN GRILLE.
7. EXISTING VAV TERMINAL.
8. NEW F/D.
9. LINE OF NEW RATED BULKHEAD IN CEILING PLENUM. REFER TO ARCHITECTURAL PLANS.
10. CONNECT TO EXISTING 760X250 RETURN DUCT C/W BALANCING DAMPER.
11. NEW CONVECTOR COVER, APPROX. 28"X36". FIELD MEASURE AND ORDER CUSTOM COVER TO SUIT.
12. NEW LAVATORIES C/W 12 DCW, 12 DHW, 32 SAN. PROVIDE NEW STAINLESS STEEL BRAIDED SUPPLIES AND SHUTOFFS.

NOTE: SUPPLY AND INSTALL PLUMBING FIXTURES AND BRASS AS SPECIFIED ON ARCHITECTURAL DRAWINGS.

NOTES DU DESSIN - NOUVEAUX TRAVAUX

1. COUPER À LA SCIE LA DALLE SUR TERRE-PLEIN POUR ACCÉDER AU DRAIN. EXAMINER LA DALLE AVANT DE LA COUPER. FAIRE RAPPORT À L'INGÉNIEUR.
2. NOUVELLE TOILETTE À CHASSE AVEC SUPPORT.
3. NOUVEL URINOIR À CHASSE AVEC SUPPORT.
4. NOUVEL ÉVIER DE CUISINE AVEC TUYAU 12ø POUR EAU FROIDE DOMESTIQUE ET TUYAU 12ø POUR EAU CHAUDE DOMESTIQUE, DRAIN SANITAIRE 40ø ET TUYAU DE VENTILATION 32ø, FOURNIR DE NOUVEAUX ROBINETS D'ALIMENTATION ET D'ARRÊT AVEC TRESSAGE EN ACIER INOXYDABLE.
5. DIFFUSEUR D'ALIMENTATION : ENLEVER, NETTOYER ET RÉINSTALLER.
6. NOUVELLE GRILLE DE RETOUR.
7. EMBOUT DU VOLUME VARIABLE DE L'AIR EN PLACE.
8. NOUVEAU REGISTRE COUPE-FEU.
9. CANALISATION DE NOUVELLE CLOISON PROLONGÉE DANS LE CAISSON DE VENTILATION DU PLAFOND. CONSULTER LES PLANS ARCHITECTURAUX.
10. RACCORDER AU CONDUIT DE RETOUR D'AIR DE 760X250 AVEC UN REGISTRE D'ÉQUILIBRAGE.
11. NOUVEAU COUVERCLE DE CONVECTEUR, ENV. 28"X36". MESURER SUR PLACE ET COMMANDER UN COUVERCLE SUR MESURE.
12. NOUVEAUX LAVABOS AVEC TUYAU 12ø POUR EAU FROIDE DOMESTIQUE ET TUYAU 12ø POUR EAU CHAUDE DOMESTIQUE, DRAIN SANITAIRE 32ø. FOURNIR DE NOUVEAUX ROBINETS D'ALIMENTATION ET D'ARRÊT AVEC TRESSAGE EN ACIER INOXYDABLE.

NOTE: FOURNIR ET INSTALLER LES APPAREILS DE PLOMBERIE ET LES TUYAUX EN LAITON TEL QUE SPÉCIFIÉ SUR LES DESSINS D'ARCHITECTURE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
3	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
2	ISSUED FOR 99% REVIEW	12.13.19
1	ISSUED FOR 75% REVIEW	11.22.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

MECHANICAL
LEVEL 1
WEST
MÉCANIQUE
NIVEAU 1
OUEST

PROJECT / PROJET: 19020

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

SHEET / FEUILLE: M1

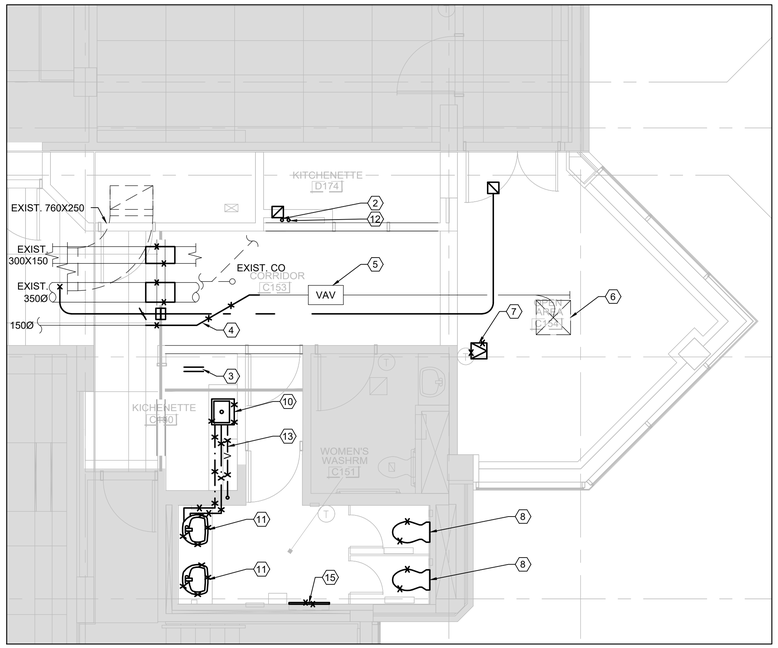

1 KITCHEN / WASHROOM DEMOLITION TYPE A - SCALE - 1:50

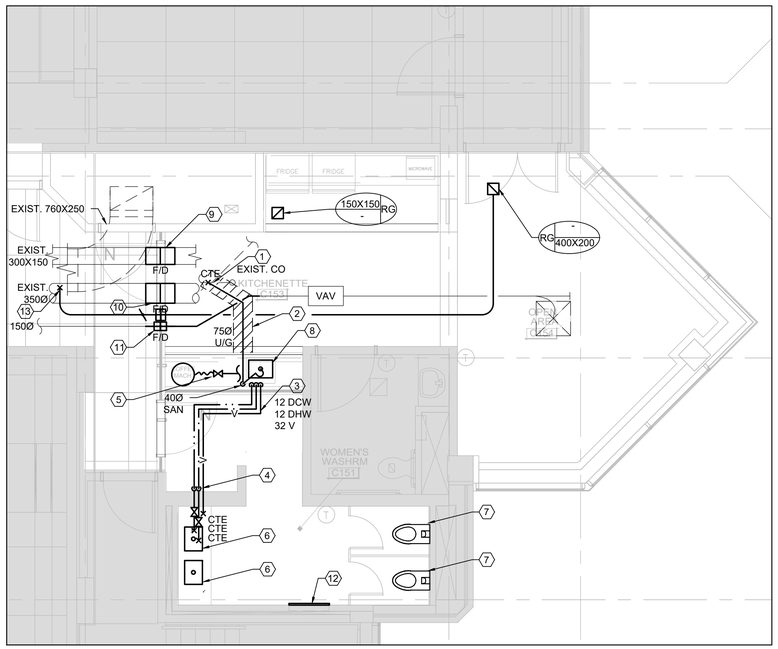

2 KITCHEN / WASHROOM NEW WORK TYPE A - SCALE - 1:50

DRAWING NOTES - DEMOLITION

1. NOT USED.
2. EXISTING 12Ø DCW, 50Ø SAN, 40Ø VENT T.B.R.
3. EXISTING ICE MACHINE SUPPLIES T.B.R.
4. EXISTING DUCTWORK - REMOVE SECTION FOR NEW F/D.
5. EXISTING VAV BOX TO REMAIN.
6. EXISTING SUPPLY DIFFUSER TO REMAIN, REMOVE, CLEAN, RE-INSTALL.
7. EXISTING ACCESS DOOR TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
8. EXISTING FLUSH VALVE TOILET AND CARRIERS T.B.R.
9. NOT USED.
10. EXISTING KITCHEN SINK, SAN, VENT, DCW, DHW, T.B.R.
11. EXISTING COUNTERTOP LAVATORIES T.B.R.
12. EXISTING DCW, SAN, VENT PIPING: VERIFY PIPING AT ALL LEVELS AND REPORT TO ENGINEER BEFORE DEMOLITION.
13. EXISTING 50Ø VENT AND 32Ø VENT T.B.R.
14. NOT USED.
15. REMOVE AND REPLACE EXISTING CONVECTOR COVER.

NOTES DU DESSIN - DÉMOLITION

1. NON UTILISÉ.
2. TUYAU POUR EAU FROIDE DOMESTIQUE 12Ø, DRAIN SANITAIRE 50Ø, TUYAU DE VENTILATION 40Ø À ENLEVER
3. SOURCES D'ALIMENTATION DE LA MACHINE À GLACE À ENLEVER.
4. RÉSEAU DE CONDUITS - SUPPRIMER LA SECTION POUR FAIRE PLACE AU NOUVEAU REGISTRE COUPE-FEU.
5. BOÎTE POUR LE VOLUME VARIABLE DE L'AIR RESTE EN PLACE.
6. DIFFUSEUR D'ALIMENTATION À CONSERVER : ENLEVER, NETTOYER ET RÉINSTALLER.
7. PORTE D'ACCÈS DOIT ÊTRE ENLEVÉE ET REMPLACÉE PAR UNE NOUVELLE.
8. TOILETTES À CHASSE ET SUPPORTS À ENLEVER.
9. NON UTILISÉ.
10. ÉVIER DE CUISINE, DRAIN SANITAIRE, TUYAU DE VENTILATION, TUYAU POUR EAU FROIDE DOMESTIQUE, TUYAU POUR EAU CHAUDE DOMESTIQUE À ENLEVER
11. LAVABOS ENCASTRÉS À ENLEVER
12. TUYAU POUR EAU FROIDE DOMESTIQUE, DRAIN SANITAIRE ET TUYAU DE VENTILATION À ENLEVER : VÉRIFIER À TOUS LES ÉTAGES ET FAIRE UN RAPPORT À L'INGÉNIEUR AVANT LA DÉMOLITION.
13. TUYAU DE VENTILATION 50Ø ET TUYAU DE VENTILATION 32Ø À ENLEVER.
14. NON UTILISÉ.
15. ENLEVER ET REMPLACER LE COUVERCLE DU CONVECTEUR.

DRAWING NOTES - NEW WORK

1. CONNECT NEW 75Ø SAN TO EXISTING.
2. SAWCUT SLAB ON GRADE TO ACCESS EXISTING DRAIN. SCAN SLAB BEFORE CUTTING, REPORT TO ENGINEER.
3. NEW PIPING TO BE CONCEALED BEHIND NEW FINISHES AND ABOVE CEILING IN BATHROOM. CUT AND PATCH TO SUIT, TYPICAL.
4. CONNECT NEW DCW, DHW TO EXISTING UNDER NEW VANITY CABINETS, C/W ISOLATING VALVES, UNDER VANITY.
5. PROVIDE 6mm VALVED WATER SUPPLY TO COFFEE MACHINE. SOFT COPPER TUBING C/W SHUTOFF ABOVE COUNTER, PIPE BELOW COUNTER, C/W BFP.
6. SUPPLY AND INSTALL NEW LAVATORY AS SPECIFIED BY ARCHITECT. CONNECT TO EXISTING UNDER VANITY. PROVIDE NEW STAINLESS STEEL BRAIDED SUPPLIES AND SHUTOFFS.
7. SUPPLY AND INSTALL NEW FLUSH VALVE WATER CLOSETS AS SPECIFIED BY ARCHITECT. PROVIDE NEW CARRIERS TO SUIT. CUT AND PATCH TO SUIT. FINISHES BY ARCHITECT.
8. SUPPLY AND INSTALL NEW KITCHEN SINK AS SPECIFIED BY ARCHITECT. CONNECT TO EXISTING DCW, DHW, VENT IN WOMEN'S WASHROOM. NEW SAN DRAIN TO CONNECT TO EXISTING BELOW GROUND FLOOR SLAB-ON-GRADE. PROVIDE NEW STAINLESS STEEL BRAIDED SUPPLIES AND SHUTOFFS.
9. NEW F/D, ACCESS DOOR IN EXISTING 300X150 (ABOVE) EXHAUST DUCT.
10. NEW F/D, ACCESS DOOR IN EXISTING 350Ø SUPPLY DUCT, INSULATION.
11. RE-ALIGN 200Ø VAV DUCT AND INSTALL, NEW F/D, ACCESS DOOR, INSULATION.
12. NEW CONVECTOR COVER, APPROX. 28"X36". FIELD MEASURE AND ORDER CUSTOM COVER TO SUIT.
13. CONNECT TO EXISTING 760X250 RETURN DUCT COMPLETE WITH BALANCING DAMPER.

NOTE: SUPPLY AND INSTALL PLUMBING FIXTURES AND BRASS AS SPECIFIED ON ARCHITECTURAL DRAWINGS.

NOTES DU DESSIN - NOUVEAUX TRAVAUX

1. CONNECTER LE NOUVEAU DRAIN SANITAIRE 75Ø À LA TUYAUTERIE EN PLACE.
2. COUPER À LA SCIE LA DALLE SUR TERRE-PLEIN POUR ACCÉDER AU DRAIN. EXAMINER LA DALLE AVANT DE LA COUPER. FAIRE RAPPORT À L'INGÉNIEUR.
3. NOUVELLE TUYAUTERIE À DISSIMULER DERRIÈRE LES NOUVELLES FINITIONS ET AU-DESSUS DU PLAFOND DANS LA SALLE DE BAIN. COUPER ET RECONSTRUIRE SUR MESURE, TYPIQUE.
4. CONNECTER NOUVEAUX TUYAUX POUR EAU FROIDE ET EAU CHAUDE DOMESTIQUES SOUS LES NOUVEAUX MEUBLES-LAVABOS, AVEC LES ROBINETS D'ISOLEMENT, SOUS LES MEUBLES.
5. FOURNIR UN ROBINET D'ALIMENTATION DE 6 mm POUR LA MACHINE À CAFÉ. TUBE EN CUIVRE MOU AVEC ROBINET D'ARRÊT À FERMETURE DANS LE SENS HORAIRE AU-DESSUS DU COMPTOIR, TUYAU SOUS LE COMPTOIR, SOUPAPE ANTI-VIDE.
6. FOURNIR ET INSTALLER LE NOUVEAU LAVABO SELON LES SPÉCIFICATIONS DE L'ARCHITECTE. RACCORDER À LA TUYAUTERIE EN PLACE SOUS LE MEUBLE. FOURNIR DE NOUVEAUX ROBINETS D'ALIMENTATION ET D'ARRÊT AVEC TRESSAGE EN ACIER INOXYDABLE.
7. FOURNIR ET INSTALLER DE NOUVELLES TOILETTES À CHASSE SELON LES SPÉCIFICATIONS DE L'ARCHITECTE. FOURNIR LES NOUVEAUX SUPPORTS APPROPRIÉS. COUPER ET RECONSTRUIRE SUR MESURE. FINITIONS SELON LES SPÉCIFICATIONS DE L'ARCHITECTE.
8. FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEL ÉVIER DE CUISINE SELON LES SPÉCIFICATIONS DE L'ARCHITECTE. RACCORDER AU TUYAU POUR EAU FROIDE DOMESTIQUE ET AU TUYAU POUR EAU CHAUDE DOMESTIQUE, AU TUYAU DE VENTILATION DANS LA SALLE DE BAIN DES FEMMES. NOUVEAU DRAIN SANITAIRE À RACCORDER SOUS LA DALLE SUR TERRE-PLEIN. FOURNIR DE NOUVEAUX ROBINETS D'ALIMENTATION ET D'ARRÊT AVEC TRESSAGE EN ACIER INOXYDABLE.
9. NOUVEAU REGISTRE COUPE-FEU, PORTE D'ACCÈS PAR LE CONDUIT D'ÉVACUATION DE 300X150 (AU-DESSUS).
10. NOUVEAU REGISTRE COUPE-FEU, PORTE D'ACCÈS DANS LE CONDUIT D'ALIMENTATION 350Ø, ISOLATION.
11. RÉALIGNER LE CONDUIT DU VOLUME VARIABLE DE L'AIR 200Ø ET L'INSTALLER, NOUVEAU REGISTRE COUPE-FEU, PORTE D'ACCÈS, ISOLATION.
12. NOUVEAU COUVERCLE DE CONVECTEUR, ENV. 28"X36". MESURER SUR PLACE ET COMMANDER UN COUVERCLE SUR MESURE.
13. RACCORDER AU CONDUIT DE RETOUR D'AIR DE 760X250 AVEC UN REGISTRE D'ÉQUILIBRAGE.

NOTE: FOURNIR ET INSTALLER LES APPAREILS DE PLOMBERIE ET LES TUYAUX EN LAITON TEL QUE SPÉCIFIÉ SUR LES DESSINS D'ARCHITECTURE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
-		-
-		-
3	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
2	ISSUED FOR 99% REVIEW	12.13.19
1	ISSUED FOR 75% REVIEW	11.22.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

MECHANICAL
LEVEL 1
EAST
MÉCANIQUE
NIVEAU 1
EST

PROJECT / PROJET: 19020

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

SHEET / FEUILLE: M2

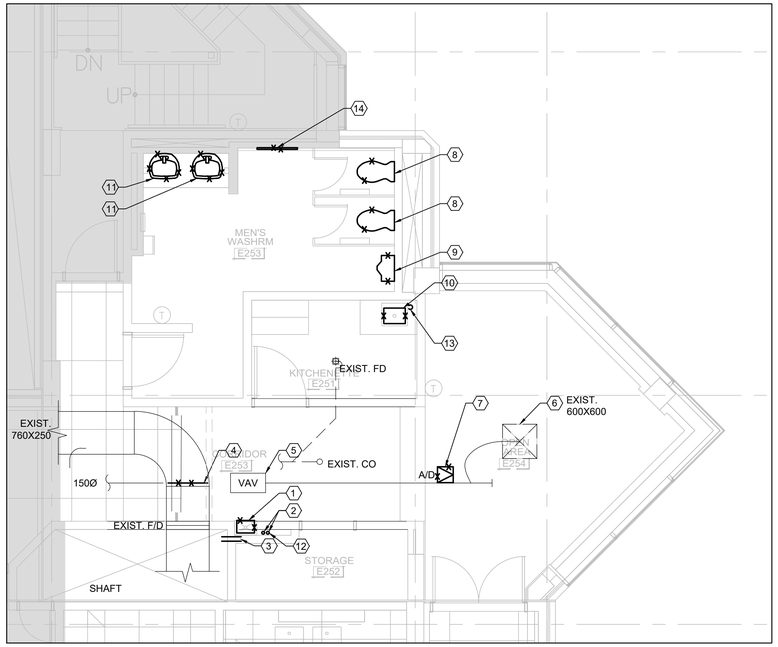

1 KITCHEN / WASHROOM DEMOLITION TYPE A - SCALE - 1:50

DRAWING NOTES - DEMOLITION

1. EXISTING DRINKING FOUNTAIN T.B.R.
2. EXISTING 12Ø DCW, 50Ø SAN, 40Ø VENT T.B.R.
3. EXISTING ICE MACHINE SUPPLIES T.B.R.
4. EXISTING DUCTWORK - REMOVE SECTION FOR NEW F/D.
5. EXISTING VAV TERMINAL TO REMAIN.
6. EXISTING SUPPLY DIFFUSER TO REMAIN, REMOVE, CLEAN, RE-INSTALL.
7. EXISTING ACCESS DOOR TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
8. EXISTING FLUSH VALVE TOILET AND CARRIERS T.B.R.
9. EXISTING FLUSH VALVE URINAL AND CARRIERS T.B.R.
10. EXISTING KITCHEN SINK, SAN, VENT, DCW, DHW, T.B.R.
11. EXISTING COUNTERTOP LAVATORIES T.B.R.
12. EXISTING DCW, SAN, VENT PIPING: VERIFY PIPING AT ALL LEVELS AND REPORT TO ENGINEER BEFORE DEMOLITION.
13. EXISTING 50Ø VENT AND 32Ø VENT, 12Ø DCW, 12Ø DHW, T.B.R.
14. REMOVE AND REPLACE EXISTING CONVECTOR COVER.

NOTES DU DESSIN - DÉMOLITION

1. FONTAINE À BOIRE À ENLEVER.
2. TUYAU POUR EAU FROIDE DOMESTIQUE 12ø, DRAIN SANITAIRE 50ø, TUYAU DE VENTILATION 40ø À ENLEVER.
3. SOURCES D'ALIMENTATION DE LA MACHINE À GLACE À ENLEVER.
4. RÉSEAU DE CONDUITS - SUPPRIMER LA SECTION POUR FAIRE PLACE AU NOUVEAU REGISTRE COUPE-FEU.
5. BOÎTE POUR LE VOLUME VARIABLE DE L'AIR RESTE EN PLACE.
6. DIFFUSEUR D'ALIMENTATION À CONSERVER : ENLEVER, NETTOYER ET RÉINSTALLER.
7. PORTE D'ACCÈS DOIT ÊTRE ENLEVÉE ET REMPLACÉE PAR UNE NOUVELLE.
8. TOILETTES À CHASSE ET SUPPORTS À ENLEVER.
9. URINOIRE À CHASSE ET SUPPORTS À ENLEVER.
10. ÉVIER DE CUISINE, DRAIN SANITAIRE, TUYAU DE VENTILATION, TUYAU POUR EAU FROIDE DOMESTIQUE, TUYAU POUR EAU CHAUDE DOMESTIQUE À ENLEVER.
11. LAVABOS ENCASTRÉS À ENLEVER.
12. TUYAU POUR EAU FROIDE DOMESTIQUE, DRAIN SANITAIRE ET TUYAU DE VENTILATION À ENLEVER : VÉRIFIER À TOUS LES ÉTAGES ET FAIRE UN RAPPORT À L'INGÉNIEUR AVANT LA DÉMOLITION.
13. TUYAU DE VENTILATION 50ø ET TUYAU DE VENTILATION 32ø À ENLEVER.
14. ENLEVER ET REMPLACER LE COUVERCLE DU CONVECTEUR.

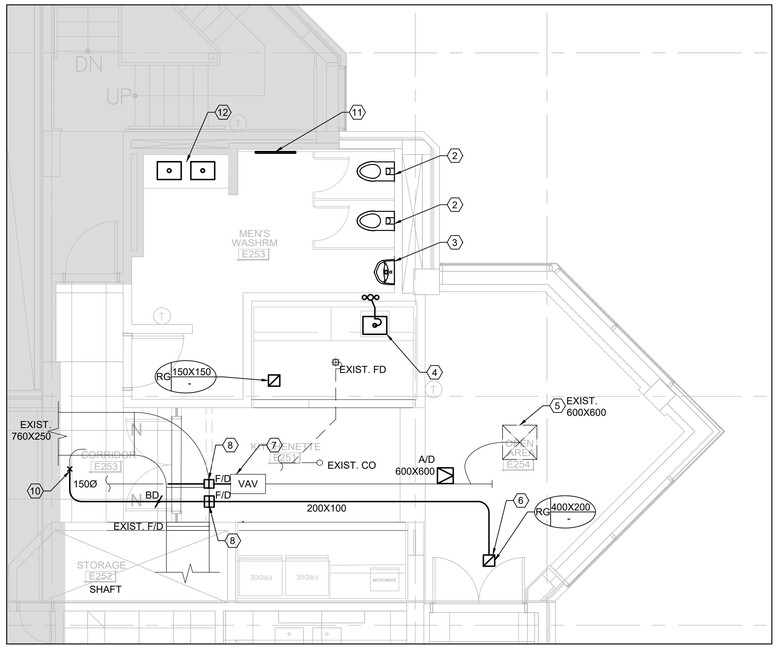

2 KITCHEN / WASHROOM NEW WORK TYPE A - SCALE - 1:50

DRAWING NOTES - NEW WORK

1. NOT USED.
2. NEW WALL MOUNT FLUSH VALVE TOILET WITH NEW CARRIER.
3. NEW WALL MOUNT FLUSH VALVE URINAL WITH NEW CARRIER.
4. NEW KITCHEN SINK C/W 12Ø DCW, 12Ø DHW, 40Ø SAN, 32Ø VENT.
5. EXISTING SUPPLY DIFFUSER. REMOVE, CLEAN, RE-INSTALL.
6. NEW RETURN GRILLE.
7. EXISTING VAV TERMINAL.
8. NEW F/D.
9. NOT USED.
10. CONNECT TO EXISTING 760X250 RETURN DUCT C/W BACKDRAFT DAMPER.
11. NEW CONVECTOR COVER, APPROX. 28"X36". FIELD MEASURE AND ORDER CUSTOM COVER TO SUIT.
12. NEW LAVATORIES C/W 12 DCW, 12 DHW, 32 SAN.

NOTE: SUPPLY AND INSTALL PLUMBING FIXTURES AND BRASS AS SPECIFIED ON ARCHITECTURAL DRAWINGS.

NOTES DU DESSIN - NOUVEAUX TRAVAUX

1. NON UTILISÉ.
2. NOUVELLE TOILETTE À CHASSE AVEC SUPPORT.
3. NOUVEL URINOIR À CHASSE AVEC SUPPORT.
4. NOUVEL ÉVIER DE CUISINE AVEC TUYAU 12ø POUR EAU FROIDE DOMESTIQUE ET TUYAU 12ø POUR EAU CHAUDE DOMESTIQUE, DRAIN SANITAIRE 40ø ET TUYAU DE VENTILATION 32ø.
5. DIFFUSEUR D'ALIMENTATION : ENLEVER, NETTOYER ET RÉINSTALLER.
6. NOUVELLE GRILLE DE RETOUR.
7. EMBOUT DU VOLUME VARIABLE DE L'AIR EN PLACE.
8. NOUVEAU REGISTRE COUPE-FEU.
9. NON UTILISÉ.
10. RACCORDER AU CONDUIT DE RETOUR D'AIR DE 760X250 AVEC UN REGISTRE D'ÉQUILIBRAGE.
11. NOUVEAU COUVERCLE DE CONVECTEUR, ENV. 28"X36". MESURER SUR PLACE ET COMMANDER UN COUVERCLE SUR MESURE.
12. NOUVEAUX LAVABOS AVEC TUYAU 12ø POUR EAU FROIDE DOMESTIQUE ET TUYAU 12ø POUR EAU CHAUDE DOMESTIQUE, DRAIN SANITAIRE 32ø.

NOTE: FOURNIR ET INSTALLER LES APPAREILS DE PLOMBERIE ET LES TUYAUX EN LAITON TEL QUE SPÉCIFIÉ SUR LES DESSINS D'ARCHITECTURE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
3	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
2	ISSUED FOR 99% REVIEW	12.13.19
1	ISSUED FOR 75% REVIEW	11.22.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

MECHANICAL
LEVEL 2,3,4
WEST
MÉCANIQUE
NIVEAU 2,3,4
OUEST

PROJECT / PROJET: 19020

SHEET / FEUILLE: M3

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

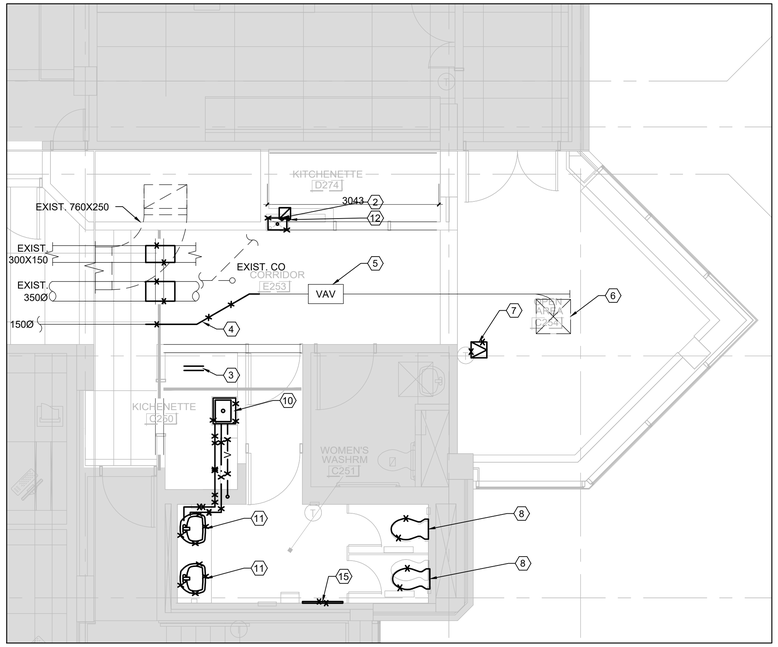

1 KITCHEN / WASHROOM DEMOLITION TYPE A - SCALE - 1:50

DRAWING NOTES - DEMOLITION

1. NOT USED.
2. EXISTING 12Ø DCW, 50Ø SAN, 40Ø VENT T.B.R.
3. EXISTING ICE MACHINE SUPPLIES T.B.R.
4. EXISTING DUCTWORK - REMOVE SECTION FOR NEW F/D.
5. EXISTING VAV BOX TO REMAIN.
6. EXISTING SUPPLY DIFFUSER TO REMAIN, REMOVE, CLEAN, RE-INSTALL.
7. EXISTING ACCESS DOOR TO BE REMOVED AND REPLACED WITH NEW.
8. EXISTING FLUSH VALVE TOILET AND CARRIERS T.B.R.
9. NOT USED.
10. EXISTING KITCHEN SINK, SAN, VENT, DCW, DHW, T.B.R.
11. EXISTING COUNTERTOP LAVATORIES T.B.R.
12. EXISTING DCW, SAN, VENT PIPING: VERIFY AT ALL LEVELS AND REPORT TO ENGINEER BEFORE DEMOLITION.
13. EXISTING 50Ø VENT AND 32Ø VENT T.B.R.
14. CONNECT TO EXISTING SAN. REROUTE VENT, CONNECT TO EXISTING IN PIPE SHAFT.
15. REMOVE AND REPLACE EXISTING CONVECTOR COVER.

NOTES DU DESSIN - DÉMOLITION

1. NON UTILISÉ.
2. TUYAU POUR EAU FROIDE DOMESTIQUE 12Ø, DRAIN SANITAIRE 50Ø, TUYAU DE VENTILATION 40Ø À ENLEVER
3. SOURCES D'ALIMENTATION DE LA MACHINE À GLACE À ENLEVER.
4. RÉSEAU DE CONDUITS - SUPPRIMER LA SECTION POUR FAIRE PLACE AU NOUVEAU REGISTRE COUPE-FEU.
5. BOÎTE POUR LE VOLUME VARIABLE DE L'AIR RESTE EN PLACE.
6. DIFFUSEUR D'ALIMENTATION À CONSERVER : ENLEVER, NETTOYER ET RÉINSTALLER.
7. PORTE D'ACCÈS DOIT ÊTRE ENLEVÉE ET REMPLACÉE PAR UNE NOUVELLE.
8. TOILETTES À CHASSE ET RÉSERVOIRS À ENLEVER.
9. NON UTILISÉ.
10. ÉVIER DE CUISINE, DRAIN SANITAIRE, TUYAU DE VENTILATION, TUYAU POUR EAU FROIDE DOMESTIQUE, TUYAU POUR EAU CHAUDE DOMESTIQUE À ENLEVER
11. LAVABOS ENCASTRÉS À ENLEVER
12. TUYAU POUR EAU FROIDE DOMESTIQUE, DRAIN SANITAIRE ET TUYAU DE VENTILATION À ENLEVER : VÉRIFIER À TOUS LES ÉTAGES ET FAIRE UN RAPPORT À L'INGÉNIEUR AVANT LA DÉMOLITION.
13. TUYAU DE VENTILATION 50Ø ET TUYAU DE VENTILATION 32Ø À ENLEVER.
14. RACCORDER AU DRAIN SANITAIRE EN PLACE. REDIRIGER LE TUYAU DE VENTILATION, RACCORDER AU PUITS DE TUYAUX EN PLACE.
15. ENLEVER ET REMPLACER LE COUVERCLE DU CONVECTEUR.

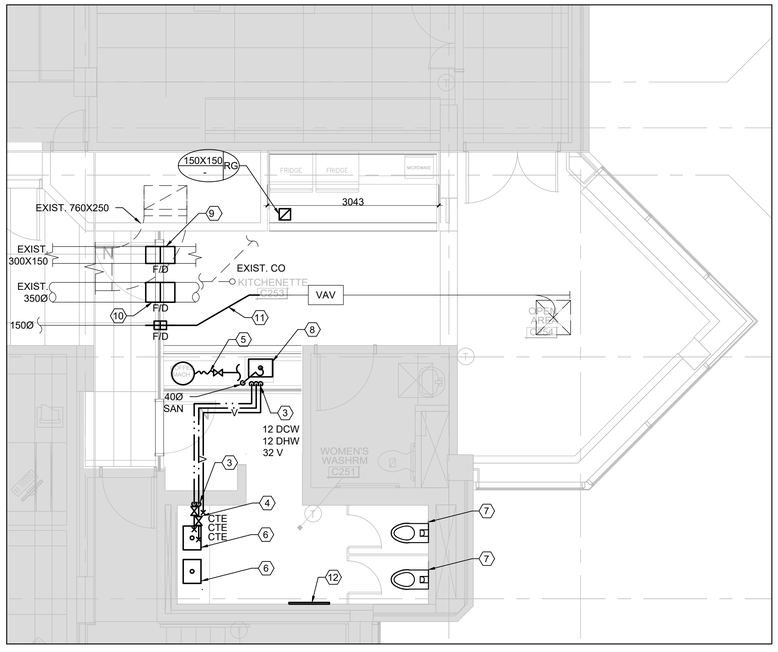

2 KITCHEN / WASHROOM NEW WORK TYPE A - SCALE - 1:50

DRAWING NOTES - NEW WORK

1. NOT USED.
2. NOT USED.
3. NEW PIPING TO BE CONCEALED BEHIND NEW FINISHES AND ABOVE CEILING IN BATHROOM. CUT AND PATCH TO SUIT.
4. CONNECT NEW DCW, DHW TO EXISTING UNDER NEW VANITY CABINETS, C/W ISOLATING VALVES, UNDER VANITY.
5. PROVIDE 6mm VALVED WATER SUPPLY TO COFFEE MACHINE. SOFT COPPER TUBING C/W SHUTOFF ABOVE COUNTER, PIPE BELOW COUNTER, C/W BFP.
6. SUPPLY AND INSTALL NEW LAVATORIES AS SPECIFIED BY ARCHITECT. CONNECT TO EXISTING UNDER VANITY. PROVIDE NEW STAINLESS STEEL BRAIDED SUPPLIES AND SHUTOFFS.
7. SUPPLY AND INSTALL NEW FLUSH VALVE WATER CLOSETS AS SPECIFIED BY ARCHITECT. PROVIDE NEW CARRIERS TO SUIT. CUT AND PATCH TO SUIT. FINISHES BY ARCHITECT.
8. SUPPLY AND INSTALL NEW KITCHEN SINK AS SPECIFIED BY ARCHITECT. CONNECT TO EXISTING DCW, DHW, VENT IN WOMEN'S WASHROOM. PROVIDE NEW STAINLESS STEEL BRAIDED SUPPLIES AND SHUTOFFS.
9. NEW F/D, ACCESS DOOR IN EXISTING 300X150 (ABOVE) EXHAUST DUCT.
10. NEW F/D, ACCESS DOOR IN EXISTING 350Ø SUPPLY DUCT, INSULATION.
11. RE-ALIGN 200Ø VAV DUCT AND INSTALL, NEW F/D, ACCESS DOOR, INSULATION.
12. NEW CONVECTOR COVER, APPROX. 28"X36". FIELD MEASURE AND ORDER CUSTOM COVER TO SUIT.

NOTE: SUPPLY AND INSTALL PLUMBING FIXTURES AND BRASS AS SPECIFIED ON ARCHITECTURAL DRAWINGS.

NOTES DU DESSIN - NOUVEAUX TRAVAUX

1. NON UTILISÉ
2. NON UTILISÉ
3. NOUVELLE TUYAUTERIE À DISSIMULER DERRIÈRE LES NOUVELLES FINITIONS ET AU-DESSUS DU PLAFOND DANS LA SALLE DE BAIN. COUPER ET RECONSTRUIRE SUR MESURE.
4. CONNECTER NOUVEAUX TUYAUX POUR EAU FROIDE ET EAU CHAUDE DOMESTIQUES SOUS LES NOUVEAUX MEUBLES-LAVABOS, AVEC LES ROBINETS D'ISOLEMENT, SOUS LES MEUBLES.
5. FOURNIR UN ROBINET D'ALIMENTATION DE 6 mm POUR LA MACHINE À CAFÉ. TUBE EN CUIVRE MOU AVEC ROBINET D'ARRÊT À FERMETURE DANS AU-DESSUS DU COMPTOIR, TUYAU SOUS LE COMPTOIR, SOUPAPE ANTI-VIDE À FERMETURE.
6. FOURNIR ET INSTALLER LE NOUVEAU LAVABO SELON LES SPÉCIFICATIONS DE L'ARCHITECTE. RACCORDER À LA TUYAUTERIE EN PLACE SOUS LE MEUBLE. FOURNIR DE NOUVEAUX ROBINETS D'ALIMENTATION ET D'ARRÊT AVEC TRESSAGE EN ACIER INOXYDABLE.
7. FOURNIR ET INSTALLER DE NOUVELLES TOILETTES À CHASSE SELON LES SPÉCIFICATIONS DE L'ARCHITECTE. FOURNIR LES NOUVEAUX RÉSERVOIRS APPROPRIÉS. COUPER ET RECONSTRUIRE SUR MESURE. FINITIONS SELON LES SPÉCIFICATIONS DE L'ARCHITECTE.
8. FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEL ÉVIER DE CUISINE SELON LES SPÉCIFICATIONS DE L'ARCHITECTE. RACCORDER AU TUYAU POUR EAU FROIDE DOMESTIQUE ET AU TUYAU POUR EAU CHAUDE DOMESTIQUE, AU TUYAU DE VENTILATION DANS LA SALLE DE BAIN DES FEMMES. FOURNIR DE NOUVEAUX ROBINETS D'ALIMENTATION ET D'ARRÊT AVEC TRESSAGE EN ACIER INOXYDABLE.
9. NOUVEAU REGISTRE COUPE-FEU, PORTE D'ACCÈS PAR LE CONDUIT D'ÉVACUATION DE 300X150 (AU-DESSUS).
10. NOUVEAU REGISTRE COUPE-FEU, PORTE D'ACCÈS DANS LE CONDUIT D'ALIMENTATION 350Ø, ISOLATION.
11. RÉALIGNER LE CONDUIT DU VOLUME VARIABLE DE L'AIR 200Ø ET L'INSTALLER, NOUVEAU REGISTRE COUPE-FEU, PORTE D'ACCÈS, ISOLATION.
12. NOUVEAU COUVERCLE DE CONVECTEUR, ENV. 28"X36". MESURER SUR PLACE ET COMMANDER UN COUVERCLE SUR MESURE.

NOTE: FOURNIR ET INSTALLER LES APPAREILS DE PLOMBERIE ET LES TUYAUX EN LAITON TEL QUE SPÉCIFIÉ SUR LES DESSINS D'ARCHITECTURE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
3	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
2	ISSUED FOR 99% REVIEW	12.13.19
1	ISSUED FOR 75% REVIEW	11.22.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

MECHANICAL
LEVEL 2,3,4
EAST
MÉCANIQUE
NIVEAU 1
EST

PROJECT / PROJET: 19020

SHEET / FEUILLE: M4

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

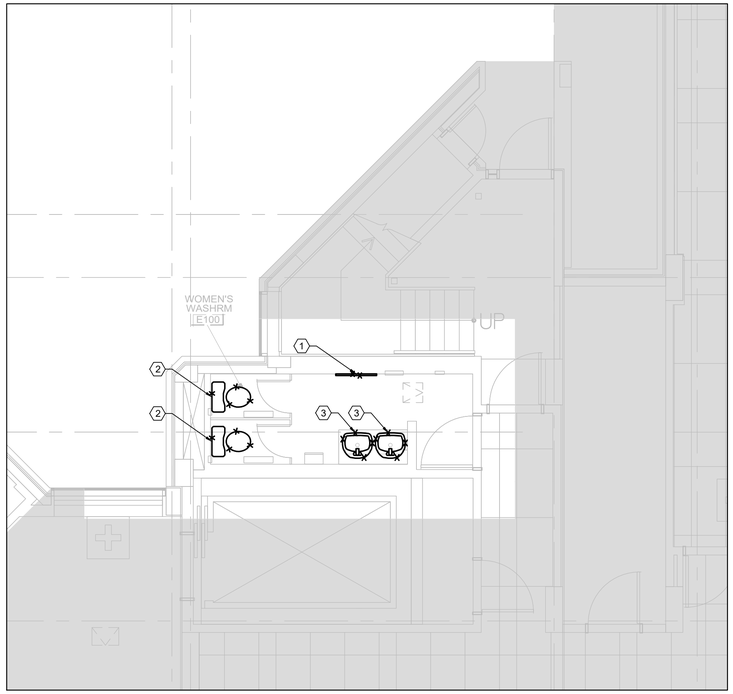

1 DEMOLITION - E WING -TYP. WOMEN'S/ WASHRM - TYPE C - SCALE - 1:50

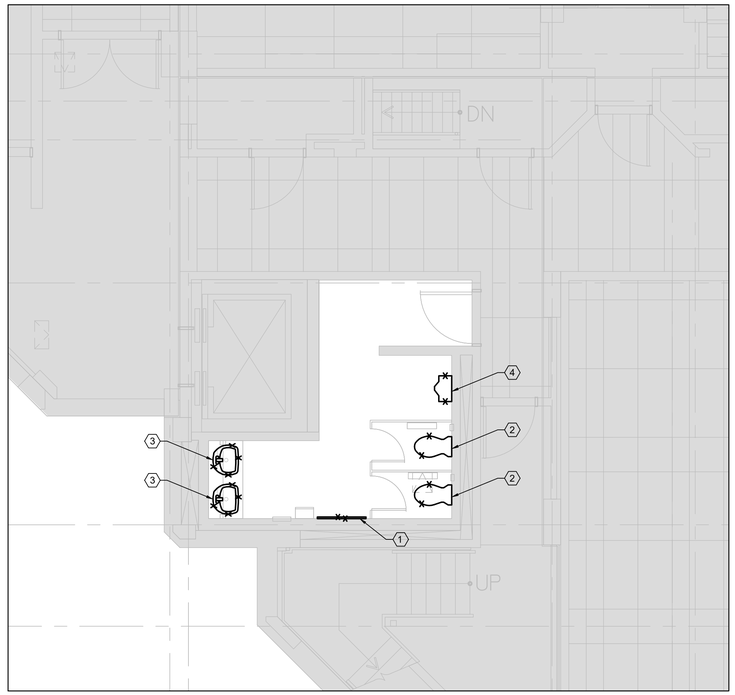

2 DEMOLITION - E WING -TYP. MEN'S WASHRM - TYPE D - SCALE - 1:50

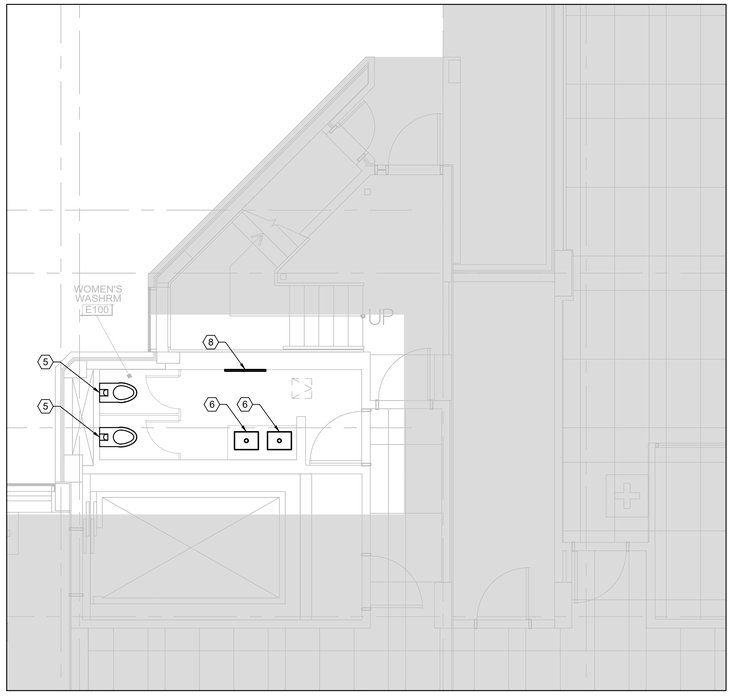

3 NEW WORK - E WING - TYP. WOMEN'S. / WASHRM - TYPE C - SCALE - 1:50

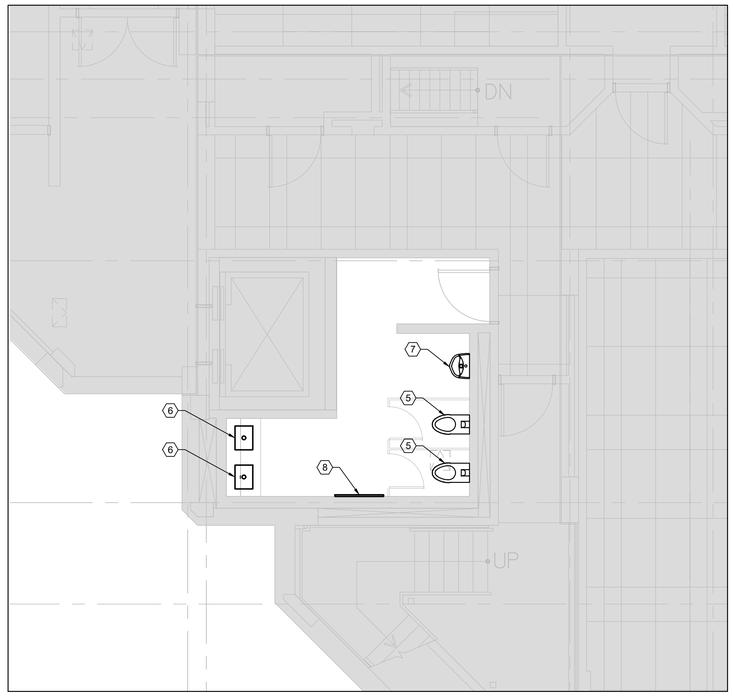

4 NEW WORK - E WING - TYPICAL MEN'S WASHROOM - TYPE D - SCALE - 1:50

DRAWING NOTES

1. REMOVE AND REPLACE EXISTING CONVECTOR COVER.
2. EXISTING FLUSH VALVE TOILETS AND CARRIERS T.B.R.
3. EXISTING COUNTERTOP LAVATORIES T.B.R.
4. EXISTING FLUSH VALVE URINALS AND CARRIER T.B.R.
5. NEW WALL MOUNT FLUSH VALVE TOILETS WITH NEW CARRIERS.
6. NEW LAVATORIES WITH 12 DCW, 12 DHW, 32 SAN.
7. NEW WALL MOUNT FLUSH VALVE URINAL WITH NEW CARRIER.
8. NEW CONVECTOR COVER, APPROX 28"X36". FIELD MEASURE AND ORDER NEW CUSTOM COVER TO SUIT.

NOTE: SUPPLY AND INSTALL PLUMBING FIXTURES AND BRASS AS SPECIFIED ON ARCHITECTURAL DRAWINGS.

NOTES DU DESSIN

1. ENLEVER ET REMPLACER LE COUVERCLE DU CONVECTEUR.
2. TOILETTES À CHASSE ET RÉSERVOIRS À ENLEVER.
3. LAVABOS ENCASTRÉS À ENLEVER.
4. URINOIRS À CHASSE ET RÉSERVOIRS À ENLEVER.
5. NOUVELLES TOILETTES À CHASSE ET RÉSERVOIRS.
6. NOUVEAUX LAVABOS AVEC TUYAU POUR EAU FROIDE DOMESTIQUE, TUYAU POUR EAU CHAUDE DOMESTIQUE 12Ø ET DRAIN SANITAIRE 32 Ø.
7. NOUVEL URINOIR À CHASSE ET RÉSERVOIR.
8. NOUVEAU COUVERCLE DE CONVECTEUR, ENV. 28"X36". MESURER SUR PLACE ET COMMANDER UN COUVERCLE SUR MESURE.

NOTE: FOURNIR ET INSTALLER LES APPAREILS DE PLOMBERIE ET LES TUYAUX EN LAITON TEL QUE SPÉCIFIÉ SUR LES DESSINS D'ARCHITECTURE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
2	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
1	ISSUED FOR 99% REVIEW	12.13.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

MECHANICAL
SOUTH WASHROOMS
MÉCANIQUE
SALLES DE BAIN SUD

PROJECT / PROJET: 19020

SHEET / FEUILLE: M5

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

GENERAL INSTRUCTIONS:

1. REPAIR AND MAKE GOOD ALL WALLS, CEILINGS, ETC. CUT UNDER THIS DIVISION.
2. COORDINATE SHUT DOWNS WITH OWNER.
3. ALL SHUT DOWNS TO OCCUR OUTSIDE OF NORMAL WORKING HOURS. LIMIT SHUT DOWN DURATION TO 4 HOURS. USE MULTIPLE SHUT DOWNS AS REQUIRED TO IMPLEMENT PROJECT. AT THE COMPLETION OF EACH SHUT DOWN POWER WILL BE RETURNED TO LOADS.
4. PROVIDE PROJECT SCHEDULE INDICATING DELIVERY OF MATERIALS, PREWORK TIMES, SHUT DOWNS, ETC.
5. PROTECT EXISTING WORK AND EQUIPMENT DURING CONSTRUCTION.
6. TEST ALL SYSTEM COMPONENTS FOR PROPER OPERATION AND SAFETY.

SPECIFICATION NOTES:

1. GENERAL

1. EXCEPT WHERE SPECIFIED OTHERWISE, DO COMPLETE INSTALLATION IN ACCORDANCE WITH THE FOLLOWING: NATIONAL BUILDING CODE, ONTARIO ELECTRICAL SAFETY CODE, AMENDMENTS AND APPLICABLE LOCAL REGULATIONS C/W INSPECTION CERTIFICATE.
2. ALL EQUIPMENT IS TO BE CSA APPROVED OR EQUIVALENT.
3. PRIOR TO TENDER, CONFIRM SITE CONDITIONS AND LOCATION OF EXISTING SERVICES.
4. DRAWINGS INDICATE GENERAL LOCATION, QUANTITY AND TYPE OF OUTLETS FOR ELECTRICAL SERVICES ONLY. DO NOT SCALE
5. SUBMIT ALL PLANS REQUIRED BY THE INSPECTION AUTHORITY FOR APPROVAL. FURNISH INSPECTION CERTIFICATE, PRIOR TO FINAL PAYMENT, TO SHOW INSTALLED WORK CONFORMS WITH SPECIFICATION AND REGULATIONS. PAY ALL FEES AND PERMIT COSTS.
6. SUBMIT PDF COPY OF SHOP DRAWINGS TO THE ENGINEER FOR APPROVAL. PROVIDE SHOP DRAWINGS OF ALL EQUIPMENT AND DEVICES.
7. UPON COMPLETION OF WORK PROVIDE MARKUP PRINTS DESCRIBING AS-BUILT CONDITIONS AND 3 COPIES OF MAINTENANCE MANUALS.
8. ALLOW FOR RELOCATION OF OUTLETS UP TO 3000mm PRIOR TO INSTALLATION AT NO EXTRA COST.
9. ALL WIRING DEVICES TO BE SPECIFICATION GRADE.

2. WIRING METHOD

1. USE ELECTRICAL METALLIC TUBING (EMT) FOR ALL WORK EXCEPT FOR THE FOLLOWING USAGE:
   - 1.1. USE FLEXIBLE METAL CONDUIT FOR FINAL CONNECTIONS TO FLUORESCENT FIXTURES.
   - 1.2. ARMOURED CABLE DROP FROM CEILING TO WALL OUTLET.
2. PROVIDE IN ALL CONDUITS AN INSULATED GREEN GROUNDING CONDUCTOR (NO.12 AWG). RUN WITH CIRCUIT CONDUCTORS AND TO ALL ENCLOSURES.
3. PROVIDE PULL STRINGS IN ALL EMPTY CONDUIT.
4. IN FINISHED AREAS RUN CONDUIT CONCEALED, PARALLEL TO BUILDING LINES.

3. WIRES AND CABLES (0-1000) V

5. BUILDING WIRES
   - 5.1. CONDUCTORS: STRANDED FOR 10 AWG AND LARGER. MINIMUM SIZE: 12 AWG.
   - 5.2. CONDUCTOR MATERIAL (WIRE IN CONDUIT) - ANNEALED COMMERCIAL GRADE, 98% CONDUCTIVITY, COPPER. NO.14 TO NO.10 AWG - SOLID; NO.8 AND LARGER - STRANDED.
   - 5.3. RW90, UNLESS OTHERWISE NOTED. PROVIDE 600V RATED FOR 347/600V AND 120/208V WIRING, SIZES NO.12 AND NO.10 AWG.
   - 5.4. RWU90, NO.8 AND LARGER, 1000V RATED FOR 347/600V AND 120/208V WIRING.
   - 5.5. SMALLEST CONDUCTOR SIZE ALLOWED NO.12 AWG UNLESS OTHERWISE SPECIFIED..
   - 5.6. FOR BRANCH CIRCUITS OVER 75 FEET (23M) IN LENGTH, USE NO.10 AWG FOR ENTIRE LENGTH.
   - 5.7. PROVIDE SEPARATE NEUTRAL CONDUCTOR FOR ALL RECEPTACLE BRANCH CIRCUITS (SIZE TO MATCH HOT WIRE).
6. CONTROL CABLES
   - 6.1. TYPE: LVT: 2 SOFT ANNEALED COPPER CONDUCTORS, SIZED AS INDICATED:
     - 6.1.1. INSULATION: THERMOPLASTIC.
     - 6.1.2. SHEATH: THERMOPLASTIC JACKET.
   - 6.2. TYPE: LOW ENERGY 300 V CONTROL CABLE: STRANDED ANNEALED COPPER CONDUCTORS SIZED AS INDICATED:
     - 6.2.1. INSULATION: TW 40°C POLYETHYLENE.
     - 6.2.2. SHIELDING: WIRE BRAID METALLIZED TAPES OVER CONDUCTOR PAIR.
     - 6.2.3. OVERALL COVERING: PVC JACKETS.
   - 6.3. TYPE: 600 V CONTROL CABLES: STRANDED ANNEALED COPPER CONDUCTORS, SIZES AS INDICATED:
     - 6.3.1. INSULATION: T90 NYLON OR RWU90 (X-LINK).
     - 6.3.2. SHIELDING: WIRE BRAID METALLIZED TAPES OVER EACH PAIR OF CONDUCTORS.
     - 6.3.3. OVERALL COVERING: THERMOPLASTIC JACKET.
7. PERFORM TESTS BEFORE ENERGIZING ELECTRICAL SYSTEM.
   - 7.1. PERFORM INSULATION RESISTANCE TESTS ON EACH CONDUCTOR. USE 500 VDC MEGGER TESTER ON 300 CABLE AND 1,000 VDC FOR 600V CABLE. TEST DURATION SHALL BE ONE MINUTE.
   - 7.2. PERFORM CONTINUITY AND ROTATION TESTS TO ENSURE CORRECT CABLE CONNECTION.
   - 7.3. PERFORM RESISTANCE MEASUREMENTS THROUGH BOLTED CONNECTIONS WITH LOW-RESISTANCE OHMMETER, TO ENSURE GOOD CONTACTS.
8. INSTALLATION OF BUILDING WIRES
   - 8.1. INSTALL WIRING IN CONDUIT SYSTEMS.
9. INSTALLATION OF ARMOURED CABLE (0-1000) V
   - 9.1. INSTALL CABLE SECURELY SUPPORTED BY STRAPS.
   - 9.2. SUPPORT 2 HOUR FIRE RATED CABLES AT 1 M INTERVALS.
   - 9.3. MAKE CABLE TERMINATIONS BY USING FACTORY-MADE KITS.
   - 9.4. CABLE TERMINATIONS: USE THERMOPLASTIC SLEEVING OVER BARE CONDUCTORS.
   - 9.5. WHERE CABLES ARE BURIED IN CAST CONCRETE OR MASONRY, SLEEVE FOR ENTRY AND EXIT OF CABLES.
   - 9.6. DO NOT SPLICE CABLES UNLESS INDICATED.
10. INSTALLATION OF CONTROL CABLES
    - 10.1. INSTALL CONTROL CABLES IN CONDUIT.
    - 10.2. GROUND CONTROL CABLE SHIELD.

4. CONDUITS, CONDUIT FASTENING AND CONDUIT FITTINGS

1. CONDUITS
   - 1.1. ELECTRICAL METALLIC TUBING (EMT): TO CSA C22.2 NO. 83, WITH COUPLINGS.
   - 1.2. FLEXIBLE METAL CONDUIT: TO CSA C22.2 NO. 56, LIQUID-TIGHT FLEXIBLE STEEL.
2. CONDUIT FASTENINGS
   - 2.1. ONE-HOLE STEEL STRAPS TO SECURE SURFACE CONDUITS 50 MM AND SMALLER.
   - 2.2. TWO HOLE STEEL STRAPS FOR CONDUITS LARGER THAN 50 MM.
   - 2.3. BEAM CLAMPS TO SECURE CONDUITS TO EXPOSED STEEL WORK.
   - 2.4. CHANNEL TYPE SUPPORTS FOR TWO OR MORE CONDUITS TO MEET ONTARIO ELECTRICAL SAFETY CODE REQUIREMENTS, AT 1,500 M ON CENTRE.
   - 2.5. THREADED RODS, 6 MM DIAMETER, TO SUPPORT SUSPENDED CHANNELS.
3. CONDUIT FITTINGS
   - 3.1. FITTINGS: TO CAN/CSA C22.2 NO. 18, MANUFACTURED FOR USE WITH CONDUIT SPECIFIED. COATING: SAME AS CONDUIT.
   - 3.2. ENSURE FACTORY "ELLS" WHERE 90 DEGREES BENDS FOR 25 MM AND LARGER CONDUITS.
   - 3.3. STEEL CONNECTORS AND COUPLINGS FOR EMT.
   - 3.4. PULL STRING
     - 3.4.1. 6 MM POLYPROPYLENE PULL STRING IN ALL EMPTY CONDUITS.
4. INSTALLATION
   - 4.1. INSTALL CONDUITS TO CONSERVE HEADROOM IN EXPOSED LOCATIONS AND CAUSE MINIMUM INTERFERENCE IN SPACES THROUGH WHICH THEY PASS.
   - 4.2. SURFACE MOUNT CONDUITS.
     - 4.2.1. USE ELECTRICAL METALLIC TUBING (EMT) ABOVE 2.4 M ABOVE FINISHED FLOOR IN AREAS PRONE TO DAMAGE.
     - 4.2.2. USE RIGID STEEL CONDUIT IN AREAS SUBJECT TO IMPACT THAT MAY DAMAGE CONDUIT.
     - 4.2.3. SURFACE OUNT CONDUIT IS ACCEPTABLE ONLY IN UNFINISHED AREAS.
   - 4.3. CONCEALED CONDUITS
     - 4.3.1. RUN PARALLEL OR PERPENDICULAR TO BUILDING LINES.
     - 4.3.2. DO NOT INSTALL HORIZONTAL RUNS IN MASONRY WALLS.
     - 4.3.3. DO NOT INSTALL CONDUITS IN TERRAZZO OR CONCRETE TOPPINGS.
     - 4.3.4. IN FINISHED AREAS RUN CONDUIT CONCEALED, PARALLEL TO BUILDING LINES.
   - 4.4. USE FLEXIBLE METAL CONDUIT FOR CONNECTION TO MOTORS IN DRY AREAS.
   - 4.5. USE AC-90 FOR VERTICAL POWER SUPPLY DROPS TO LIGHT FIXTURES.
   - 4.6. USE LIQUID TIGHT FLEXIBLE METAL CONDUIT FOR CONNECTION TO MOTORS OR VIBRATING EQUIPMENT IN DAMP, WET OR CORROSIVE LOCATIONS.
   - 4.7. MINIMUM CONDUIT SIZE: 21 MM.
   - 4.8. BEND CONDUIT COLD:
     - 4.8.1. REPLACE CONDUIT IF KINKED OR FLATTENED MORE THAN 1/10TH OF ITS ORIGINAL DIAMETER.
     - 4.8.2. MECHANICALLY BEND STEEL CONDUIT OVER 21MM DIAMETER..
   - 4.9. INSTALL PULL STRING IN EMPTY CONDUITS.
   - 4.10. REMOVE AND REPLACE BLOCKED CONDUIT SECTIONS. DO NOT USE LIQUIDS TO CLEAN OUT CODUITS.
   - 4.11. DRY CONDUITS BEFORE INSTALLING WIRE.

5. HANGERS AND SUPPORTS FOR ELECTRICAL SYSTEMS

1. SUPPORT CHANNELS: U SHAPE, SIZE 41 X 41MM, 2.5 MM THICK, SURFACE MOUNTED.
2. INSTALLATION
   - 2.1. SECURE EQUIPMENT TO HOLLOW MASONRY, TILE AND PLASTER SURFACES WITH LEAD ANCHORS OR NYLON SHIELDS.
   - 2.2. SECURE EQUIPMENT TO POURED CONCRETE WITH EXPANDABLE INSERTS.
   - 2.3. SECURE EQUIPMENT TO HOLLOW MASONRY WALLS OR SUSPENDED CEILINGS WITH TOGGLE BOLTS.
   - 2.4. SECURE SURFACE MOUNTED EQUIPMENT WITH TWIST CLIP FASTENERS TO INVERTED T BAR CEILINGS. ENSURE THAT T BARS ARE ADEQUATELY SUPPORTED TO CARRY WEIGHT OF EQUIPMENT SPECIFIED BEFORE INSTALLATION.
   - 2.5. SUPPORT EQUIPMENT, CONDUIT OR CABLES USING CLIPS, SPRING LOADED BOLTS, CABLE CLAMPS DESIGNED AS ACCESSORIES TO BASIC CHANNEL MEMBERS.
   - 2.6. FASTEN EXPOSED CONDUIT OR CABLES TO BUILDING CONSTRUCTION OR SUPPORT SYSTEM USING STRAPS.
     - 2.6.1. ONE-HOLE STEEL STRAPS TO SECURE SURFACE CONDUITS AND CABLES 50 MM AND SMALLER.
     - 2.6.2. TWO-HOLE STEEL STRAPS FOR CONDUITS AND CABLES LARGER THAN 50 MM.
     - 2.6.3. BEAM CLAMPS TO SECURE CONDUIT TO EXPOSED STEEL WORK.
3. SUSPENDED SUPPORT SYSTEMS
   - 3.1. SUPPORT INDIVIDUAL CABLE OR CONDUIT RUNS WITH 6 MM DIA THREADED RODS AND SPRING CLIPS.
   - 3.2. SUPPORT 2 OR MORE CABLES OR CONDUITS ON CHANNELS SUPPORTED BY 6 MM DIA THREADED ROD HANGERS WHERE DIRECT FASTENING TO BUILDING CONSTRUCTION IS IMPRACTICAL.
4. FOR SURFACE MOUNTING OF TWO OR MORE CONDUITS USE CHANNELS AT 1.5 M ON CENTRE SPACING.
5. PROVIDE METAL BRACKETS, FRAMES, HANGERS, CLAMPS AND RELATED TYPES OF SUPPORT STRUCTURES WHERE INDICATED OR AS REQUIRED TO SUPPORT CONDUIT AND CABLE RUNS.
6. ENSURE ADEQUATE SUPPORT FOR RACEWAYS AND CABLES DROPPED VERTICALLY TO EQUIPMENT WHERE THERE IS NO WALL SUPPORT.
7. DO NOT USE WIRE LASHING OR PERFORATED STRAP TO SUPPORT OR SECURE RACEWAYS OR CABLES.
8. DO NOT USE SUPPORTS OR EQUIPMENT INSTALLED FOR OTHER TRADES FOR CONDUIT OR CABLE SUPPORT EXCEPT WITH PERMISSION OF OTHER TRADE AND APPROVAL OF CITY PROJECT MANAGER OR AGENT ACTING ON BEHALF OF THE CITY.
9. INSTALL FASTENINGS AND SUPPORTS AS REQUIRED FOR EACH TYPE OF EQUIPMENT CABLES AND CONDUITS, AND IN ACCORDANCE WITH MANUFACTURER'S INSTALLATION RECOMMENDATIONS.

6. GROUNDING

1. GROUNDING EQUIPMENT TO CSA C22.2 NO. 41. COPPER GROUNDING CONDUCTORS TO CSA C22.1, SECTION 10 (LATEST EDITION). INSULATED GROUNDING CONDUCTORS AS HEREIN SPECIFIED.
2. NON-CORRODING ACCESSORIES NECESSARY FOR GROUNDING SYSTEM, TYPE, SIZE, MATERIAL AS INDICATED, INCLUDING BUT NOT NECESSARILY LIMITED TO:
   - 2.1. GROUNDING AND BONDING BUSHINGS; PROTECTIVE TYPE CLAMPS; BOLTED TYPE CONDUCTOR CONNECTORS; THERMIT WELDED TYPE CONDUCTOR CONNECTORS; BONDING JUMPERS AND STRAPS; PRESSURE WIRE CONNECTORS.
3. INSTALL COMPLETE PERMANENT, CONTINUOUS, SYSTEM AND CIRCUIT GROUNDING SYSTEMS, INCLUDING ELECTRODES, CONDUCTORS, CONNECTORS AND ACCESSORIES AS INDICATED, TO CONFORM TO REQUIREMENTS OF ARCHITECT/ENGINEER AND LOCAL AUTHORITY HAVING JURISDICTION OVER INSTALLATION.
4. MAKE GROUNDING CONNECTIONS IN RADIAL CONFIGURATION ONLY, WITH ALL CONNECTIONS TERMINATING AT SINGLE GROUNDING POINT. AVOID LOOP CONNECTIONS. ENSURE UNIFORMITY OF GROUNDING PRACTICES THROUGHOUT INSTALLATION. INSTALL SYSTEM AND CIRCUIT GROUNDING CONNECTIONS TO THE NEUTRALS OF THE SECONDARY SYSTEMS.
5. FOR STANDARD DUPLEX RECEPTACLES PROVIDE INSULATED GROUND CONDUCTOR. SIZE FOR EQUIPMENT GROUND IN ACCORDANCE WITH ELECTRICAL CODE. MINIMUM CONDUCTOR SIZE #12 WITH GREEN INSULATION. GROUND CONDUCTOR TO BE CONNECTED UNDER A BONDING SCREW TO OUTLET BOX(ES) AND PANELBOARD.
6. FOR ISOLATED GROUND DUPLEX RECEPTACLES PROVIDE EQUIPMENT GROUNDING CONDUCTOR AS FOR STANDARD RECEPTACLES, AND SEPARATE INSULATED GROUND CONDUCTOR. SIZE TO MATCH LINE CONDUCTORS WITH GREEN INSULATION AND YELLOW STRIP. ISOLATED GROUND CONDUCTOR TO BE CONNECTED TO ISOLATED GROUND TERMINAL STRIP PROVIDED IN PANEL.
7. IN PANELBOARD, ISOLATED GROUND BUS AND EQUIPMENT GROUND BUS TO BE TIED TOGETHER WITH #1/0 INSULATED CONDUCTOR.
8. INSTALL SEPARATE 'GREEN' GROUND CONDUCTOR IN SAME CONDUIT WITH CIRCUIT (POWER WIRING) CONDUCTORS. BOND SECURELY TO GROUND SCREW IN EACH OUTLET, JUNCTION, PULL BOX AND EQUIPMENT ENCLOSURE. GROUND CONDUCTOR EQUAL IN AMPACITY TO SIZE OF CIRCUIT AMPACITY OR IN ACCORDANCE WITH CODE FOR EQUIPMENT GROUNDING.

7. EQUIPMENT IDENTIFICATION

1. IDENTIFY ELECTRICAL EQUIPMENT WITH NAMEPLATES AS FOLLOWS:
   - 1.1. NAMEPLATES: LAMICOID 3 MM THICK PLASTIC ENGRAVING SHEET MATT WHITE FINISH FACE, BLACK CORE, LETTERING ACCURATELY ALIGNED AND ENGRAVED INTO CORE MECHANICALLY ATTACHED WITH SELF TAPPING SCREWS.
   - 1.2. 6 MM HIGH LETTERS UNLESS SPECIFIED OTHERWISE.
   - 1.3. SIZE AS REQUIRED TO ACCOMMODATE TEXT
   - 1.4. ALLOW FOR MINIMUM OF TWENTY-FIVE (25) LETTERS PER NAMEPLATE.
   - 1.5. WORDING ON NAMEPLATES TO BE APPROVED BY OWNER'S REPRESENTATIVE PRIOR TO MANUFACTURE.
   - 1.6. NAMEPLATES FOR TERMINAL CABINETS AND JUNCTION BOXES TO INDICATE SYSTEM AND/OR VOLTAGE CHARACTERISTICS.
   - 1.7. IDENTIFY EQUIPMENT WITH ADDITIONAL NAMEPLATES ENGRAVED "ASSET INVENTORY NO. [_____]" OR AS DIRECTED BY OWNER'S REPRESENTATIVE.
   - 1.8. DISCONNECTS, STARTERS AND CONTACTORS: INDICATE EQUIPMENT BEING CONTROLLED AND VOLTAGE.
   - 1.9. TERMINAL CABINETS AND PULL BOXES: INDICATE SYSTEM AND VOLTAGE.
   - 1.10. TRANSFORMERS: INDICATE CAPACITY, PRIMARY AND SECONDARY VOLTAGES.
2. IDENTIFY SOURCE, VOLTAGE AND LOAD ON ALL JUNCTION BOXES. USE OF INDELIBLE MARKER FOR THESE LOCATIONS IS ACCEPTABLE.
3. UPDATE ALL PANELBOARD SCHEDULES AS REQUIRED.
4. PROVIDE LAMICOID IDENTIFICATION LABELS ON ALL EQUIPMENT.
5. MARK ALL CIRCUIT NUMBERS ON RECEPTACLES, DOWNFEED SERVICE POLES, ETC. WITH BLACK LETTERS ON CLEAR P-TOUCH LABELS.

8. WIRING IDENTIFICATION

1. IDENTIFY WIRING WITH PERMANENT INDELIBLE IDENTIFYING MARKINGS, COLOURED PLASTIC TAPES, ON BOTH ENDS OF PHASE CONDUCTORS OF FEEDERS AND BRANCH CIRCUIT WIRING.
2. MAINTAIN PHASE SEQUENCE AND COLOUR CODING THROUGHOUT.
3. COLOUR CODING: TO CSA C22.1.
4. USE COLOUR CODED WIRES IN COMMUNICATION CABLES, MATCHED THROUGHOUT SYSTEM.
5. CONDUIT AND CABLE IDENTIFICATION
   - 5.1. COLOUR CODE CONDUITS, BOXES AND METALLIC SHEATHED CABLES.
   - 5.2. CODE WITH PLASTIC TAPE OR PAINT AT POINTS WHERE CONDUIT OR CABLE ENTERS WALL, CEILING, OR FLOOR, AND AT 5 M INTERVALS.
   - 5.3. COLOURS: 25 MM WIDE PRIME COLOUR AND 20 MM WIDE AUXILIARY COLOUR AS FOLLOWS.
     - 5.3.1. EMERGENCY POWER - YELLOW
     - 5.3.2. FIRE ALARM - RED
     - 5.3.3. SECURITY - GREEN

9. FUSES

1. PLUG AND CARTRIDGE FUSES: TO CSA C22.2 NO. 59.1-M1987, WITH THE FOLLOWING FEATURES;
   - 1.1. HRC CLASS 'J' FUSES: TO CSA C22.2 NO. 106-M92 TO HAVE INTERRUPTING CAPACITY OF 100,000A SYMMETRICAL.
   - 1.2. RATING AS INDICATED ON DRAWINGS.

10. SPLITTERS, JUNCTION, and PULL BOXES

1. SPLITTERS
   - 1.1. CONSTRUCTION: SHEET METAL ENCLOSURE, WELDED CORNERS AND FORMED HINGED COVER SUITABLE FOR LOCKING IN CLOSED POSITION.
   - 1.2. TERMINATIONS: MAIN AND BRANCH LUGS AND CONNECTION BLOCKS TO MATCH REQUIRED SIZE AND NUMBER OF INCOMING AND OUTGOING CONDUCTORS AS INDICATED.
   - 1.3. SPARE TERMINALS: MINIMUM THREE SPARE TERMINALS OR LUGS ON EACH CONNECTION OR LUG BLOCK SIZED LESS THAN 200 A.
   - 1.4. MOUNT PLUMB, TRUE AND SQUARE TO BUILDING LINES.
   - 1.5. EXTEND SPLITTERS FULL LENGTH OF EQUIPMENT ARRANGEMENT EXCEPT WHERE INDICATED OTHERWISE.
2. JUNCTION AND PULL BOXES
   - 2.1. CONSTRUCTION: WELDED STEEL ENCLOSURE.
   - 2.2. COVERS FLUSH MOUNTED: 25 MM MINIMUM EXTENSION ALL AROUND.
   - 2.3. COVERS SURFACE MOUNTED: SCREW-ON FLAT COVERS.
   - 2.4. INSTALL PULL BOXES IN INCONSPICUOUS BUT ACCESSIBLE LOCATIONS.
   - 2.5. ONLY MAIN JUNCTION AND PULL BOXES ARE INDICATED. INSTALL ADDITIONAL PULL BOXES AS REQUIRED.

11. PANELBOARDS

1. PANELBOARDS: TO CSA C22.2 NO. 29 WITH THE FOLLOWING FEATURES:
   - 1.1. 120/240V PANELBOARDS: BUS AND BREAKERS RATED FOR SYMMETRICAL INTERRUPTING CAPACITY AS INDICATED, OR TO MATCH EXISTING, IF HIGHER.
   - 1.2. MAINS, NUMBER OF CIRCUITS, AND NUMBER AND SIZE OF BRANCH CIRCUIT BREAKERS AS INDICATED.
   - 1.3. TIN-PLATED COPPER BUS WITH FULL SIZE NEUTRAL.
   - 1.4. EQUIPMENT GROUND BUS TO MATCH NEUTRAL BUS. BOLTED DIRECTLY TO PANELBOARD ENCLOSURE.
   - 1.5. MAINS SUITABLE FOR BOLT-ON BREAKERS.
   - 1.6. FINISH: TRIM AND DOOR - BAKED GREY ENAMEL.
   - 1.7. MOUNT PANELBOARDS TO 6'-6" (1981mm) TO TOP.
   - 1.8. CONNECT LOADS TO CIRCUITS AS INDICATED.
   - 1.9. CONNECT NEUTRAL CONDUCTORS TO COMMON NEUTRAL BUS WITH RESPECTIVE CIRCUIT(S) IDENTIFIED.
   - 1.10. SPRINKLER-PROOF ENCLOSURE.
2. STANDARD OF ACCEPTANCE: FEDERAL PIONEER LIMITED, EATON, SIEMENS.

12. MOULDED CASE CIRCUIT BREAKERS

1. PROVIDE MOULDED CASE CIRCUIT BREAKERS TO CSA 22.2 NO. 5.1, WITH THE FOLLOWING FEATURES:
   - 1.1. PROVIDE AUTOMATIC MOULDED CASE CIRCUIT BREAKERS IN PANELBOARDS AS INDICATED. BREAKER SIZES AND TRIPS AS SCHEDULED, OR INDICATED ON THE ONE-LINE DIAGRAM.
   - 1.2. USE BOLT-ON MOULDED CASE CIRCUIT BREAKERS, QUICK-MAKE, QUICK-BREAK TYPE FOR MANUAL AND AUTOMATIC OPERATION WITH TEMPERATURE COMPENSATION FOR 40°C (104°F) AMBIENT.
   - 1.3. BREAKERS SHALL BE COMMON TRIPS WITH SINGLE HANDLE FOR MULTI-POLE APPLICATION.
   - 1.4. IN PANELBOARDS, MOULDED CASE CIRCUIT BREAKERS TO OPERATE AUTOMATICALLY BY MEANS OF THERMAL AND MAGNETIC TRIPPING DEVICES TO PROVIDE INVERSE TIME CURRENT TRIPPING UNDER OVERLOAD CONDITIONS, AND INSTANTANEOUS MAGNETIC TRIPPING FOR CIRCUIT PROTECTION.
   - 1.5. MAGNETIC INSTANTANEOUS TRIP ELEMENTS TO OPERATE ONLY WHEN THE VALUE OF CURRENT REACHES 10 TO 12 TIMES THE BREAKER TRIP SETTING.
   - 1.6. BREAKER MINIMUM INTERRUPTING CAPACITY (SYMMETRICAL RMS VALUES) SHALL BE NOT LESS THAN THE FOLLOWING: 120/240V - 14kA.
2. STANDARD OF ACCEPTANCE: CSA APPROVED FOR PANELBOARD.

13. FIXTURES

1. FIXTURE TYPES:
   - 1.1. REFER TO FIXTURE SCHEDULE.

14. DEVICES

1. SWITCHES
   - 1.1. 15 A, 120 V, SINGLE POLE, THREE-WAY AND FOUR-WAY SWITCHES TO: CSA C22.2 NO.55/CSA C22.2 NO.111.
   - 1.2. MANUALLY-OPERATED GENERAL PURPOSE AC SWITCHES WITH FOLLOWING FEATURES:
   - 1.3. TERMINAL HOLES APPROVED FOR NO. 10 AWG WIRE.
   - 1.4. SILVER ALLOY CONTACTS.
   - 1.5. UREA OR MELAMINE MOULDING FOR PARTS SUBJECT TO CARBON TRACKING.
   - 1.6. SUITABLE FOR BACK AND SIDE WIRING.
   - 1.7. IVORY TOGGLE.
   - 1.8. TOGGLE OPERATED FULLY RATED FOR TUNGSTEN FILAMENT AND FLUORESCENT LAMPS, AND UP TO 80% OF RATED CAPACITY OF MOTOR LOADS / HEATING LOADS.
   - 1.9. SWITCHES OF ONE MANUFACTURER THROUGHOUT PROJECT.
   - 1.10. INSTALLATION
     - 1.10.1. INSTALL SINGLE THROW SWITCHES WITH HANDLE IN "UP" POSITION WHEN SWITCH CLOSED.
     - 1.10.2. INSTALL SWITCHES IN GANG TYPE OUTLET BOX WHEN MORE THAN ONE SWITCH IS REQUIRED IN ONE LOCATION.
     - 1.10.3. MOUNT TOGGLE SWITCHES AT HEIGHT AS INDICATED
2. RECEPTACLES
   - 2.1. DUPLEX RECEPTACLES, CSA TYPE 5-15 R, 125 V, 15 A, U GROUND, TO: CSA C22.2 NO.42 WITH FOLLOWING FEATURES:
   - 2.2. IVORY UREA MOULDED HOUSING.
   - 2.3. SUITABLE FOR NO. 10 AWG FOR BACK AND SIDE WIRING.
   - 2.4. BREAK-OFF LINKS FOR USE AS SPLIT RECEPTACLES.
   - 2.5. EIGHT BACK WIRED ENTRANCES, FOUR SIDE WIRING SCREWS.
   - 2.6. TRIPLE WIPE CONTACTS AND RIVETTED GROUNDING CONTACTS.
   - 2.7. SINGLE RECEPTACLES CSA TYPE 5-15 R, 125 V, 15 A, U GROUND WITH FOLLOWING FEATURES:
   - 2.8. IVORY UREA MOULDED HOUSING.
   - 2.9. SUITABLE FOR NO. 10 AWG FOR BACK AND SIDE WIRING.
   - 2.10. FOUR BACK WIRED ENTRANCES, 2 SIDE WIRING SCREWS.
   - 2.11. OTHER RECEPTACLES WITH AMPACITY AND VOLTAGE AS INDICATED.
   - 2.12. RECEPTACLES OF ONE MANUFACTURER THROUGHOUT PROJECT.
   - 2.13. INSTALLATION
     - 2.13.1. INSTALL RECEPTACLES IN GANG TYPE OUTLET BOX WHEN MORE THAN ONE RECEPTACLE IS REQUIRED IN ONE LOCATION.
     - 2.13.2. MOUNT RECEPTACLES AT HEIGHT AS INDICATED
     - 2.13.3. WHERE SPLIT RECEPTACLE HAS ONE PORTION SWITCHED, MOUNT VERTICALLY AND SWITCH UPPER PORTION.
     - 2.13.4. INSTALL GFI TYPE RECEPTACLES AS INDICATED.
3. COVER PLATES
   - 3.1. COVER PLATES FOR WIRING DEVICES TO: CSA C22.2 NO.42.1.
   - 3.2. SHEET STEEL UTILITY BOX COVER FOR WIRING DEVICES INSTALLED IN SURFACE-MOUNTED UTILITY BOXES.
   - 3.3. STAINLESS STEEL, 1 MM THICK COVER PLATES COVER PLATES, FOR WIRING DEVICES MOUNTED IN FLUSH-MOUNTED OUTLET BOX.
   - 3.4. INSTALLATION
     - 3.4.1. INSTALL SUITABLE COMMON COVER PLATES WHERE WIRING DEVICES ARE GROUPED.
     - 3.4.2. DO NOT USE COVER PLATES MEANT FOR FLUSH OUTLET BOXES ON SURFACE-MOUNTED BOXES.

15. FIELD QUALITY CONTROL

1. CONDUCT FOLLOWING TESTS:
   - 1.1. POWER DISTRIBUTION SYSTEM INCLUDING PHASING, ROTATION, VOLTAGE, AND GROUNDING.
   - 1.2. INSULATION RESISTANCE TESTING:
     - 1.2.1. MEGGER CIRCUITS, FEEDERS AND EQUIPMENT UP TO 350 V WITH A 500 V INSTRUMENT.
     - 1.2.2. MEGGER 350-600 V CIRCUITS FEEDERS AND EQUIPMENT WITH A 1000 V INSTRUMENT.
     - 1.2.3. CHECK RESISTANCE TO GROUND BEFORE ENERGIZING.
   - 1.3. PROVIDE INSTRUMENTS, METERS, EQUIPMENT AND PERSONNEL REQUIRED TO CONDUCT TESTS DURING AND AT CONCLUSION OF PROJECT.

16. SYSTEM STARTUP

1. DEMONSTRATION AND TRAINING, INSTRUCT OPERATING PERSONNEL IN OPERATION, CARE AND MAINTENANCE OF SYSTEMS, SYSTEM EQUIPMENT AND COMPONENTS.
2. ARRANGE AND PAY FOR SERVICES OF MANUFACTURER'S FACTORY SERVICE ENGINEER TO SUPERVISE START-UP OF INSTALLATION, CHECK, ADJUST, BALANCE AND CALIBRATE COMPONENTS AND INSTRUCT OPERATING PERSONNEL.
3. PROVIDE THESE SERVICES FOR SUCH PERIOD, AND FOR AS MANY VISITS AS NECESSARY TO PUT EQUIPMENT IN OPERATION, AND ENSURE THAT OPERATING PERSONNEL ARE CONVERSANT WITH ASPECTS OF ITS CARE AND OPERATION.

LEGEND

SYMBOL	DESCRIPTION
	120V, SINGLE PHASE MOTOR.
	MANUAL MOTOR STARTER WITH DISCONNECT MEANS
	INLINE THERMOSTAT
JB	JUNCTION BOX
150A / CPR-2V 225A 120/208V 42CCT	ELECTRICAL PANELBOARD WITH MAIN BREAKER
	DUPLEX 120V RECEPTACLE
	ABOVE COUNTER DUPLEX RECEPTACLE
	GFI, ABOVE COUNTER DUPLEX RECEPTACLE
$	WALL MOUNTED RECEPTACLE (1100mm AFF)

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
3	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
2	ISSUED FOR 99%	12.13.19
1	ISSUED FOR 75%	11.22.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

ELECTRICAL
SPECIFCATIONS & LEGEND

PROJECT / PROJET: 19020

SHEET / FEUILLE: E0.1

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

DIRECTIVES GÉNÉRALES

1. RÉPAREZ TOUS LES MURS, LES PLAFONDS, ETC. QUI ONT ÉTÉ COUPÉS SOUS CETTE DIVISION.
2. COORDONNEZ LES INTERRUPTIONS DE COURANT AVEC LE PROPRIÉTAIRE.
3. TOUTES LES INTERRUPTIONS DE COURANT DOIVENT AVOIR LIEU À L'EXTÉRIEUR DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL. LIMITEZ LES INTERRUPTIONS DE COURANT À UN MAXIMUM DE 4 HEURES. FAITES APPEL À DE NOMBREUSES INTERRUPTIONS DE COURANT AFIN DE PERMETTRE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET. APRÈS CHAQUE INTERRUPTION DE COURANT, LES CHARGES DE COURANT REVIENDRONT À LA NORMALE.
4. FOURNISSEZ LE CALENDRIER DES PROJETS DÉTAILLANT LA LIVRAISON DES MATÉRIAUX, LES HEURES DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES, LES INTERRUPTIONS DE COURANT, ETC.
5. PROTÉGEZ LES TRAVAUX EN COURS ET LES ÉQUIPEMENTS DURANT LA CONSTRUCTION.
6. VÉRIFIEZ LE BON FONCTIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ DE TOUTES LES COMPOSANTES DE SYSTÈME.

NOTES :

1. GÉNÉRALITÉS

1. SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'INSTALLATION DOIT SE FAIRE CONFORMÉMENT À CE QUI SUIT : CODE NATIONAL DU BÂTIMENT, CODE DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE DE L'ONTARIO, AMENDEMENTS ET RÈGLEMENTS LOCAUX APPLICABLES AVEC CERTIFICAT D'INSPECTION.
2. TOUT MATÉRIEL DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR LA CSA OU PAR UNE ORGANISATION ÉQUIVALENTE.
3. AVANT TOUTE SOUMISSION, CONFIRMEZ L'ÉTAT DU SITE ET L'EMPLACEMENT DES SERVICES EXISTANTS.
4. LES PLANS DOIVENT INDIQUER L'EMPLACEMENT GÉNÉRAL, LE NOMBRE ET LE TYPE DE PRISES DE COURANT POUR LES SERVICES ÉLECTRIQUES UNIQUEMENT. NE METTEZ PAS À L'ÉCHELLE.
5. SOUMETTEZ TOUS LES PLANS EXIGÉS PAR L'AUTORITÉ D'INSPECTION AUX FINS D'APPROBATION. FOURNISSEZ LE CERTIFICAT D'INSPECTION AVANT LE DERNIER PAIEMENT AFIN DE GARANTIR QUE LE TRAVAIL RESPECTE LES PLANS ET LES RÈGLEMENTS. PAYEZ TOUS LES FRAIS ET LES COÛTS DES PERMIS.
6. FOURNISSEZ UNE COPIE EN FORMAT PDF DES DESSINS D'ATELIER À L'INGÉNIEUR POUR SON APPROBATION. FOURNISSEZ LES DESSINS D'ATELIER POUR TOUT LE MATÉRIEL ET TOUS LES DISPOSITIFS.
7. À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX, FOURNISSEZ DES IMPRESSIONS DE BALISAGE DÉCRIVANT L'ÉTAT DE LA CONSTRUCTION ET 3 EXEMPLAIRES DES MANUELS D'ENTRETIEN.
8. PRÉVOYEZ LE DÉPLACEMENT DES PRISES DE COURANT AVANT LEUR INSTALLATION.
9. TOUS LES DISPOSITIFS DE CÂBLAGE DOIVENT RÉPONDRE AUX SPÉCIFICATIONS.

2. MÉTHODE DE CÂBLAGE

1. UTILISEZ DES TUBES ÉLECTRIQUES MÉTALLIQUES (TEM) POUR TOUS LES TRAVAUX À L'EXCEPTION DES USAGES SUIVANTS :
   - 1.1. UTILISEZ DES CONDUITS EN MÉTAL FLEXIBLE POUR LES RACCORDEMENTS AUX LUMINAIRES FLUORESCENTS.
   - 1.2. BRANCHEMENT DU CÂBLE À GAINE BLINDÉE DU PLAFOND À LA PRISE DE COURANT MURALE.
2. AJOUTEZ DANS TOUS LES CONDUITS UN CONDUCTEUR ISOLÉ VERT DE MISE À LA TERRE (12 AWG). RELIEZ AUX CONDUCTEURS DE CIRCUIT ET À TOUS LES BOÎTIERS.
3. FOURNISSEZ DES CORDES DE TIRAGE DANS TOUS LES CONDUITS VIDES.
4. DANS LES ENDROITS FINIS, INSTALLEZ LES CONDUITS DE FAÇON QU'ILS SOIENT CAMOUFLÉS ET PARALLÈLES AUX LIGNES DE L'ÉDIFICE.

3. FILS ET CÂBLES (0-1000) V

5. CÂBLES POUR BÂTIMENTS
   - 5.1. CONDUCTEURS : SOUPLES POUR DES CALIBRES D'AU MOINS 12 AWG.
   - 5.2. MATÉRIAU DES CONDUCTEURS (ÂBLE DANS LES CANALISATIONS) IN CONDUIT) - RECUITS DE QUALITÉ COMMERICIALE, CONDUCTIVITÉ DE 98 %, EN CUIVRE. 14 À 10 AWG - RIGIDES : NO 8 ET PLUS - SOUPLES.
   - 5.3. RW90, SAUF INDICATION CONTRAIRE. FOURNISSEZ DES CÂBLES CALIBRÉS À 600V POUR 347/600V ET 120/208V, TAILLES 12 ET 10 AWG.
   - 5.4. CÂBLES RWU90, NO 8 ET PLUS, CALIBRÉ À 1 000 V POUR 347/600V ET 120/208V.
   - 5.5. LA PLUS PETITE TAILLE DE CONDUCTEUR AUTORISÉ EST 12 AWG, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
   - 5.6. POUR LES CIRCUITS DE DÉRIVATION DE PLUS DE 75 PIEDS (23 MÈTRES) DE LONGUEUR, UTILISEZ DES CÂBLES 10 AWG SUR TOUTE LA LONGUEUR.
   - 5.7. FOURNISSEZ UN CONDUCTEUR NEUTRE SÉPARÉ POUR TOUTES LES PRISES DES CIRCUITS DE DÉRIVATION (LA TAILLE DOIT CORRESPONDRE À CELLE DU FIL CHARGÉ).
6. CÂBLES DE COMMANDE
   - 6.1. TYPE - LVT : DEUX CONDUCTEURS EN CUIVRE RECUIT SOUPLE, TAILLE SELON LES INDICATIONS.
     - 6.1.1. ISOLATION : THERMOPLASTIQUE.
     - 6.1.2. GAINE : GAINE THERMOPLASTIQUE.
   - 6.2. TYPE - CÂBLE DE COMMANDE 300VCA À FAIBLE ÉNERGIE : CONDUCTEURS EN CUIVRE RECUIT TORONNÉ SELON LES TAILLES INDIQUÉES :
     - 6.2.1. ISOLATION : POLYÉTHYLÈNE À SOUDAGE PAR ALUMINOTHERMIE 40 C.
     - 6.2.2. ÉCRANS : RUBANS MÉTALLISÉS TRESSÉS EN FIL PAR-DESSUS LA PAIRE DE CONDUCTEURS.
     - 6.2.3. COUVERTURE GÉNÉRALE : GAINE EN PVC.
   - 6.3. TYPE - CÂBLE DE COMMANDE 600VCA : CONDUCTEURS EN CUIVRE RECUIT TORONNÉ SELON LES TAILLES INDIQUÉES :
     - 6.3.1. ISOLATION : NYLON T90 OU RWU90 (RÉTICULÉ).
     - 6.3.2. ÉCRANS : RUBANS MÉTALLISÉS TRESSÉS EN FIL PAR-DESSUS CHAQUE PAIRE DE CONDUCTEURS.
     - 6.3.3. COUVERTURE GÉNÉRALE : GAINE THERMOPLASTIQUE.
7. EFFECTUEZ DES ESSAIS AVANT DE METTRE LE SYSTÈME ÉLECTRIQUE SOUS TENSION.
   - 7.1. EFFECTUEZ DES TESTS DE RÉSISTANCE D'ISOLEMENT POUR CHAQUE CONDUCTEUR, UTILISEZ UN MÉGOHMMÈTRE DE 500 VDC SUR LES CÂBLES 300 ET DE 1000 VDC POUR LES CÂBLES 600. LA DURÉE DES TESTS SERA D'UNE MINUTE.
   - 7.2. EFFECTUEZ DES TESTS DE CONTINUITÉ ET DES TESTS CYCLIQUES AFIN DE CONFIRMER LE BON RACCORDEMENT DES CÂBLES.
   - 7.3. EFFECTUEZ DES MESURES DE RÉSISTANCE PAR LE BIAIS DES RACCORDEMENTS BOULONNÉS AVEC UN MICRO-OHMMÈTRE AFIN DE VÉRIFIER UN BON CONTACT.
8. INSTALLATION DES CÂBLES DE L'IMMEUBLE
   - 8.1. INSTALLEZ LES CÂBLES DANS LES SYSTÈMES DE CONDUIT
9. INSTALLATION DE CÂBLE À GAINE BLINDÉE (0-1000) V
   - 9.1. INSTALLEZ LES CÂBLES EN LES SOUTENANT FERMEMENT AU MOYEN DE SANGLES.
   - 9.2. CÂBLES RÉSISTANTS AU FEU PENDANT 2 HEURES À INTERVALLES DE 1 M.
   - 9.3. RÉALISEZ LES RACCORDEMENTS DE CÂBLES EN UTILISANT DES ENSEMBLES FABRIQUÉS EN USINE.
   - 9.4. LES RACCORDEMENTS DE CÂBLES : UTILISEZ UNE GAINE THERMOPLASTIQUE SUR LES CONDUCTEURS NUS.
   - 9.5. LORSQUE LES CÂBLES SONT ENFOUIS DANS DU BÉTON COULÉ OU DE LA MAÇONNERIE, AJOUTEZ UNE GAINE POUR L'ENTRÉE ET LA SORTIE DU CÂBLE.
   - 9.6. SAUF INDICATION CONTRAIRE, N'ÉPISSEZ PAS LES CÂBLES.
10. INSTALLATION DES CÂBLES DE COMMANDE
   - 10.1. INSTALLEZ LES CÂBLES DE COMMANDE DANS LE CONDUIT.
   - 10.2. METTEZ À LA TERRE L'ÉCRAN DU CÂBLE DE COMMANDE.

4. CONDUITS, FIXATION DES CONDUITS ET RACCORDS DE CONDUITS

1. CONDUITS
   - 1.1. TUBES ÉLECTRIQUES MÉTALLIQUES (EMT) : CONFORMES À LA NORME CSA C22.2 NO 83, MUNIS DE RACCORDS.
   - 1.2. CONDUITS MÉTALLIQUES FLEXIBLES : CONFORMES À LA NORME CSA C22.2 NO 56, EN MÉTAL FLEXIBLE, ÉTANCHES AUX LIQUIDES.
2. FIXATION DES CONDUITS
   - 2.1. SANGLES D'ACIER À UN TROU POUR FIXER LES CONDUITS ET CÂBLES EN SURFACE DE 50 MM ET MOINS;
   - 2.2. SANGLES D'ACIER À DEUX TROUS POUR LES CONDUITS ET LES CÂBLES D'UN DIAMÈTRE DE PLUS DE 50 MM;
   - 2.3. SERRE-POUTRES POUR FIXER LES CONDUITS EXPOSÉS AUX SURFACES EN ACIER.
   - 2.4. SUPPORTS DE TYPE CANAL POUR DEUX CONDUITS OU PLUS AFIN DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES DU CODE DE LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE DE L'ONTARIO, À 1 500 M AU CENTRE.
   - 2.5. TIGES FILETÉES DE 6 MM DE DIAMÈTRE, POUR LE SOUTIEN DES CANAUX SUSPENDUS.
3. RACCORDS DE CONDUITS
   - 3.1. RACCORDS : À LA NORME CAN/CSA C22.2 NO 18, FABRIQUÉ POUR USAGE AVEC LE CONDUIT INDIQUÉ. REVÊTEMENT : MÊME QUE LE CONDUIT.
   - 3.2. ASSUREZ DES « ELLS » D'USINE AVEC DES COUDES À 90 DEGRÉS POUR LES CONDUITS DE 25 MM ET PLUS.
   - 3.3. CONNECTEURS ET ACCOUPLEMENTS EN ACIER POUR EMT.
   - 3.4. CORDE DE TIRAGE
     - 3.4.1. CORDE DE TIRAGE EN POLYPROPYLÈNE DE 6 MM DANS TOUS LES CONDUITS VIDES.
4. INSTALLATION
   - 4.1. POSEZ LES CONDUITS APPARENTS DE FAÇON À NE PAS DIMINUER LA HAUTEUR LIBRE DE LA PIÈCE ET EN UTILISANT LE MOINS D'ESPACE POSSIBLE.
   - 4.2. CONDUITS EN SURFACE.
     - 4.2.1. UTILISEZ DES TUBES ÉLECTRIQUES MÉTALLIQUES (TEM) À PLUS DE 2,4 M AU-DESSUS DU SOL FINI DANS LES ZONES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENDOMMAGÉES.
     - 4.2.2. UTILISEZ UN CONDUIT RIGIDE EN ACIER DANS LES ZONES SUJETTES AUX CHOCS QUI PEUVENT ENDOMMAGER LE CONDUIT.
     - 4.2.3. LE CONDUIT EN SURFACE N'EST ACCEPTABLE QUE DANS LES ZONES NON FINIES.
   - 4.3. CONDUITS DISSIMULÉS
     - 4.3.1. INSTALLEZ LES CONDUITS PARALLÈLEMENT OU PERPENDICULAIREMENT AUX LIGNES D'IMPLANTATION DU BÂTIMENT.
     - 4.3.2. IL EST INTERDIT D'INSTALLER DES CONDUITS HORIZONTAUX DANS DES MURS DE MAÇONNERIE.
     - 4.3.3. IL EST INTERDIT DE NOYER DES CONDUITS DANS DES OUVRAGES EN TERRAZZO OU DANS DES CHAPES DE BÉTON.
     - 4.3.4. DANS LES ZONES FINIES, PASSEZ LE CONDUIT DISSIMULÉ PARALLÈLEMENT AUX LIGNES DE L'IMMEUBLE.
   - 4.4. UTILISEZ UN CONDUIT MÉTALLIQUE FLEXIBLE POUR LE RACCORDEMENT AUX MOTEURS DANS LES ZONES SÈCHES.
   - 4.5. UTILISEZ AC-90 POUR LES CHUTES D'ALIMENTATION VERTICALES DES LUMINAIRES.
   - 4.6. UTILISEZ DES CONDUITS MÉTALLIQUES FLEXIBLES ET ÉTANCHES AUX LIQUIDES DANS LE CAS DE CONNEXIONS DE MOTEURS OU DE MATÉRIELS VIBRANTS SITUÉS DANS DES LOCAUX HUMIDES OU MOUILLÉS, OU EN MILIEU CORROSIF.
   - 4.7. TAILLE MINIMUM DU CONDUIT : 21 MM.
   - 4.8. COUDE CONDUIT FROID :
     - 4.8.1. REMPLACEZ LES CONDUITS QUI ONT SUBI UNE DIMINUTION DE PLUS DE 1/10 DE LEUR DIAMÈTRE ORIGINAL.
     - 4.8.2. CINTREZ MÉCANIQUEMENT LES CONDUITS EN ACIER DE PLUS DE 21 MM DE DIAMÈTRE.
   - 4.9. INSTALLEZ UN FIL DE TIRAGE DANS LES CONDUITS VIDES.
   - 4.10. ENLEVEZ ET REMPLACEZ LES PARTIES DE CONDUITS BOUCHÉES. IL EST INTERDIT D'UTILISER DES LIQUIDES POUR DÉBOUCHER LES CONDUITS.
   - 4.11. ASSÉCHEZ LES CONDUITS AVANT D'Y PASSER LE CÂBLAGE.

5. CROCHETS ET SUPPORTS POUR LES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES

1. LES CANAUX DE SOUTIEN : EN FORME DE U, TAILLE DE 41 X 41 MM, D'UNE ÉPAISSEUR DE 2.5 MM, MONTÉ EN SURFACE.
2. INSTALLATION
   - 2.1. FIXEZ L'ÉQUIPEMENT AUX SURFACES DE MAÇONNERIE CREUSE, DE TUILE ET DE PLÂTRE À L'AIDE DE CHEVILLES DE PLOMB OU D'ÉCRANS EN NYLON.
   - 2.2. FIXEZ L'ÉQUIPEMENT AU BÉTON COULÉ AU MOYEN D'INSERTIONS EXPANSIBLES.
   - 2.3. FIXEZ L'ÉQUIPEMENT AUX MURS EN MAÇONNERIE CREUSE OU AUX PLAFONDS SUSPENDUS AU MOYEN DE BOULONS À AILETTES.
   - 2.4. IMMOBILISEZ L'ÉQUIPEMENT FIXÉ À LA SURFACE AU MOYEN D'ATTACHES AUX PLAFONDS EN T INVERSÉS. ASSUREZ-VOUS QUE LES PLAFONDS EN T SONT ADÉQUATEMENT SOUTENUS POUR PORTER LE POIDS DE L'ÉQUIPEMENT INDIQUÉ AVANT L'INSTALLATION.
   - 2.5. SOUTENEZ L'ÉQUIPEMENT, LES CONDUITS ET LES CÂBLES À L'AIDE DE CLIPS, DE BOULONS À RESSORT OU DE SERRE-CÂBLES CONÇUS EN TANT QU'ACCESSOIRES AUX ÉLÉMENTS DE LA VOIE ÉLÉMENTAIRE DE BASE.
   - 2.6. ATTACHEZ LES CONDUITS OU LES CÂBLES EXPOSÉS À LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE OU AUX SYSTÈMES DE SOUTIEN AU MOYEN DE SANGLES.
     - 2.6.1. SANGLES D'ACIER À UN TROU POUR FIXER LES CONDUITS ET CÂBLES EN SURFACE DE 50 MM ET MOINS;
     - 2.6.2. SANGLES D'ACIER À DEUX TROUS POUR LES CONDUITS ET LES CÂBLES D'UN DIAMÈTRE DE PLUS DE 50 MM;
     - 2.6.3. SERRE-POUTRES POUR FIXER LES CONDUITS EXPOSÉS AUX SURFACES EN ACIER.
3. SYSTÈMES DE SOUTIEN SUSPENDUS
   - 3.1. SOUTENEZ LES PARCOURS DE CÂBLES OU DE CONDUITS INDIVIDUELS AU MOYEN DE TIGES FILETÉES D'UN DIAMÈTRE DE 6 MM ET DE BRIDES À TENSION.
   - 3.2. SOUTENEZ DEUX CÂBLES OU CONDUITS OU PLUS SUR DES VOIES SOUTENUES PAR DES CROCHETS À TIGES FILETÉES D'UN DIAMÈTRE DE 6 MM LORSQU'IL N'EST PAS PRATIQUE DE LES ATTACHER DIRECTEMENT À LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE.
4. POUR LA FIXATION À LA SURFACE DE DEUX CONDUITS OU PLUS, UTILISEZ DES VOIES À 1,5 D'ESPACEMENT AU CENTRE.
5. FOURNISSEZ DES SUPPORTS, DES CADRES, DES CROCHETS ET DES BRIDES EN MÉTAL ET TOUT TYPE DE STRUCTURE DE SOUTIEN CONNEXE LORSQUE CELA EST INDIQUÉ OU AU BESOIN POUR SOUTENIR LES PARCOURS DE CONDUITS ET LES CÂBLES.
6. ASSUREZ UN SUPPORT ADÉQUAT POUR LES CHEMINS DE CÂBLE ET LES CÂBLES QUI TOMBENT VERTICALEMENT SUR L'ÉQUIPEMENT LORSQU'IL N'Y A AUCUN SUPPORT MURAL.
7. N'UTILISEZ PAS DE CÂBLES D'AMARRAGE OU DE SANGLES PERFORÉES POUR SOUTENIR OU FIXER LES CHEMINS DE CÂBLES OU LES CÂBLES.
8. N'UTILISEZ PAS LES SUPPORTS OU L'ÉQUIPEMENT INSTALLÉ POUR D'AUTRES MÉTIERS POUR SOUTENIR LES CONDUITS OU LES CÂBLES, SAUF AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTRE MÉTIER ET L'APPROBATION DU GESTIONNAIRE DE PROJET DU CLIENT OU D'UN REPRÉSENTANT AGISSANT AU NOM DU CLIENT.
9. INSTALLEZ DES ATTACHES ET DES SUPPORTS AU BESOIN POUR CHAQUE TYPE D'ÉQUIPEMENT, DE CÂBLE ET DE CONDUITS, CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS D'INSTALLATION DU FABRICANT.

6. MISE À LA TERRE

1. METTEZ À LA TERRE L'ÉQUIPEMENT CONFORMÉMENT À LA NORME CSA C22.2 NO 41. CONDUCTEURS DE MISE À LA TERRE EN CUIVRE CONFORMES AUX NORMES CSA C22.1, SECTION 10 (DERNIÈRE ÉDITION). CONDUCTEURS DE MISE À LA TERRE ISOLÉS, COMME IL EST INDIQUÉ AUX PRÉSENTES.
2. LES ACCESSOIRES INOXYDABLES NÉCESSAIRES POUR LE SYSTÈME DE MISE À LA TERRE DOIVENT CORRESPONDRE AU TYPE, À LA TAILLE ET AU MATÉRIEL INDIQUÉ, Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, CE QUI SUIT :
   - 2.1. RACCORD DE MISE À LA TERRE ET DE LIAISON; BRIDE DE SERRAGE DE PROTECTION; CONNECTEURS DE CONDUCTEUR BOULONNÉS; CONNECTEURS DE CONDUCTEUR SOUDÉS PAR ALUMINOTHERMIE; TRESSES DE MISE À LA TERRE ET SANGLES; CONNECTEURS À PRESSION POUR CÂBLES.
3. INSTALLEZ DES SYSTÈMES DE MISE À LA TERRE PERMANENTS, CONTINUS, DE SYSTÈMES ET DE CIRCUITS, Y COMPRIS DES ÉLECTRODES, DES CONDUCTEURS, DES CONNECTEURS ET DES ACCESSOIRES, SELON LES INDICATIONS, POUR SE CONFORMER AUX EXIGENCES DE L'ARCHITECTE OU DE L'INGÉNIEUR ET DE L'AUTORITÉ LOCALE QUI ONT COMPÉTENCE SUR L'INSTALLATION.
4. EFFECTUEZ DES CONNEXIONS DE MISE À LA TERRE EN CONFIGURATION RADIALE UNIQUEMENT, TOUTES LES CONNEXIONS SE TERMINANT À UN POINT DE MISE À LA TERRE UNIQUE. ÉVITEZ LES CONNEXIONS EN BOUCLE. ASSUREZ L'UNIFORMITÉ DES PRATIQUES DE MISE À LA TERRE DANS L'ENSEMBLE DE L'INSTALLATION. INSTALLEZ DES CONNEXIONS DE MISE À LA TERRE DU SYSTÈME ET DU CIRCUIT AUX CONDUCTEURS NEUTRES DES SYSTÈMES SECONDAIRES.
5. POUR LES PRISES DOUBLES STANDARD, FOURNISSEZ LE CONDUCTEUR DE MISE À LA TERRE ISOLÉ. TAILLE POUR LA MISE À LA TERRE DE L'ÉQUIPEMENT CONFORMÉMENT AU CODE ÉLECTRIQUE. CONDUCTEUR DE TAILLE 12 OU PLUS AVEC ISOLANT VERT. CONDUCTEUR DE MISE À LA TERRE DOIT ÊTRE RACCORDÉ. CONDUCTEUR DE MISE À LA TERRE À ÊTRE RACCORDÉ SOUS UNE VIS DE LIAISON À LA (AUX) BOÎTE(S) DE SORTIE ET AU TABLEAU DE DISTRIBUTION.
6. POUR LES PRISES DOUBLES ISOLÉES À LA TERRE, FOURNISSEZ LE CONDUCTEUR DE MISE À LA TERRE COMME POUR LES PRISES DOUBLES STANDARD ET UN CONDUCTEUR ISOLÉ DE MISE À LA TERRE SÉPARÉ. LA TAILLE DOIT CORRESPONDRE AUX CONDUCTEURS DE LIGNE AVEC ISOLATION VERTE ET BANDE JAUNE. LE CONDUCTEUR DE MISE À LA TERRE ISOLÉ DOIT ÊTRE RACCORDÉ À UN BORNIER DE TERRE ISOLÉ PRÉVU DANS LE PANNEAU.
7. DANS LE PANNEAU, LE BUS DE TERRE ISOLÉ ET LE BUS DE TERRE D'ÉQUIPEMENT DOIVENT ÊTRE RELIÉS AVEC LE CONDUCTEUR ISOLÉ #1/0.
8. INSTALLEZ UN CONDUCTEUR VERT DE MISE À LA TERRE SÉPARÉ DANS LE MÊME CONDUIT QUE LE CONDUCTEUR DE CIRCUIT (CÂBLAGE ÉLECTRIQUE). FIXEZ SOLIDEMENT À LA VIS DE MISE À LA TERRE DANS CHAQUE BOÎTIER, RACCORD, BOÎTE DE TIRAGE ET BOÎTIER D'ÉQUIPEMENT. L'INTENSITÉ DU CONDUCTEUR DE MISE À LA TERRE EST ÉGALE À L'INTENSITÉ DU CIRCUIT OU CONFORME AU CODE DE MISE À LA TERRE DE L'ÉQUIPEMENT.

7. IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT

1. DÉSIGNEZ LES APPAREILS ÉLECTRIQUES À L'AIDE DE PLAQUES D'IDENTIFICATION ET DE LA FAÇON SUIVANTE :
   - 1.1. PLAQUES D'IDENTIFICATION : FEUILLE DE GRAVURE EN PLASTIQUE LAMICOID D'UNE ÉPAISSEUR DE 3 MM, SURFACE FINIE DE COULEUR BLANCHE MATE, BASE NOIRE, LETTRAGE GRAVÉ ET ALIGNÉ DE FAÇON PRÉCISE SUR LA BASE MÉCANIQUEMENT.
   - 1.2. DES LETTRES D'UNE HAUTEUR DE 6 MM À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE.
   - 1.3. LA TAILLE CHOISIE EN FONCTION DU TEXTE.
   - 1.4. PRÉVOYEZ UN MINIMUM DE VINGT-CINQ (25) LETTRES PAR PLAQUE D'IDENTIFICATION.
   - 1.5. LE LIBELLÉ SUR LES PLAQUES D'IDENTIFICATION DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR LE REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE AVANT LEUR FABRICATION.
   - 1.6. LES PLAQUES D'IDENTIFICATION DES COFFRETS À BORNES ET DES BOÎTES DE CONNEXION DOIVENT INDIQUER LES CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME ET/OU DE TENSION.
   - 1.7. IDENTIFIEZ L'ÉQUIPEMENT AU MOYEN DE PLAQUES D'IDENTIFICATION OÙ IL EST GRAVÉ « INVENTAIRE DE BIEN NO [_____] » OU CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE.
   - 1.8. LES DÉCONNECTEURS, LES DÉMARREURS ET LES CONTACTEURS : INDIQUEZ LES ÉQUIPEMENTS COMMANDÉS ET LA TENSION.
   - 1.9. ARMOIRES À BORNES ET BOÎTES DE TIRAGE : INDIQUEZ LE SYSTÈME ET LA TENSION.
   - 1.10. TRANSFORMATEURS : INDIQUEZ LA CAPACITÉ, LES TENSIONS PRIMAIRE ET SECONDAIRE.
2. IDENTIFIEZ LA SOURCE, LA TENSION ET LA CHARGE SUR TOUTES LES BOÎTES DE CONNEXION. UTILISEZ UN MARQUEUR INDÉLÉBILE POUR CES EMPLACEMENTS SI CELA EST ACCEPTABLE.
3. METTEZ À JOUR TOUS LES HORAIRES DES PANNEAUX AU BESOIN.
4. FOURNISSEZ DES ÉTIQUETTES D'IDENTIFICATION EN LAMICOÏDE SUR TOUS LES ÉQUIPEMENTS.
5. MARQUEZ TOUS LES NUMÉROS DE CIRCUIT SUR LES PRISES, LES POTEAUX DE BRANCHEMENT DE DESCENTE, ETC. AVEC DES LETTRES NOIRES SUR DES ÉTIQUETTES P-TOUCH TRANSPARENTES.

8. IDENTIFICATION DU CÂBLAGE

1. IDENTIFIEZ LE CÂBLAGE À L'ENCRE INDÉLÉBILE PERMANENTE, DE RUBANS DE PLASTIQUE DE COULEUR, AUX DEUX EXTRÉMITÉS DES CONDUCTEURS DE PHASE DES CÂBLES DES APPAREILS D'ALIMENTATION ET DU CIRCUIT DE DÉRIVATION.
2. MAINTENEZ L'ORDRE DES PHASES ET LES CODES DE COULEUR TOUT AU LONG DU PROJET.
3. CODAGE PAR COULEURS : SELON LA NORME CSA C22.1.
4. UTILISEZ DES FILS CHROMOCODÉS AVEC LES CÂBLES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS, APPARIÉS AVEC L'ENSEMBLE DU SYSTÈME.
5. IDENTIFICATION DES CONDUITS ET DES CÂBLES
   - 5.1. LES CONDUITS, BOÎTES ET CÂBLES À GAINE MÉTALLIQUE SONT CODÉS PAR COULEUR.
   - 5.2. CODEZ AVEC DU RUBAN PLASTIQUE OU DE LA PEINTURE AUX ENDROITS OÙ LE CONDUIT OU LE CÂBLE PÉNÈTRE DANS LE MUR, LE PLAFOND OU LE PLANCHER, ET À INTERVALLES DE 5 M.
   - 5.3. COULEURS : COULEUR PRIMAIRE DE 25 MM DE LARGE ET COULEUR AUXILIAIRE DE 20 MM DE LARGE, COMME SUIT.
     - 5.3.1. ALIMENTATION DE SECOURS - JAUNE
     - 5.3.2. ALARME D'INCENDIE - ROUGE
     - 5.3.3. SÉCURITÉ - VERT

9. FUSIBLES

1. FUSIBLES À BOUCHON ET À CARTOUCHE : À LA NORME CSA C22.2 NO 59.1-M1987, AVEC LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :
   - 1.1. FUSIBLES HRC DE CATÉGORIE « J » À LA NORME CSA C22.2 NO 106-M92 POUR AVOIR UNE CAPACITÉ D'INTERRUPTION DE 100.000A SYMÉTRIQUE.
   - 1.2. CALIBRAGE SELON CE QUI EST INDIQUÉ SUR LES DESSINS.

10. RÉPARTITEURS, BOÎTES DE CONNEXION ET BOÎTES DE TIRAGE

1. RÉPARTITEURS
   - 1.1. CONSTRUCTION : BOÎTIER EN FEUILLE DE MÉTAL, COINS SOUDÉS ET COUVERCLE À CHARNIÈRE MOULÉ POUVANT ÊTRE VERROUILLÉ EN POSITION FERMÉE.
   - 1.2. RACCORDEMENTS : LES BORNES D'ARRIVÉE ET BORNES DE DÉRIVATION AU RÉSEAU ET LES BLOCS DE CONNEXION DOIVENT CORRESPONDRE À LA TAILLE REQUISE ET AU NOMBRE DE CONDUCTEURS ENTRANTS ET SORTANTS, TEL QU'IL EST INDIQUÉ.
   - 1.3. BORNES DE RECHANGE : MINIMUM DE TROIS BORNES DE RECHANGE OU DE COSSES SUR CHAQUE CONNEXION OU BLOC DE COSSE DE LA BONNE DIMENSION INFÉRIEUR À 200 A.
   - 1.4. FIXEZ LES APLOMBS, BIEN CENTRÉS SUR LES LIGNES DE L'IMMEUBLE.
   - 1.5. ÉTENDEZ LES RÉPARTITEURS SUR LA PLEINE LONGUEUR DE L'ÉQUIPEMENT, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
2. BOÎTES DE CONNEXION ET DE TIRAGE
   - 2.1. CONSTRUCTION : BOÎTIER EN ACIER SOUDÉ.
   - 2.2. COUVERCLES POUR BOÎTES ENCASTRÉES : MARGE MINIMALE DE 25 MM DE TOUS LES CÔTÉS.
   - 2.3. COUVERCLES POUR BOÎTES FIXÉES À LA SURFACE : COUVERCLES VISSABLES À BORD REPLIÉ.
   - 2.4. INSTALLEZ LES BOÎTES DE TIRAGE DANS DES ENDROITS DISSIMULÉS, MAIS FACILES D'ACCÈS.
   - 2.5. SEULES LES BOÎTES DE CONNEXION ET DE TIRAGE PRINCIPALES SONT INDIQUÉES AU BESOIN.

11. PANNEAUX DE DISTRIBUTION

1. PANNEAUX DE DISTRIBUTION : À LA NORME CSA C22.2 NO 29 AVEC LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :
   - 1.1. PANNEAUX DE DISTRIBUTION 120/240V : BUS ET DISJONCTEURS PRÉVUS POUR UN POUVOIR DE COUPURE SYMÉTRIQUE COMME INDIQUÉ, OU POUR CORRESPONDRE À CEUX EXISTANTS, S'ILS SONT PLUS ÉLEVÉS.
   - 1.2. LE SECTEUR, LE NOMBRE DE CIRCUITS ET LE NOMBRE ET LA TAILLE DES DISJONCTEURS DE DÉRIVATION TEL QU'INDIQUÉ.
   - 1.3. BUS EN CUIVRE ÉTAMÉ AVEC NEUTRE PLEINE GRANDEUR.
   - 1.4. L'ÉQUIPEMENT DE MISE À LA TERRE DU BUS DOIT CORRESPONDRE AU BUS NEUTRE. BOULONNÉ DIRECTEMENT AU BOÎTIER DU PANNEAU.
   - 1.5. SECTEUR ADAPTÉ AUX DISJONCTEURS À BOULONNER.
   - 1.6. FINITION : BORDURE ET PORTE - ÉMAIL GRIS CUIT.
   - 1.7. INSTALLEZ LES PANNEAUX À 6'-6 » (1981 mm) DU HAUT.
   - 1.8. CONNECTEZ LES CHARGES AUX CIRCUITS TEL QU'INDIQUÉ.
   - 1.9. CONNECTEZ LES CONDUCTEURS NEUTRES AU BUS NEUTRE COMMUN AVEC LE(S) CIRCUIT(S) RESPECTIF(S) IDENTIFIÉ(S).
   - 1.10. BOÎTIER ÉTANCHE AUX GICLEURS.
2. NORME D'ACCEPTATION : FEDERAL PIONEER LIMITED, EATON, SIEMENS.

12. DISJONCTEURS EN BOÎTIER MOULÉ

1. FOURNISSEZ DES DISJONCTEURS EN BOÎTIER MOULÉ À LA NORME CSA 22.2 NO. 5.1 AVEC LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :
   - 1.1. FOURNISSEZ DES DISJONCTEURS EN BOÎTIER MOULÉ DANS LES PANNEAUX DE DISTRIBUTION TEL QU'INDIQUÉ. LE CALIBRE ET LE DÉCLENCHEMENT DES DISJONCTEURS TEL QUE PRÉVU OU TEL QU'INDIQUÉ DANS LE SCHÉMA EN-LIGNE.
   - 1.2. UTILISEZ DES DISJONCTEURS À BOÎTIER MOULÉ À BOULONNER, DU TYPE À DÉCLENCHEMENT RAPIDE, POUR UN FONCTIONNEMENT MANUEL ET AUTOMATIQUE AVEC COMPENSATION DE TEMPÉRATURE POUR UNE TEMPÉRATURE AMBIANTE DE 40 °C (104 °F).
   - 1.3. LES DISJONCTEURS DOIVENT ÊTRE DES DÉCLENCHEURS COMMUNS À POIGNÉE UNIQUE POUR UNE APPLICATION MULTIPOLAIRE.
   - 1.4. DANS LES PANNEAUX, LES DISJONCTEURS EN BOÎTIER MOULÉ DOIVENT FONCTIONNER AUTOMATIQUEMENT AU MOYEN DE DISPOSITIFS DE DÉCLENCHEMENT THERMIQUE ET MAGNÉTIQUE POUR FOURNIR UN DÉCLENCHEMENT DE COURANT À TEMPS INVERSE DANS DES CONDITIONS DE SURCHARGE ET UN DÉCLENCHEMENT MAGNÉTIQUE INSTANTANÉ POUR ASSURER LA PROTECTION DU CIRCUIT.
   - 1.5. DES DÉCLENCHEURS MAGNÉTIQUES INSTANTANÉS POUR FONCTIONNER UNIQUEMENT LORSQUE LA VALEUR DU COURANT ATTEINT 10 À 12 FOIS LE RÉGLAGE DE DÉCLENCHEMENT DU DISJONCTEUR.
   - 1.6. CAPACITÉ D'INTERRUPTION MINIMALE DU DISJONCTEUR (VALEURS EFFICACES SYMÉTRIQUES) NE SERA PAS INFÉRIEURE À 120/240V -14 kA.
2. NORME D'ACCEPTATION : PANNEAU APPROUVÉ PAR LA CSA.

13. APPAREILS

1. TYPES D'APPAREILS :
   - 1.1. VEUILLEZ CONSULTER L'ANNEXE DES APPAREILS.

14. DISPOSITIFS

1. INTERRUPTEURS
   - 1.1. 15 A, 120 V, INTERRUPTEURS UNIPOLAIRES, À TROIS ET QUATRE VOIES À LA NORME CSA C22.2 NO.55/CSA C22.2 NO.111.
   - 1.2. INTERRUPTEURS C.A. À USAGE GÉNÉRAL ACTIONNÉS MANUELLEMENT AVEC LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :
   - 1.3. TROUS DE BORNE HOMOLOGUÉS POUR CÂBLES 10 AWG.
   - 1.4. CONTACTS EN ALLIAGE D'ARGENT.
   - 1.5. MOULAGE D'URÉE OU DE MÉLAMINE POUR DES PIÈCES SOUMISES À LA TRAÎNÉE DE CARBONE.
   - 1.6. CONVIENT AU CÂBLAGE ARRIÈRE ET LATÉRAL.
   - 1.7. COMMUTATEUR EN IVOIRE.
   - 1.8. COMMUTATEUR CONVENANT ENTIÈREMENT AUX LAMPES À FILAMENT DE TUNGSTÈNE ET LES LAMPES FLUORESCENTES, ET JUSQU'À 80 % DE LA CAPACITÉ NOMINALE DES CHARGES DE MOTEUR/CHARGES DE CHAUFFAGE.
   - 1.9. INTERRUPTEURS D'UN FABRICANT POUR TOUT LE PROJET.
   - 1.10. INSTALLATION
     - 1.10.1. INSTALLEZ DES INTERRUPTEURS À SIMPLE COURSE AVEC LA POIGNÉE EN POSITION « HAUTE » LORSQUE L'INTERRUPTEUR EST FERMÉ.
     - 1.10.2. INSTALLEZ DES INTERRUPTEURS DANS UNE BOÎTE DE SORTIE DE TYPE GANG LORSQUE PLUS D'UN INTERRUPTEUR EST NÉCESSAIRE À UN ENDROIT.
     - 1.10.3. INSTALLEZ LES COMMUTATEURS À LA HAUTEUR INDIQUÉE
2. PRISES
   - 2.1. POUR LES PRISES DOUBLES DE TYPE CSA 5-15 R, 125 V, 15 A, U GROUND, À LA NORME CSA C22.2 NO.42 AVEC LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :
   - 2.2. BOÎTIER MOULÉ EN IVOIRE ET URÉE.
   - 2.3. CONVIENT POUR LE CÂBLAGE ARRIÈRE ET LATÉRAL 10 AWG.
   - 2.4. LIENS DE RUPTURE POUR UTILISATION COMME PRISES DIVISÉES.
   - 2.5. HUIT ENTRÉES CÂBLÉES À L'ARRIÈRE, QUATRE VIS DE CÂBLAGE LATÉRALES.
   - 2.6. CONTACTS À TRIPLE ESSUYAGE ET CONTACTS DE MISE À LA TERRE RIVETÉS.
   - 2.7. DES PRISES SIMPLES DE TYPE CSA 5-15 R, 125 V, 15 A, U GROUND AVEC LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :
   - 2.8. BOÎTIER MOULÉ EN IVOIRE ET URÉE.
   - 2.9. CONVIENT POUR LE CÂBLAGE ARRIÈRE ET LATÉRAL 10 AWG.
   - 2.10. QUATRE ENTRÉES CÂBLÉES À L'ARRIÈRE, 2 VIS DE CÂBLAGE LATÉRALES.
   - 2.11. AUTRES PRISES AVEC L'INTENSITÉ ADMISSIBLE ET LA TENSION INDIQUÉES.
   - 2.12. LES PRISES D'UN FABRICANT POUR TOUT LE PROJET.
   - 2.13. INSTALLATION
     - 2.13.1. INSTALLEZ LES PRISES DANS UNE BOÎTE DE SORTIE DE TYPE GANG LORSQUE PLUS D'UNE PRISE EST REQUISE À UN ENDROIT.
     - 2.13.2. INSTALLEZ LES PRISES À LA HAUTEUR INDIQUÉE
     - 2.13.3. LORSQUE LA PRISE DIVISÉE A UNE PARTIE COMMUTÉE, INSTALLEZ VERTICALEMENT ET COMMUTEZ LA PARTIE SUPÉRIEURE.
     - 2.13.4. INSTALLEZ LES PRISES DE TYPE GFI TEL QU'INDIQUÉ.
3. PLAQUES DE RECOUVREMENT
   - 3.1. LES PLAQUES DE RECOUVREMENT POUR LES DISPOSITIFS DE CÂBLAGE : À LA NORME CSA C22.2 NO.42.1.
   - 3.2. COUVERCLE DE BOÎTE D'UTILITÉS EN TÔLE D'ACIER POUR LES DISPOSITIFS DE CÂBLAGE INSTALLÉS DANS LES BOÎTES D'UTILITÉS MONTÉES EN SURFACE
   - 3.3. DES PLAQUES DE RECOUVREMENT EN ACIER INOXYDABLE D'UNE ÉPAISSEUR DE 1 MM POUR LES DISPOSITIFS DE CÂBLAGE INSTALLÉS DANS DES BOÎTES DE SORTIE ENCASTRÉES.
   - 3.4. INSTALLATION
     - 3.4.1. INSTALLEZ DES PLAQUES DE RECOUVREMENT COMMUNES APPROPRIÉES LORSQUE LES DISPOSITIFS DE CÂBLAGE SONT GROUPÉS.
     - 3.4.2. N'UTILISEZ PAS DE PLAQUES DE RECOUVREMENT DESTINÉES À DES BOÎTES D'ENCASTREMENT SUR DES BOÎTES EN SAILLIE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

1	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
NO.	REVISION / RÉVISION	DATE

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

ÉLECTRIQUE
SPÉCIFCATIONS

PROJECT / PROJET: 19020

SHEET / FEUILLE: E0.2

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

15. CONTRÔLE DE LA QUALITÉ SUR LE CHANTIER

1. PROCÉDEZ AUX ESSAIS SUIVANTS :

1.1. SYSTÈME DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE, Y COMPRIS LE PHASAGE, LA ROTATION, LE VOLTAGE ET LA MISE À LA TERRE.

1.2. ESSAIS DE RÉSISTANCE DE L'ISOLEMENT :

1.2.1. UTILISEZ UN APPAREIL MEGGER DE 500 V SUR LES CIRCUITS, LES APPAREILS D'ALIMENTATION ET L'ÉQUIPEMENT JUSQU'À 350 V.

1.2.2. UTILISEZ UN APPAREIL MEGGER DE 1 000 V SUR LES CIRCUITS, LES APPAREILS D'ALIMENTATION ET L'ÉQUIPEMENT JUSQU'À 350-600 V.

1.2.3. VÉRIFIEZ LA RÉSISTANCE DE LA MISE À LA TERRE AVANT DE METTRE SOUS TENSION.

1.3. FOURNISSEZ LES INSTRUMENTS, LES COMPTEURS, L'ÉQUIPEMENT ET LE PERSONNEL REQUIS POUR PROCÉDER AUX ESSAIS PENDANT LE PROJET ET À LA FIN DE CELUI_CI.

16. DÉMARRAGE DU SYSTÈME

1. DÉMONSTRATION ET FORMATION, INSTRUIRE LE PERSONNEL D'EXPLOITATION SUR LE FONCTIONNEMENT, LES SOINS ET L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DES COMPOSANTES DES SYSTÈMES.
2. ORGANISEZ ET PAYEZ LES SERVICES D'UN SPÉCIALISTE DE L'ENTRETIEN DU FABRICANT AFIN QU'IL SURVEILLE LE DÉMARRAGE DE L'INSTALLATION ET QU'IL VÉRIFIE, AJUSTE, ÉQUILIBRE ET CALIBRE LES COMPOSANTES ET QU'IL INSTRUISE LE PERSONNEL D'EXPLOITATION.
3. DISPENSEZ CES SERVICES ET EFFECTUEZ DES VISITES POUR PERMETTRE LA MISE EN SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT ET POUR ASSURER QUE LE PERSONNEL D'EXPLOITATION MAÎTRISE LES DIFFÉRENTS ASPECTS DE SON ENTRETIEN ET DE SON EXPLOITATION.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

LÉGENDE

SYMBOLE	DESCRIPTION
	120V, MOTEUR MONOPHASÉ
	DÉMARREUR DE MOTEUR MANUEL AVEC DISPOSITIFS DE DÉCONNEXION
T	THERMOSTAT EN LIGNE
JB	BOÎTE DE JONCTION
150A CPR-2V 225A 120/208V 42CCT	PANNEAU ÉLECTRIQUE AVEC DISJONCTEUR PRINCIPAL
	PRISE DOUBLE À 120V
	PRISE DOUBLE AU-DESSUS DU COMPTOIR
	PRISE DOUBLE À DISJONCTEUR DE FUITE À LA TERRE AU-DESSUS DU COMPTOIR
$	PRISE MURALE (1100mm AFF)

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
1	TENDER / SOUMISSION	12.19.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

ÉLECTRIQUE
SPÉCIFCATIONS & LÉGENDE

PROJECT / PROJET: 19020

SHEET / FEUILLE: E0.3

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

1 WEST KITCHEN / WASHROOM- DEMO - SCALE - 1:50

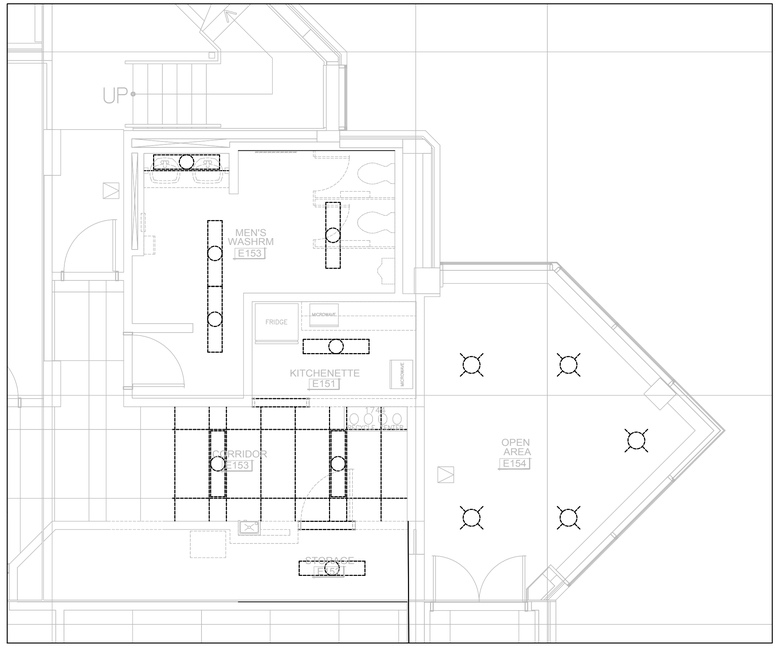

2 WEST KITCHEN / WASHROOM- RCP - DEMO- SCALE - 1:50

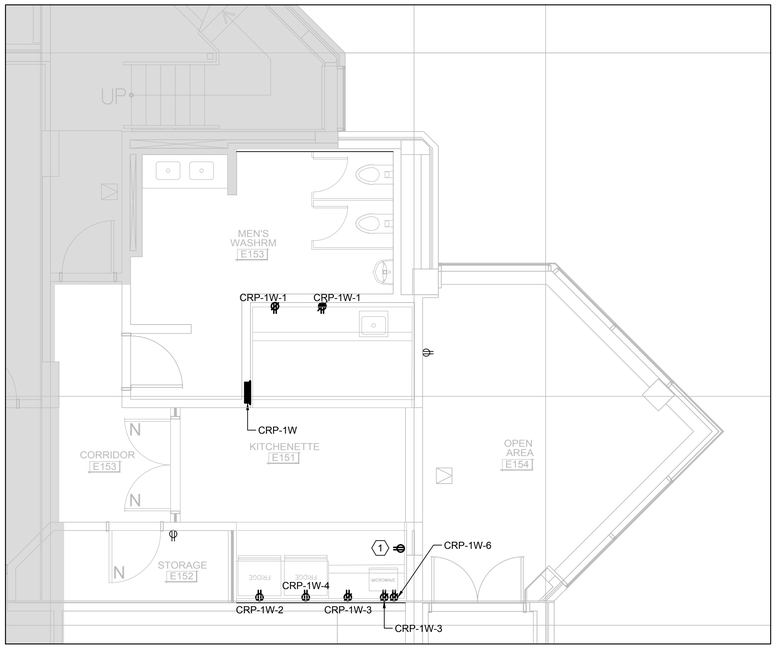

3 WEST KITCHEN / WASHROOM- NEW WORK - SCALE - 1:50

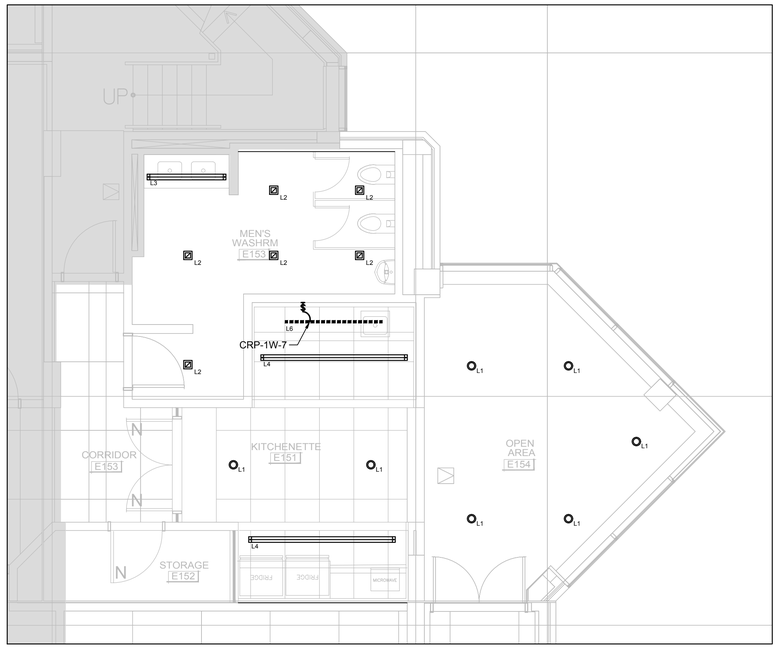

4 WEST KITCHEN / WASHROOM- RCP - NEW WORK- SCALE - 1:50

GENERAL NOTES

1. SEE LUMINAIRE SCHEDULE FOR FIXTURE INFORMATION.
2. CONTRACTOR TO REPLACE FLEXIBLE CONNECTION TO ALL NEW LUMINAIRES.

REMARQUES NOTES

1. SE REPORTER À L'ANNEXE SUR LES LUMINAIRES POUR EN SAVOIR PLUS.
2. L'ENTREPRENEUR DOIT REMPLACER LE RACCORD FLEXIBLE À TOUS LES NOUVEAUX LUMINAIRES.

DRAWING NOTES

1 RELOCATE EXISTING RECEPTACLE TO NEW LOCATION SHOWN. INSTALL NEW CONDUIT AND CONDUCTORS AS REQUIRED TO RE-CIRCUIT AS A HOUSEKEEPING RECEPTACLE FROM KITCHENETTE PANEL.

NOTE DU DESSIN

1 DÉPLACER LES PRISES AU NOUVEL EMPLACEMENT INDIQUÉ. INSTALLER DE NOUVEAUX CONDUITS ET CONDUCTEURS S'IL Y A LIEU AFIN DE MODIFIER LE CIRCUIT EN TANT QUE PRISE D'ENTRETIEN MÉNAGER À PARTIR DU PANNEAU DE LA CUISINETTE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
3	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
2	ISSUED FOR 99%	12.13.19
1	ISSUED FOR 75%	11.22.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

ELECTRICAL
POWER LAYOUT
LEVEL 1 WEST
ÉLECTRIQUE
DISPOSITION DES CÂBLES D'ALIMENTATION 1er ÉTAGE OUEST

PROJECT / PROJET: 19020

SHEET / FEUILLE: E1W_O

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

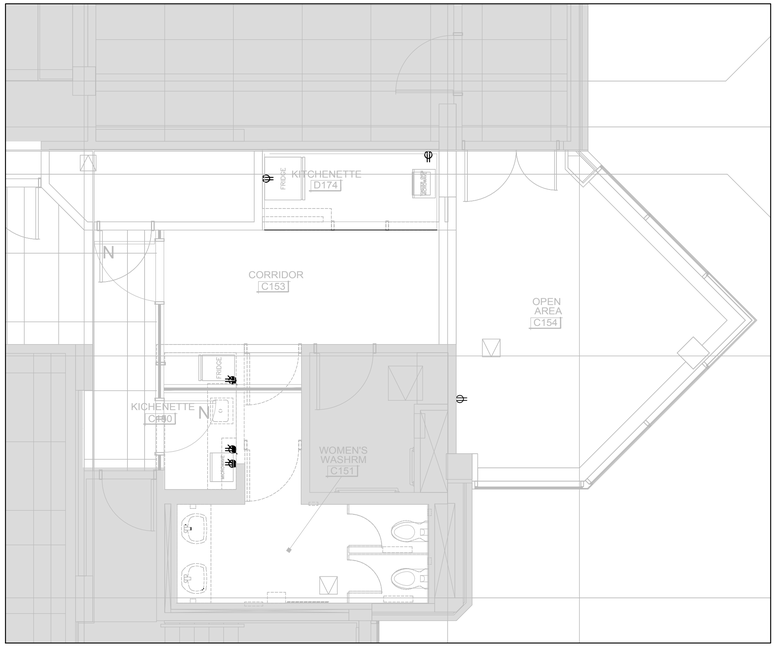

1 EAST KITCHEN / WASHROOM- DEMO - SCALE - 1:50

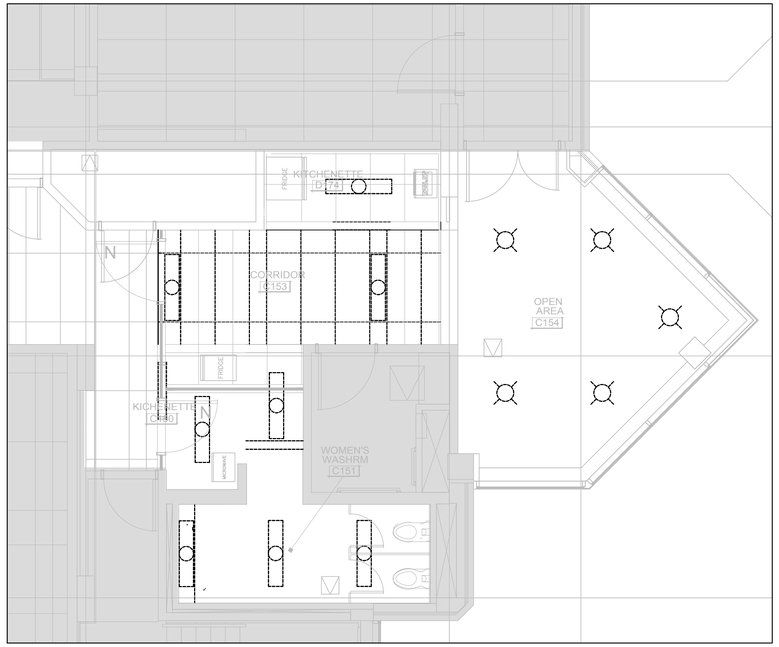

2 EAST KITCHEN / WASHROOM- RCP - DEMO- SCALE - 1:50

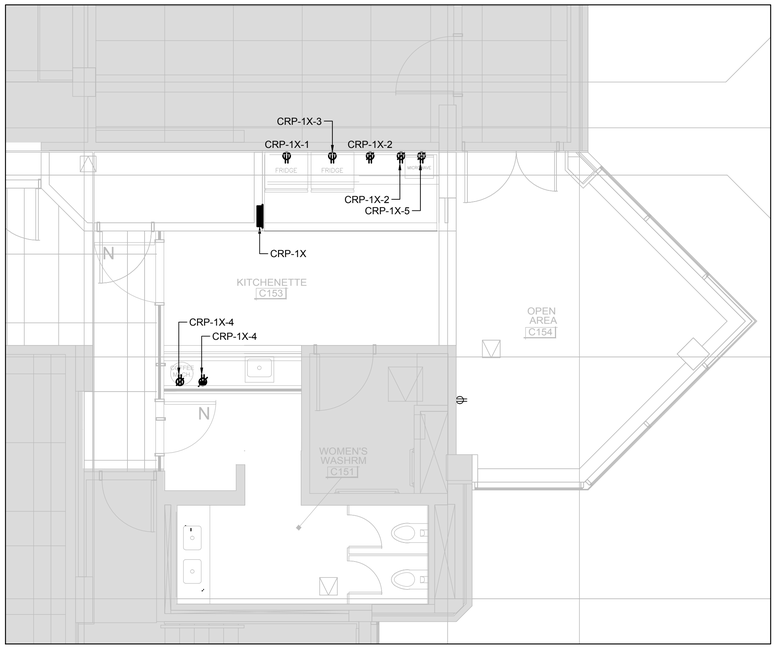

3 EAST KITCHEN / WASHROOM- NEW WORK - SCALE - 1:50

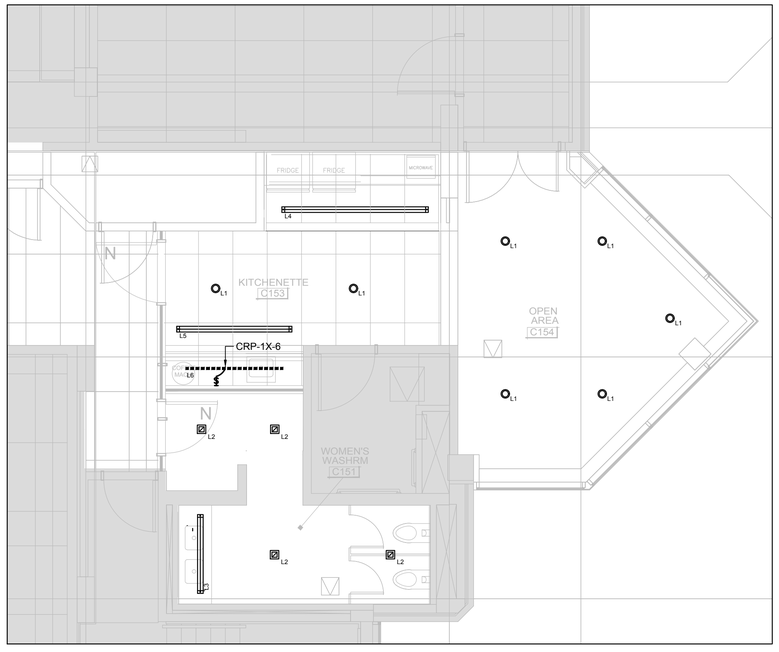

4 EAST KITCHEN / WASHROOM- RCP - NEW WORK- SCALE - 1:50

GENERAL NOTES

1. SEE LUMINAIRE SCHEDULE FOR FIXTURE INFORMATION.
2. CONTRACTOR TO REPLACE FLEXIBLE CONNECTION TO ALL NEW LUMINAIRES.

REMARQUES NOTES

1. SE REPORTER À L'ANNEXE SUR LES LUMINAIRES POUR EN SAVOIR PLUS.
2. L'ENTREPRENEUR DOIT REMPLACER LE RACCORD FLEXIBLE À TOUS LES NOUVEAUX LUMINAIRES.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED.
CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN.
L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
3	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
2	ISSUED FOR 99%	12.13.19
1	ISSUED FOR 75%	11.22.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

ELECTRICAL
POWER LAYOUT
LEVEL 1 EAST
ÉLECTRIQUE
DISPOSITION DES CÂBLES
D'ALIMENTATION 1er ÉTAGE EST

PROJECT / PROJET: 19020

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

SHEET / FEUILLE: E1E

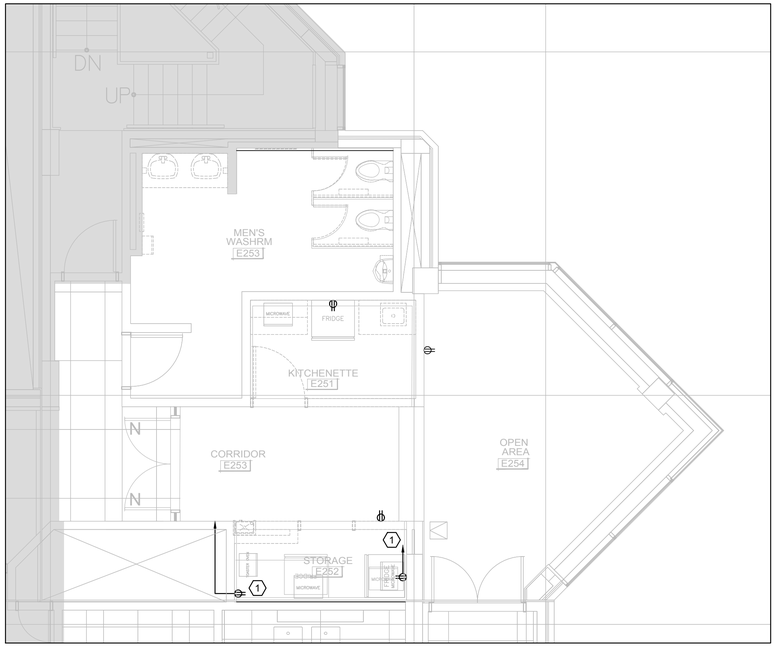

1 WEST KITCHEN / WASHROOM- DEMO - SCALE - 1:50

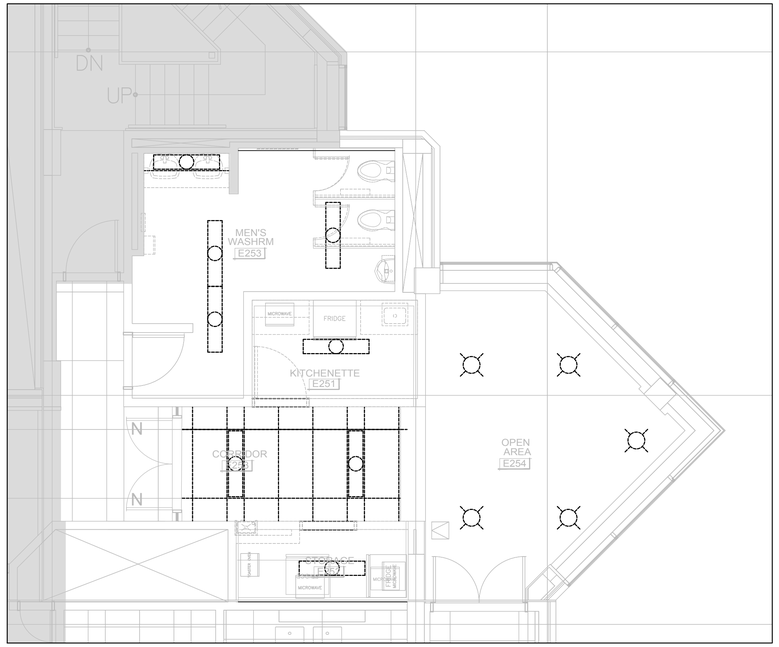

2 WEST KITCHEN / WASHROOM- RCP - DEMO- SCALE - 1:50

3 WEST KITCHEN / WASHROOM- NEW WORK - SCALE - 1:50

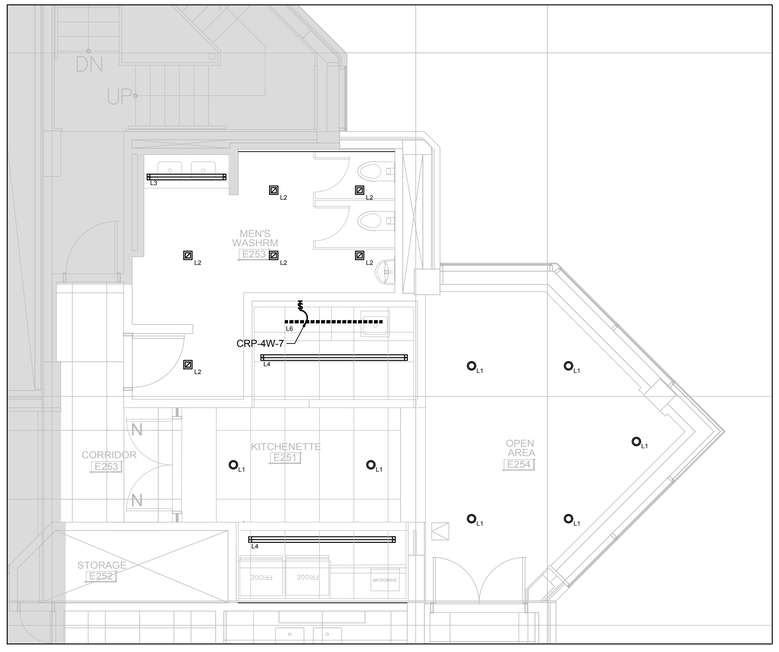

4 WEST KITCHEN / WASHROOM- RCP - NEW WORK- SCALE - 1:50

GENERAL NOTES

1. SEE LUMINAIRE SCHEDULE FOR FIXTURE INFORMATION.
2. CONTRACTOR TO REPLACE FLEXIBLE CONNECTION TO ALL NEW LUMINAIRES.

REMARQUES NOTES

1. SE REPORTER À L'ANNEXE SUR LES LUMINAIRES POUR EN SAVOIR PLUS.
2. L'ENTREPRENEUR DOIT REMPLACER LE RACCORD FLEXIBLE À TOUS LES NOUVEAUX LUMINAIRES.

DRAWING NOTES

(1) RELOCATE EXISTING RECEPTACLE TO NEW LOCATION SHOWN. INSTALL NEW CONDUIT AND CONDUCTORS AS REQUIRED TO RE-CIRCUIT AS A HOUSEKEEPING RECEPTACLE FROM KITCHENETTE PANEL.

NOTE DU DESSIN

(1) DÉPLACER LES PRISES AU NOUVEL EMPLACEMENT INDIQUÉ. INSTALLER DE NOUVEAUX CONDUITS ET CONDUCTEURS S'IL Y A LIEU AFIN DE MODIFIER LE CIRCUIT EN TANT QUE PRISE D'ENTRETIEN MÉNAGER À PARTIR DU PANNEAU DE LA CUISINETTE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
3	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
2	ISSUED FOR 99%	12.13.19
1	ISSUED FOR 75%	11.22.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

ELECTRICAL
POWER LAYOUT
LEVEL 2 WEST
ÉLECTRIQUE
DISPOSITION DES CÂBLES D'ALIMENTATION
2e ÉTAGE OUEST

PROJECT / PROJET: 19020

SHEET / FEUILLE: E2W_O

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

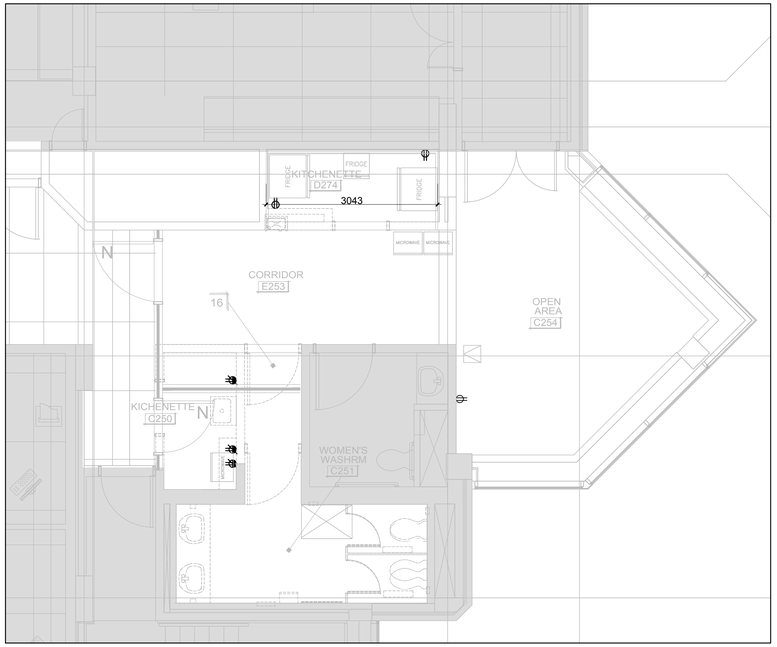

1 EAST KITCHEN / WASHROOM- DEMO - SCALE - 1:50

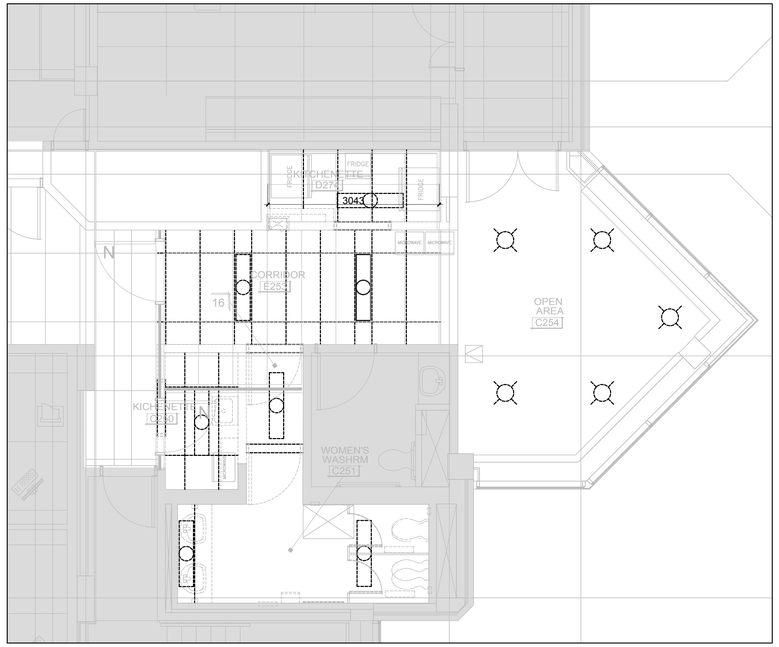

2 EAST KITCHEN / WASHROOM- RCP - DEMO- SCALE - 1:50

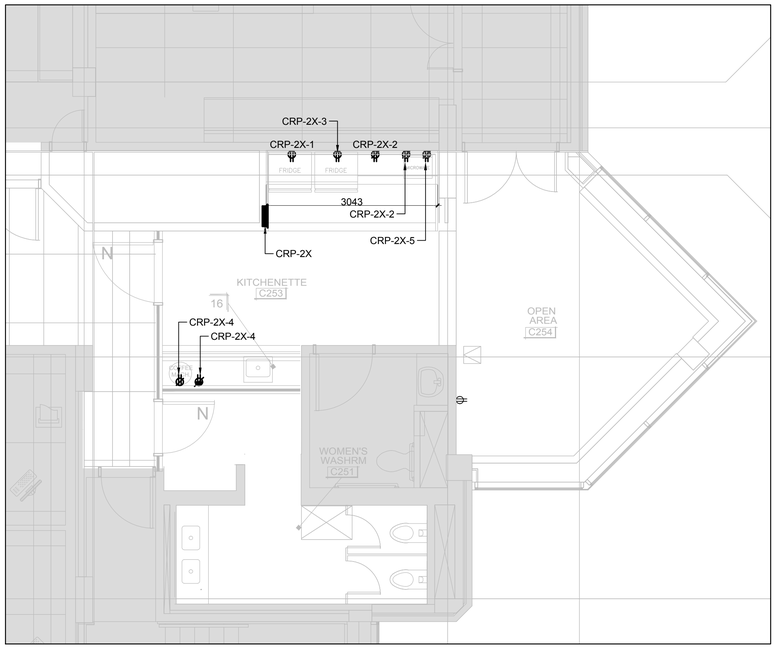

3 EAST KITCHEN / WASHROOM- NEW WORK - SCALE - 1:50

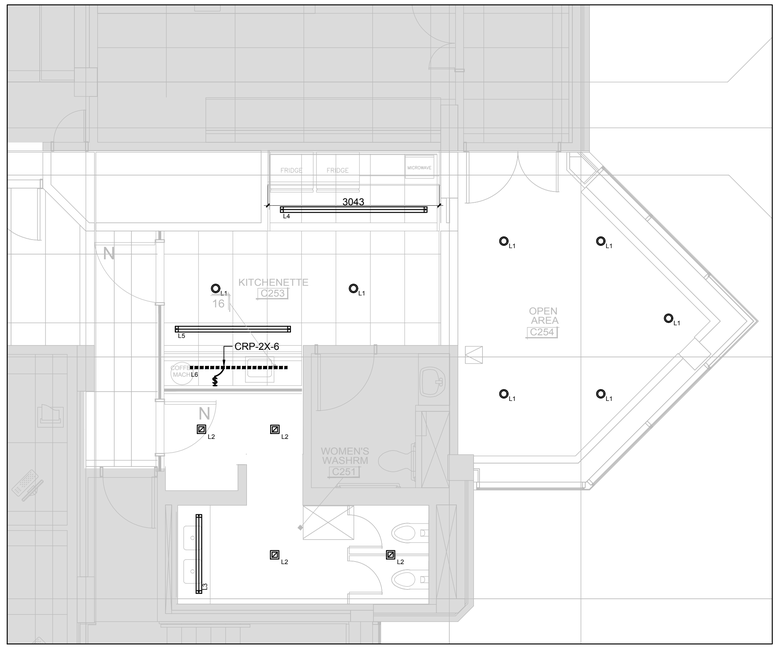

4 EAST KITCHEN / WASHROOM- RCP - NEW WORK- SCALE - 1:50

GENERAL NOTES

1. SEE LUMINAIRE SCHEDULE FOR FIXTURE INFORMATION.
2. CONTRACTOR TO REPLACE FLEXIBLE CONNECTION TO ALL NEW LUMINAIRES.

REMARQUES NOTES

1. SE REPORTER À L'ANNEXE SUR LES LUMINAIRES POUR EN SAVOIR PLUS.
2. L'ENTREPRENEUR DOIT REMPLACER LE RACCORD FLEXIBLE À TOUS LES NOUVEAUX LUMINAIRES.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
3	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
2	ISSUED FOR 99%	12.13.19
1	ISSUED FOR 75%	11.22.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

ELECTRICAL
POWER LAYOUT
LEVEL 2 EAST
ÉLECTRIQUE
DISPOSITION DES CÂBLES D'ALIMENTATION
2e ÉTAGE EST

PROJECT / PROJET: 19020

SHEET / FEUILLE: E2E

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

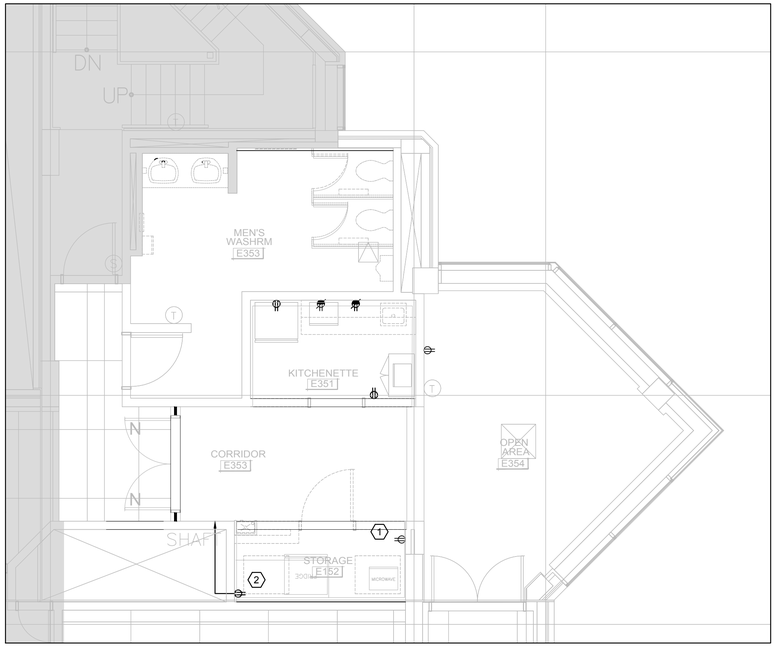

1 WEST KITCHEN / WASHROOM- DEMO - SCALE - 1:50

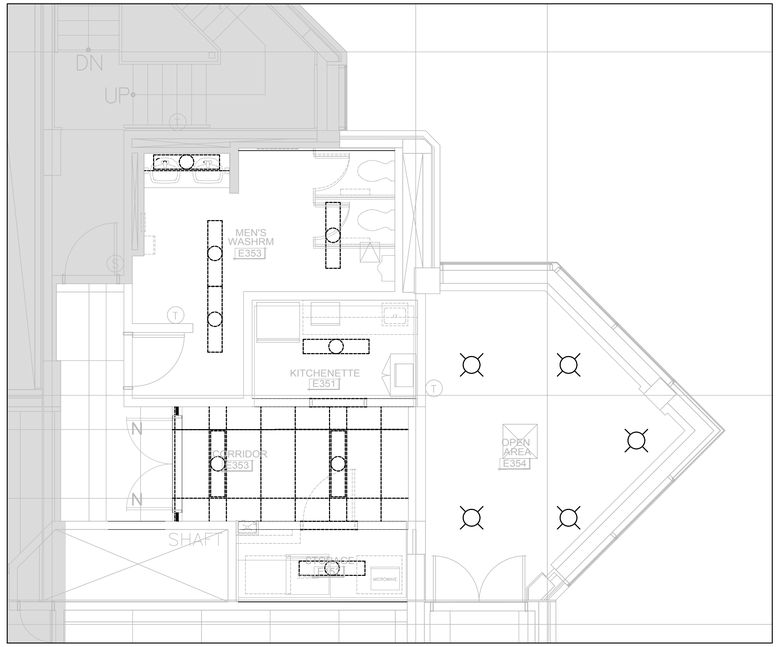

2 WEST KITCHEN / WASHROOM- RCP - DEMO- SCALE - 1:50

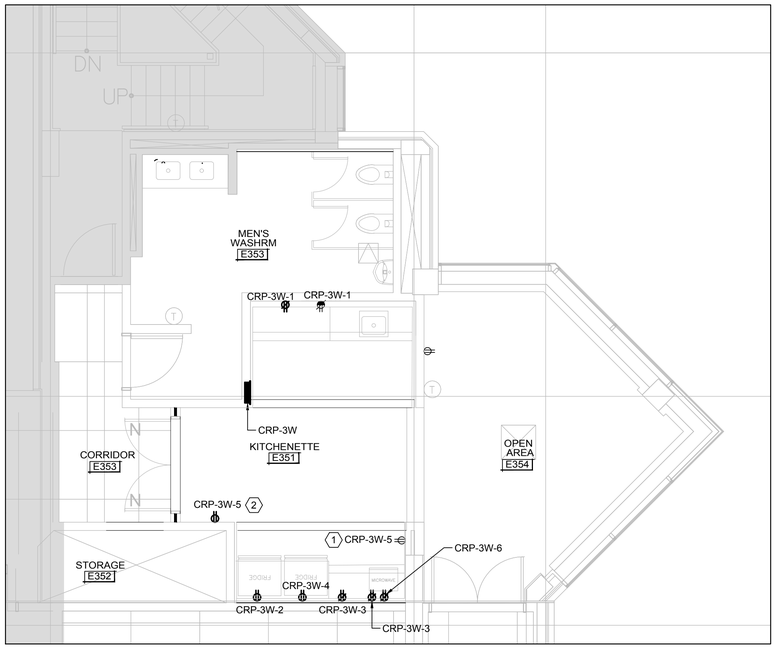

3 WEST KITCHEN / WASHROOM- NEW WORK - SCALE - 1:50

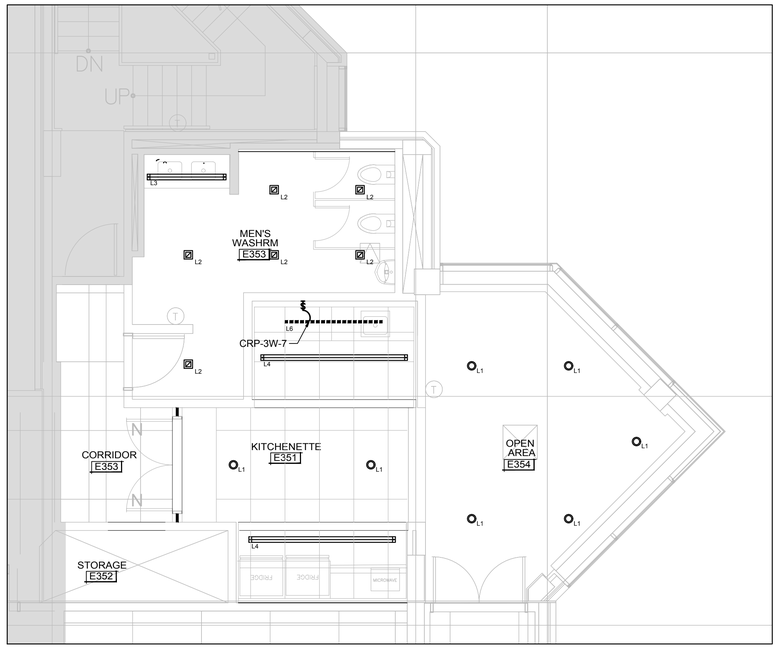

4 WEST KITCHEN / WASHROOM- RCP - NEW WORK- SCALE - 1:50

GENERAL NOTES

1. SEE LUMINAIRE SCHEDULE FOR FIXTURE INFORMATION.
2. CONTRACTOR TO REPLACE FLEXIBLE CONNECTION TO ALL NEW LUMINAIRES.

REMARQUES NOTES

1. SE REPORTER À L'ANNEXE SUR LES LUMINAIRES POUR EN SAVOIR PLUS.
2. L'ENTREPRENEUR DOIT REMPLACER LE RACCORD FLEXIBLE À TOUS LES NOUVEAUX LUMINAIRES.

DRAWING NOTES

1. EXISTING RECEPTACLE TO REMAIN. INSTALL NEW CONDUIT AND CONDUCTORS AS REQUIRED TO RE-CIRCUIT AS A HOUSEKEEPING RECEPTACLE FROM KITCHENETTE PANEL.
2. RELOCATE EXISTING RECEPTACLE TO NEW LOCATION SHOWN. INSTALL NEW CONDUIT AND CONDUCTORS AS REQUIRED TO RE-CIRCUIT AS A HOUSEKEEPING RECEPTACLE FROM KITCHENETTE PANEL.

NOTE DU DESSIN

1. LA PRISE EXISTANTE DEMEURE EN PLACE. INSTALLER DE NOUVEAUX CONDUITS ET CONDUCTEURS S'IL Y A LIEU AFIN DE MODIFIER LE CIRCUIT EN TANT QUE PRISE D'ENTRETIEN MÉNAGER À PARTIR DU PANNEAU DE LA CUISINETTE.
2. DÉPLACER LES PRISES AU NOUVEL EMPLACEMENT INDIQUÉ. INSTALLER DE NOUVEAUX CONDUITS ET CONDUCTEURS S'IL Y A LIEU AFIN DE MODIFIER LE CIRCUIT EN TANT QUE PRISE D'ENTRETIEN MÉNAGER À PARTIR DU PANNEAU DE LA CUISINETTE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
3	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
2	ISSUED FOR 99%	12.13.19
1	ISSUED FOR 75%	11.22.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

ELECTRICAL
POWER LAYOUT
LEVEL 3 WEST
ÉLECTRIQUE
DISPOSITION DES CÂBLES D'ALIMENTATION
3e ÉTAGE OUEST

PROJECT / PROJET: 19020

SHEET / FEUILLE: E3W_O

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

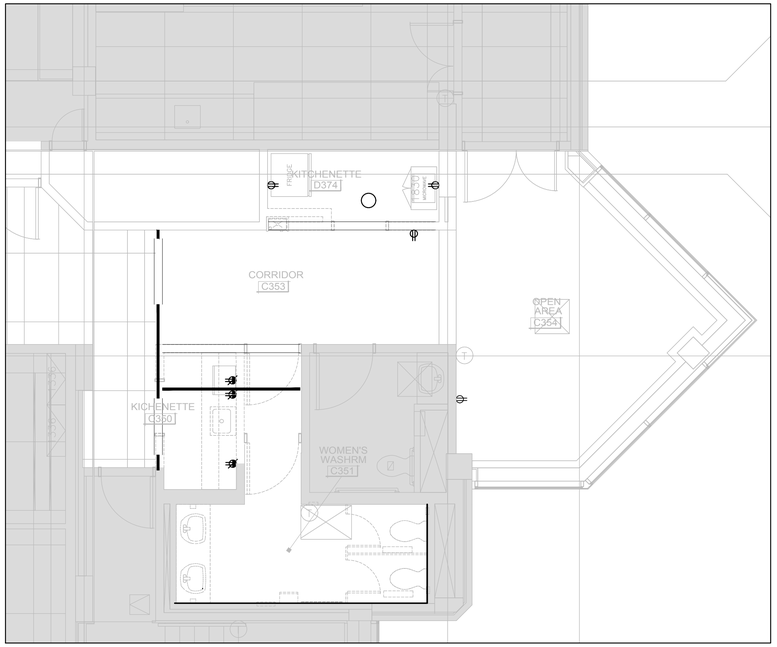

1 EAST KITCHEN / WASHROOM- DEMO - SCALE - 1:50

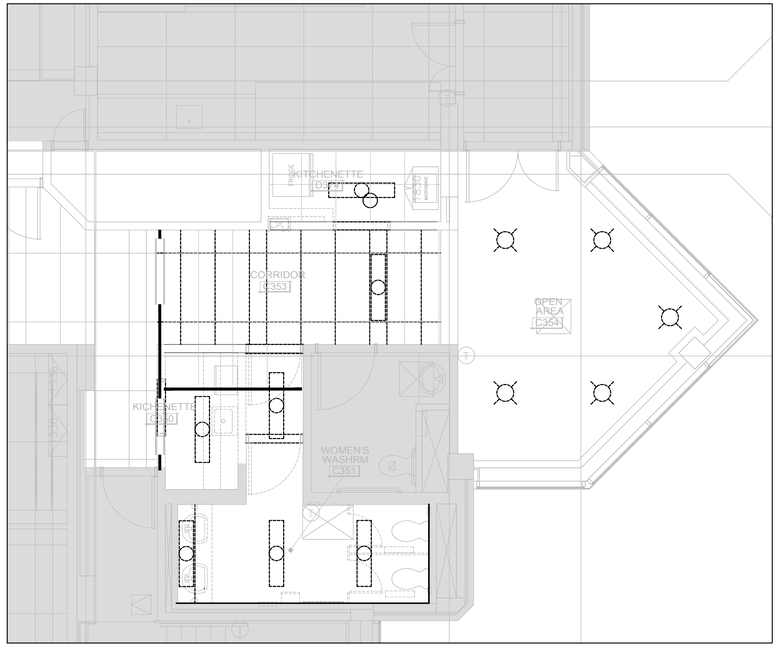

2 EAST KITCHEN / WASHROOM- RCP - DEMO- SCALE - 1:50

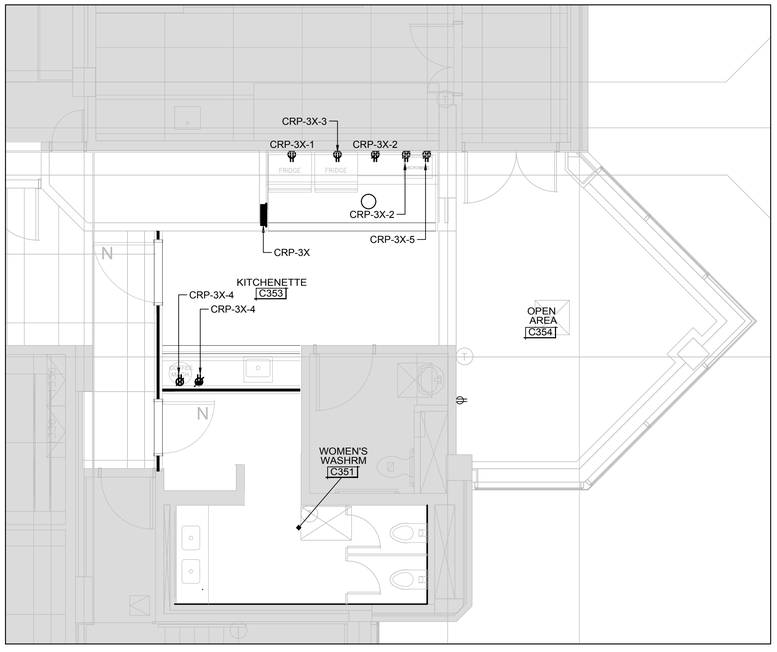

3 EAST KITCHEN / WASHROOM- NEW WORK - SCALE - 1:50

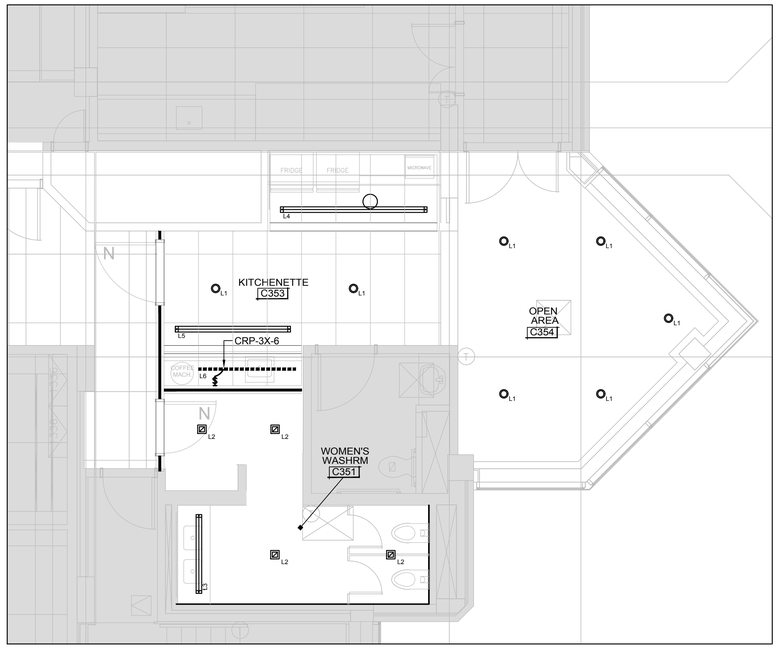

4 EAST KITCHEN / WASHROOM- RCP - NEW WORK- SCALE - 1:50

GENERAL NOTES

1. SEE LUMINAIRE SCHEDULE FOR FIXTURE INFORMATION.
2. CONTRACTOR TO REPLACE FLEXIBLE CONNECTION TO ALL NEW LUMINAIRES.

REMARQUES NOTES

1. SE REPORTER À L'ANNEXE SUR LES LUMINAIRES POUR EN SAVOIR PLUS.
2. L'ENTREPRENEUR DOIT REMPLACER LE RACCORD FLEXIBLE À TOUS LES NOUVEAUX LUMINAIRES.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
3	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
2	ISSUED FOR 99%	12.13.19
1	ISSUED FOR 75%	11.22.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

ELECTRICAL
POWER LAYOUT
LEVEL 3 EAST
ÉLECTRIQUE
DISPOSITION DES CÂBLES D'ALIMENTATION
3e ÉTAGE EST

PROJECT / PROJET: 19020

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

SHEET / FEUILLE: E3E

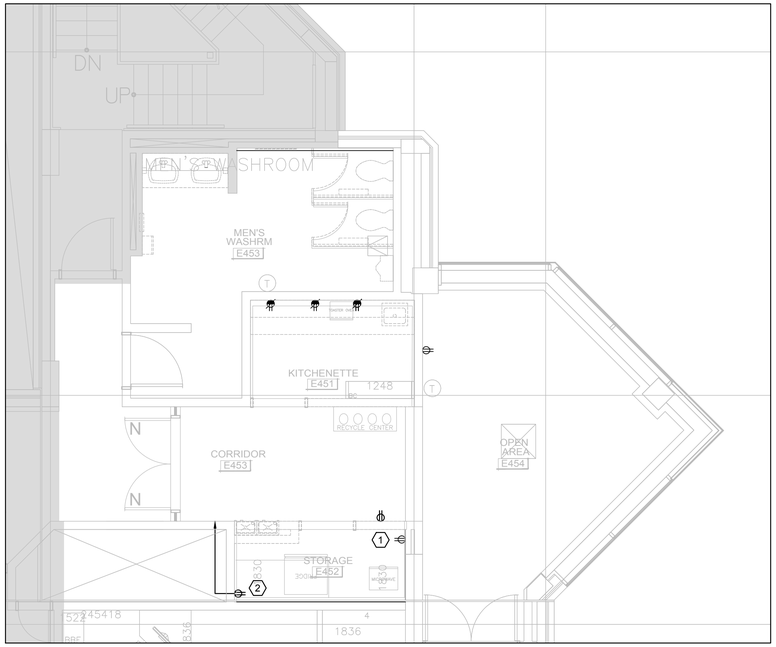

1 WEST KITCHEN / WASHROOM- DEMO - SCALE - 1:50

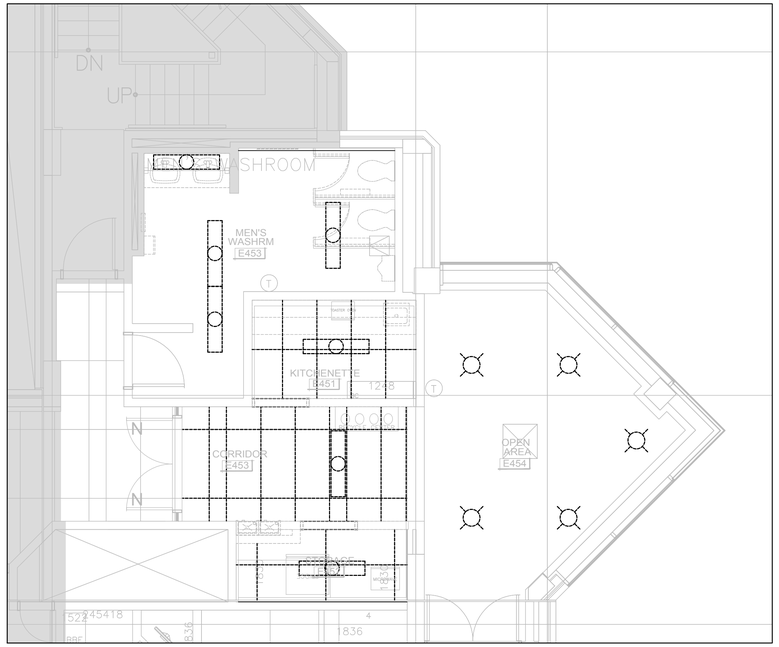

2 WEST KITCHEN / WASHROOM- RCP - DEMO- SCALE - 1:50

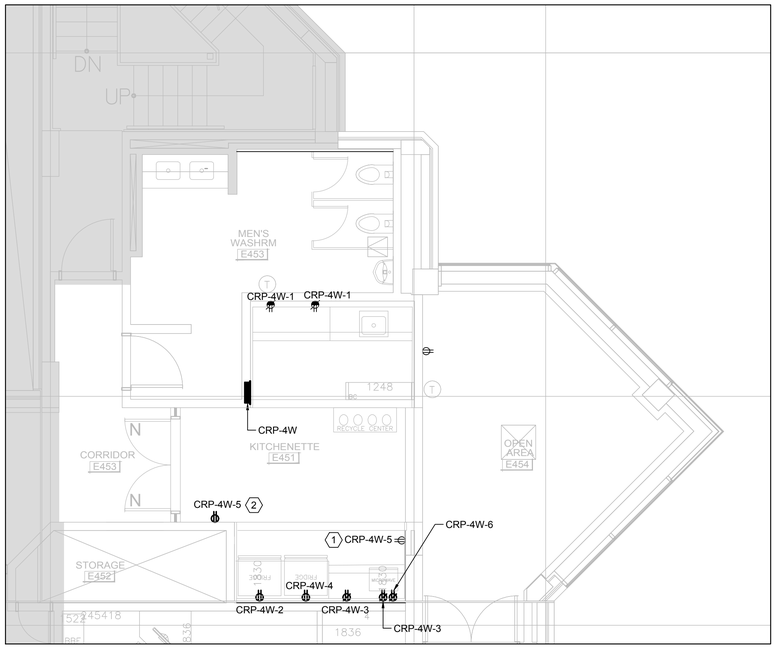

3 WEST KITCHEN / WASHROOM- NEW WORK - SCALE - 1:50

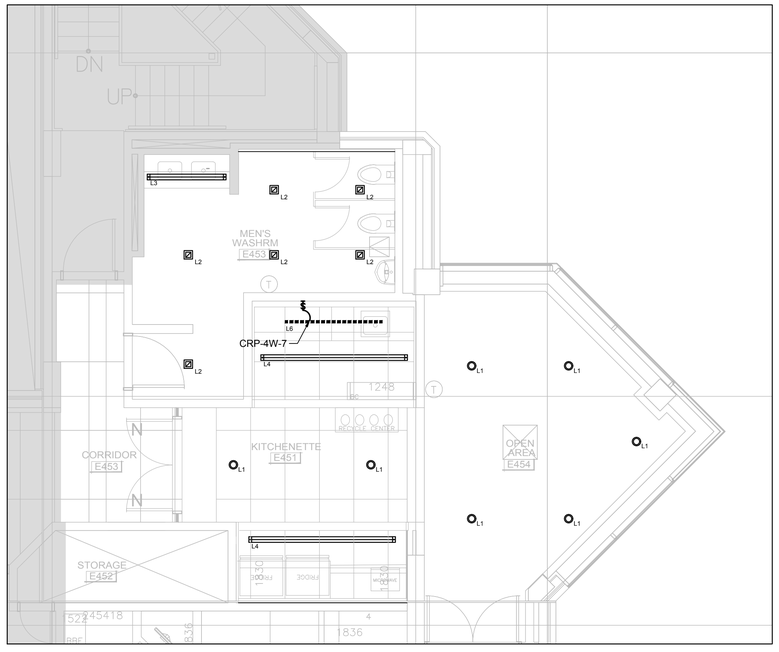

4 WEST KITCHEN / WASHROOM- RCP - NEW WORK- SCALE - 1:50

GENERAL NOTES

1. SEE LUMINAIRE SCHEDULE FOR FIXTURE INFORMATION.
2. CONTRACTOR TO REPLACE FLEXIBLE CONNECTION TO ALL NEW LUMINAIRES.

REMARQUES NOTES

1. SE REPORTER À L'ANNEXE SUR LES LUMINAIRES POUR EN SAVOIR PLUS.
2. L'ENTREPRENEUR DOIT REMPLACER LE RACCORD FLEXIBLE À TOUS LES NOUVEAUX LUMINAIRES.

DRAWING NOTES

1. EXISTING RECEPTACLE TO REMAIN. INSTALL NEW CONDUIT AND CONDUCTORS AS REQUIRED TO RE-CIRCUIT AS A HOUSEKEEPING RECEPTACLE FROM KITCHENETTE PANEL.
2. RELOCATE EXISTING RECEPTACLE TO NEW LOCATION SHOWN. INSTALL NEW CONDUIT AND CONDUCTORS AS REQUIRED TO RE-CIRCUIT AS A HOUSEKEEPING RECEPTACLE FROM KITCHENETTE PANEL.

NOTE DU DESSIN

1. LA PRISE EXISTANTE DEMEURE EN PLACE. INSTALLER DE NOUVEAUX CONDUITS ET CONDUCTEURS S'IL Y A LIEU AFIN DE MODIFIER LE CIRCUIT EN TANT QUE PRISE D'ENTRETIEN MÉNAGER À PARTIR DU PANNEAU DE LA CUISINETTE.
2. DÉPLACER LES PRISES AU NOUVEL EMPLACEMENT INDIQUÉ. INSTALLER DE NOUVEAUX CONDUITS ET CONDUCTEURS S'IL Y A LIEU AFIN DE MODIFIER LE CIRCUIT EN TANT QUE PRISE D'ENTRETIEN MÉNAGER À PARTIR DU PANNEAU DE LA CUISINETTE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
3	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
2	ISSUED FOR 99%	12.13.19
1	ISSUED FOR 75%	11.22.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

ELECTRICAL
POWER LAYOUT
LEVEL 4 WEST
ÉLECTRIQUE
DISPOSITION DES CÂBLES D'ALIMENTATION
4e ÉTAGE OUEST

PROJECT / PROJET: 19020

SHEET / FEUILLE: E4W_O

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

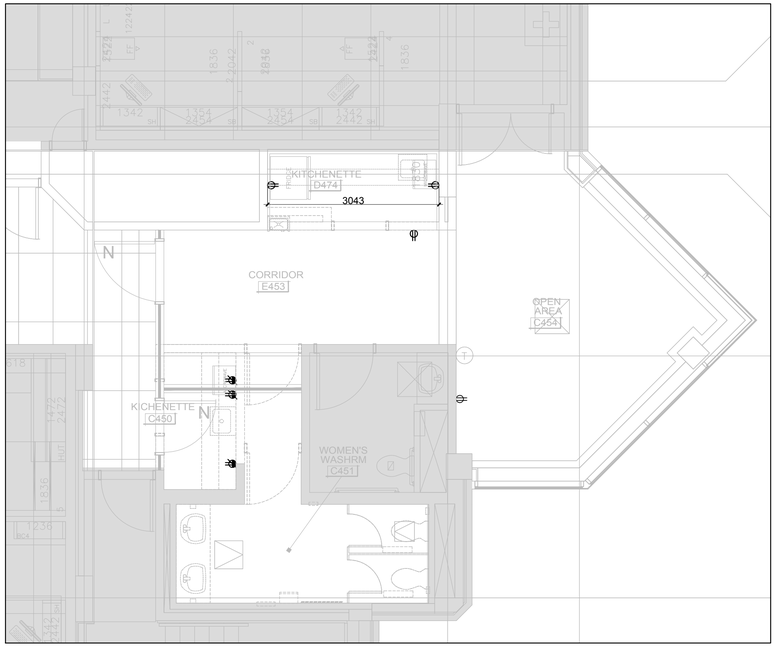

1 EAST KITCHEN / WASHROOM- DEMO - SCALE - 1:50

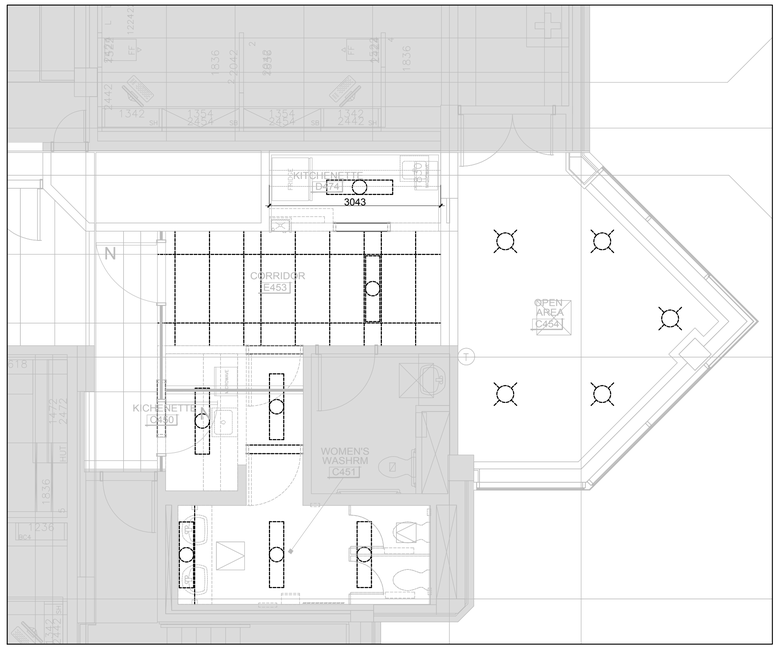

2 EAST KITCHEN / WASHROOM- RCP - DEMO- SCALE - 1:50

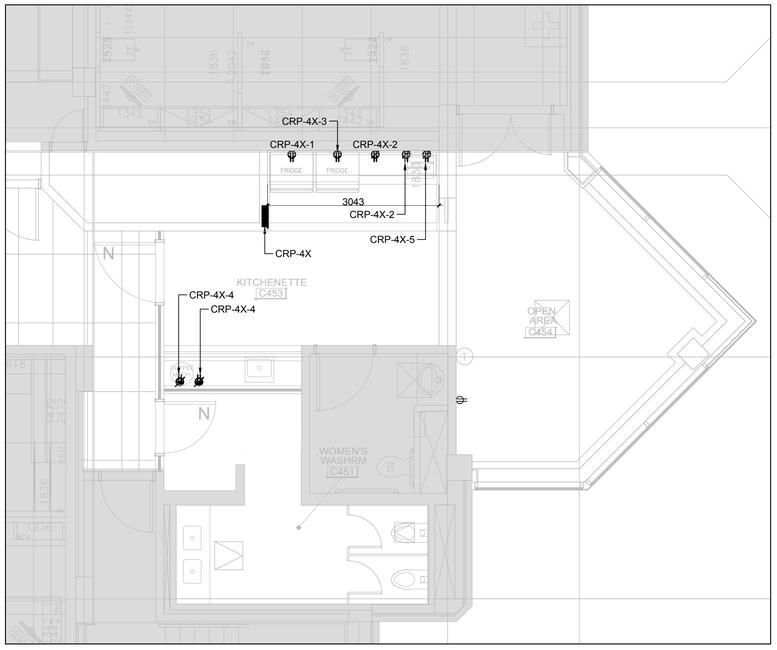

3 EAST KITCHEN / WASHROOM- NEW WORK - SCALE - 1:50

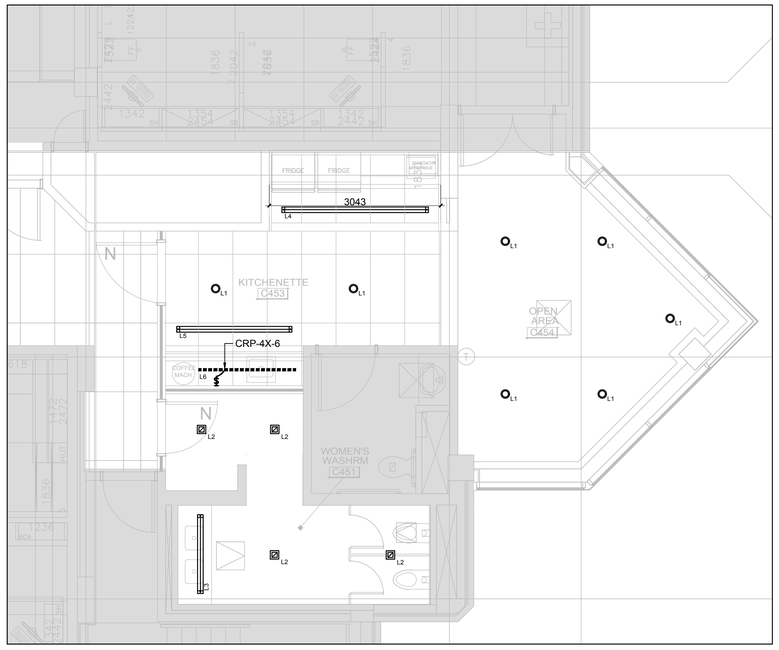

4 EAST KITCHEN / WASHROOM- RCP - NEW WORK- SCALE - 1:50

GENERAL NOTES

1. SEE LUMINAIRE SCHEDULE FOR FIXTURE INFORMATION.
2. CONTRACTOR TO REPLACE FLEXIBLE CONNECTION TO ALL NEW LUMINAIRES.

REMARQUES NOTES

1. SE REPORTER À L'ANNEXE SUR LES LUMINAIRES POUR EN SAVOIR PLUS.
2. L'ENTREPRENEUR DOIT REMPLACER LE RACCORD FLEXIBLE À TOUS LES NOUVEAUX LUMINAIRES.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
3	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
2	ISSUED FOR 99%	12.13.19
1	ISSUED FOR 75%	11.22.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

ELECTRICAL
POWER LAYOUT
LEVEL 4 EAST
ÉLECTRIQUE
DISPOSITION DES CÂBLES D'ALIMENTATION
4e ÉTAGE EST

PROJECT / PROJET: 19020

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

SHEET / FEUILLE: E4E

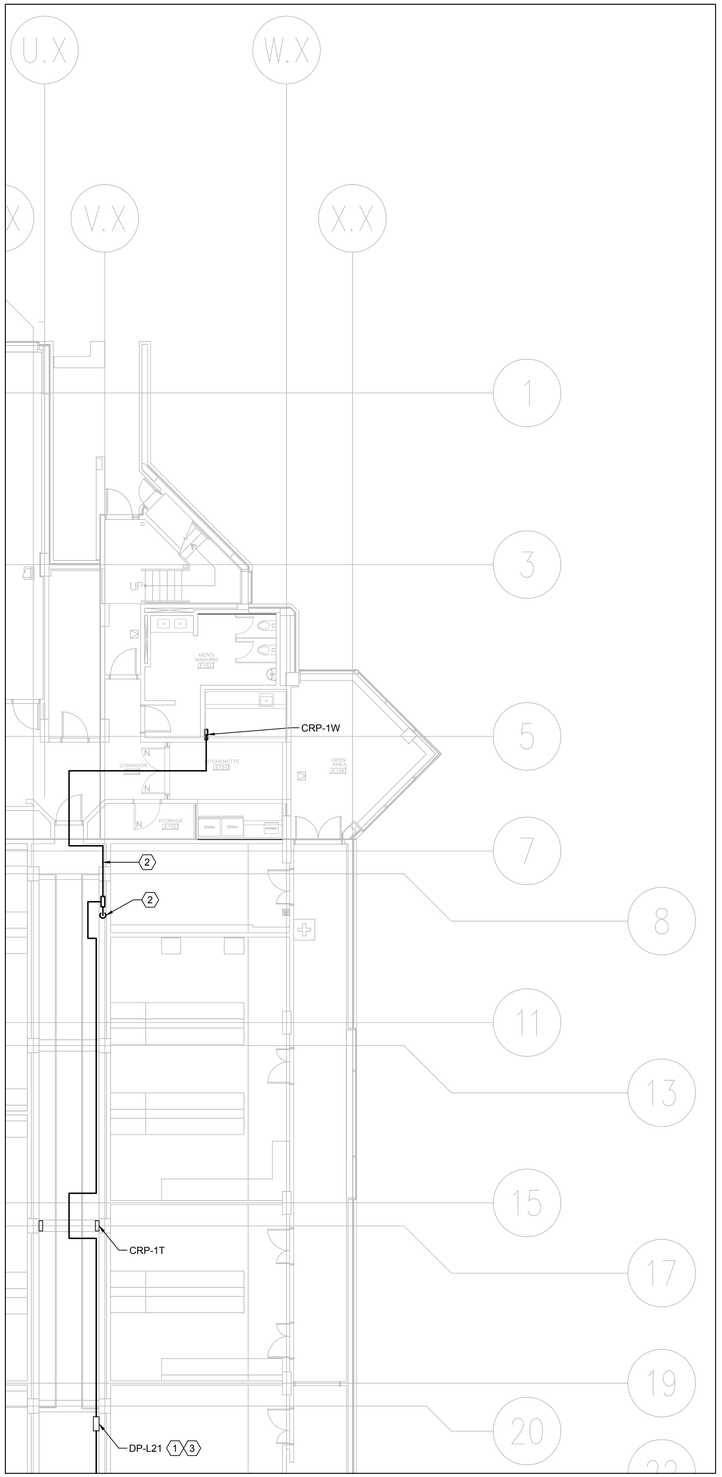

1 SERVICE CORRIDOR 'C'- WEST- SCALE - 1:100

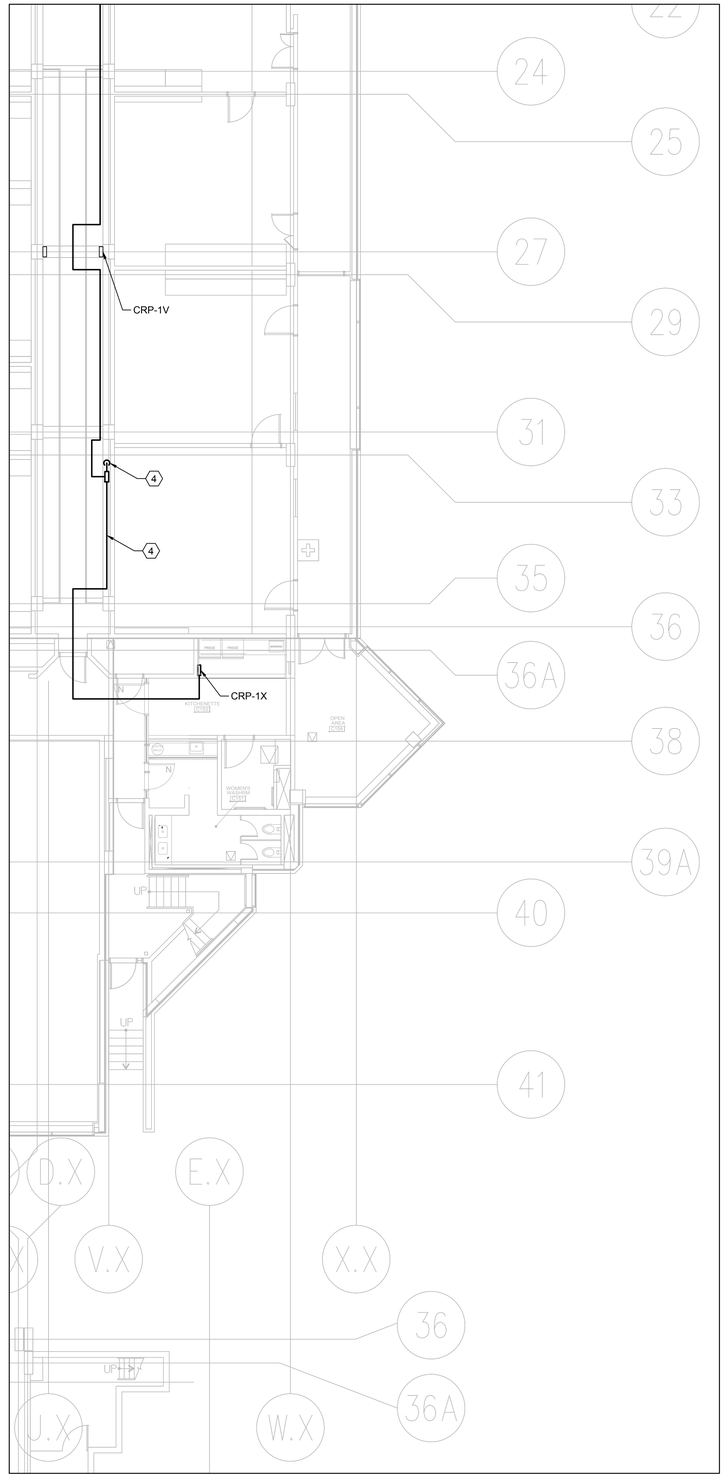

2 SERVICE CORRIDOR 'C'- EAST- SCALE - 1:100

GENERAL NOTES

1. CONTRACTOR TO SIZE NEW CONDUITS TO FIT CONDUCTORS.

REMARQUES NOTES

1. L'ENTREPRENEUR DOIT MODIFIER LA TAILLE DES NOUVEAUX CONDUITS AFIN QU'ILS CONVIENNENT AUX CONDUCTEURS.

DRAWING NOTES

1. INSTALL A NEW 100A FUSED SWITCH IN EXISTING PANEL DP-L21 FOR THE WEST KITCHENETTE PANEL RISER.
2. INSTALL A NEW SUPPLY TO THE NEW WEST KITCHENETTE PANELS. SEE E6 FOR DISTRIBUTION METHODOLOGY AND SIZING.
3. INSTALL A NEW 100A FUSED SWITCH IN EXISTING PANEL DP-L21 FOR THE EAST KITCHENETTE PANEL RISER.
4. INSTALL A NEW SUPPLY TO THE NEW EAST KITCHENETTE PANELS. SEE E6 FOR DISTRIBUTION METHODOLOGY AND SIZING.

NOTES DU DESSIN

1. INSTALLER UNE UNITÉ COUPE-CIRCUIT 100A DANS LE PANNEAU VERTICAL DP-L21 EXISTANT DE LA CUISINETTE OUEST.
2. INSTALLER UNE NOUVELLE ALIMENTATION AU NOUVEAU PANNEAU DE LA CUISINETTE OUEST. VOIR L'ÉLÉMENT E6 POUR CONNAÎTRE LA MÉTHODE DE DISTRIBUTION ET LE CALIBRAGE.
3. INSTALLER UNE UNITÉ COUPE-CIRCUIT 100A DANS LE PANNEAU VERTICAL DP-L21 EXISTANT DE LA CUISINETTE EST.
4. INSTALLER UNE NOUVELLE ALIMENTATION AU NOUVEAU PANNEAU DE LA CUISINETTE EST. VOIR L'ÉLÉMENT E6 POUR CONNAÎTRE LA MÉTHODE DE DISTRIBUTION ET LE CALIBRAGE.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
3	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
2	ISSUED FOR 99%	12.13.19
1	ISSUED FOR 75%	11.22.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

ELECTRICAL
POWER LAYOUT
LEVEL 1 SERVICE CORRIDOR
NEW WORK
ÉLECTRIQUE
DISPOSITION DES CÂBLES D'ALIMENTATION
CORRIDOR DE SERVICE DU 1er ÉTAGE
NOUVEAUX TRAVAUX

PROJECT / PROJET: 19020

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

SHEET / FEUILLE: E5

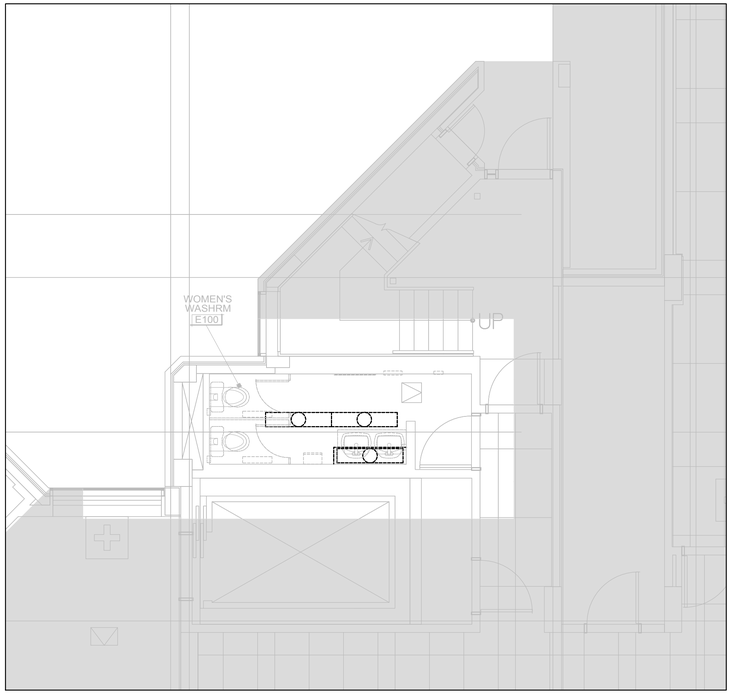

1 CEILING DEMO PL. - E WING -TYP. WOMEN'S/ WASHRM - TYPE C - SCALE - 1:50

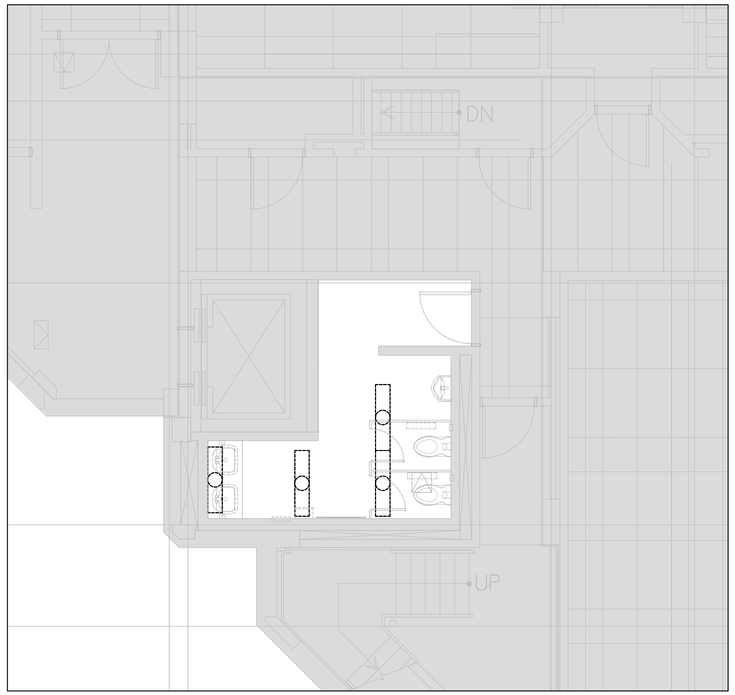

2 CEILING DEMO PL. - E WING -TYP. MEN'S WASHRM - TYPE D - SCALE - 1:50

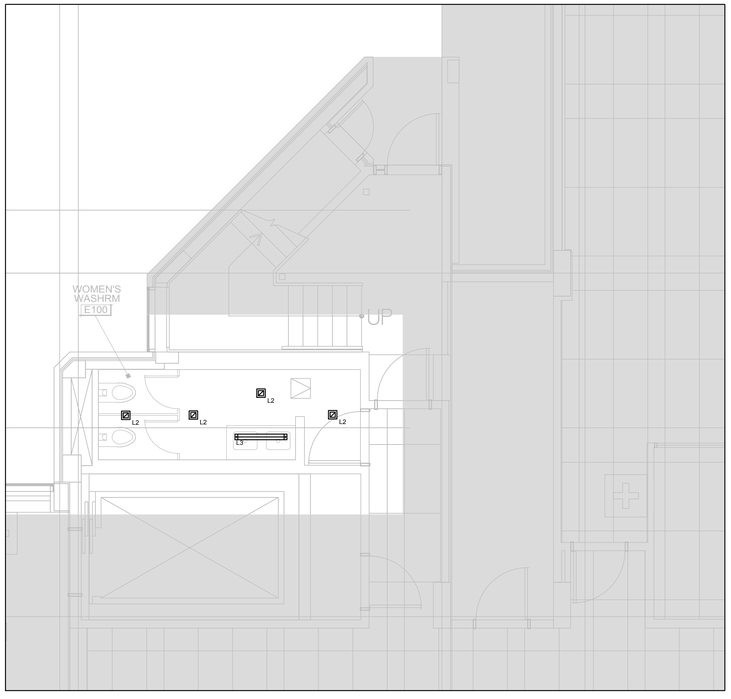

3 RCP - E WING - TYP. WOMEN;S. / WASHRM - TYPE C - SCALE - 1:50

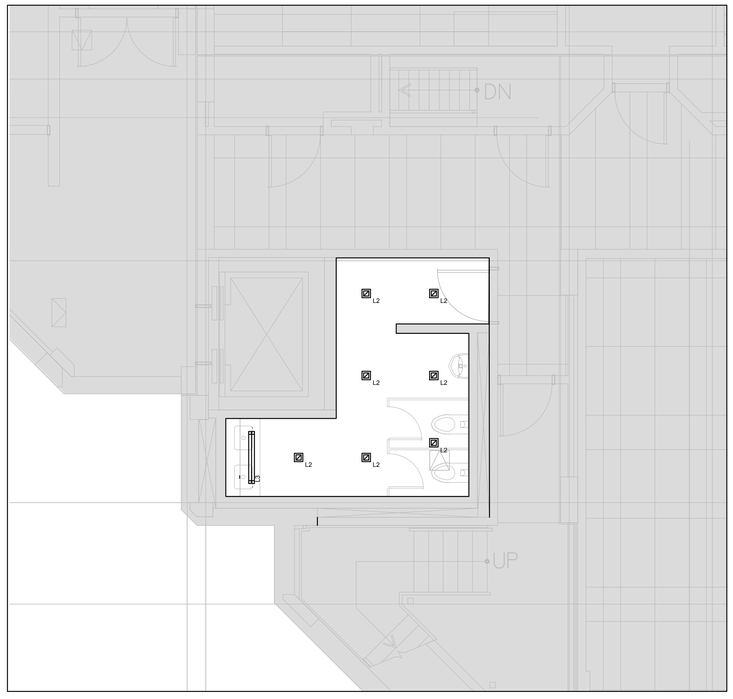

4 RCP - E WING - TYPICAL MEN'S WASHROOM - TYPE D - SCALE - 1:50

GENERAL NOTES

1. SEE LUMINAIRE SCHEDULE FOR FIXTURE INFORMATION.
2. CONTRACTOR TO REPLACE FLEXIBLE CONNECTION TO ALL NEW LUMINAIRES.

REMARQUES NOTES

1. SE REPORTER À L'ANNEXE SUR LES LUMINAIRES POUR EN SAVOIR PLUS.
2. L'ENTREPRENEUR DOIT REMPLACER LE RACCORD FLEXIBLE À TOUS LES NOUVEAUX LUMINAIRES.

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
3	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
2	ISSUED FOR 99%	12.13.19
1	ISSUED FOR 75%	11.22.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

ELECTRICAL
POWER LAYOUT
SOUTH WASHROOMS
NEW WORK
ÉLECTRIQUE
DISPOSITION HABITUELLE DE L'ALIMENTATION
SALLES DE BAIN SUD
NOUVEAUX TRAVAUX

PROJECT / PROJET: 19020

SHEET / FEUILLE: E6

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

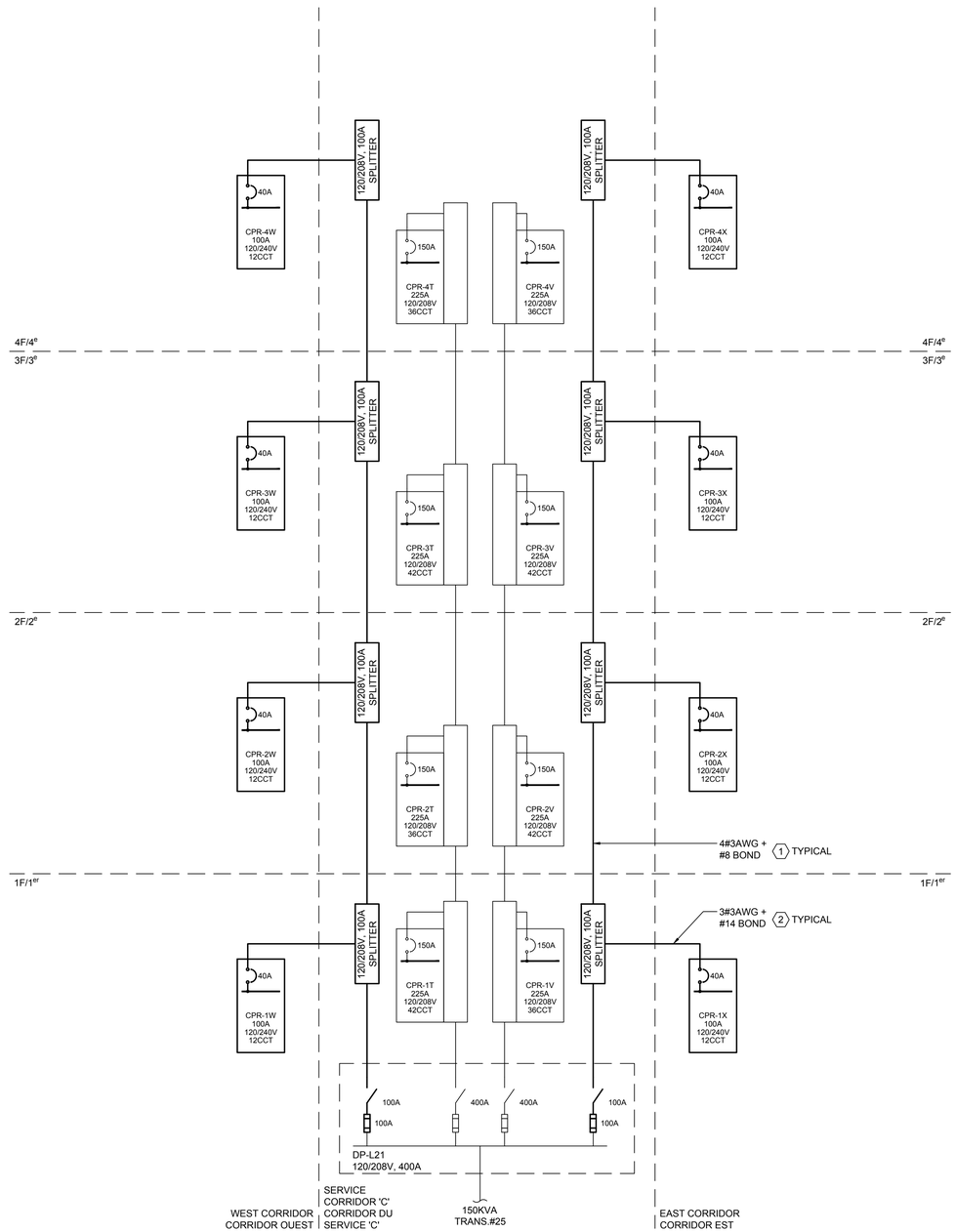

GENERAL NOTES

1. CONTRACTOR TO SIZE NEW CONDUITS TO FIT CONDUCTORS.

NOTES DU DESSIN

1. L'ENTREPRENEUR DOIT MODIFIER LA TAILLE DES NOUVEAUX CONDUITS AFIN QU'ILS CONVIENNENT AUX CONDUCTEURS.

DRAWING NOTES

1. PANEL RISER TO BE 120/208V, 3P4W CONFIGURATION. TYPICAL.
2. PANEL SUPPLIES TO BE 120/240V, 1P3W CONFIGURATION. TAP-OFF OF DIFFERENT PHASES WHEN INSTALLING PANEL SUPPLIES TO BALANCE LOADS (EG A-B, B-C, C-A).

NOTES DU DESSIN

1. LE PANNEAU VERTICAL AURA UNE CONFIGURATION 3P4W DE 120/208V HABITUELLE.
2. LES PANNEAUX AURONT UNE CONFIGURATION 1P3W DE 120/240 V. DÉRIVER À PARTIR DE PHASES DIFFÉRENTES AU MOMENT D'INSTALLER LES PANNEAUX POUR ÉQUILIBRER LES CHARGES (EG A-B, B-C, C-A).

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
3	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
2	ISSUED FOR 99%	12.13.19
1	ISSUED FOR 75%	11.22.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

ELECTRICAL
SINGLE LINE DIAGRAM
NEW WORK
ÉLECTRIQUE
SCHÉMA UNIFILAIRE
NOUVEAUX TRAVAUX

PROJECT / PROJET: 19020

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

SHEET / FEUILLE: E7

LUMINAIRE SCHEDULE

TAG	DESCRIPTION	MANUFACTURER	CATALOGUE NUMBER	LAMPS #	LAMPS TYPE	LAMPS WATTS	LAMPS COLOUR (TEMP)	LAMPS LUMENS	LAMPS CRI	VOLTS	TOTAL WATTS	BALLAST/ DRIVER	MOUNTING TYPE	MOUNTING HEIGHT AFF (mm)	INTEGRATED CONTROLS	COMMENTS
L1	4" ROUND DOWNLIGHT	PRESCOLITE	LTR-4RD-H-SL10L-DM1_LTR-4RD-T-SL35K9WDS	1	LED	12	3500	1000	90	120	12		RECESSED-FIXED CEILING		REUSE EXISTING CONTROLS	
L1-A	4" ROUND DOWNLIGHT	PRESCOLITE	LTR-4RD-H-SL06L-DM1_LTR-4RD-T-SL35K9WDS	1	LED	7	3500	600	90	120	7		RECESSED-FIXED CEILING		REUSE EXISTING CONTROLS	
L2	4" SQUARE DOWNLIGHT	PRESCOLITE	LTR-4SQD-H-SL06L-DM1_LTR-4SQD-T-SL35K9WDS	1	LED	8	3500	600	90	120	8		RECESSED-FIXED CEILING		REUSE EXISTING CONTROLS	
L3	4' DIRECT LINEAR PENDANT- 300 LUMENS/FT	AXIS	STD-SO-300-90-35-4	1	LED	12	3500	1200	90	120	12		RECESSED-SUSPENDED CEILING		REUSE EXISTING CONTROLS	
L3-A	3' DIRECT LINEAR PENDANT- 300 LUMENS/FT	AXIS	STD-SO-300-90-35-3	1	LED	9	3500	900	90	120	9		RECESSED-SUSPENDED CEILING		REUSE EXISTING CONTROLS	
L4	8' DIRECT LINEAR PENDANT- 400 LUMENS/FT	AXIS	STD-SO-400-90-35-8	1	LED	32	3500	2400	90	120	32		RECESSED-SUSPENDED CEILING		REUSE EXISTING CONTROLS	
L5	6' DIRECT LINEAR PENDANT- 400 LUMENS/FT	AXIS	STD-SO-400-90-35-6	1	LED	24	3500	1800	90	120	24		RECESSED-SUSPENDED CEILING		REUSE EXISTING CONTROLS	
L6	UNDER CABINET MODULAR STRIP W MOTION	LUMEN TRUSS	1200-OP-(XX)FL-42-LP3-XX-XX-I-A	5	LED	4.5/FT	4200	308/FT	90	120	22.5		UNDER CABINET		MANUAL SWITCH	

LED= LIGHT EMITTING DIODE | MAN= MANUAL SWITCH | OCC_SW= OCCUPANCY SWITCH | OCC_SE= OCCUPANCY SENSOR | TIME= TIMED CONTROLS | SCH= SCHEDULED

1 LUMINAIRE SCHEDULE/ ANNEXE SUR LES LUMINAIRES

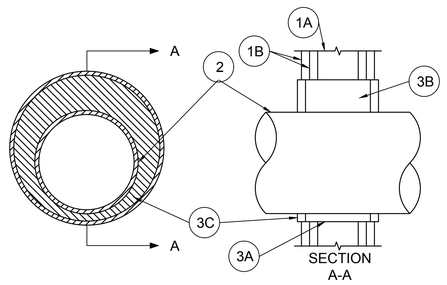

DRAWING NOTES

1. WALL ASSEMBLY- THE FIRE-RATED GYPSUM WALLBOARD/STUD WALL ASSEMBLY SHALL BE CONSTRUCTED OF THE MATERIALS AND IN THE MANNER SPECIFIED IN THE INDIVIDUAL U300 OR U400 SERIES WALL AND PARTITION DESIGNS IN THE UL FIRE RESISTANCE DIRECTORY AND SHALL INCLUDE THE FOLLOWING CONSTRUCTION FEATURES:
   A. STUDS- WALL FRAMING MAY CONSIST OF EITHER WOOD STUDS OR STEEL CHANNEL STUDS. WOOD STUDS TO CONSIST OF NOM 2 BY 4 LUMBER SPACED 406mm IN. OC. STEEL STUDS TO BE MIN 64mm. WIDE AND SPACED MAX 610mm OC.
   B. GYPSUM BOARD*- TWO LAYERS OF NOM 16mm. THICK GYPSUM WALLBOARD, AS SPECIFIED IN THE INDIVIDUAL WALL AND PARTITION DESIGN. MAX DIAM. OF OPENING IS 475mm.
2. THROUGH PENETRANTS- ONE METALLIC PIPE OR TUBING TO BE INSTALLED EITHER CONCENTRICALLY OR ECCENTRICALLY WITHIN THE FIRESTOP SYSTEM. PIPE OR TUBING TO BE RIGIDLY SUPPORTED ON BOTH SIDES OF WALL ASSEMBLY. THE ANNULAR SPACE SHALL BE MIN 19mm. TO MAX 114mm THE FOLLOWING TYPES OF METALLIC PIPES OR TUBING MAY BE USED:
   A. STEEL PIPE
   B. IRON PIPE
3. FIRESTOP SYSTEM- THE FIRESTOP SYSTEM SHALL CONSIST OF THE FOLLOWING:
   A. METALLIC SLEEVE
   B. PACKING MATERIAL
   C. FILL, VOID OR CAVITY MATERIAL*- SEALANT

*BEARING THE UL CLASSIFICATION MARK

NOTES DU DESSIN

1. MURS- LES PANNEAUX MURAUX OU LES COLOMBAGES COUPE-FEU EN GYPSE SERONT CONSTRUITS AU MOYEN DES MATÉRIAUX INDIQUÉS DANS LES CONCEPTIONS DES MURS ET CLOISONS DE LA SÉRIE U300 OU DE LA SÉRIE U400 DU FIRE RESISTANCE DIRECTORY DES LABORATOIRES ASSUREURS DU CANADA ET SELON LES MÉTHODES Y ÉTANT INDIQUÉES. ILS COMPRENDRONT LES CARACTÉRISTIQUES DE CONSTRUCTION SUIVANTES:
   A. COLOMBAGES - L'OSSATURE DE MUR PEUT ÊTRE COMPOSÉE DE MONTANTS DE BOIS OU D'ACIER. LES MONTANTS DE BOIS SERONT COMPOSÉS DE BOIS DÉBITÉ NOMINAL DE DEUX PIEDS SUR QUATRE PIEDS DE 406 mm d'ENTRAXE. LES MONTANTS D'ACIER AURONT UNE LARGEUR MINIMUM DE 64 mm ET UN ENTRAXE MAXIMUM DE 610 mm.
   B. MUR DE GYPSE* - DEUX COUCHES DE PANNEAUX DE GYPSE NOMINAL D'UNE ÉPAISSEUR DE 16 mm, COMME INDIQUÉ DANS LA CONCEPTION DES MURS ET CLOISONS INDIVIDUELLE. LE DIAMÈTRE AURA UNE OUVERTURE MAXIMALE DE 475 mm.
2. COUPE-FEUX PASSANTS - UN TUYAU OU UN TUBE MÉTALLIQUE À INSTALLER DE FAÇON CONCENTRIQUE OU EXCENTRIQUE À L'INTÉRIEUR DU SYSTÈME DE COUPE_FEU. LE TUYAU OU LE TUBE DOIT ÊTRE APPUYÉ DE FAÇON RIGIDE SUR LES DEUX CÔTÉS DU MUR. L'ESPACE ANNULAIRE DOIT ÊTRE D'AU MOINS 19 mm JUSQU'À UN MAXIMUM DE 114 mm. LES TYPES ET TAILLES SUIVANTS DE TUYAUX OU DE TUBES MÉTALLIQUES DOIVENT ÊTRE UTILISÉS :
   A. TUYAU EN ACIER
   B. TUYAU EN FER
3. SYSTÈME DE COUPE-FEU – LE SYSTÈME DE COUPE-FEU DOIT CONSISTER EN CE QUI SUIT :
   A. ENVELOPPE MÉTALLIQUE
   B. MATÉRIEL D'EMBALLAGE
   C. MATÉRIEL DE REMPLISSAGE, DU VIDE OU DE LA CAVITÉ* – SCELLANT

* = PORTANT LA MARQUE DE CLASSIFICATION UL

TYPICAL CONDUIT PENETRATION DETAIL/
2 DÉTAILS SUR LA PÉNÉTRATION HABITUELLE DES CONDUITS

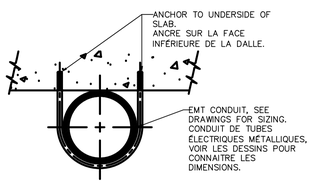

TYPICAL CONDUIT HANGER DETAIL/
3 DÉTAILS SUR LES SUSPENSIONS POUR CONDUITS HABITUELLES

CPR–1W

Volts: 120/240 V | Mains: 100 A | Interrupting Capacity: 10 kAIC | Main Breaker: 40 A | Mounting: Flush | Enclosure Type: | Location: E151 | Supplied From: DP–L21

Description	Watts	Brkr Size	Poles	Cct#	BUS A	BUS B	Cct#	Poles	Brkr Size	Watts	Description
West Wall Recpt. 2	240	15A	1	1	X		2	1	15A	1440	Fridge
East Wall Recpt. 2	240	15A	1	3		X	4	1	15A	1440	Fridge
Spare	0	15A	1	5	X		6	1	15A	1000	Microwave
U/C Lighting	23	15A	1	7		X	8	1	15A	0	Spare
Spare	0	15A	1	9	X		10	1	15A	0	Spare
Spare	0	15A	1	11		X	12	1	15A	0	Spare

Phase Connected Load: A: 2.68 kW, B: 1.70 kW | Total Connected Load: 4.38 kW | Comments:

CPR–1X

Volts: 120/240 V | Mains: 100 A | Interrupting Capacity: 10 kAIC | Main Breaker: 40 A | Mounting: Flush | Enclosure Type: | Location: C153 | Supplied From: DP–L21

Description	Watts	Brkr Size	Poles	Cct#	BUS A	BUS B	Cct#	Poles	Brkr Size	Watts	Description
Fridge	1440	15A	1	1	X		2	1	15A	240	West Wall Recpt. 2
Fridge	1440	15A	1	3		X	4	1	15A	240	East Wall Recpt. 2
Microwave	1000	15A	1	5	X		6	1	15A	23	U/C Lighting
Spare	0	15A	1	7		X	8	1	15A	0	Spare
Spare	0	15A	1	9	X		10	1	15A	0	Spare
Spare	0	15A	1	11		X	12	1	15A	0	Spare

Phase Connected Load: A: 2.70 kW, B: 1.68 kW | Total Connected Load: 4.38 kW | Comments:

CPR–2W

Volts: 120/240 V | Mains: 100 A | Interrupting Capacity: 10 kAIC | Main Breaker: 40 A | Mounting: Flush | Enclosure Type: | Location: E251 | Supplied From: DP–L21

Description	Watts	Brkr Size	Poles	Cct#	BUS A	BUS B	Cct#	Poles	Brkr Size	Watts	Description
West Wall Recpt. 2	240	15A	1	1	X		2	1	15A	1440	Fridge
East Wall Recpt. 2	240	15A	1	3		X	4	1	15A	1440	Fridge
North & East Wall Recpt. 2	240	15A	1	5	X		6	1	15A	1000	Microwave
U/C Lighting	23	15A	1	7		X	8	1	15A	0	Spare
Spare	0	15A	1	9	X		10	1	15A	0	Spare
Spare	0	15A	1	11		X	12	1	15A	0	Spare

Phase Connected Load: A: 2.92 kW, B: 1.70 kW | Total Connected Load: 4.62 kW | Comments:

CPR–2X

Volts: 120/240 V | Mains: 100 A | Interrupting Capacity: 10 kAIC | Main Breaker: 40 A | Mounting: Flush | Enclosure: | Location: C253 | Supplied From: DP–L21

Description	Watts	Brkr Size	Poles	Cct#	BUS A	BUS B	Cct#	Poles	Brkr Size	Watts	Description
Fridge	1440	15A	1	1	X		2	1	15A	240	West Wall Recpt. 2
Fridge	1440	15A	1	3		X	4	1	15A	240	East Wall Recpt. 2
Microwave	1000	15A	1	5	X		6	1	15A	23	U/C Lighting
Spare	0	15A	1	7		X	8	1	15A	0	Spare
Spare	0	15A	1	9	X		10	1	15A	0	Spare
Spare	0	15A	1	11		X	12	1	15A	0	Spare

Phase Connected Load: A: 2.70 kW, B: 1.68 kW | Total Connected Load: 4.38 kW | Comments:

CPR–3W

Volts: 120/240 V | Mains: 100 A | Interrupting Capacity: 10 kAIC | Main Breaker: 40 A | Mounting: Flush | Enclosure Type: | Location: E351 | Supplied From: DP–L21

Description	Watts	Brkr Size	Poles	Cct#	BUS A	BUS B	Cct#	Poles	Brkr Size	Watts	Description
West Wall Recpt. 2	240	15A	1	1	X		2	1	15A	1440	Fridge
East Wall Recpt. 2	240	15A	1	3		X	4	1	15A	1440	Fridge
North & East Wall Recpt. 2	240	15A	1	5	X		6	1	15A	1000	Microwave
U/C Lighting	23	15A	1	7		X	8	1	15A	0	Spare
Spare	0	15A	1	9	X		10	1	15A	0	Spare
Spare	0	15A	1	11		X	12	1	15A	0	Spare

Phase Connected Load: A: 2.92 kW, B: 1.70 kW | Total Connected Load: 4.62 kW | Comments:

CPR–3X

Volts: 120/240 V | Mains: 100 A | Interrupting Capacity: 10 kAIC | Main Breaker: 40 A | Mounting: Flush | Enclosure Type: | Location: C353 | Supplied From: DP–L21

Description	Watts	Brkr Size	Poles	Cct#	BUS A	BUS B	Cct#	Poles	Brkr Size	Watts	Description
Fridge	1440	15A	1	1	X		2	1	15A	240	West Wall Recpt. 2
Fridge	1440	15A	1	3		X	4	1	15A	240	East Wall Recpt. 2
Microwave	1000	15A	1	5	X		6	1	15A	23	U/C Lighting
Spare	0	15A	1	7		X	8	1	15A	0	Spare
Spare	0	15A	1	9	X		10	1	15A	0	Spare
Spare	0	15A	1	11		X	12	1	15A	0	Spare

Phase Connected Load: A: 2.70 kW, B: 1.68 kW | Total Connected Load: 4.38 kW | Comments:

CPR–4W

Volts: 120/240 V | Mains: 100 A | Interrupting Capacity: 10 kAIC | Main Breaker: 40 A | Mounting: Flush | Enclosure Type: | Location: E451 | Supplied From: DP–L21

Description	Watts	Brkr Size	Poles	Cct#	BUS A	BUS B	Cct#	Poles	Brkr Size	Watts	Description
West Wall Recpt. 2	240	15A	1	1	X		2	1	15A	1440	Fridge
East Wall Recpt. 2	240	15A	1	3		X	4	1	15A	1440	Fridge
North & East Wall Recpt. 2	240	15A	1	5	X		6	1	15A	1000	Microwave
U/C Lighting	23	15A	1	7		X	8	1	15A	0	Spare
Spare	0	15A	1	9	X		10	1	15A	0	Spare
Spare	0	15A	1	11		X	12	1	15A	0	Spare

Phase Connected Load: A: 2.92 kW, B: 1.70 kW | Total Connected Load: 4.62 kW | Comments:

CPR–4X

Volts: 120/240 V | Mains: 100 A | Interrupting Capacity: 10 kAIC | Main Breaker: 40 A | Mounting: Flush | Enclosure Type: | Location: C453 | Supplied From: DP–L21

Description	Watts	Brkr Size	Poles	Cct#	BUS A	BUS B	Cct#	Poles	Brkr Size	Watts	Description
Fridge	1440	15A	1	1	X		2	1	15A	240	West Wall Recpt. 2
Fridge	1440	15A	1	3		X	4	1	15A	240	East Wall Recpt. 2
Microwave	1000	15A	1	5	X		6	1	15A	23	U/C Lighting
Spare	0	15A	1	7		X	8	1	15A	0	Spare
Spare	0	15A	1	9	X		10	1	15A	0	Spare
Spare	0	15A	1	11		X	12	1	15A	0	Spare

Phase Connected Load: A: 2.70 kW, B: 1.68 kW | Total Connected Load: 4.38 kW | Comments:

SFB - KITCHENETTES & WASHROOMS
CUISINETTE ET TOILETTE
251 SIR FREDERICK BANTING

DRAWINGS MUST NOT BE SCALED. CONTRACTOR MUST CHECK AND VERIFY ALL DIMENSIONS, SPECIFICATIONS AND DRAWINGS ON SITE AND REPORT ANY DISCREPANCIES TO THE DESIGNER PRIOR TO PROCEEDING WITH ANY OF THE WORK

NE PAS METTRE L'ÉCHELLE AU DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS ET TOUS LES DESSINS SUR PLACE ET SIGNALER TOUS LES ÉCARTS AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER À DES TRAVAUX QUELCONQUES.

NO.	REVISION / RÉVISION	DATE
3	TENDER / SOUMISSION	12.19.19
2	ISSUED FOR 99%	12.13.19
1	ISSUED FOR 75%	11.22.19

FIRM NAME & ADDRESS / NOM DE FIRME ET ADDRESSE

MORRISON HERSHFIELD

Suite 200, 2932 Baseline Road
Ottawa, ON K2H 1B1
Tel: 613 739 2910

DRAWING NAME / NOM DU DESSIN

ELECTRICAL
DETAILS & SCHEDULES
ÉLECTRIQUE
DÉTAILS ET ANNEXES

PROJECT / PROJET: 19020

SHEET / FEUILLE: E8

DATE: DECEMBER 19 2019 / 19 DECEMBRE 2019

SCALE / ÉCHELLE: SEE DWG

GENERAL NOTES

GENERAL

THESE DRAWINGS ARE FOR THE USE OF THE CONSULTANT'S CLIENT ONLY. ALL INFORMATION SHOWN APPLIES TO THIS PROJECT ONLY AND REFLECTS THE BEST JUDGEMENT OF THE CONSULTANT IN LIGHT OF THE AVAILABLE INFORMATION AT THE TIME OF PREPARATION. DECISIONS OR ACTIONS MADE BY THIRD PARTIES BASED ON THE DRAWINGS ARE THE SOLE RESPONSIBILITY OF SUCH PARTIES.

THESE DRAWINGS ARE THE PROPERTY OF ADJELEIAN ALLEN RUBELI LTD. AND MAY NOT BE REPRODUCED IN ANY FORM WITHOUT WRITTEN PERMISSION.

CODES AND STANDARDS

DESIGN AND CONSTRUCTION TO BE IN ACCORDANCE WITH THE ONTARIO BUILDING CODE, AND THE TERM "BUILDING CODE" THROUGHOUT THESE DRAWINGS MEANS THAT CODE.

THE FOLLOWING STANDARDS MAY BE REFERRED TO BY SHORT FORM ON THESE DRAWINGS:

STANDARD	TITLE/DESCRIPTION	SHORT FORM
CSA A371-04	MASONRY CONSTRUCTIONS FOR BUILDINGS	CSA A371

REFERENCES INCLUDE ALL PUBLISHED ERRATA AND SUPPLEMENTS, UNLESS NOTED OTHERWISE.

DIMENSIONS

CONTRACTOR TO CONFIRM EXISTING BUILDING LOCATION AND TIE-IN POINTS BEFORE CONSTRUCTION.

INSPECTIONS AND TESTING

THE FOLLOWING ITEMS SHALL BE INSPECTED OR TESTED BY INDEPENDENT INSPECTION/ TESTING AGENCIES DESIGNATED BY THE CLIENT. MATERIALS AND WORKMANSHIP NOT CONFORMING TO THE SPECIFICATIONS SHALL BE REJECTED BY THE CONTRACTOR. REPORTS AND TEST RESULTS SHALL BE PROMPTLY SUBMITTED TO THE ENGINEER FOR REVIEW. TESTING SHALL INCLUDE BUT NOT BE LIMITED TO:

ENGINEERED MASONRY TEST:
TESTS TO VERIFY STRENGTH OF GROUT AND MORTAR.

REINFORCING STEEL:
CONTRACTOR SHALL ADVISE ADJELEIAN ALLEN RUBELI WHEN REINFORCING STEEL WILL BE READY FOR SITE REVIEW AND AT LEAST 24 HOURS BEFORE CLOSING OF WALLS.

REINFORCING STEEL

DETAIL AND PLACE REINFORCING STEEL IN ACCORDANCE WITH THE R.S.I.C. "REINFORCING STEEL MANUAL OF STANDARD PRACTICE" AND CSA-A23.1 UNLESS OTHERWISE NOTED.

REINFORCING BAR SHALL BE DEFORMED GRADE 400W AS PER CSA G30.18.

MASONRY:

ALL MASONRY TO BE IN ACCORDANCE WITH THE BUILDING CODE AND CSA-A370 AND CSA-A371.

MINIMUM CONCRETE BLOCK UNIT STRENGTH (NET AREA) 15.0 MPa
MORTAR TYPE 'S'
GROUT STRENGTH f'gr = 20.0 MPa

PROVIDE VERTICAL REINFORCEMENT BARS IN GROUTED CORES AT SIDES OF ALL OPENINGS AND ENDS OF WALLS/CONSTRUCTION JOINTS.

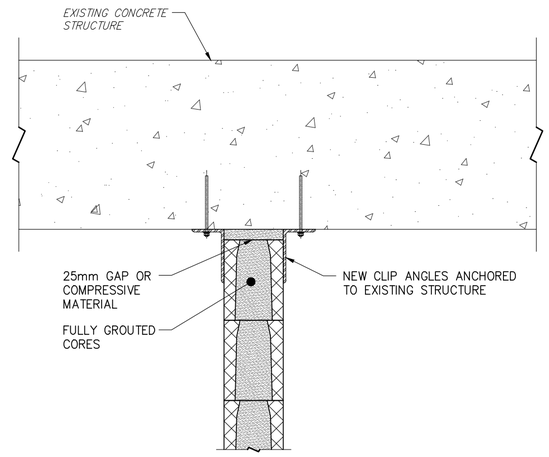

1 / S1 SECTION
1 : 10

NOTE:
FOR REMAINING BLOCK WALLS AT CORNERS (AFTER REMOVAL): ENSURE WALLS ARE CONNECTED TO EACH OTHER, OTHERWISE USE SIMILAR DETAIL TO TYPICAL DETAIL 1/S1.

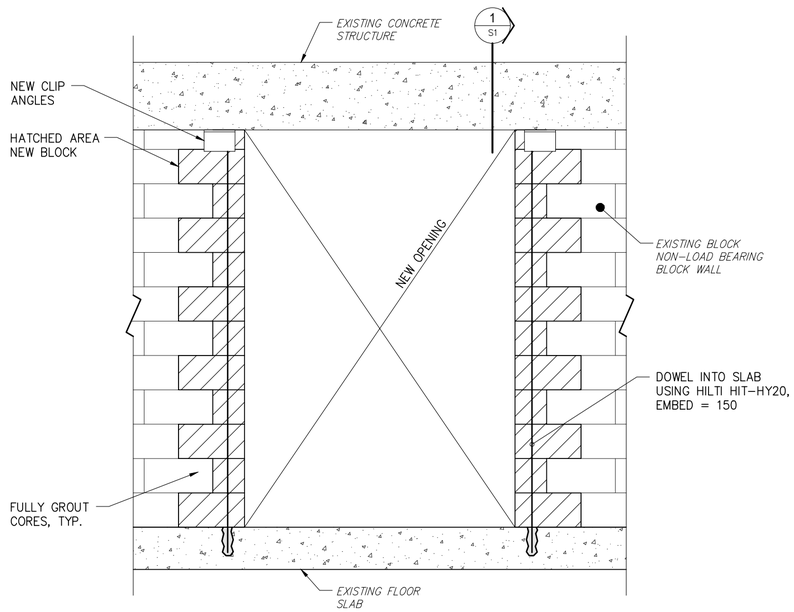

TYPICAL DETAIL - ELEVATION
1 : 25

SUGGESTED SEQUENCE OF WORK;

- REMOVE BLOCK AS PER ARCHITECTURAL DRAWINGS.
- INSTALL NEW BLOCK AT END OF EXISTING BLOCK WALL TO MATCH EXISTING AND FULLY GROUT FOR FULL HEIGHT (PROVIDE ROUNDED CORNERS FOR NEW BLOCKS) INSTALL 1-15M VERTICAL IN GROUTED CORES. DOWEL 15M INTO SLAB AT BASE OF WALL.
- INSTALL NEW CLIP ANGLES AT TOP OF WALL, AT END OF WALLS AND BOTH FACES OF WALL L127x76x6.4 (LLV) x150mm LONG WITH 1-M16 SELF DRILLING CONC ANCHOR

No.	Date	Revision
B	2019-12-20	ISSUED FOR TENDER
A	2019-12-02	ISSUED FOR REVIEW

Adjeleian Allen Rubeli
Consulting Engineers
75 Albert Street, Ottawa, Ontario
4211 Yonge Street, Toronto, Ontario

AAR PROJECT 5232-13

Architect

Scale	By	Date	Checked
AS NOTED	C.K	2019-12-02	F.D

Project
SFB - BLOCK WALL MODIFICATIONS

Drawing
GENERAL NOTES AND SECTIONS

Stamp

Project No. 5232-13

Drawing No. S1

Revision B

PLOT DATE: Dec 20 2019 - 12:45pm

REMARQUES GÉNÉRALES

GÉNÉRALITÉS

CES DESSINS SONT DESTINÉS À L'UTILISATION EXCLUSIVE DU CLIENT DE L'EXPERT–CONSEIL. TOUS LES RENSEIGNEMENTS INDIQUÉS S'APPLIQUENT À CE PROJET SEULEMENT ET REFLÈTENT LE MEILLEUR JUGEMENT DE L'EXPERT–CONSEIL À LA LUMIÈRE DE TOUS LES RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES AU MOMENT DE LA PRÉPARATION. LES DÉCISIONS OU MESURES PRISES PAR LES TIERS FONDÉES SUR LES DESSINS RELÈVENT DE LA RESPONSABILITÉ EXCLUSIVE DE CEUX–CI.

CES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ D'ADJELEIAN ALLEN RUBELI LTD. ET NE PEUVENT PAS ÊTRE REPRODUITS SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT SANS AUTORISATION ÉCRITE.

CODES ET NORMES

LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION DOIVENT ÊTRE CONFORMES AU CODE DU BÂTIMENT DE L'ONTARIO ET LE TERME « CODE DU BÂTIMENT » DANS L'ENSEMBLE DES DESSINS RENVOIE À CE CODE.

IL EST POSSIBLE DE FAIRE RÉFÉRENCE AUX NORMES SUIVANTES EN FORME ABRÉGÉE DANS CES DESSINS :

NORME	TITRE/DESCRIPTION	FORME ABRÉGÉE
CSA A371–04	CONSTRUCTION EN MAÇONNERIE POUR LES IMMEUBLES	CSA A371

LES RÉFÉRENCES COMPRENNENT TOUS LES ERRATA ET SUPPLÉMENTS PUBLIÉS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

DIMENSIONS

L'ENTREPRENEUR DOIT CONFIRMER L'EMPLACEMENT DE L'IMMEUBLE ET DES POINTS DE RACCORDEMENT AVANT LA CONSTRUCTION.

INSPECTIONS ET MISES À L'ESSAI

LES ÉLÉMENTS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE INSPECTÉS OU MIS À L'ESSAI PAR DES ORGANISMES D'INSPECTION OU D'ESSAIS INDÉPENDANTS DÉSIGNÉS PAR LE CLIENT. LES MATÉRIAUX ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX QUI NE SONT PAS CONFORMES AUX SPÉCIFICATIONS DOIVENT ÊTRE REJETÉS PAR L'ENTREPRENEUR. LES RAPPORTS ET LES RÉSULTATS D'ESSAIS DOIVENT ÊTRE COMMUNIQUÉS RAPIDEMENT À L'INGÉNIEUR AUX FINS D'EXAMEN. LES ESSAIS DOIVENT INCLURE, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, CE QUI SUIT :

ESSAI DE LA MAÇONNERIE FAÇONNÉE :
ESSAIS POUR VÉRIFIER LA SOLIDITÉ DU COULIS ET DU MORTIER.

ACIER D'ARMATURE :
L'ENTREPRENEUR DOIT INFORMER ADJELEIAN ALLEN RUBELI LORSQUE L'ACIER D'ARMATURE SERA PRÊT AUX FINS D'UN EXAMEN SUR LES LIEUX ET AU MOINS 24 HEURES AVANT LA FERMETURE DES MURS.

ACIER D'ARMATURE

LES DÉTAILS ET L'EMPLACEMENT DE L'ACIER D'ARMATURE SERONT CONFORMES AU « MANUEL DES PRATIQUES NORMALISÉES POUR L'ACIER D'ARMATURE » DE L'IAAC ET À LA NORME CSA–A23.1, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

LA BARRE D'ARMATURE DOIT AVOIR UNE ADHÉRENCE DE 400W, CONFORMÉMENT À LA NORME CSA G30.18.

MAÇONNERIE :

TOUTE LA MAÇONNERIE DOIT ÊTRE CONFORME AU CODE DU BÂTIMENT AINSI QU'AUX NORMES CSA–A370 ET CSA–A371.

LA SOLIDITÉ MINIMALE DE L'UNITÉ DU BLOC DE BÉTON (ZONE NETTE) DOIT ÊTRE DE 15 MPa
MORTIER DE TYPE « S »
SOLIDITÉ DU COULIS f'gr = 20 MPa

FOURNIR DES BARRES DE RENFORCEMENT VERTICALES DANS LES ALVÉOLES INJECTÉES DE COULIS DANS LES CÔTÉS DE TOUTES LES OUVERTURES ET LES EXTRÉMITÉS DES MURS ET DES JOINTS DE CONSTRUCTION.

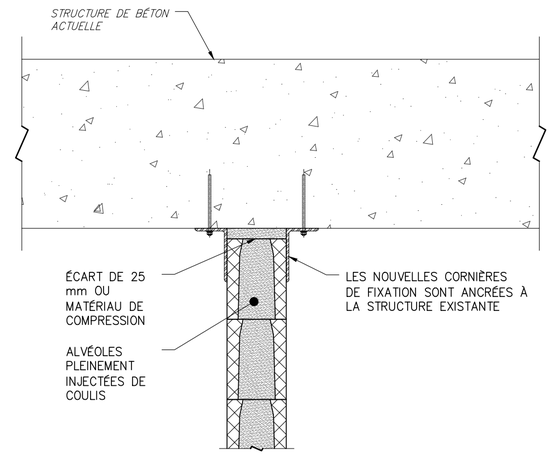

1 / S1 COUPE
1 : 10

REMARQUE :
POUR LES MURS DE BLOC RESTANT DANS LES COINS (APRÈS L'ENLÈVEMENT) : S'ASSURER QUE LES MURS SONT LIÉS LES UNS AUX AUTRES, SINON SE REPORTER AUX DÉTAILS SIMILAIRES AUX DÉTAILS CARACTÉRISTIQUES 1/S1.

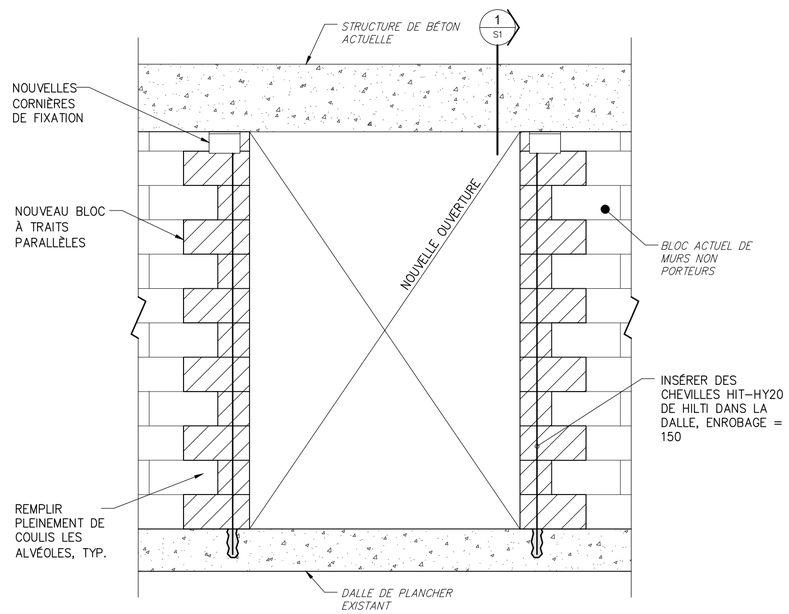

DÉTAILS CARACTÉRISTIQUES – ÉLÉVATION

1 : 25

SÉQUENCE DES TRAVAUX SUGGÉRÉE :

- **ENLEVER LE BLOC CONFORMÉMENT AUX DESSINS ARCHITECTURAUX.**
- **INSTALLER LE NOUVEAU BLOC À L'EXTRÉMITÉ DU MUR DE BLOCS ACTUEL POUR QU'IL CORRESPONDE AVEC LE MUR DE BLOCS EXISTANT ET INJECTER PLEINEMENT DE COULIS SUR TOUTE LA HAUTEUR (ARRONDIR LES COINS POUR LES NOUVEAUX BLOCS). INSTALLER VERTICALEMENT DE 1–15 M DANS LES ALVÉOLES INJECTÉES DE COULIS. INSÉRER DES CHEVILLES À 15 M DANS LA DALLE DU MUR À LA BASE DU MUR.**
- **INSTALLER DE NOUVELLES CORNIÈRES DE FIXATION AU HAUT DU MUR, À L'EXTRÉMITÉ DES MURS ET SUR LES DEUX CÔTÉS DU MUR L127x76x6.4 (LLV) x150mm DE LONGUEUR AVEC UNE CHEVILLE AUTOFOREUSE À BÉTON 1–M16**

No.	Date	Révision
B	2019–12–20	SOUMISSION
A	2019–12–02	ÉMIS POUR 99%

Adjeleian Allen Rubeli
Consulting Engineers
75 Albert Street, Ottawa, Ontario
4211 Yonge Street, Toronto, Ontario

AAR PROJECT 5232–13

Architecte

Échelle	Pat	Date	Vérifié par

Projet
SFB – MODIFICATIONS DU MUR DE BLOCS

Dessins
REMARQUES GÉNÉRALES ET COUPES

SCEAUX:

No. de projet: 5232–13

No. dessins: S1F

Révision: B

PLOT DATE: Dec 20 2019 – 12:45pm

ANNEXE C

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ (LVERS)

Se référer aux 4 pages suivantes

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat
MH- 21000
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE

1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Health Canada	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Real Property & Security Directorate
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance T.B.D.	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant

4. Brief Description of Work / Brève description du travail

Upgrade kitchenettes and washrooms at the SFB Buiding as per attached SOW

5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?	✓ No Non	☐ Yes Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?	✓ No Non	☐ Yes Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)	✓ No Non	☐ Yes Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.	☐ No Non	✓ Yes Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?	✓ No Non	☐ Yes Oui

7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès

Canada	NATO / OTAN	Foreign / Étranger
☐	☐	☐

7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion

No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion ☐	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN ☐	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion ☐
Not releasable À ne pas diffuser ☐		
Restricted to: / Limité à : ☐	Restricted to: / Limité à : ☐	Restricted to: / Limité à : ☐
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :

7. c) Level of information / Niveau d'information

PROTECTED A PROTÉGÉ A ☐	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ ☐	PROTECTED A PROTÉGÉ A ☐
PROTECTED B PROTÉGÉ B ☐	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE ☐	PROTECTED B PROTÉGÉ B ☐
PROTECTED C PROTÉGÉ C ☐	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL ☐	PROTECTED C PROTÉGÉ C ☐
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL ☐	NATO SECRET NATO SECRET ☐	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL ☐
SECRET SECRET ☐	COSMIC.TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET ☐	SECRET SECRET ☐
TOP SECRET TRÈS SECRET ☐		TOP SECRET TRÈS SECRET ☐
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) ☐		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) ☐

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat
MH- 21000
Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

PART A *(continued)* / PARTIE A *(suite)*

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? ☑ No / Non ☐ Yes / Oui
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? ☑ No / Non ☐ Yes / Oui
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

☑ RELIABILITY STATUS / COTE DE FIABILITÉ	☐ CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	☐ SECRET / SECRET	☐ TOP SECRET / TRÈS SECRET
☐ TOP SECRET– SIGINT / TRÈS SECRET – SIGINT	☐ NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	☐ NATO SECRET / NATO SECRET	☐ COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET
☐ SITE ACCESS / ACCÈS AUX EMPLACEMENTS			

Special comments:
Commentaires spéciaux : _____

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? ☑ No / Non ☐ Yes / Oui
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?
If Yes, will unscreened personnel be escorted? ☑ No / Non ☐ Yes / Oui
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? ☑ No / Non ☐ Yes / Oui
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? ☑ No / Non ☐ Yes / Oui
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? ☑ No / Non ☐ Yes / Oui
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data? ☑ No / Non ☐ Yes / Oui
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? ☑ No / Non ☐ Yes / Oui
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat
MH-21000
Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

PART C - *(continued)* / PARTIE C - *(suite)*

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ A	B	C	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET
Information / Assets Renseignements / Biens																
Production																
IT Media / Support TI																
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

☑ No / Non ☐ Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

☑ No / Non ☐ Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat
MH- 21000
Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION

13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées)	Title - Titre	Signature	
Mike Haerkens	Senior Project Manager	Mike Haerkens	
Telephone No. - N° de téléphone (613)-882-6915	Facsimile No. - N° de télécopieur N/A	E-mail address - Adresse courriel michael.haerkens@canada.ca	Date 2019-12-12

14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées)	Title - Titre	Signature	
Sonia Larose	Security In contracting	Larose	
Telephone No. - N° de téléphone 613-954-1775	Facsimile No. - N° de télécopieur —	E-mail address - Adresse courriel sonia.larose@canada.ca	Date 2019-12-12

15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached?
Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?

☑ No / Non ☐ Yes / Oui

16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement

Name (print) - Nom (en lettres moulées)	Title - Titre	Signature	
Diana Seguin	Sr. Procurement Officer		
Telephone No. - N° de téléphone 613-941-2103	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel diana.seguin@Canada.ca	Date 2020-01-02

17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité

Name (print) - Nom (en lettres moulées)	Title - Titre	Signature	
Sonia Larose	Security In Contracting	Larose	
Telephone No. - N° de téléphone 613-954-1775	Facsimile No. - N° de télécopieur —	E-mail address - Adresse courriel sonia.larose@canada.ca	Date 2019-12-12

ANNEXE D

ATTESTATION D'ASSURANCE

EXIGENCES MINIMALES EN MATIÈRE D'ASSURANCE :

- Responsabilité civile des entreprises
- Assurance flottante d'installation et de risque du constructeur

Le soumissionnaire doit fournir une copie d'une attestation d'un courtier d'assurance ou d'une compagnie d'assurance autorisée à exercer ses activités au Canada attestant que le soumissionnaire, s'il obtient un contrat par suite de l'appel d'offres, peut être assuré conformément aux exigences de l'assurance responsabilité civile commerciale générale précisées dans (Conditions d'assurance), comme l'indique l'appel d'offres, d'une somme de 2 000 000 $.

Veuillez vous référer au lien suivant pour un exemple d'informations requises:
https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/357-fra.html

ANNEXE E

CONDITIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

Il est recommandé que les soumissionnaires fournissent le plus d'information possible avec leur soumission. Tous les renseignements suivants seront requis avant l'attribution du contrat, sauf indication contraire.

C1 – Le soumissionnaire doit fournir une preuve de la certification SIDMUT de tous les employés.

C2 – Le soumissionnaire doit fournir une preuve, p. ex. lettre/certificat et numéro démontrant qu'il est en règle avec la CSPAAT (indemnisation des accidents du travail) et couvert pour la durée du projet.

C3 – Le soumissionnaire doit fournir une copie de sa politique et de son programme de santé et de sécurité et du plan de sécurité propre au site pour les travaux proposés avant l'attribution du contrat.

C4 – Le soumissionnaire doit fournir une copie de son plan de santé et de sécurité pour les travaux de construction proposés dans la semaine ouvrable suivant la date d'attribution du contrat.

C5 – Le soumissionnaire doit fournir une copie d'une attestation d'un courtier d'assurance ou d'une compagnie d'assurance autorisée à exercer ses activités au Canada attestant que le soumissionnaire, s'il obtient un contrat par suite de l'appel d'offres, peut être assuré conformément aux exigences de l'assurance responsabilité civile commerciale générale précisées dans (Conditions d'assurance), comme l'indique l'appel d'offres, d'une somme de 2 000 000 $.

ANNEXE F

LISTE DES SOUS-TRAITANTS

1) Conformément aux IGI06 – Liste des sous-traitants et des fournisseurs du R2410T – Instructions générales – Services de construction IG07 – Liste des sous-traitants et des fournisseurs du R2710T – Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission, le soumissionnaire doit fournir une liste des sous-traitants avec son offre.

2) Le soumissionnaire doit soumettre la liste des sous-traitants et pour toute partie des travaux d'une valeur égale ou supérieure à 20 % du prix de la soumission soumise.

	Sous-traitant	Division	Valeur estimée des travaux
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			